

7  
( N° 3. )  
—

**CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.**

(SESSION DE 1863-1864.)  
—

**COMPTE GÉNÉRAL**

DE

**L'ADMINISTRATION DES FINANCES,**

RENDU

**POUR L'ANNÉE 1861,**

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



**BRUXELLES,**

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

—  
1863.

11

## TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire . . . . .	1— 2
<b>COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1861.</b>	
Note sur le compte des opérations de l'année 1861. . . . .	4— 9
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1861 . . . . .	11— 31
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1861 . . . . .	32— 33
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1861 . . . . .	34— 35
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1861 . . . . .	36— 37
<b>COMPTES DES BUDGETS.</b>	
Note sur les comptes des Budgets . . . . .	40
<i>Compte définitif du Budget de l'exercice 1860.</i>	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1860 . . . . .	42— 56
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1860 . . . . .	57— 63
Tableau des crédits servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1860. . . . .	65— 83
Budget de l'exercice 1860. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice . . . . .	86— 87
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice. . . . .	88—101
Développements du compte définitif du Budget de l'exercice 1860. Recettes. . . . .	105—195
— — — — — Dépenses . . . . .	195—289
Comparaison, par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des Comptes et ordonnées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1860, avec celles de l'exercice antérieur. . . . .	290
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1830 à 1859 inclusivement . . . . .	291—297
Résultat général du Budget de l'exercice 1860 . . . . .	298
Comparaison de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1860. . . . .	299
<i>Compte provisoire du Budget de l'exercice 1861.</i>	
Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1861 . . . . .	302—305
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1861, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués. . . . .	307—315
Tableau des crédits servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1861 . . . . .	317—339
Budget de l'exercice 1861. Compte provisoire des recettes, au 1 <sup>er</sup> janvier 1862. . . . .	342—343
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 <sup>er</sup> janvier 1862 . . . . .	344—353
Résultat général du compte provisoire du Budget de l'exercice 1861, au 1 <sup>er</sup> janvier 1862 . . . . .	354

*Compte des opérations sur les exercices clos de 1856 à 1860.*

	PAGES.
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1856 à 1860 . . . . .	356—360
Exercice périmé de 1856. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif . . . . .	361—365
Exercices en cours d'apurement de 1857 à 1860. — Situation des créances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1862. . . . .	367—377

**COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1861.**

Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1861 . . . . .	380—388
État général des recettes et des paiements de l'année 1861 . . . . .	389—391
Développements du compte de trésorerie pour l'année 1861 . . . . .	392—439

**COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1861.**

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1861 . . . . .	462—485
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1861 . . . . .	484—527



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

---

Conformément aux dispositions des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, à l'exécution desquelles il a été pourvu par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, le compte général de l'Administration des Finances, actuellement rendu pour l'année 1861, expose en un tableau intitulé : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1861**, les faits de la gestion de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État, ainsi que les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez ces préposés au commencement et à la fin de l'année. Les opérations y sont récapitulées, en ce qui concerne les Budgets, par branche principale de revenus et par département ministériel; et, pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est suivi du développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à constater leur conformité avec les arrêts portés par la Cour des comptes sur les comptes individuels soumis à son jugement.

Ce compte général est appuyé des comptes de développement ci-après désignés :

1<sup>o</sup> **COMPTE DES BUDGETS**, comprenant,

SAVOIR :

*Le compte définitif du Budget de l'exercice 1860*, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1861, époque de sa clôture, tel que le règlement en sera proposé aux Chambres législatives. Les divers tableaux qui composent ce compte exposent, d'une part, par année, par branche de revenus et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; d'autre part, par année, par Ministère, par article et par service spécial, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses; ils établissent, de plus, la comparaison entre les évaluations des recettes, les droits constatés à la charge des redevables de l'État et les recouvrements effectués sur ces droits, et la comparaison entre les crédits ouverts, les dépenses, les droits constatés au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués sur les ordonnances des Ministres. Un dernier tableau reproduit la situation distincte de chacun des exercices clos de 1850 à 1859 inclusivement, tels qu'ils ont été réglés ou qu'ils sont encore à régler par la Législature, et dont le résultat général est reporté au présent compte définitif;

*Le compte provisoire du Budget de l'exercice 1861*, offrant la situation de cet exercice, basée sur les opérations déjà terminées au 31 décembre de ladite année, et sur l'appréciation des faits qui restent à s'accomplir jusqu'à l'époque de sa clôture. Ce compte établit les mêmes rapprochements que le compte définitif qui le précède, mais avec moins de développements;

*Le compte des opérations sur les exercices clos*, qui rappelle les ordonnances en circulation et à payer à la clôture des exercices en cours d'apurement, oppose à ce premier résultat les

payements effectués depuis, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il constate, en ce qui concerne l'exercice dont la prescription quinquennale était accomplie au commencement de l'année 1861, les mesures qui ont été prises, pendant cette année, pour son apurement définitif, conformément à la loi de comptabilité.

2° **COMPTE DE LA TRÉSORERIE**, dans lequel on expose les opérations qui s'appliquent aux effets à payer, aux comptes courants et autres créances passives de l'Administration des Finances, ainsi qu'aux créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du Trésor; l'excédant qui, d'après les comptes des Budgets, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

Cette partie du compte est appuyée de tableaux de développement, dans lesquels les recettes et les dépenses de l'année 1861 sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque à laquelle s'arrête le compte. On y trouve ainsi, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet de comptes distincts, une situation complète de la dette flottante et des autres effets à payer, mis en circulation tant pour les services particuliers de la dette publique que de la trésorerie, comme aussi de tous les services publics et spéciaux en général qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances. Cette série de tableaux se termine par un bilan ou résumé des écritures (*le journal général et le grand-livre*) tenues à l'Administration du Trésor public, conformément à l'article 5 de la loi de comptabilité, et aux articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 13 novembre 1849, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers de l'État, d'après les comptes et les autres pièces justificatives de la recette et de la dépense, dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique. Ce document, qui établit l'actif et le passif de l'Administration des Finances au commencement et à la fin de l'année, offre ainsi, sous un autre point de vue, une preuve nouvelle de l'exactitude des encaisses matériels constatés dans les comptes des opérations de l'année et de la trésorerie.

Chacune des principales divisions du compte général dont on vient de donner l'analyse, est précédée d'une note qui en résume les résultats et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière principale. Ces explications sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations de la Cour des comptes.

A la suite du présent compte, est publié le **COMPTE SPÉCIAL DE LA DETTE PUBLIQUE** pour l'année 1861. Ce document, qui donne la définition des différentes natures de dettes, en fait connaître la situation au commencement et à la fin de ladite année, ainsi que le mouvement pendant cette période; il constate aussi la situation de l'emploi des crédits alloués pour l'amortissement, le payement des intérêts et les frais relatifs à ces deux objets.

---

# COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1864.



## NOTE

## SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1861.

Le compte des opérations de l'année 1861 forme la première section du présent compte général de l'Administration des Finances. On y récapitule les liquidations de droits, ainsi que les recettes et les paiements qui ont eu lieu sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1861 sont ceux que l'on va exposer :

## RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1860, mon-  
taient à . . . . . fr. 105,898,348 59  $\frac{1}{2}$

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances,  
pendant l'année 1861, se sont élevées à fr. 472,868,972 15 c',

## SAVOIR :

Recettes sur les produits ordinaires et extraordinaires des Budgets . . . . . fr.	170,889,669 57	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'Administration des Finances . . . . .	114,971,262 91	
Idem de ses créances actives. . . . .	9,913,481 81	
Mouvements de fonds entre les comptables des Finances . . . . .	177,094,557 86	
TOTAL de la recette. . . . fr.	472,868,972 15	472,868,972 15

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une  
somme totale de . . . . . fr. 578,767,320 74  $\frac{1}{2}$

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant la même année 1861, s'élèvent à fr. 474,262,404 72 c<sup>t</sup>,

## SAVOIR :

Dépenses sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets des exercices courants . . . . . fr.	160,704,842 67	
Dépenses sur les ordonnances en circulation des exercices clos . . . . .	2,857,031 59	
Dépenses provenant du mouvement des créances passives de l'Administration des Finances . . . . .	123,634,961 38	
Idem de ses créances actives. . . . .	10,021,587 51	
Mouvements de fonds entre les comptables des Finances . . . . .	177,043,981 57	
		<hr/>
TOTAL de la dépense fr.	474,262,404 72	474,262,404 72

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant chez les comptables au 31 décembre 1861, ainsi que le montant des pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, à la même époque, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, ensemble . . . . . fr.

on retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi. . . . .

## OPÉRATIONS DU SERVICE DES BUDGETS.

## RECETTES.

*Exercice 1860.*

Les droits qui restaient à recouvrer, au 1 <sup>er</sup> janvier 1861, sur les contributions et revenus de l'exercice 1860, s'élevaient à . . . . . fr.	6,775,085 29
Les modifications apportées, en 1861, aux droits constatés pendant l'année précédente, les ont diminués de . . . . .	80,580 82
	<hr/>
Il restait ainsi à recouvrer, à ladite époque, une somme de . . . . .	6,694,704 47
Les recouvrements effectués pendant l'année 1861 n'ayant été que de . . . . .	5,780,853 22
	<hr/>
le Budget de l'exercice 1860 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer de. . . . . fr.	913,871 25

*Exercice 1861.*

D'après les documents adressés périodiquement à l'Administration du Trésor public, par les préposés à la liquidation et à la réalisation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1861 ont été fixés à . . . . . fr.	170,245,678 04
Les recouvrements effectués ne se sont élevés qu'à . . . . .	165,108,836 55
	<hr/>
Et, au 31 décembre 1861, il restait à recouvrer. . . . . fr.	5,136,841 69

## RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits, tant ordinaires qu'extraordinaires, recouvrés pendant l'année 1861, s'élèvent à la somme de fr. 170,889,669 57 c',

SAVOIR :

Exercice 1860 . . . . .	fr. 5,780,833 22	} 170,889,669 57
— 1861 . . . . .	165,108,836 35	

## DÉPENSES

*Exercice 1860.*

Sur les droits précédemment liquidés par la Cour des comptes, et ordonnancés par l'Administration du Trésor public, à la charge du Budget de l'exercice 1860, il restait à payer, au 1<sup>er</sup> janvier 1861, d'après le compte de l'année précédente . . . . . fr. 21,980,966 20

De cette date au 31 octobre 1861, il en a été liquidé et ordonnancé pour 26,147,142 86

de sorte que les créances à payer par le Trésor se sont élevées en définitive à . . . . . fr. 48,128,109 06

Les paiements effectués et les justifications produites, pendant la même période, n'ayant été que de . . . . . 46,482,358 14

il restait à payer ou à justifier, à la clôture de l'exercice 1860, pour solder les dépenses, une somme de . . . . . fr. 1,645,750 92

SAVOIR :

Sur ordonnances en circulation . . fr. 1,352,200 90

Sur ordonnances d'ouverture de crédit. 293,550 02

fr. 1,645,750 92

*Exercice 1861.*

Les droits liquidés et ordonnancés, pendant l'année 1861, à la charge de l'exercice 1861, s'élèvent à . . . . . fr. 133,854,564 09

Sur cette somme, il a été payé et justifié celle de . . . . . 114,222,484 53

Et, au 31 décembre 1861, les ordonnances restant à solder par le Trésor montaient à . . . . . fr. 19,632,079 56

*Exercice clos.*

D'après le compte précédent, il restait des dépenses à payer ou à justifier sur les exercices clos en cours d'apurement, de 1856 à 1859, pour une somme de . . . . . fr. 3,162,045 06

Le compte définitif actuellement rendu de l'exercice 1860, en a constaté, au 31 octobre 1861, époque de la clôture de cet exercice, pour celle de . . 1,645,750 92

de sorte que les paiements restant à effectuer pour solde de ces exercices s'élevaient à . . . . . fr. 4,807,795 98

Les paiements effectués et justifiés, pendant l'année 1861, y compris les ordonnances prescrites de l'exercice 1856, dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1861, ayant été de 2,857,031 59

au 31 décembre 1861, les ordonnances non soldées et les dépenses restant à justifier sur les exercices clos, montaient à . . . . . fr. 1,950,764 39

## SAVOIR :

Sur l'exercice 1857. . . . .	fr. 395,149 59
— 1858. . . . .	91,591 14
— 1859. . . . .	356,973 84
— 1860. . . . .	1,107,249 82
TOTAL. . . . .	fr. <u>1,950,764 39</u>

## RÉCAPITULATION.

La réunion des paiements effectués sur les services ordinaires et extraordinaires de ces différents exercices, fait ressortir, pour l'année 1861, un total de fr. 163,561,874 26 c,

## SAVOIR :

Exercice 1860 . . . . .	fr. 46,482,358 14	} 163,561,874 26
— 1861 . . . . .	114,222,484 53	
Exercices clos . . . . .	2,857,031 59	

## RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DES BUDGETS.

Considéré dans son ensemble, le service des Budgets a présenté, pour l'année 1861, un excédant de recette de fr. 7,327,795 31 c', qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recettes réalisées . . . . .	fr. 170,889,669 57
Dépenses effectuées et justifiées. . . . .	163,561,874 26
Excédant de recette conforme à celui qui est ultérieurement consigné dans le compte de trésorerie . . . . .	fr. <u>7,327,795 31</u>

## OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'Administration des Finances ont présenté, pour l'année 1861, les mouvements et les résultats ci-après :

*Créances passives.*

Les créances passives de l'Administration des Finances se sont accrues de recettes s'élevant à . . . . .	fr. 114,971,262 94
et ont été atténuées de remboursements s'élevant à . . . . .	123,634,961 38
Leur solde, au commencement de l'année, avait ainsi éprouvé une diminution de la différence de . . . . .	fr. <u>8,663,698 47</u>

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Remboursements sur les bons du Trésor en circulation. . . . . fr.	75,500 »
Réduction des autres créances passives de. . . . .	8,588,198 47
Somme pareille à la diminution constatée ci-dessus, de . . . . . fr.	<u>8,663,698 47</u>

*Créances actives.*

Les recettes faites en atténuation des créances actives, à recouvrer par le Trésor, ont été de . . . . . fr.	9,913,481 81
Et les paiements faits en accroissement de ces créances, de . . . . .	10,021,587 51
Le résultat des opérations de l'année 1861 les a ainsi augmentées de fr.	<u>108,105 70</u>

*Mouvements de fonds entre les comptables.*

Les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables des finances, pendant l'année 1861, se résument de la manière suivante :

<i>Recettes.</i>	{	Fonds reçus par les comptables de leurs collègues . . . . . fr.	1,057,684 95	
		Versements opérés dans la caisse de l'État . . . . .	176,056,872 91	<u>177,094,557 86</u>
<i>Dépenses.</i>	{	Fonds envoyés par les comptables à leurs collègues . . . . . fr.	1,057,684 95	
		Récépissés soumis au visa des agents du Trésor, conformément à l'article 4 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846, lesquels ont été produits en dépense par les comptables . . . . .	175,986,296 62	<u>177,045,981 57</u>

Le solde au commencement de ladite année 1861, a, par conséquent, été augmenté de . . . . . fr. 50,576 29

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1861, les valeurs de caisse et de portefeuille constatées, tant par les comptes de gestion des comptables, que par la comptabilité de l'Administration du Trésor public, présentaient un total de . . . fr. 105,898,548 59½  
 A la même époque de l'année suivante, ces valeurs s'élevaient à . . . 104,504,916 02½  
 Elles ont, par conséquent, éprouvé une diminution de . . . fr. 1,393,432 57

Ce dernier résultat, ainsi que les termes qui l'ont produit, se décomposent comme il suit :

	VALEURS de caisse et de portefeuille		DIFFÉRENCES résultant des mouvements de l'année 1861 :	
	au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.	au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	ACCROISSÉMENTS.	DIMINUTIONS.
Comptables chargés de la liquidation et de la perception des impôts . . . . .	9,561,026 .	11,147,942 35	1,586,316 35	.
Caissier de l'État . . . . .	71,215,503 56	68,007,444 58	"	3,116,118 98
Agents du Trésor dans les provinces . . . . .	3,825,036 85 $\frac{1}{2}$	3,559,833 28 $\frac{1}{2}$	.	265,203 57
Administration du Trésor public, son compte de pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes . . . . .	21,298,122 18	21,699,095 81	401,573 03	.
	105,898,348 59 $\frac{1}{2}$	104,504,910 02 $\frac{1}{2}$	1,987,889 08	3,581,522 55
			1,393,432 57	

## RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1861.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer, détermine, pour l'ensemble du service de l'Administration des Finances, pendant l'année 1861, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de recette sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets . . . . .	7,327,705 31	.
Bons du trésor remis à divers. (Excédant des remboursements.) . . . . .	"	75,500 .
Réduction des créances passives de l'Administration des Finances . . . . .	"	8,588,198 47
Augmentation des créances actives . . . . .	"	108,105 70
Excédant de dépense sur les mouvements de fonds . . . . .	50,576 20	"
Réduction sur l'encaisse des comptables . . . . .	1,393,432 57	"
	8,771,804 17	8,771,804 17

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1861. Ce développement a pour objet de démontrer la conformité qui existe entre le présent compte général et les comptes individuels arrêtés par la Cour des comptes.

(-10)

(11)

# TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1861.



## COMPTE DES OPÉRA

## TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1861.

Numéraire . . . . .		fr. 75,505,299 82
Pièces de dépense	chez les comptables . . . . .	11,004,926 59 $\frac{1}{2}$
	en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes . . . . .	21,298,122 18
		52,593,048 77 $\frac{1}{2}$
		Fr. 105,898,548 59 $\frac{1}{2}$

## RECETTE.

## CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. -- EXERCICE 1860.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.	MODIFICATIONS apportées, en 1861, aux droits antérieurement constatés.		RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1861.	RESTES à RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.		
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>					
<b>Impôts.</b>					
Contributions directes, douanes et accises . . . . .	1,686,642 92	140,571 46	"	1,811,968 95	15,245 45
Enregistrement et domaines . . . . .	110,744 66	55,295 40	"	145,967 51	18,070 55
<b>Péages.</b>					
Enregistrement et domaines . . . . .	7,222 57	7,502 96	"	15,814 04	801 49
Travaux publics . . . . .	49,651 90	48,555 71	"	97,917 61	70 "
<b>Capitaux et revenus.</b>					
Travaux publics . . . . .	1,380,601 26	"	"	1,550,085 71	41,515 55
Enregistrement et domaines . . . . .	309,748 01	154,507 57	"	185,441 47	278,814 11
Trésor public . . . . .	1,484,585 60	1,714 44	"	1,486,293 04	"
<b>Remboursements.</b>					
Contributions directes . . . . .	6,756 67	162 62	"	6,919 29	"
Enregistrement et domaines . . . . .	520,597 67	2,455 40	"	4,442 21	518,410 86
Trésor public . . . . .	1,218,756 05	"	488,854 58	688,978 41	40,945 24
	6,775,085 20	408,455 56	488,854 58		
		80,580 82			
	6,694,704 47			5,780,855 22	913,871 25

## TIONS DE L'ANNÉE 1861.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1861.***DÉPENSE.****DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1860.**

	DROITS qui restaient à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1861.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1861. (Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>					
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
<b>Exercice 1856.</b>					
Ministère des Travaux publics . . . . .	"	1,226 54	1,226 54	"	"
<b>Exercice 1857.</b>					
Ministère de l'Intérieur . . . . .	"	4,812 25	4,812 25	"	"
— des Travaux publics . . . . .	10,044 60	2,700 22	12,755 82	"	"
<b>Exercice 1858.</b>					
Ministère des Travaux publics . . . . .	7,370 11	40,571 85	47,106 67	775 27	"
— de la Guerre . . . . .	"	598,070 "	598,070 "	"	"
<b>Exercice 1859.</b>					
Dette publique . . . . .	"	10,000 "	10,000 "	"	"
Ministère de la Justice . . . . .	"	1,269 90	1,269 90	"	"
— des Affaires Étrangères . . . . .	3,754 72	"	3,754 72	"	"
— de l'Intérieur . . . . .	"	25,715 75	21,199 74	2,513 09	"
— des Travaux publics . . . . .	"	243,061 14	254,729 46	11,251 68	"
— de la Guerre . . . . .	"	1,000 "	1,000 "	"	"
— des Finances . . . . .	"	127,592 81	127,302 00	2,289 85	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Dette publique . . . . .	1,540,427 16	6,971,970 58	7,971,769 91	51,622 61	289,005 02
Dotations. { Sénat . . . . .	"	2,500 "	2,500 "	"	"
{ Chambre des Représentants . . . . .	120,323 80	55,754 11	174,057 01	"	"
{ Cour des comptes. . . . .	"	2,862 50	2,567 50	205 "	"
A REPORTER. . . . .	1,481,020 50	7,888,094 50	9,012,881 47	68,728 40	289,005 02

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

*Suite du* TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

## RATIONS DE L'ANNÉE 1861.

*l'administration des Finances, pendant l'année 1861.*

SUITE DE LA DÉPENSE.  
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1860.

	DROITS qui restaient à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1861.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1861. (Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.		
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.	
REPORT. . . fr.	1,481,920 59	7,883,694 50	9,012,881 47	68,728 40	289,005 02	
<b>SUITE DU SERVICE ORDINAIRE.</b>						
<i>Dépenses propres à l'exercice (suite).</i>						
Ministère de la Justice. . . . .	1,829,469 52	2,920,526 66	4,514,701 06	241,255 12	•	
— des Affaires Étrangères . . . . .	492,434 87	251,171 89	714,208 26	4,855 50	4,545 •	
— de l'Intérieur . . . . .	2,766,704 80	1,455,323 51	5,523,059 89	606,067 72	•	
— des Travaux publics . . . . .	2,721,941 20	4,068,537 89	6,694,040 83	96,458 26	•	
— de la Guerre. . . . .	11,522,135 10	601,698 55	12,061,472 61	62,379 02	•	
— des Finances. . . . .	77,571 66	7,281,241 18	7,543,197 25	15,415 59	•	
Non-valeurs et remboursements . . . . .	25,041 50	1,605,948 00	1,716,154 75	2,855 67	•	
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>						
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1859 et transférés conformément à l'art. 31 de la loi de comptabilité.</i>						
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
Loi du 20 décembre 1851.	Travaux à la Meuse ayant pour objet : a de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège . . . . .	1,955 86	•	1,955 86	•	•
	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut . . . . .	510 •	•	510 •	•	•
	Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur. . . . .	75 •	•	75 •	•	•
	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. . . . .	9,200 •	•	9,200 •	•	•
	Chemin de fer. — Créances diverses. (Loi du 19 décembre 1857). . . . .	18 21	•	•	18 21	•
Exécution de travaux d'amélioration de la Dendre. (Loi du 5 mars 1858). . . . .	546 95	•	•	546 95	•	
A REPORTER. . . fr.	20,926,920 56	26,147,142 86	43,501,274 06	1,180,258 44	293,550 02	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

*Suite du* TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

## RATIONS DE L'ANNÉE 1861.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1861.

SUITE DE LA DÉPENSE.  
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1860.

	DROITS qui restaient à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1861.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1861. (Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.		
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.	
REPORT. . . . . fr.	20,026,920 56	26,147,142 86	45,501,274 06	1,189,238 44	295,550 02	
<b>SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.</b>						
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1859, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>						
<b>Ministère des Travaux publics (suite).</b>						
Loi du 5 mars 1858.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst . . . . .	5,411 70	"	1,185 "	2,226 70 "	
	Amélioration des ports et côtes . . . . .	150 "	"	150 "	" "	
	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.	00 "	"	90 "	" "	
Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaale et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France. (Loi du 8 mars 1858) . . . . .						
	869 34	"	869 34	"	"	
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 31 mai 1859). . . . .						
	189,910 88	"	90,421 05	99,488 93	"	
<b>Ministère de la Guerre.</b>						
Loi du 8 septembre 1859.	§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense. . . . .	516,871 46	"	515,624 63	1,246 83 "	
	<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
	§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst . . . . .	2,679 20	"	2,679 20	" "	
	§ 6. Travaux de canalisation de la Lys . . . . .	945 "	"	945 "	" "	
§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France . . . . .	211 "	"	211 "	" "		
§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés . . . . .	717 10	"	717 10	" "		
§ 13. Parachèvement du chemin de fer de l'État . . . . .	223,611 54	"	223,611 54	" "		
§ 14. Transfert, rue de la loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics . . . . .	600 "	"	600 "	" "		
A REPORTER. . . . . fr.	21,866,987 78	26,147,142 86	46,428,379 72	1,202,200 90	295,550 02	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

*Suite du* TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

## RATIONS DE L'ANNÉE 1861.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1861.*

**SUITE DE LA DÉPENSE.**  
**SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1860.**

	DROITS qui restaient à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1861.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1861. (Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
REPORT. . . . . fr.	21,866,087 78	26,147,142 86	46,428,370 72	1,292,200 90	295,550 02
<b>SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.</b>					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1859, et transférés conformément à l'article 34 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>					
Loi du 8 sept. 1859 (suite).	§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liège. . . . .	60,013 47	"	15 47	60,000 "
	§ 18. Travaux d'appropriation du palais Ducal, pour les expositions des beaux-arts, le musée moderne, les solennités publiques, etc. . . . .	2,062 "	"	2,062 "	" "
	§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. . . . .	735 80	"	735 80	" "
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
Loi du 6 juillet 1860.	{ Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	664 03	"	664 03	" "
	{ Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . .	108 65	"	108 65	" "
	Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège. (Loi du 6 juillet 1860.) . . . . .	45,876 60	"	45,876 60	" "
	Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État. (Loi du 18 juillet 1860). . . . .	4,519 87	"	4,519 87	" "
		21,980,966 20	26,147,142 86	46,482,558 14	1,352,200 90
					295,550 02
		48,128,100 06			1,647,750 92

## SUITE DU COMPTE DES OPÉRA

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.  
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1861.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1861.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1861.	RESTES A RECOURER, au 1 <sup>er</sup> janv. 1862, sur les DROITS CONSTATÉS.
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>			
<i>Impôts.</i>			
Contributions directes, douanes et accises . . . . .	74,525,028 70	72,848,526 90	1,075,001 80
Enregistrement et domaines . . . . .	51,871,060 07	51,070,726 28	194,933 79
<i>Péages.</i>			
Enregistrement et domaines . . . . .	4,569,048 54	4,564,120 55	5,822 01
Travaux publics . . . . .	5,025,405 51	2,871,915 58	151,549 75
Narine . . . . .	100,500 86	100,500 86	" "
<i>Capitaux et revenus.</i>			
Travaux publics . . . . .	51,508,046 70	50,219,752 94	1,288,293 76
Enregistrement et domaines . . . . .	4,602,040 02	5,602,574 85	930,671 10
Trésor public . . . . .	5,570,685 45	2,850,552 02	720,130 51
<i>Remboursements.</i>			
Contributions directes . . . . .	160,501 18	159,808 68	6,692 50
Enregistrement et domaines . . . . .	619,199 72	552,295 01	66,906 71
Trésor public . . . . .	457,552 47	350,092 84	78,259 65
	<b>154,811,512 86</b>	<b>149,074,471 17</b>	<b>5,150,841 60</b>
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.</b>			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisés par la loi du 3 février 1845 . . . . .	311,701 64	311,701 64	" "
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ , autorisé par la loi du 8 septembre 1850, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt, lesquelles sont rattachées au présent exercice, savoir :			
Loi du 8 septembre 1850 . . . . .	14,902,147 84	14,902,147 84	" "
Loi du 2 juin 1861 . . . . .	220,515 70	220,515 70	" "
	<b>170,245,678 04</b>	<b>165,108,856 55</b>	<b>5,136,841 60</b>

## RATIONS DE L'ANNÉE 1861.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1861.*

SUITE DE LA DÉPENSE.  
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1861.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1861.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1861.	RESTES A PAYER, au 1 <sup>er</sup> janvier 1862, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
<i>Exercice 1858.</i>			
Ministère de la Guerre . . . . .	76,000 »	57,000 »	19,000 »
<i>Exercice 1859.</i>			
Dette publique . . . . .	14,000 »	14,000 »	»
Ministère de l'Intérieur . . . . .	9,251 25	9,251 25	•
<i>Exercice 1860.</i>			
Ministère de l'Intérieur . . . . .	8,659 52	»	8,659 52
— des Travaux publics . . . . .	285 20	»	285 20
— de la Guerre . . . . .	10,706 59	»	10,706 59
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique . . . . .	55,602,405 99	52,558,402 90	1,244,005 09
Dotations. { Liste civile . . . . .	2,751,322 75	2,751,322 75	»
{ Dotation de l'héritier présomptif du Roi . . . . .	500,000 »	500,000 »	»
{ — de son Altesse Royale le comte de Flandre . . . . .	150,000 »	150,000 »	»
{ Sénat . . . . .	29,000 »	29,000 »	»
{ Chambre des Représentants . . . . .	448,841 29	536,152 85	112,688 44
{ Cour des comptes . . . . .	155,268 74	155,268 74	»
Ministère de la Justice . . . . .	10,814,571 45	8,745,644 17	2,068,727 28
— des Affaires Étrangères . . . . .	2,555,028 70	1,611,106 86	721,921 84
— de l'Intérieur . . . . .	7,784,584 23	6,117,096 46	1,667,487 77
— des Travaux publics . . . . .	20,535,812 35	17,931,516 08	2,554,496 27
— de la Guerre . . . . .	52,401,120 24	21,879,664 56	10,611,455 88
— des Finances . . . . .	3,922,082 27	3,882,075 51	40,908 76
Non-valeurs et remboursements . . . . .	559,937 65	545,478 65	16,459 »
A REPORTER. . . . .	116,197,656 51	97,120,778 58	19,076,777 75

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

*Suite du* TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

## RATIONS DE L'ANNÉE 1861.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1861.*

## SUITE DE LA DÉPENSE.

## SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1861.

		DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1861.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1861.	RESTES A PAYER, au 1 <sup>er</sup> janv. 1862, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.	
Report. . . . . fr.		116,107,556 51	97,120,778 58	19,076,777 75	
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>					
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1860 et transférés conformément à l'art. 31 de la loi de comptabilité.</i>					
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
Loi du 90 décembre 1851.	{	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	106,606 00	106,606 00	.
		Travaux à la Meuse ayant pour objet : a de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège . . . . .	1,664 14	1,664 14	.
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut . . . . .	65,957 71	58,415 54	7,542 17
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . .	79,052 10	79,752 10	180 .
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État . . . . .	57,819 85	57,819 85	.
		Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État . . . . .	55,504 58	55,504 58	.
		Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée. (Loi du 12 mars 1856) . . . . .	5,125 .	.	5,125 .
		Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes. (Loi du 31 décembre 1856) . . . . .	10,465 70	10,465 70	.
		Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre. (Loi du 5 mars 1858) . . . . .	2,656 50	2,656 50	.
		Loi du 5 mars 1858.	{	Amélioration des ports et côtes . . . . .	145,420 57
Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende . . . . .	84,750 46			84,540 46	210
		Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France. (Loi du 8 mars 1858) . . . . .	210,758 57	107,180 97	15,577 60
Loi du 1 <sup>er</sup> juill. 1858.	{	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	21,859 76	21,859 76	.
		Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . . . .	27,970 44	27,970 44	.
A REPORTER. . . . . fr		117,050,178 15	97,928,765 65	19,101,412 50	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

*Suite du* TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

## RATIONS DE L'ANNÉE 1861.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1861.*

SUIVE DE LA DÉPENSE.  
SUIVE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1861.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1861.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1861.	RESTES A PAYER, au 1 <sup>er</sup> janvier 1862, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
REPORT. . . . . fr.	117,050,178 15	97,928,765 63	19,101,412 50
<b>SUIVE DES SERVICES SPÉCIAUX.</b>			
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1860 et transférés conformément à l'art. 31 de la loi de comptabilité.</i>			
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>			
Construction et ameublement de maisons d'école (Loi du 31 mai 1859) . . . . .	588,864 72	112,480 26	276,384 46
<b>Ministère des Travaux publics.</b>			
Extension des lignes télégraphiques. (Loi du 27 mai 1859) . . . . .	62,219 17	58,687 99	5,531 18
<b>Ministère de la Guerre.</b>			
§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense . . . . .	8,216,509 09	8,210,444 04	5,865 05
<b>Ministère des Travaux publics.</b>			
§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst . . . . .	828,751 31	828,108 81	642 50
§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges. . . . .	67 25	67 25	"
§ 4. Élargissement de la 2 <sup>me</sup> section du canal de la Campine . . . . .	1,056,459 13	971,797 22	64,641 91
§ 5. Amélioration du port d'Ostende . . . . .	266,451 67	215,296 67	51,155 "
§ 6. Travaux de canalisation de la Lys. . . . .	66,086 74	66,086 74	"
§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France . . . . .	482,457 77	479,606 78	2,850 99
§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort par Furnes à la frontière de France. . . . .	2,159 98	1,926 65	233 33
§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre. . . . .	792 "	547 52	244 68
§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage . . . . .	9 50	9 50	"
§ 12. Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés . . . . .	175,621 51	164,766 75	8,854 56
§ 15. Parachèvement du chemin de fer de l'État . . . . .	5,571,070 94	5,509,712 65	61,358 29
§ 14. Transfert, rue de la loi, des Ministères de la Justice et des travaux publics.	82,040 07	81,917 57	122 50
<b>Ministère de la Justice.</b>			
§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de Justice à Bruxelles . . . . .	6,862 58	6,862 58	"
A REPORTER. . . . . fr.	152,214,561 36	119,637,084 41	19,577,276 95

Loi du 8 septembre 1859, et arrêté royal du 26 décembre 1861, n° 1.

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

*Suite du* TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

## RATIONS DE L'ANNÉE 1861.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1861.

SUITE DE LA DÉPENSE.				
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1861.				
	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1861.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1861.	RESTE A PAYER, au 1 <sup>er</sup> janvier 1862, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.	
Report . . . . . fr.	132,214,501 50	112,637,084 41	19,577,276 95	
<b>SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.</b>				
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1860 et transférés conformément à l'art. 31 de la loi de comptabilité.</i>				
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>				
Loi du 8 sept. 1859, et arrêté royal du 30 déc. 1861, n° 1.	§ 10. Agrandissement du Palais Royal à Bruxelles. . . . .	557 50	557 50	
	§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liège. . . . .	48,805 44	48,805 44	
	§ 18. Travaux d'appropriation du Palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le musée moderne, les solennités publiques, etc. . . . .	117,892 06	117,694 56	197 50
	§ 10. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique . . . . .	1,705 50	1,705 50	"
<b>Ministère des Travaux publics.</b>				
Loi du 6 juill. 1860.	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	146,209 02	100,876 41	45,552 61
	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	714 54	714 54	"
	Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège. (Loi du 6 juillet 1860). . . . .	2,500 05	2,500 05	"
	Établissement d'un pont définitif sur la Sambre à Oignies. (Loi du 6 juillet 1860). . . . .	3,089 67	3,089 67	"
	Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État. (Loi du 18 juillet 1860) . . . . .	956,224 12	956,224 12	"
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>				
Loi du 9 juin 1861.	§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes . . . . .	116,566 80	116,566 80	"
	§ 3. Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée Royal d'histoire naturelle . . . . .	14,857 73	8,857 73	6,000 "
	§ 5. Création d'une section ethnologique belge au Musée Royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie . . . . .	10,800 "	10,800 "	"
<b>Ministère des Travaux publics.</b>				
Loi du 2 juin 1861.	§ 1. Construction d'une section de chemin de fer d'Aerschot à Diest. . . . .	1,100 "	1,100 "	"
	§ 2. Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberghe . . . . .	600 "	600 "	"
	§ 4. Canalisation de la Meuse depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier . . . . .	2,634 58	2,320 58	314 "
	§ 6. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St. Job-in't Goor . . . . .	1,000 "	1,000 "	"
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>				
	§ 8. Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national, subsides pour l'établissement d'autres tirs . . . . .	215,681 12	212,222 62	1,458 50
	§ 9. Subsidés destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique. . . . .	1,500 "	"	1,500 "
	<b>135,854,564 09</b>	<b>114,222,484 55</b>	<b>19,632,070 56</b>	

## SUITE DE LA RECETTE.

## OPÉRATIONS DE TRESORERIE.

	Bons du Trésor remis à divers . . . . .			
Emissions d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et im- putées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats . . . . .	11,910,510 55 $\frac{1}{2}$	47,485,440 12
		Coupons d'in- térêts, etc. . . . .	12,218,077 62 $\frac{1}{2}$	
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspon- dants du Trésor, ainsi que pour avances diverses.		23,547,861 14	
	Divers services publics . . . . .		14,121,910 80	
Recette pour le compte des cor- respondants du Trésor . . . . .	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre . . . . .		622,066 82	41,627,062 72
	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le rembour- sement a lieu avec l'intervention du Ministre . . . . .		26,843,585 10	
Recette pour le compte des cor- respondants des comptables des finances . . . . .	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre . . . . .		25,857,851 07	
	Recette en atténuation des créances actives. (Remboursement par divers.) . . . . .			9,915,481 81
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.) . . . . .			177,094,557 86
				501,979,502 58

## RATIONS DE L'ANNÉE 1861.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1861.*

<b>SUITE DE LA DÉPENSE.</b>				
<b>SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICES CLOS.</b>				
	Dépenses justifiées sur ordonnances d'ouverture de crédit . . . . . fr.	573,000		
Exercice 1856.	Versements opérés à la caisse des dépôts et consignations, sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition . . . . .	120	626,592 82	
	Ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette au compte du Budget de l'exercice 1861 . . . . .	55,472 82		
— 1857.	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1861 . . . . .	{ Service ordinaire. . . . . 51,004 04 Services spéciaux. . . . . 17,065 . }	68,969 04	
— 1858.	Idem. . . . .	{ Service ordinaire. . . . . 1,057,255 71 Services spéciaux. . . . . 122 07 }	1,057,376 68	
— 1859.	Idem. . . . .	{ Service ordinaire. . . . . 550,556 31 Services spéciaux. . . . . 0,034 74 }	550,591 05	
— 1860.	Idem. . . . .	{ Service ordinaire. . . . . 520,018 50 Services spéciaux. . . . . 18,482 51 }	538,501 10 <sup>a</sup>	
			2,857,051 50	
<b>OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.</b>				
Payements en atténuation des créances passives.	Bons du Trésor remis à divers. . . . .	75,500 .		
	Remboursements d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. { Mandats. . . . . 11,574,921 70 <sup>½</sup> Coupons d'intérêts, etc. 12,290,125 57 <sup>½</sup> }	47,451,509 07	
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses . . . . .	25,400,824 50	
	Dépense pour le compte des correspondants du Trésor . . . . .	Divers services publics . . . . .	24,508,785 25	
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre . . . . .	450,187 48	
		Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre . . . . .	24,836,777 26	
	Dépense pour le compte des comptables des finances . . . . .	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre . . . . .	26,508,843 72	
	Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers.) . . . . .			10,021,587 51
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds remis et récupérés de versement produits en dépense.)			177,045,081 57
				310,700,550 46

## SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

## SUITE DE LA RECETTE.

## RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Contributions et revenus publics</i> . . . . .	{	Exercice 1860 . . . . . fr. 5,780,853 22	} 170,880,600 57
		— 1861 . . . . . 165,108,836 55	
<i>Opérations de trésorerie</i> . . . . .	{	Recettes en augmentation des créances passives . . . . .	114,071,262 91
		— en atténuation des créances actives . . . . .	9,913,481 81
		Mouvements de fonds entre les comptes des finances . . . . .	177,004,557 86
		TOTAL DE LA RECETTE. . . . . fr.	472,868,972 15
		Report des valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 <sup>er</sup> janvier 1861. . . . .	105,808,348 50 $\frac{1}{2}$
		TOTAL GÉNÉRAL. . . . . fr.	578,767,320 74 $\frac{1}{2}$

## RATIONS DE L'EXERCICE 1861.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1861.*

**SUITE DE LA DÉPENSE.**  
**VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1862.**

Numéraire . . . . .		fr. 70,474,169 04
Pièces de dépense . . . . .	Chez les comptables . . . . .	12,531,051 17 $\frac{1}{2}$
	En cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes . . . . .	21,609,695 31
		34,030,746 98 $\frac{1}{2}$
		104,504,916 02 $\frac{1}{2}$

## DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1861.

Dépenses publiques . . . . .	Exercice 1860 . . . . .	fr. 46,482,358 14	} 163,561,874 26
	— 1861 . . . . .	114,222,484 55	
	Exercices clos . . . . .	2,857,031 59	
Opérations de trésorerie . . . . .	Payements en atténuation des créances passives . . . . .	123,654,961 38	} 177,043,981 57
	— en augmentation des créances actives . . . . .	10,021,587 51	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances . . . . .	177,043,981 57	
	<b>TOTAL DE LA DÉPENSE.</b> . . . . .	fr. 474,262,404 72	
	Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 <sup>er</sup> janvier 1862. . . . .	104,504,916 02 $\frac{1}{2}$	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL.</b> . . . . .	fr. 578,767,320 74 $\frac{1}{2}$	

## SUITE DU COMPTE DES OPÉ

## DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.		RECEVEURS	RECEVEURS	
		des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.	
<b>OPÉRATIONS DES BUDGETS.</b>				
Contributions et revenus publics. Exercice 1860 . . . . .		1,818,888 22	349,665 25	
— — — — — 1861 . . . . .		73,008,135 58	40,567,222 09	
<b>OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.</b>				
Recettes en augmentation des créances passives.	Émission d'effets à payer . . . . .	Bons du Trésor remis à divers . . . . .	•	•
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créan- ces liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique . . . . .	Mandats . . . . .	•
		Coupons d'intérêts, etc. . . . .	•	•
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Tré- sor, ainsi que pour avances diverses . . . . .	•	•
		Divers services publics. . . . .	•	•
	Recette pour le compte des cor- respondants du Trésor . . . . .	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre. . . . .	•	•
		Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre . . . . .	16,928,823 35	1,001,152 70
	Recette pour le compte des cor- respondants des comptables des finances . . . . .	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre . . . . .	4,760,050 96	5,341,237 61
		Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursements par divers) . . . . .	25,000 •	2,620,500 •
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus) . . . . .		•	155,789 95
<b>TOTAL DES RECETTES. . . . . fr.</b>		<b>96,540,878 11</b>	<b>50,024,567 58</b>	

## RATIONS DE L'ANNÉE 1861.

faîtes par l'Administration des Finances, pendant l'année 1861.

COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	COMPTABLES de l'administration de LA MERISE.	CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.		TOTAL des RECETTES.
			Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'intervention des comptables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les dépenses centrales.	
1,457,005 52	•	•	1,856,197 64	310,078 81	5,780,855 22
55,091,668 52	1,141,605 56	•	1,066,296 88	15,555,907 92	165,108,856 55
•	•	•	•	•	•
•	•	•	•	11,919,510 55½	11,919,510 55½
•	•	•	•	12,218,077 62½	12,218,077 62½
•	•	•	•	25,547,861 14	25,547,861 14
•	•	•	5,815,216 51	8,508,694 49	14,121,910 80
•	•	•	622,666 82	•	622,666 82
5,454,540 59	71,501 20	•	5,155,128 94	292,658 52	26,885,585 10
15,756,582 50	•	•	•	•	25,857,851 07
•	•	•	2,594,574 66	4,664,607 15	9,915,481 81
921,805 •	•	176,056,872 91	•	•	177,094,557 86
56,661,489 75	1,212,906 56	176,056,872 91	15,987,881 25	76,404,576 01	472,868,972 15

## SUITE DU COMPTE DES OPÉ

## DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.		RECEVEURS	RECEVEURS	COMPTABLES	COMPTABLES
		des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	de l'administration de LA MARINE.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.					
Dépenses publiques. Exercice 1860 . . . . .		11,118,121 40	2,811,501 .	.	.
— Exercice 1861 . . . . .					
Payements effectués et justifiés sur les ordonnances en circulation des exercices clos et en cours d'apurement. . . . .		127 75	.	.	.
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.					
Bons du Trésor remis à divers . . . . .		.	.	.	.
Remboursements d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créan- ces liquidées et imputées sur le Budget de la dette publique. . . . .	Mandats . . . . .	.	.	.
		Compons d'in- térêts, etc. . . . .	.	.	.
Payements en atténuation des créances passives.	Mandats émis en paiement de dépenses con- statées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses . . . . .	.	.	.	.
	Divers services publics . . . . .	.	.	.	.
Dépenses pour le compte des corres- pondants du Trésor.	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre . . . . .	.	.	.	.
	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre. . . . .	1,550,051 46	.	.	.
Dépense pour le compte des corres- pondants des comp- tables des finances.	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre. . . . .	4,696,780 10	6,090,384 45	15,721,779 19	.
	Payements en augmentation des créances actives. — Avances à divers . . . . .	.	.	.	.
Mouvements de fonds en- tre les comptables des finances . . . . .	Fonds remis . . . . .	.	155,780 95	921,805 .	.
	Récépissés de versement produits en dépense . . . . .	77,204,902 29	41,653,807 09	59,928,605 87	1,211,012 12
TOTAL DES PAYEMENTS. . . . fr.		94,578,062 98	50,601,272 47	58,572,278 00	1,211,012 12

## RATIONS DE L'ANNÉE 1861.

faits par l'Administration des finances, pendant l'année 1861.

Caisier de l'État.		Administration du trésor public.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'année 1861, du portefeuille des agents du trésor dans les provinces, et des pièces de dépense en cours de régularisation sur les budgets près des départements ministériels et de la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1861.
AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récépissés de versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédant des pièces régularisées sur les dépenses de l'année.	Excédant des dépenses de l'année sur les pièces régularisées.	
114,460,152 25	20,778 22	.	52,112,014 01	160,529,246 88	175,595 70	.	160,704,842 07
2,805,431 04	.	.	55,472 82	2,857,051 59	.	.	2,857,051 59
75,500 .	.	.	.	75,500 .	.	.	75,500 .
11,880,974 18½	.	.	875 56	11,881,840 54½	.	506,027 75	11,574,921 79½
"	9,540,785 57½	.	2,740,358 .	12,290,125 57½	.	.	12,290,125 57½
.	25,490,824 50	.	.	25,490,824 50	.	.	25,490,824 50
1,465,974 55	7,789,465 29	.	15,145,545 41	24,398,785 25	.	.	24,398,785 25
450,187 48	"	.	.	450,187 48	.	.	450,187 48
6,744,521 .	.	.	16,758,462 90	24,841,815 56	.	5,058 10	24,856,777 26
.	.	.	"	26,508,845 72	.	"	26,508,845 72
"	406,620 "	.	9,614,967 51	10,021,587 51	.	"	10,021,587 51
.	.	.	"	1,057,684 95	.	.	1,057,684 95
.	.	15,987,881 25	.	175,986,296 62	.	"	175,986,296 62
157,880,520 50½	41,265,471 58				175,595 70	511,065 85	
179,152,991 89		15,987,881 25	76,404,376 01	474,598,774 78	136,570 06		474,262,404 72

## SUITE DU COMPTE DES OPÉ

## RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.			RECETTES et
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	En cours DE RÉGULARISATION sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1861.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises . . . . .	7,101,844 20	"	"	95,540,878 11
— de l'enregistrement et des domaines . . . . .	2 001,774 37	"	"	50,024,567 58
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes. . . . .	448,170 68	"	"	56,661,480 75
Comptables de l'administration de la marine . . . . .	9,827 75	"	"	1,212,906 56
Caissier de l'État . . . . .	71,213,565 56	"	"	176,056,872 01
Administration du Trésor public. { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administra- tions des recettes. . . . .	"	"	"	15,987,881 25
{ Virements de comptes dans les écritures centrales .	"	5,825,056 85 $\frac{1}{2}$	21,298,122 18	76,404,576 01
	80,775,180 56	5,825,056 85 $\frac{1}{2}$	21,298,122 18	472,868,972 15

## RATIONS DE L'ANNÉE 1861.

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1861.

TOTAL ou 31 décembre 1861.	PAYEMENTS et VERSÉMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1861.	EXCÉDANT que présentent les paiements faits par les comptables pendant l'année 1861 sur le montant des dépenses régularisées et portées au compte.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.			Observations.
			En cours DE RÉGULARISATION sur les Budgets prés des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
105,642,722 31	94,378,002 08	.	.	.	9,263,750 55	
52,020,541 95	50,091,272 47	.	.	.	1,335,000 48	
57,109,669 41	56,372,278 00	.	.	.	557,501 55	
1,922,754 31	1,211,012 12	.	.	.	11,722 19	
247,250,436 47	179,152,991 89	.	.	.	68,097,444 58	
15,987,881 25	15,987,881 25	.	.	.	.	
101,527,525 04½	76,268,005 05	156,370 06	21,099,695 81	3,550,835 28½	.	(1) Après déduction du résultat porté dans la colonne suivante.
578,767,520 74½	474,262,404 72	136,370 06	21,099,695 81	3,559,835 28½	79,245,386 93	

Certifié le présent compte rendu des opérations de l'année 1861, conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de l'administration du Trésor public, d'après les comptabilités administratives dans les provinces, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> novembre 1862.

*Le Directeur général du Trésor public,*

VAN KERKHOVE.

*Arrêté par le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.



**COMPTES DES BUDGETS.**



## NOTE

## SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Les comptes des Budgets font connaître la situation financière de l'État, pour les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres. Ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits constatés et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux Ministres, avec les services faits et avec les paiements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense; ils déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants des recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler, ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépense, de même que les crédits à transférer à des exercices subséquents.

Ils se composent, pour l'année 1861, des documents qui suivent :

- 1° *Compte définitif du Budget de l'exercice 1860;*
- 2° *Compte provisoire du Budget de l'exercice 1861.*

Ces documents trouvent la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées relativement aux droits liquidés au profit et à la charge de l'État, et à leur réalisation par le Trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1861, ou que la situation en est établie à la fin de l'année,

Savoir :

- Compte des opérations de l'année;*
- Compte de la trésorerie et bilan de l'Administration des Finances.*

Les comptes des Budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des Finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés tant par les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, que par les liquidations de la Cour des comptes et les pièces justificatives dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

A ces comptes est rattaché celui *des opérations sur les exercices clos*, exposant les opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu depuis la clôture de ces exercices. Ce dernier compte, qui, d'ailleurs, trouve la même justification et repose sur les mêmes garanties que ceux qui le précèdent, fait connaître les mesures prises, en 1861, pour l'apurement définitif de l'exercice qui avait atteint, au commencement de cette année, l'époque de la prescription fixée par l'article 36 de la loi de comptabilité, et établit, en ce qui concerne les exercices suivants, la situation, à la fin de ladite année, des dépenses non acquittées.

**COMPTE DÉFINITIF**

**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1860.**



## NOTE

## SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1860.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1860 a eu lieu le 31 octobre 1861.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1<sup>er</sup> janvier 1861, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances de l'année 1860.

Le compte définitif actuellement rendu, et dont on va donner l'analyse, expose les faits de la recette et de la dépense qui se sont accomplis pendant la durée de l'exercice (du 1<sup>er</sup> janvier 1860 au 31 octobre 1861), et en constate les résultats tels qu'ils seront soumis à la sanction législative.

## PRÉVISIONS DU BUDGET.

Les ressources affectées à l'exercice 1860 ont été évaluées par la loi du Budget des Voies et Moyens du 24 décembre 1859, *Moniteur* n° 559, à fr. 149,188,790 ;

## SAVOIR :

Ressources ordinaires . . . . .	fr. 148,788,790	»
Fonds spécial. . . . .	400,000	»
ENSEMBLE. . . . .	<u>fr. 149,188,790</u>	»

Les besoins du même exercice ont été fixés par diverses lois, à . . . fr. 138,642,436 05

## SAVOIR :

Loi du Budget de la Dette publique, du 26 décembre 1859, <i>Moniteur</i> n° 362 . . . . .	fr. 38,483,224	47
— des Dotations, du 16 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 139 . . . . .	4,053,942	75
— du Ministère de la Justice, du 27 décembre 1859, <i>Moniteur</i> n° 363 . . . . .	13,264,904	»
— du Ministère des Affaires Étrangères, du 22 février 1860, <i>Moniteur</i> n° 59 . . . . .	2,616,326	18
— du Ministère de l'Intérieur, du 26 février 1860, <i>Moniteur</i> n° 59 . . . . .	8,574,919	65
— du Ministère des Travaux publics, du 28 février 1860, <i>Moniteur</i> n° 62 . . . . .	25,114,988	»
— du Ministère de la Guerre, du 21 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 142. . . . .	52,213,500	»
— du Ministère des Finances, du 24 décembre 1859, <i>Moniteur</i> n° 362 . . . . .	11,645,631	»
— des Non-Valeurs et Remboursements, du 16 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 139 . . . . .	2,678,000	»
ENSEMBLE. . . . .	<u>fr. 138,642,436</u>	<u>05</u>

Le Budget de l'exercice 1860 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recettes, de . . . fr. 10,546,353 95

Mais ces prévisions ont éprouvé, depuis, d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, comme on vient de le dire, à fr. 149,188,790 » ont été augmentées :

1° Par la loi du 13 juillet 1860, du produit présumé de la vente d'objets confectionnés dans les prisons . . . . .	1,000,000 »
2° Par la loi du 26 décembre 1860, du produit présumé de la fabrication de monnaies de nickel . . . . .	728,000 »
3° Du produit des ventes opérées en 1860 de titres de la Dette publique à 4 1/2 p. % appartenant au Trésor, par suite de la régularisation des paiements opérés pour couvrir les intérêts alloués en compte courant sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires, et par suite de l'application de l'article 8 de la loi du 31 mars 1852 . . . . .	74,055 91
4° Par la loi du 8 septembre 1859, d'une partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. %, autorisé par cette loi, pour couvrir une portion équivalente des dépenses imputables sur ledit emprunt, lesquelles ont été rattachées au présent exercice. . . . .	13,462,725 69
De sorte que les évaluations de ressources affectées au Budget de 1860 se sont élevées, en définitive, à (1) . . . . .	fr. 164,455,551 60

se divisant comme il suit :

Ressources ordinaires . . . . .	150,516,790 »	} 164,455,551 60
— extraordinaires . . . . .	13,936,761 60	

Les dépenses autorisées par le Budget primitif, lesquelles s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à . . . . . fr. 158,642,436 05 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant, après déduction d'une somme de 256,248 francs, pour l'annulation opérée en vertu de la loi du 23 mars 1861, à . . . . .	6,891,924 04
2° De crédits pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de . . . . .	1,785,255 33
3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1856, 1857, 1858 et 1859, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité, ci . . . . .	1,935,870 45
4° Des parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1859, sur l'exercice 1859, et dont le transfert au présent exercice a été opéré en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, ces parties d'allocations s'élevant, après déduction de la somme de fr. 126,887 58 c., annulée par la loi du 17 février 1860, à . . . . .	43,279,086 70

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1860 présentaient finalement un total de (1) . . . . . fr. 192,534,550 57

se répartissant ainsi qu'il suit :

Service ordinaire . . . . .	fr. 147,470,230 54)	} 192,534,550 57
Services spéciaux . . . . .	45,064,320 03)	

(1) A voir le tableau de développement qui précède le compte.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1860, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette . . . . .	fr. 164,453,551 60
Dépense . . . . .	192,554,550 57

EXCÉDANT DE DÉPENSE. . . . . fr. 28,080,998 97

Mais comme il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1859, sur l'exercice 1859, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois, après déduction opérée sur la somme de fr. 2,057,694 16 c', à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 1,423,772 41 c' reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1861, ci . . . . . fr. 633,921 75

2° De l'excédant de recette constaté à la clôture de l'exercice 1859, conformément au projet de loi de compte de cet exercice, ci. . . . . 9,183,078 61  $\frac{1}{2}$

ENSEMBLE. . . . . fr. 9,817,000 36  $\frac{1}{2}$

On ne prévoyait, en définitive, pour l'exercice 1860, qu'un déficit de. . . . . fr. 18,263,998 60  $\frac{1}{2}$

## COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

### RECETTES.

Les évaluations des recettes s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'expliquer, à . . . . . fr. 164,453,551 60

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du Budget, s'élèvent à. . fr. 169,989,168 11  $\frac{1}{2}$

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de . . . . . 169,075,296 86  $\frac{1}{2}$

et il est resté à recouvrer . . . . . fr. 913,871 25

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance Indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
<i>Impôts</i> . . . . .	Contributions directes, douanes et accises. . . . .	•	15,245 45	15,245 45
	Enregistrement et domaines . . . . .	14,580 06	3,490 49	18,070 55
<i>Péages</i> . . . . .	Idem . . . . .	286 25	515 24	801 49
	Travaux publics . . . . .	•	70 •	70 •
<i>Capitaux et revenus</i> . . . . .	Idem . . . . .	•	41,515 55	41,515 55
	Enregistrement et domaines . . . . .	44,465 96	254,548 15	278,814 11
<i>Remboursements</i> . . . . .	Idem . . . . .	462,594 91	55,815 05	518,410 86
	Trésor public . . . . .	•	40,945 24	40,945 24
			591,044 07	
	521,927 18	501,044 07		915,871 25

Ainsi qu'on le voit par les détails qui précèdent, une grande partie de ce dernier solde représente des ressources assurées pour le Trésor, dont la recette successive sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués, suivant le vœu de l'article 28 de la loi de comptabilité.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget,  
 ci . . . . . fr. 164,453,551 60  
 que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice, ci . . . 169,075,296 86½

Et il résulte de cette comparaison que les ressources réalisées pendant  
 l'exercice ont été supérieures aux évaluations de . . . . . fr. 4,621,745 26½

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus, SAVOIR :

		EXCÉDANTS	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i> . . . . .	Contributions directes, douanes et accises. . . . .	•	5,282,055 21
	Enregistrement et domaines . . . . .	•	1,045,448 16
<i>Péages</i> . . . . .	Enregistrement et domaines . . . . .	161,838 09	•
	Travaux publics. . . . .	598,090 91	•
	Marine . . . . .	958 48	•
<i>Capitaux et revenus</i> . . . . .	Travaux publics . . . . .	•	1,565,451 48
	Enregistrement et domaines . . . . .	•	155,593 52
<i>Remboursements</i> . . . . .	Trésor public . . . . .	•	180,645 95½
	Contributions directes. . . . .	•	12,910 19
	Enregistrement et domaines . . . . .	19,150 09	•
	Trésor public . . . . .	478,199 54	•
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845 . . . . .		1,258,217 11	6,048,501 49½
		168,559 12	•
		1,426,756 23	6,048,501 49½
Excédant des recettes . . . . . fr.			4,021,745 26½

Les prévisions du Budget des Voies et Moyens, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement des éventualités qui ne permettent guère d'expliquer la cause précise des différences qui résultent de leur comparaison avec les recettes réelles. Il s'ensuit que les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve établie à la suite de chacun des tableaux de développement annexés au présent compte, sub. litt. A à L.

## DÉPENSE.

*Service ordinaire.*

Les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à . . . . .	fr. 147,470,250 54
Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1860 montent à . . . . .	142,880,769 90
Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . . .	141,598,546 60
Et il reste à payer ou à justifier . . . . .	fr. 1,482,423 30

## SAVOIR :

Ordonnances en circulation et à payer . . . . .	fr. 1,188,873 28
Dépenses à liquider sur le Budget de la Dette publique. . . . .	289,005 02
Dépenses à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit, liquidées sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères. . . . .	4,545 »
SOMME ÉGALE. . . . .	fr. 1,482,423 30

Les ordonnances en circulation comprises dans le résultat qui précède, et s'élevant à fr. 1,188,873 28 c<sup>t</sup>, peuvent être acquittées jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1865, époque de leur échéance, suivant l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État. Le montant de ces ordonnances, dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, sera porté en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, du montant de celles frappées de saisie arrêt ou d'opposition, qui, d'après l'article 37 de ladite loi, doit être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 231 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, constatera l'exécution de ces dernières mesures.

La somme de fr. 289,005 02 c<sup>t</sup>, restant à liquider sur le Budget de la Dette publique, a été acquittée en exécution du § 1<sup>er</sup> de l'article 13 de la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois, disposition qui est ainsi conçue : « La part de 40 p. 0/0 et celle de 34 p. 0/0 allouées aux communes par l'article 2 dans le produit brut du service des postes et dans le produit des droits d'accises mentionnés au chapitre II, sont portées respectivement à 42 p. 0/0 et à 36 p. 0/0 pour les trois premières années de la mise en vigueur de la présente loi, et le revenu annuel qui leur est attribué par le même article est fixé au *minimum* de 15 millions de francs jusqu'au 31 décembre 1861. »

Cette somme forme la différence entre les parts prélevées pendant la période du 21 juillet

au 31 décembre 1860, qui ne se sont élevées qu'à fr. 6,432,306 46 c., et le *minimum* de fr., 6,721,311 48 c. à répartir pour la même période aux termes de la disposition précitée.

La Cour des comptes n'ayant point partagé l'opinion du Département des Finances, portant que cette disposition impliquait l'autorisation d'inscrire au Budget de la Dette publique un crédit égal à l'insuffisance de produit dont il s'agit, la liquidation de l'ordonnance qui avait été soumise pour la régularisation de cette dépense, a dû être ajournée jusqu'à ce que la Législature ait statué sur cet objet lors de la présentation de la loi de compte.

Quant à la somme de 4,545 francs sortie de la caisse de l'État en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit liquidées sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, elle tombe sous l'application de l'article 88 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847, sur l'exécution des articles 17 et 23 de la loi sur la comptabilité de l'État.

Suivant ledit article 88, les dépenses de cette nature doivent être l'objet d'une disposition spéciale dans la loi de compte, et le retard que leur justification et régularisation ont éprouvé, doit être l'objet d'explications dans le compte définitif.

En acquit de cette dernière prescription, le Ministre des Affaires Étrangères a fait connaître, par une dépêche du 13 novembre 1862, n° 101, que, sur la somme précitée de 4,545 francs, la Cour des comptes a liquidé le 4 septembre précédent celle de 500 francs et que, quant à la somme restante de 4,045 francs, la justification n'en avait pu être soumise, parce que des documents supplémentaires devaient encore être recueillis à cette fin.

Les crédits ouverts aux Ministres, ci . . . . .	fr. 147,470,230 54
comparés aux dépenses liquidées, ci . . . . .	142,880,769 90
présentent sur celles-ci un excédant de . . . . .	fr. 4,589,460 64

Mais comme les dépenses liquidées, telles qu'on vient d'en indiquer le montant, comprennent celles faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, et pour lesquelles les crédits complémentaires ci-après doivent être alloués par la loi de compte, SAVOIR :

1° Au Budget de la Dette publique :

CHAP. 1<sup>er</sup>, art. 23<sup>ter</sup>. Supplément au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860 (Art. 13, § 1<sup>er</sup>), portant abolition des octrois, pour insuffisance des recouvrements faits à partir du 21 juillet jusqu'au 31 décembre 1860. . . . fr. 289,005 02

CHAP. III. *Fonds de dépôts.*

ART. 26. Intérêts, à 4 p. ‰, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables, etc. . . . . 33,184 04

2° Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères :

CHAP. IX. *Marine.*

ART. 38. Remises à payer au personnel actif du pilotage et aux agents chargés de la perception des recettes des divers services de la marine . . . . . 69,380 72

A REPORTER. . . . . fr. 391,569 78 4,589,460 64

REPORT. . . . fr. 591,569 78 4,589,460 64

ART. 39. Payements à faire à l'administration du pilotage Néerlandais, en vertu des traités existants, du chef du pilotage et de la surveillance commune; restitution des droits indûment perçus et pertes par suite des fluctuations du change sur les sommes à payer à Flessingue . . . . . 4,989 48

ART. 46. Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts et commis chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants . . . . . 1,558 06

3° Au Ministère des Finances :

CHAP. III. *Administration des contributions directes, douanes et accises.*

ART. 17. Remises proportionnelles et indemnités. . . . 76,842 87

CHAP. IV. *Administration de l'enregistrement et des domaines.*

ART. 29. Remises des receveurs . . . . . 19,259 96

ART. 30. Remises des greffiers . . . . . 1,697 06

4° Au Budget des Non-Valeurs et Remboursements :

CHAP. I<sup>er</sup>. *Fonds de dépôt.*

ART. 4. Non-valeurs sur les redevances des mines. . . . 646 15

CHAP. II. *Remboursements.*

ART. 8. Restitution de droits perçus indûment en matière de contributions directes, douanes et accises, et remboursement du prix d'instruments, ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . . 3,710 09

ART. 10. Remboursement du péage sur l'Escaut . . . . 286,879 01

ART. 12. Trésor public. Remboursements divers . . . . 37,662 11

ART. 13. Déficits des divers comptables de l'État. . . . 5,297 16

Il y a lieu, pour établir le montant réel des crédits non absorbés par les dépenses du Budget ordinaire, d'ajouter au résultat ci-dessus les crédits complémentaires que l'on vient d'énumérer, ci . . . . . fr.

850,111 71

Les crédits excédant les dépenses s'élèvent ainsi à . . . . . fr.

5,419,572 55

Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement, SAVOIR :

a. Sur les dépenses arriérées de l'exercice 1856, transférées conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité :

Ministère de l'Intérieur . . . . . fr. 18,400 »

b. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1858 :

Ministère des Travaux publics . . . . . fr. 1,875 »

c. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1859 :

Ministère de l'Intérieur . . . . . fr.	2,087 89	
— des Travaux publics . . . . .	2,018 22	
— de la Guerre . . . . .	1,223 »	
		5,529 11

d. Sur les dépenses propres à l'exercice 1860 :

Dette publique . . . . . fr.	671,750 92	
Dotations. {	Sénat . . . . .	5,700 »
	Chambre des Représentants . . . . .	7,665 16
	Cour des comptes . . . . .	1,200 »
Ministère de la Justice . . . . .	892,830 02	
— des Affaires Étrangères . . . . .	118,218 79	
— de l'Intérieur . . . . .	99,605 06	
— des Travaux publics . . . . .	1,155,995 70	
— de la Guerre . . . . .	256,828 55	
— des Finances . . . . .	204,862 51	
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	278,520 22	
		3,675,163 91

TOTAL des crédits à annuler . . . . . fr. 3,698,768 02

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1861, conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité, SAVOIR :

a. Dépenses arriérées de l'exercice 1857 :

Ministère de l'Intérieur . . . . . fr. 17,197 94

b. Mêmes dépenses de l'exercice 1858 :

Ministère de la Justice . . . . . fr.	53,200 »	
— des Travaux publics . . . . .	124,320 60	
— de la Guerre . . . . .	441,015 53	
		618,534 13

A REPORTER . . . . . fr. 635,752 07 3,698,768 02

REPORT. . . . fr. 635,732 07 3,698,768 02

c. Mêmes dépenses de l'exercice 1859 :

Dette publique. . . . . fr.	30,964 03	
Ministère de l'Intérieur. . . . .	66,621 51	
— des Travaux publics. . . . .	56,443 56	
— des Finances . . . . .	172,407 19	
		526,436 29

d. Dépenses propres à l'exercice 1860 :

Dette publique. . . . . fr.	56,996 67	
Ministère de la Justice . . . . .	163,664 87	
— des Affaires Étrangères. . . . .	5,105 83	
— de l'Intérieur . . . . .	71,506 30	
— des Travaux publics. . . . .	420,396 58	
— de la Guerre . . . . .	31,965 72	
— des Finances . . . . .	9,200 »	
		758,635 97

Total des crédits à transférer à l'exercice 1861, tel que le montant en a été réglé par le décompte dressé, conformément aux prescriptions de l'article 201 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, ci . . . . fr. 1,720,804 35

Ensemble une somme pareille au montant des crédits du service ordinaire non absorbés par les dépenses, à la clôture du Budget . . . . fr. 5,419,572 35

*Services spéciaux.*

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les allocations pour des services spéciaux, rattachées au Budget de l'exercice 1860, s'élevaient à une somme de fr. 45,064,320 03

Savoir :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1859. fr.	43,279,086 70
Crédits votés dans le cours de l'exercice . . . . .	1,785,233 33
	Fr. 45,064,320 03

Les dépenses liquidées et régularisées pendant l'année 1860, lesquelles sont définitivement rattachées à l'exercice, montent à . . . . . fr. 16,144,607 42

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1861, époque de la clôture de l'exercice, ont été de . . . . . 15,981,279 80

Et il est resté des ordonnances en circulation et à payer pour . . . . . fr. 163,327 62

A REPORTER . . . . fr. 45,064,320 03

REPORT. . . . . fr. 45,064,320 05

Ces ordonnances à payer sont soumises, comme celles du service ordinaire, aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice avec les dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1860, ci . . . . . fr. 16,144,607 42

on trouve un excédant de crédits de. . . . . fr. 28,919,712 61

qui a été transféré à l'exercice 1861, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de comptabilité. (A voir le décompte dressé en exécution de l'article 203 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, et dont l'envoi à la Cour des comptes a été fait le 9 janvier 1862.)

### Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1860 offre, d'après ce que l'on vient de faire connaître, les résultats ci-après, pour le règlement définitif du Budget, SAVOIR :

#### 1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

##### a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. . . . .	fr. 141,398,346 60	} 137,379,626 40
Services spéciaux. . . . .	15,981,279 80	

##### b. Les paiements restant à faire ou à justifier pour solde :

Service ordinaire. . . . .	fr. 1,482,423 50	} 1,643,750 92
Services spéciaux. . . . .	163,327 62	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice . . . . . fr. 159,025,377 32

#### 2° Crédits du service ordinaire non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Dépenses arriérées de l'exercice 1857 . . . . .	fr. 18,400 »
— — — 1858 . . . . .	1,875 »
— — — 1859 . . . . .	5,329 11
— de l'exercice. . . . . 1860 . . . . .	<u>3,675,163 91</u>

Total des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi de compte . . . . . fr. 3,698,768 02

#### 3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1861 :

##### a. Suivant l'art. 30 de la loi de comptabilité (service ordinaire):

Dépenses arriérées de l'exercice 1857 . . . . .	fr. 17,197 94	} 1,720,804 33
— — — 1858 . . . . .	618,534 13	
— — — 1859 . . . . .	326,436 29	
— de l'exercice. . . . . 1860 . . . . .	758,635 97	

b. Suivant l'art. 31 de la même loi (services spéciaux). . . . . 28,919,712 61

TOTAL des crédits transférés à l'exercice suivant . . . . . fr. 30,640,516 94

Fr. 193,364,662 28

Les divers résultats rappelés ci-dessus impliquent des autorisations de dépenses à concurrence d'une somme de . . . . . fr. 193,364,662 28  
 Et les crédits alloués ne s'élevant qu'à . . . . . fr. 192,534,550 57

---

des crédits complémentaires doivent être accordés par la loi de compte, du chef des dépenses faites au delà des allocations non limitatives portées aux Budgets de la Dette publique, du Ministère des Affaires Étrangères, du Ministère des Finances, et des Non-Valeurs et Remboursements . . . fr. 830,114 71

---

Les états litt. *M* à *U*, joints au présent compte, contiennent le développement, par article, des divers Budgets des dépenses du service ordinaire.

Les détails relatifs aux services spéciaux sont présentés dans le compte même.



## RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1860, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation du Budget de 1860, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit, d'après les faits qu'on vient d'exposer :

Ressources réalisées . . . . .	fr. 169,075,296 86½
Dépenses liquidées et ordonnancées . . . . .	159,025,377 32
<b>Excédant de recette.</b> . . . .	<b>fr. 10,049,919 54½</b>

Mais comme il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1859, sur l'exercice 1859, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 2,057,694 16 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 1,423,772 41 c<sup>e</sup> reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1861, ci. . . . . fr. 653,921 75

2° De l'excédant de recette constaté à la clôture de l'exercice 1859, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice. . . . . 9,183,078 64½

**ENSEMBLE.** . . . . fr. **9,817,000 36½**

Le boni de l'exercice 1860, s'élève, en définitive, à . . . . . fr. **19,866,919 91**

## COMPARAISON

DE LA SITUATION DU BUDGET DE 1860, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, AVEC CELLE  
QUE PRÉSENTE LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.



On a vu plus haut que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1860 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de . . . . . fr. 18,265,998 60  $\frac{1}{2}$

Le compte définitif, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, offre, au contraire, un excédant de recette de fr. 19,866,919 91 c'.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Plus value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci . . . . . 4,621,745 26  $\frac{1}{2}$

2° Dépenses non effectuées par les Ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale . . . . . fr. 3,698,768 02

dont il faut déduire, toutefois, les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-Valçurs et Remboursements, pour la régularisation desquelles dépenses des crédits sont à demander à la Législature, lors de la présentation de la loi de compte, ci . . . . . 830,111 71

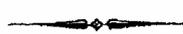
de sorte que, comparés dans leur ensemble, les crédits alloués ne présentent sur les dépenses qu'un excédant de . . . . . fr. 2,868,656 31

3° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1861, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . . . 1,720,804 33

4° Excédants de crédits pour des services spéciaux transférés au même exercice, suivant l'article 31 de cette loi. . . . . fr. 28,919,712 61

La situation présentée d'après les prévisions du Budget de l'exercice 1860, s'étant ainsi améliorée à concurrence d'une somme de . . . . . 38,150,918 51  $\frac{1}{2}$

on obtient, au lieu du déficit d'abord prévu, le boni précité de . . . . . 19,866,919 91



## RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS DE 1830 A 1859 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses constatées par le présent compte du Budget de l'exercice 1860, se trouve placé un tableau, sub. litt. V, qui présente les résultats de la gestion financière antérieure, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1859 y est retracée, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins exclusivement propres à ces exercices, c'est-à-dire dégagée de l'excédant de recette ou de dépense de l'exercice précédent.

Les renseignements reproduits dans ce tableau, d'après les comptes définitifs de ces trente exercices, dont les vingt et un premiers, ceux de 1830 à 1850, ont été réglés par la Législature, se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces divers exercices présentent un total de . . . . . fr. 3,192,448,024 59

Ces prévisions premières des ressources affectées aux besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets, s'augmentent :

1° Des produits nouveaux et des ressources supplémentaires créées par des lois spéciales . . . . .	137,846,967 60
2° Des ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget . . . . .	119,754,384 43
3° Des fonds affectés à des dépenses spéciales . . . . .	282,309,235 98

de sorte que les évaluations des recettes s'élèvent, en définitive, à . . . fr. 3,732,358,612 60

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices, montent ensemble à une somme de . . . . . fr. 3,296,481,579 57

Ces prévisions premières des besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets s'accroissent :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, toutefois après déduction des annulations de crédits, ci . . . . . fr.	199,579,938 16
2° Des crédits complémentaires déjà alloués ou encore à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, ci . . . . . fr.	9,899,908 96

A REPORTER. . . . . fr. 3,505,961,426 69 3,732,358,612 60

REPORT. . . fr. 3,503,961,426 69 3,752,558,612 60

3° Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci. . . . fr. 350,352,763 64

---

Fr. 3,856,314,190 33

Et ces prévisions de dépenses, dégagées ensuite des portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1860 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, ci . . . . . fr. 1,935,870 45

---

s'élèvent, en définitive, à une somme totale de . . . . . fr. 3,854,378,519 88

---

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de . . . . . fr. 122,019,707 28

Mais cette insuffisance, qui se constate en prenant pour base les prévisions, s'est modifiée ainsi qu'il suit d'après les faits réalisés :

D'une part :

Les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 3,775,673,401 22 $\frac{1}{2}$  c, et ont ainsi dépassé les évaluations de . . . . . fr. 43,316,868 62 $\frac{1}{4}$

D'autre part :

Les dépenses résultant des services faits ayant été de fr. 3,766,492,402 61 c, sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de . . . . . fr. 87,885,917 27

---

Il s'ensuit que la situation financière s'est améliorée à concurrence d'une somme de . . . . . fr. 131,202,785 89 $\frac{1}{3}$

---

Et qu'en définitive, les Budgets clos ont laissé disponible un boni de . . . . . fr. 9,183,078 61 $\frac{1}{2}$

---

Ce boni est celui qui a été transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1860, comme résultat final de l'exercice précédent.

## TABLEAU

### DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

*servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1860.*



TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 24 déc. 1879, Monit. n° 552.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
<b>IMPÔTS.</b>			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
<i>Foncier.</i>	Principal . . . . .	15,944,527	•
	5 centimes additionnels ordinaires . . . . .	478,555	•
	2 — — pour non-valeurs . . . . .	518,800	•
	10 — — extraordinaires . . . . .	1,594,452	•
	5 — — supplémentaires sur le tout . . . . .	550,086	•
<i>Personnel.</i>	Principal . . . . .	9,180,000	•
	10 centimes additionnels extraordinaires . . . . .	918,000	•
	Amendes . . . . .	•	•
<i>Patentes.</i>	Frais d'expertise . . . . .	•	•
	Principal . . . . .	3,500,000	•
Droit de débit	10 centimes additionnels extraordinaires . . . . .	350,000	•
	des boissons alcooliques . . . . .	1,020,000	•
—	des tabacs . . . . .	170,080	•
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal . . . . .	500,000	•
	10 centimes additionnels ordinaires pour non-valeurs . . . . .	50,000	•
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception . . . . .	27,500	•
<i>Douanes.</i>	Droits d'entrée . . . . .	14,000,000	•
	— de sortie . . . . .	65,000	•
	— de transit . . . . .	•	•
	— de tonnage . . . . .	680,000	•
<i>Accises.</i>	Sel . . . . .	5,075,000	•
	Vins étrangers . . . . .	2,550,000	•
	Eaux-de-vie indigènes . . . . .	6,000,000	•
	— étrangères . . . . .	225,000	•
	Bières et vinaigres . . . . .	7,400,000	•
	Sucres de canne et de betterave . . . . .	4,500,000	•
<i>Garantie.</i>	Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .	15,000	•
	Droits de marque des matières d'or et d'argent . . . . .	225,000	•
<i>Recettes di- verses.</i>	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État . . . . .	180,000	•
	Recettes extraordinaires et accidentelles . . . . .	15,000	•
ENREGISTREMENT ET DOUANES.			
<i>Droits, additionnels et amendes.</i>	Enregistrement (principal et 30 c <sup>e</sup> additionnels) . . . . .	15,000,000	•
	Greffe ( — 30 — ) . . . . .	240,000	•
	Hypothèques ( — 20 — ) . . . . .	2,400,000	•
	Successions ( — 30 — ) . . . . .	8,250,000	•
	Droits de mutation en ligne directe (principal et 30 c <sup>e</sup> additionnels) . . . . .	1,600,000	•
	Droit dû par les époux survivants (principal et 30 c <sup>e</sup> additionnels) . . . . .	150,000	•
	Timbre . . . . .	3,480,000	•
	Naturalisations . . . . .	5,000	•
	Amendes en matière d'impôts . . . . .	150,000	•
	Amendes de condamnation en matières diverses . . . . .	140,000	•
A REPORTER. . . . . Fr.		104,746,790	•

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1860.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.	Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1860.	Augmentations.	Diminutions.	Débitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
15,044,527 "						
478,555 "						
318,890 "	18,886,290 "	18,886,292 15	"	"	18,886,292 15	18,886,292 15
1,594,452 "						
550,086 "						
9,180,000 "						
918,000 "	10,098,000 "	10,220,116 "	"	"	10,220,116 "	10,220,116 "
3,500,000 "						
550,000 "	5,850,000 "	5,781,059 15	91,180 52	"	5,872,248 67	5,872,248 67
1,020,000 "	1,020,000 "	1,140,186 95	0,155 05	"	1,146,342 "	1,146,342 "
170,000 "	170,000 "	195,764 "	1,009 50	"	194,775 50	194,775 50
500,000 "						
50,000 "	577,500 "	495,821 97	22 54	"	495,844 51	495,844 51
27,500 "						
14,000,000 "		a) 14,044,755 82	"	"	14,044,755 82	
65,000 "	14,745,000 "	a) 42,041 15	"	"	42,041 15	15,822,899 93
"		a) 4 06	"	"	4 06	
680,000 "		a) 856,098 90	"	"	856,098 90	
5,075,000 "		5,158,969 94	90 "	"	5,159,059 94	
2,350,000 "		a) 5,286,927 69	44 88	"	5,286,972 57	
6,000,000 "		a) 6,988,227 10	158 25	"	6,988,565 35	
225,000 "	25,565,000 "	a) 285,856 46	" 58	"	285,856 84	27,546,606 50
7,400,000 "		a) 7,322,462 05	21 40	"	7,522,485 45	
4,500,000 "		a) 4,495,155 17	"	"	4,495,155 17	
15,000 "		12,755 20	"	"	12,755 20	
225,000 "	225,000 "	240,051 45	"	"	240,051 45	240,051 45
180,000 "	195,000 "	140,896 "	41,899 96	"	182,795 96	195,513 97
15,000 "		12,718 01	"	"	12,718 01	
15,000,000 "		15,577,655 68	"	"	15,577,655 68	
240,000 "		268,559 90	"	"	268,559 90	
2,400,000 "		2,453,540 46	"	"	2,453,540 46	
8,250,000 "		8,484,797 71	1,908 18	1,954 57	8,484,751 32	
1,600,000 "		1,465,062 72	2,550 09	"	1,467,613 71	
150,000 "	20,415,000 "	185,565 78	186 95	"	185,550 71	50,478,518 71
5,480,000 "		5,088,005 70	50,400 05	"	5,758,405 75	
5,000 "		8,000 "	"	"	8,000 "	
150,000 "		155,764 17	111 82	"	155,875 99	
140,000 "		142,495 10	"	"	142,495 10	
	104,746,790 "	108,914,542 51	195,819 43	1,954 57	109,168,207 57	

a) Déduction faite des parts attribuées aux communes par la loi du 18 juill. 1860, *Moniteur* n° 201. (Période du 21 juillet au 31 décembre 1860.)

## Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 24 déc. 1859, Monit. n° 339.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT. . . . . fr.	104,746,790	"	"
<b>PÉAGES.</b>			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
<i>Domaines.</i> { Rivières et canaux . . . . .	5,100,000	"	"
{ Routes appartenant à l'État . . . . .	1,600,000	"	"
TRAVAUX PUBLICS.			
<i>Postes</i> { Taxe des lettres et affranchissements . . . . .	3,950,000	"	"
{ Ports des journaux et imprimés . . . . .	500,000	"	"
{ Droits sur les articles d'argent . . . . .	50,000	"	"
{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 . . . . .	80,000	"	"
{ Recettes divers . . . . .	"	"	"
MARINE.			
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	110,000	"	"
<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>			
TRAVAUX PUBLICS.			
Chemin de fer . . . . .	26,500,000	"	"
Télégraphes électriques . . . . .	450,000	"	"
Postes. Services régis par l'État . . . . .	"	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Domaines (valeurs capitales) . . . . .	1,100,000	"	"
Forêts . . . . .	1,000,000	"	"
Dépendances des chemins de fer . . . . .	100,000	"	"
Établissements et services régis par l'État . . . . .	540,000	"	"
Produits divers et accidentels, y compris ceux des inscriptions universitaires . . . . .	650,000	"	"
Revenus des domaines . . . . .	275,000	"	"
TRÉSOR PUBLIC.			
Produits divers des prisons (pistolets, cantines, vente de vieux effets) . . . . .	200,000	"	"
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . . . .	800,000	"	"
— des actes des commissariats maritimes . . . . .	50,000	"	"
— des droits de chancellerie . . . . .	35,000	"	"
— des droits de pilotage . . . . .	600,000	"	"
— des droits de fanal . . . . .	100,000	"	"
— de la fabrication de monnaies de cuivre . . . . .	180,000	"	"
— — — — — de nickel . . . . .	"	26 déc. 1860. (Monit. n° 365)	728,000
Chemin de fer rhénan. — Dividendes . . . . .	252,500	"	"
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale . . . . .	500,000	"	"
A REPORTER. . . . . fr.	147,049,290	"	728,000

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1860.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.	
Total.	Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1860	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE			
	104,746,790	108,914,342 31	195,819 43	1,054 57	109,108,207 37		
5,100,000	4,700,060	2,862,186 32	815 90	.	2,863,002 22	4,558,965 40	
1,600,000		1,669,584 12	0,577 06	.	1,675,061 18		
5,050,000	4,580,000	5,953,623 58	48,553 71	.	5,981,979 09	5,981,979 09	
500,000							
50,000							
80,000							
110,000	110,000	109,061 52	.	109,061 52	109,061 52	aj Déduction faite de la quote-part revenant aux communes, suivant la loi du 18 juillet 1860, Mont. n° 201. (Période du 21 juillet au 31 décembre 1860.)	
26,500,000	26,500,000	27,801,619 70	.	27,801,619 70	28,550,967 03		
450,000	450,000	527,743 73	.	527,743 73			
.	.	27,603 60	.	27,603 60			
1,100,000	5,465,000	1,123,672 95	12,903	.	1,136,670 95		5,899,206 63
1,000,000		1,163,542 12	271 10	.	1,168,815 22		
100,000		100,173 25	91 70	.	100,267 95		
540,000		208,759 21	126,558 92	.	535,298 15		
650,000		850,565 89	.	.	850,565 89		
275,000		504,007 64	14,995 85	409	518,592 49		
200,000		200,000	.	105,519 56	96,680 44		
800,000		840,656 49½	.	.	840,656 48½		
50,000	55,550 51	.	.	55,550 51			
55,000	52,507 23	.	.	52,507 23			
600,000	5,225,500	749,872 73	.	.	749,872 73	3,412,145 93½	
100,000		127,581 27	.	.	127,581 27		
180,000		134,143 36	.	.	134,143 36		
728,000		728,000	105,054	.	853,054		
252,500		168,559 50	.	.	168,559 30		
500,000	565,000 59	.	.	565,000 59			
	147,777,290	155,000,693 45½	511,518 67	105,685 15	155,406,570 97½		

## Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 26 déc. 1899, Mont. n° 399.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT. . . . . fr.	147,040,200 »	»	728,000 »
<b>REMBOURSEMENTS.</b>			
<b>CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.</b>			
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc. . . . .	5,000 »	»	»
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux . . . . .	125,000 »	»	»
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	25,000 »	»	»
<b>ENREGISTREMENT ET DOMAINES.</b>			
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. (Déficit des comptables) . . .	30,000 »	»	»
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements . . . . .	500,000 »	»	»
<b>TRÉSOR PUBLIC.</b>			
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . . . .	770,000 »	15 juillet 1860. (Mont. n° 198)	1,000,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	20,000 »	»	»
Recettes accidentelles . . . . .	100,000 »	»	»
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées. . . . .	70,000 »	»	»
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier . . . . .	24,000 »	»	»
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances . . . . .	5,500 »	»	»
Recette du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1855 . . . . .	00,000 »	»	»
	148,788,700 »	»	1,728,000 »
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.</b>			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845. . .	400,000 »	»	»
Produit de la réalisation des titres de la dette publique, appartenant au Trésor. . .	»	»	74,035 91
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 100 (autorisé par la loi du 8 septembre 1859), destinée à couvrir une somme égale de dépenses spéciales imputables sur cet emprunt et rattachées au présent exercice . . . . .	»	8 sept. 1859.	15,462,725 60
	400,000 »	»	15,550,761 60
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . . fr.	148,788,700 »	»	1,728,000 »
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . . fr.	140,188,700 »	»	15,204,761 60

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1860.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1860	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
"	147,777,290 "	155,000,695 45½	511,318 67	105,085 15	"	153,406,550 97½
3,000 "	155,000 "	535 "	"	"	535 "	165,010 10
125,000 "		145,085 07	162 62	"	145,248 20	
25,000 "		20,526 90	"	"	20,526 90	
50,000 "	550,000 "	504,617 78	1,335 85	"	505,955 65	1,020,260 77
500,000 "		522,187 50	1,119 55	"	525,307 14	
1,770,000 "		1,770,000 "	"	448,834 38	1,281,165 62	
29,000 "		59,908 61	"	"	59,908 61	
100,000 "		146,222 94	"	"	146,222 94	
70,000 "	2,056,500 "	67,769 49	"	"	67,769 49	1,619,245 70
24,000 "		22,308 "	"	"	22,308 "	
3,500 "		675 44	"	"	675 44	
60,000 "		41,195 60	"	"	41,195 60	
"	150,516,790 "	156,501,526 45½	514,156 69	594,517 51	"	150,220,945 65½
400,000 "	400,000 "	251,460 88	"	"	251,460 88	251,460 88
74,035 91	74,035 91	74,035 91	"	"	74,035 91	74,035 91
13,462,725 69	13,462,725 69	13,462,725 69	"	"	13,462,725 69	13,462,725 69
"	13,956,761 60	13,768,222 48	"	"	"	13,768,222 48
"	150,516,790 "	156,501,526 45½	514,156 69	594,517 51	"	150,220,945 65½
"			514,156 69	594,517 51		
"	164,455,551 60	170,069,548 95½	80,580 82		"	160,989,168 11½

64

# TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1860.



TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTERIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.
		Exercice 1856.
Ministère de l'Intérieur . . .	15 mai 1846 (art. 30).	Prix d'œuvres d'art commandées à différents artistes . . . . . 10,400 »
		Frais d'impression de la relation d'un voyage scientifique du sieur Linden . . . . . 8,000 »
		<i>Ponts et chaussées, etc.</i>
Ministère des Travaux pu- blics . . . . .	Id.	Plantations de routes . . . . .
		Exercice 1857.
		<i>Statistique générale.</i>
		Frais du recensement général de la population, décrété par la loi du 2 juin 1856 . . . . . 13,375 10
Ministère de l'Intérieur . . .	Id.	<i>Beaux arts.</i>
		Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . . 10,000 »
		<i>Ponts et chaussées, bdtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. . . . . 14,400 64
Ministère des Travaux pu- blics . . . . .	Id.	Plantations de routes . . . . . 1,599 22
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État . . . . . 700 »
		Plantations nouvelles; entretien des plantations existantes . . . . . 260 »

## règlement définitif du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'ajets DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	18,400 .	18,400 .	"	"	"	18,400 .
"	1,226 54	1,226 54	"	"	"	1,226 54
"	10,626 54	10,626 54	"	"	"	10,626 54
"	25,375 19	25,375 19	"	"	"	25,375 19
"	17,049 86	17,049 86	"	"	"	17,049 86
"	40,425 05	40,425 05	"	"	"	40,425 05

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		<b>Exercice 1858.</b>
Ministère de la Justice . . . . .	15 mai 1846 (art. 30).	Subsides à accorder extraordinairement : 1° à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à charge du Département de la Guerre . . . . .
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. . . . . 15,382 53
		Plantations nouvelles sur les routes . . . . . 4,982 26
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . . 256 .
Ministère des Travaux publics . . . . .	Idem.	Travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . . 1,775 .
		Entretien et travaux d'amélioration du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . . 2,219 20
		— — — — — du Rupel . . . . . 115,405 07
		Plantations nouvelles . . . . . 7,814 02
		Port d'Ostende. — Construction d'un phare de premier ordre (deuxième moitié de la dépense et établissement de l'appareil d'éclairage) . . . . . 28,212 76
Ministère de la Guerre . . . . .	Idem	Matériel du génie . . . . .
		<b>Exercice 1859.</b>
Dettes publiques . . . . .	Idem.	Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. % . . . . .
		<i>Prisons.</i>
Ministère de la Justice . . . . .	Idem.	Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . . . . .
Ministère des Affaires Étrangères . . . . .	Idem.	Service de navigation à vapeur entre la Belgique et New-York : remboursement de droits de pilotage . . . . .
		A REPORTER . . . . . fr.

## règlement définitif du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
	53,200	53,200	•	•	•	53,200
	174,137 54	174,137 54	•	•	•	174,137 54
	877,985 53	877,985 53	•	•	•	877,985 53
	1,105,321 07	1,105,321 07	•	•	•	1,105,321 07
	40,964 05	40,964 05	•	•	•	40,964 05
	1,269 99	1,269 99	•	•	•	1,269 99
	5,751 72	5,751 72	•	•	•	5,751 72
	45,988 74	45,988 74	•	•	•	45,988 74

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . . fr.
		<b>Exercice 1859 (suite).</b>
		Subvention éventuelle d'une ou de plusieurs caisses de pensions de secrétaires communaux . . . . . 15,508 »
		Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales. . . . . 1,443 00
		Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui se trouvent dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux dames veuves Weustenraad, Van Ryswyck, Van Kerkhove et Gaucet; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845 et du 6 juillet 1851; publication des chroniques belges inédites; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication de documents rapportés d'Espagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique . . . . . 4,742 75
		Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays . . . . . 2,513 00
Ministère de l'Intérieur . . . . .	15 mai 1846 (art. 50).	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du Gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc. . . . . 650 »
		Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue . . . . . 9,251 55
		Travaux d'achèvement du monument érigé en commémoration du Congrès national . . . . . 11,508 61
		Acquisitions de propriétés particulières enclavées dans les bâtiments de l'hôtel du Gouvernement provincial de la Flandre occidentale. . . . . 8,500 »
		Appropriation et ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Limbourg . . . . . 36,217 45
		Acquisition et appropriation d'une maison joignant l'hôtel du Gouvernement provincial à Namur . . . . . 2,087 89
		A REPORTER. . . . . fr.

## règlement définitif du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
.	45,988 74	45,988 74	.	.	.	45,988 74
.	92,425 15	92,425 15	.	.	.	92,425 15
.	158,411 87	158,411 87	.	.	.	158,411 87

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		RÉSERV. . . . . fr.
		<b>Exercice 1859 (suite).</b>
		<i>Ponts et chaussées, bdtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. . . . . 45,797 79
		Plantations nouvelles sur les routes . . . . . 15,385 86
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État . . . . . 1,000 .
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . . 12,596 29
		Travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . . . . 75,225 54
		— — du canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht. . . . . 885 50
		— — du canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . . 11,166 55
		— — de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . . 2,575 50
		— — d'embranchement vers Hasselt. . . . . 2,046 20
		— — de la Dendre. . . . . 64,439 70
		— — du Rupel. . . . . 9,512 .
		— — du Demer. . . . . 4,114 95
		— — de la Grande-Nèthe. . . . . 6,500 87
		— — de l'Yser . . . . . 65 97
		— — du canal d'Ypres à l'Yser . . . . . 5,000 .
		Plantations nouvelles . . . . . 11,428 22
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances . . . . . 692 55
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux . . . . . 2,476 48
		Port d'Ostende . . . . . 1,748 .
		<i>Chemins de fer, etc.</i>
		Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . . 665 .
		Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers . . . . . 790 45
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . . . . 25,000 .
		Télégraphes. — Entretien. . . . . 750 .
		Matériel et fournitures de bureau . . . . . 919 85
		Transport des dépêches . . . . . 8,595 54
		Canal de Mons à Condé. (Exercice 1858) . . . . . 3,648 99
Ministère de la Guerre. . . . .	Idem.	{ Matériel de l'artillerie . . . . . 25,000 . — du génie. . . . . 2,225 . }
Ministère des Finances . . . . .	Idem.	{ Dépenses du domaine . . . . . 440 . — d'exécution de la révision des évaluations du cadastre. 300,000 . }
Ministère des Travaux publics . . . . .	15 mai 1846 (art. 50).	

## règlement définitif du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET
MONTANT D'APRES LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	158,411 87	158,411 87	•	•	•	158,411 87
•	504,422 92	504,422 92	•	•	•	504,422 92
•	27,225 •	27,225 •	•	•	•	27,225 •
•	500,440 •	500,440 •	•	•	•	500,440 •
•	770,497 79	770,497 79	•	•	•	770,497 79

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
Dette publique	26 décembre 1859. ( <i>Monit.</i> n° 502.)	Budget primitif. . . . .
	6 juillet 1860 ( <i>Monit.</i> n° 195.)	Augmentation des articles 15 et 16 du Budget, Savoir : 1° Intérêts à 4 1/2 p. % sur un capital de 45 millions de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1860). Art. 15, ci. . . . . 2,025,000
		2° Dotation de l'amortissement, à 1/2 p. % sur ledit capital (semestre au 1 <sup>er</sup> novembre 1860). Art. 15, ci. . . . . 112,500
		3° Frais relatifs à la même dette. (Art. 16), ci. . . . . 5,000
	Idem.	Dépenses extraordinaires devant former les articles 25 <sup>bis</sup> et 25 <sup>ter</sup> du Budget, Savoir : Art. 25 <sup>bis</sup> . Commission de 1/4 p. % allouée sur une partie des capitaux souscrits et définitivement admis de l'emprunt de 45 millions à 4 1/2 p. % (Art. 20 et 21 de l'arrêté royal du 12 janvier 1860, <i>Moniteur</i> n° 14), ci. . . . . 98,022 50
	Idem.	Art. 25 <sup>ter</sup> . Escompte à 2 1/2 p. % par an, accordé par l'article 10 dudit arrêté royal sur les versements anticipés du même emprunt. (Ce crédit, susceptible d'être transféré aux exercices suivants, n'est pas limitatif; les paiements auxquels il est destiné à faire face pourront s'élever jusqu'à concurrence des sommes dues aux intéressés, sur les versements de l'espèce effectués pendant les années 1860, 1861 et 1862) . . . . . 400,000
Dotations.	16 mai 1859. ( <i>Monit.</i> n° 159.)	Budget primitif. . . . .
	17 décembre 1860. ( <i>Monit.</i> n° 353.)	Pour couvrir les dépenses de la Chambre des Représentants . . . . .
Ministère de la Justice.	27 décembre 1859. ( <i>Monit.</i> n° 385.)	Budget primitif. . . . .
	15 juillet 1860 ( <i>Monit.</i> n° 198-199.)	Augmentation des art. 55, chap. X, art. 63, chap. XII du Budget, et formation d'un chap. XIII nouveau, pour couvrir des dépenses concernant les exercices clos de 1858 et années antérieures . . . . .
	Idem.	Avance à l'effet de poursuivre, dans les prisons, le travail pour l'exportation.
	11 juin 1861. ( <i>Monit.</i> n° 167.)	Augmentation des art. 3, chap. I, art. 17, chap. IV, art. 19, chap. VI, art. 49, 55 et 55, chap. X du Budget . . . . .
Ministère des Affaires Étrangères	22 février 1860. ( <i>Monit.</i> n° 59.)	Budget primitif. . . . .
	Idem.	Encouragement de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers. Transfert à l'article 53 du Budget, des fonds restés disponibles à la clôture de l'exercice 1859, sur les sommes reportées des exercices antérieurs) . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## règlement définitif du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
58,485,224 47	•					
•	2,142,500 •					
		41,125,746 07	•	•	•	41,125,746 07
•	408,022 50					
4,055,042 73	•					
•	78,012 37	4,132,855 12	•	•	•	4,132,855 12
15,264,904 •	•					
•	74,280 •					
•	1,000,000 •	14,584,741 45	•	•	•	14,584,741 45
•	45,557 45					
2,016,526 18	•					
•		2,011,199 18	•	•	•	2,054,951 18
•	294,875 •		256,248 •	25 mars 1861 (Monit. n° 89)	256,248 •	
58,418,507 40	4,154,145 30	62,552,542 70	256,248 •	•	256,248 •	62,206,294 70

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . . fr.
Ministère de l'Intérieur . . . . .	26 février 1860. (Monit. n° 59.)	Budget primitif. . . . .
	7 mars 1859. (Monit. n° 68.)	Deuxième moitié du crédit de deux millions de francs pour l'amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique . . . . .
	1 <sup>er</sup> juillet 1860 . (Monit. n° 184.)	Acquisition d'un hôtel situé à Bruxelles, rue Ducale, à l'angle de la rue latérale du Parc, et exécution de divers travaux nécessités par la transformation en un jardin public du terrain dépendant dudit hôtel et du palais Ducal. . . . .
	18 juillet 1860 . (Monit. n° 201.)	Augmentation de l'article 59 du Budget . . . . .
	Idem.	Frais de premier établissement de l'Institut agricole (ce crédit, qui formera l'article 59 <sup>bis</sup> du Budget, pourra être utilisé pendant un délai de trois années) . . . . .
	19 juillet 1860 . (Monit. n° 205.)	Augmentation des articles 45, 48, 104, et 152 <sup>bis</sup> du Budget, et formation des articles 142 et 143 nouveaux. . . . .
	30 mars 1861 . (Monit. n° 95.)	Crédit destiné à payer à la dame veuve Dumont les honoraires dus à feuson mari. . . . .
	2 juin 1861 (Monit. n° 156.)	Augmentation des articles 28, 49, 129, 151, 152 et 52 du Budget . . . . .
	28 février 1860 . (Monit. n° 62.)	Budget primitif. . . . .
	1 <sup>er</sup> juin 1861 (Monit. n° 160.)	Dépenses se rapportant à des exercices clos (1859 et antérieurs) devant former un chap. IX, art. 86 à 91 du Budget . . . . .
Ministère des Travaux publics . . . . .	Idem.	Pour couvrir les insuffisances que présentent les allocations portées aux chapitres II, articles 14, 15 et 59, chap. III, art. 49, chap. IV, articles 55, 57, 59, 60, 65, 66, 67, 70, 74 et 81 du Budget. . . . .
	21 mai 1859. (Monit. n° 142.)	Budget primitif. . . . .
	Idem.	Portions rattachées au présent exercice, du crédit de 9,000,000 de francs, pour continuer l'exécution de travaux arriérés et pourvoir à d'autres besoins du Département de la Guerre, savoir :
		Par arrêté royal du 25 mai 1860, <i>Moniteur</i> n° 155 . . . . . 325,000 •
		— — 5 septembre 1860, <i>Moniteur</i> n° 255 . . . . . 55,000 •
		— — 4 décembre 1860, <i>Moniteur</i> n° 18 . . . . . 16,000 •
		— — 13 février 1861, <i>Moniteur</i> n° 128 . . . . . 495,200 •
		Budget primitif. . . . .
		Pour bonifier une partie des droits d'entrée payés sur des marchandises avariées par suite de l'incendie qui a éclaté à l'entrepôt d'Anvers, le 25 octobre 1859 . . . . .
	Ministère de la Guerre . . . . .	Idem.
24 décembre 1859. (Monit. n° 562.)		Budget primitif. . . . .
5 juillet 1860 (Monit. n° 190.)		Pour bonifier une partie des droits d'entrée payés sur des marchandises avariées par suite de l'incendie qui a éclaté à l'entrepôt d'Anvers, le 25 octobre 1859 . . . . .
6 juillet 1860. (Monit. n° 195.)		Augmentation des articles 5 et 18 du Budget. . . . .
26 décembre 1860. (Monit. n° 365.)		Frais de confection et d'essai des nouveaux types de monnaies d'appoint, augmentation du matériel et appropriation des locaux de la Monnaie . . . . .
Idem.		Achat de matières et frais de fabrication des monnaies de nickel. . . . .
27 mai 1861 (Monit. n° 157.)		Crédits supplémentaires pour les objets ci-après, savoir :
		Chap. VIII, art. 42. Frais d'instances et déboursés . . . . . 13,519 60
		— — 45. Dépenses du domaine . . . . . 974 82
Non- Valeurs et Remboursements . . . . .		10 mai 1860. (Monit. n° 150.)

## règlement définitif du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES ET PAR SUITE DE TRANSFERTS.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	« règlement provisoire DU BUDGET.
58,418,597 40	4,154,145 50	62,552,542 70	256,248 .	•	256,248 .	62,996,204 70
8,574,919 65	•					
•	1,000,000 .					
•	275,000 .					
•	8,975 .					
•		10,086,252 70	•	•	•	10,086,252 70
•	94,000 .					
•	67,792 85					
•	25,000 .					
•	40,565 20					
25,111,988 .	•					
•	4,098 58	25,329,824 02	•	•	•	25,329,824 02
•	215,757 64					
52,215,500 .	•					
		55,102,700 .	•	•	•	55,102,700 .
•	889,200 .					
11,645,651 .	•					
•	5,190 87					
•	15,000 .					
•	15,472 38					
•	47,500 .	12,041,288 67	•	•	•	12,041,288 67
•	500,000 .					
	14,404 42					
2,678,000 .		2,678,000 .				2,678,000 .
158,642,456 05	7,148,172 04	145,790,608 09	256,248 .	•	256,248 .	145,554,560 09

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1850,
		EN VERTU DE L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
	28 mars 1847 et 17 avril 1848 . . .	Canal de Selzaete, 1 <sup>re</sup> section . . . . .
	15 mai 1847 et 17 avril 1848. . . .	Canal de la Campine . . . . .
	15 mai 1847 . . .	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine . . . . .
	4 juin 1850. . . .	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme . . . . .
		Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :
		<i>A</i> , de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et <i>B</i> , d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège. . . . .
	20 décembre 1851.	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . .
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. . . . .
		Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État . . . . .
	7 juin 1855. . . .	Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques . . . . .
	12 mars 1856 . . .	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 <sup>me</sup> écluse et la Sambre canalisée. . . . .
	31 décembre 1856 .	Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes.
	Idem.	Chemin de fer { Matériel de transport . . . . . et { Stations et dépendances, maisons et loges de gardes. lignes télégraphiques. {
	30 mars 1857 . . .	Chemin de fer. — Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1850, art. 3) . . . . .
	19 décembre 1857.	— — Créances diverses . . . . .
	5 mars 1858. . . .	Construction du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht. . . . .
		Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre . . . . .
Ministère des Travaux publics . . . . .		A REPORTER. . . . . fr.

## règlement définitif du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS			CRÉDITS
MONTANT D'APRES LE BUDGET priorité	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts	TOTAL	MONTANT	DATES DES LOIS.	TOTAL	SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET
•	275 06	275 06	•	•	•	275 06
•	121,295 56	121,295 56	121,295 56	17 février 1860	121,295 56	•
•	5,504 02	5,504 02	5,504 02	idem	5,504 02	•
•	8,557 75	8,557 75	•	•	•	8,557 75
•	100,066 66	100,066 66	•	•	•	100,066 66
•	482,762 20	482,762 20	•	•	•	482,762 20
•	1,045,676 82	1,045,676 82	•	•	•	1,045,676 82
•	170,251 97	170,251 97	•	•	•	170,251 97
•	67,028 22	67,028 22	•	•	•	67,028 22
•	42,242 17	42,242 17	•	•	•	42,242 17
•	119,885 •	119,885 •	•	•	•	119,885 •
•	10,035 36	10,035 36	•	•	•	10,035 36
•	42,915 90	42,915 90	•	•	•	42,915 90
•	55,059 69	55,059 69	•	•	•	55,059 69
•	14,785 77	14,785 77	•	•	•	14,785 77
•	148 75	148 75	•	•	•	148 75
•	16,406 11	16,406 11	•	•	•	16,406 11
•	8 90	8 90	•	•	•	8 90
•	5,704 •	5,704 •	•	•	•	5,704 •
•	2,295,251 91	2,295,251 91	126,887 58		126,887 58	2,168,364 35

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . . fr.
Ministère des Travaux publics (suite)	5 mars 1858 . . . . .	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst. . . . . Amélioration des ports et côtes. . . . . Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
	8 mars 1858. . . . .	Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France . . . . .
	1 <sup>er</sup> juillet 1858 . . . . .	Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . . Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . . Élargissement et approfondissement de la 1 <sup>re</sup> section des canaux de la Campine et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . . . .
	5 juin 1859 . . . . .	Achèvement des travaux de l'église de Laeken . . . . .
Ministère de l'Intérieur . . . . .	51 mai 1859 . . . . .	Construction et ameublement de maisons d'école . . . . .
Ministère des Travaux publics . . . . .	27 mai 1859. . . . .	Extension des lignes télégraphiques . . . . .
Ministère de la Guerre . . . . .		§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense . . . . .
		§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst. . . . .
		§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges . . . . .
		§ 4. Élargissement de la 2 <sup>me</sup> section du canal de la Campine . . . . .
		§ 5. Amélioration du port d'Ostende. . . . .
		§ 6. Travaux de canalisation de la Lys. . . . .
		§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France. . . . .
		§ 8. Amélioration du régime de la Grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France.
		§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre . . . . .
		§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage . . . . .
		§ 11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht . . . . .
		§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés . . . . .
		§ 13. Parachèvement du chemin de fer de l'État . . . . .
		§ 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics . . . . .
	Ministère de la Justice . . . . .	
		A REPORTER. . . . . fr.

## règlement définitif du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS			CRÉDITS SERVANT DE BASE DU règlement définitif DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	2,295,251 91	2,295,251 91	126,887 58	•	126,887 58	2,168,364 33
•	817,426 95	817,426 95	•	•	•	817,426 95
•	446,565 12	446,565 12	•	•	•	446,565 12
•	617,559 41	617,559 41	•	•	•	617,559 41
•	545,086 12	545,086 12	•	•	•	545,086 12
•	58,808 75	58,808 75	•	•	•	58,808 75
•	5,295 91	5,295 91	•	•	•	5,295 91
•	59,454 •	59,454 •	•	•	•	59,454 •
•	559,955 29	559,955 29	•	•	•	559,955 29
•	967,545 21	967,545 21	•	•	•	967,545 21
•	146,155 98	146,155 98	•	•	•	146,155 98
•	19,610,748 41	19,610,748 41	•	•	•	19,610,748 41
•	900,000 •	900,000 •	•	•	•	900,000 •
•	1,540,000 •	1,540,000 •	•	•	•	1,540,000 •
•	1,400,000 •	1,400,000 •	•	•	•	1,400,000 •
•	650,000 •	650,000 •	•	•	•	650,000 •
•	500,000 •	500,000 •	•	•	•	500,000 •
•	999,800 •	999,800 •	•	•	•	999,800 •
•	900,000 •	900,000 •	•	•	•	900,000 •
•	1,499,892 •	1,499,892 •	•	•	•	1,499,892 •
•	550,000 •	550,000 •	•	•	•	550,000 •
•	210,000 •	210,000 •	•	•	•	210,000 •
•	491,671 40	491,671 40	•	•	•	491,671 40
•	4,777,601 86	4,777,601 86	•	•	•	4,777,601 86
•	700,000 •	700,000 •	•	•	•	700,000 •
•	1,199,600 •	1,199,600 •	•	•	•	1,199,600 •
•	41,605,974 28	41,605,974 28	126,887 58	•	126,887 58	41,479,086 70

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.											
	DATES DES LOIS.	OBJET.										
		REPORT . . . fr.										
Ministère de l'Intérieur . . .	8 septembre 1859. ( <i>suite</i> ).	§ 16. Agrandissement du palais royal à Bruxelles . . . . . § 17. Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liège . . . . . § 18. Travaux d'appropriation du palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc. . . . . § 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique . . . . .										
		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.										
	17 février 1860. ( <i>Monit.</i> n° 51.)	Somme allouée transactionnellement au sieur J. Carlier, en vue de mettre fin au procès que celui-ci avait intenté à l'État, à raison de ses entreprises de travaux d'établissement de la deuxième section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et de son embranchement vers Turnhout, les intérêts dus sur cette somme et frais accessoires. . . . .										
	2 juillet 1860. ( <i>Monit.</i> n° 187.)	Créances résultant d'une réclamation reconnue fondée par jugements, et d'une transaction approuvée par décision ministérielle, intervenus à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État. . . . .										
Ministère des Travaux publics . . . . .	6 juillet 1860 . . . ( <i>Monit.</i> n° 192.)	Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège. Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . .										
	Idem.	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .										
	Idem.	Établissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignies . . . . .										
	18 juillet 1860 . . . ( <i>Monit.</i> n° 206.)	Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État . . . . .										
		RÉCAPITULATION.										
		1856. 19,026 54										
		1857. 40,425 05										
		1858. 1,105,521 07										
		1859. 770,497 79										
		Service ordinaire. { <table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Crédits transférés des exercices</td> <td style="text-align: right;">1856. 19,026 54</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">1857. 40,425 05</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">1858. 1,105,521 07</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">1859. 770,497 79</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">— propres à l'exercice . . . . .</td> <td></td> </tr> </table>	Crédits transférés des exercices	1856. 19,026 54		1857. 40,425 05		1858. 1,105,521 07		1859. 770,497 79	— propres à l'exercice . . . . .	
Crédits transférés des exercices	1856. 19,026 54											
	1857. 40,425 05											
	1858. 1,105,521 07											
	1859. 770,497 79											
— propres à l'exercice . . . . .												
		Services spéciaux. { <table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">— transférés de l'exercice 1859 . . . . .</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .</td> <td></td> </tr> </table>	— transférés de l'exercice 1859 . . . . .		— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .							
— transférés de l'exercice 1859 . . . . .												
— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .												

## règlement définitif du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES ET PAR SUITE DE TRANSFERTS.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
"	41,605,974 28	41,605,974 28	126,887 58		126,887 58	41,479,086 70
"	675,000 "	675,000 "	"	"	"	675,000 "
"	300,000 "	300,000 "	"	"	"	300,000 "
"	325,000 "	325,000 "	"	"	"	525,000 "
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	45,405,074 28	45,405,074 28	126,887 58		126,887 58	45,279,086 70
"	128,255 55	128,255 55	"	"	"	128,255 55
"	40,000 "	40,000 "	"	"	"	40,000 "
"	152,000 "	152,000 "	"	"	"	152,000 "
"	350,000 "	350,000 "	"	"	"	350,000 "
"	10,000 "	10,000 "	"	"	"	10,000 "
"	105,000 "	105,000 "	"	"	"	105,000 "
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	1,785,255 55	1,785,255 55	"	"	"	1,785,255 55
"	1,955,870 45	1,955,870 45	"	"	"	1,955,870 45
158,642,436 05	7,148,172 04	145,790,608 09	256,248 "	"	256,248 "	145,554,360 09
"	45,405,074 28	45,405,074 28	126,887 58	"	126,887 58	45,279,086 70
"	1,785,255 55	1,785,255 55	"	"	"	1,785,255 55
158,642,436 05	54,275,250 10	102,917,686 15	385,155 58	"	385,155 58	102,554,550 57

84

**COMPTE DÉFINITIF**

**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1860.**



## BUDGET DE

## Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>		
Lit. A.	Les PÔTS. . . . . fr. { Contributions directes, douanes et accises . . . . . fr.	75,531,790 »
— B.		Enregistrement et domaines. . . . .
— C.	PÉAGES . . . . . { Enregistrement et domaines. . . . .	4,700,000 »
— D.		Travaux publics. . . . .
— E.	Marine. . . . .	110,000 »
— F. et F bis.	CAPITAUX ET REVENUS. { Travaux publics. . . . .	26,050,000 »
— G.		Enregistrement et domaines. . . . .
— H.	REBOURSEMENTS . . { Trésor public. . . . .	3,225,500 »
— I.		Contributions directes. . . . .
— J.	REBOURSEMENTS . . { Enregistrement et domaines. . . . .	550,000 »
— K.		Trésor public. . . . .
		150,516,790 »
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.</b>		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843 . . . . .		400,000 »
Produit de la réalisation des titres de la Dette publique appartenant au Trésor. . . . .		74,035 91
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 8 septembre 1850, destinée à couvrir une somme égale de dépenses spéciales imputables sur cet emprunt et rattachées au présent exercice . . . . .		13,462,725 69
		13,936,761 60
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . . fr.		150,516,790 »
		164,453,551 60
<b>RECETTE A L'EXERCICE 1860 :</b>		
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1859, sur l'exercice 1859, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 2,057,694 16 c <sup>ts</sup> à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 1,423,772 41 c <sup>ts</sup> reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1861 . . . . .		633,921 75
2° De l'excédant de recette constaté à la clôture de l'exercice 1859, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état litt. V) . . . . .		9,183,078 61 1/2
		174,270,551 96 1/2

## L'EXERCICE 1860.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT défini DU BUDGET.
	En 1860.	En 1861.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des RECOURREMENTS.	
78,020,688 00	70,802,474 28	1,811,968 95	78,614,443 21	15,245 45	.	5,282,655 21	78,614,443 21
50,478,518 71	50,514,480 65	145,067 51	50,460,448 16	18,070 55	.	1,015,448 16	50,460,448 16
4,558,905 40	4,524,547 87	15,811 04	4,578,101 91	891 49	161,858 09	.	4,558,161 91
5,981,979 09	5,885,991 48	97,917 61	5,981,909 09	70 .	598,090 91	.	5,981,909 09
109,061 52	109,061 52	.	109,061 52	.	958 48	.	109,061 52
28,556,907 05	26,976,565 77	1,559,085 71	28,515,451 48	41,515 55	.	1,565,451 48	28,515,451 48
5,899,206 65	5,454,931 05	185,441 47	5,620,592 52	278,814 11	"	155,592 52	5,620,592 52
5,412,145 95½	1,925,847 80½	1,486,298 04	5,412,145 95½	"	"	186,645 95½	5,412,145 95½
165,910 19	158,900 90	6,919 29	165,910 19	.	"	12,910 19	165,910 19
1,029,260 77	506,407 70	4,442 21	510,849 91	518,410 86	19,150 09	.	510,849 91
1,610,245 70	889,522 05	688,978 41	1,578,500 46	40,943 24	478,199 54	.	1,578,500 46
156,220,945 65½	149,526,241 16½	5,780,855 22	155,507,074 58½	915,871 25	1,258,217 11	6,048,501 49½	155,507,074 58½
251,460 88	251,460 88	.	251,460 88	.	168,559 12	.	251,460 88
74,055 91	74,055 91	.	74,055 91	.	.	.	74,055 91
15,462,725 69	15,462,725 69	.	15,462,725 69	.	.	.	15,462,725 69
13,768,222 48	13,768,222 48	.	13,768,222 48	.	168,559 12	.	13,768,222 48
156,220,945 65½	149,526,241 16½	5,780,855 22	155,507,074 58½	915,871 25	1,258,217 11	6,048,501 49½	155,507,074 58½
169,989,168 11½	165,294,465 64½	5,780,855 22	169,075,296 86½	915,871 25	1,426,756 25	6,048,501 49½	169,075,296 86½
						4,621,745 26½	
							655,921 75
							9,185,078 61½
							178,802,297 25

## SUITE DU BUDGET DE

## Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1860.	En 1861.	Total.
	<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>					
	<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
	<b>Exercice 1856.</b>					
	Ministère de l'Intérieur . . . . .	18,400 °	°	°	°	°
	— des Travaux publics . . . . .	1,226 54	1,226 54	°	1,226 54	1,226 54
		19,626 54	1,226 54	°	1,226 54	1,226 54
	<b>Exercice 1857.</b>					
	Ministère de l'Intérieur . . . . .	25,375 19	6,177 25	1,565 °	4,812 25	6,177 25
	— des Travaux publics . . . . .	17,049 86	17,049 86	4,296 04	12,735 82	17,049 86
		40,425 05	23,227 11	5,661 04	17,566 07	23,227 11
	<b>Exercice 1858.</b>					
	Ministère de la Justice . . . . .	55,200 °	°	°	°	°
	— des Travaux publics . . . . .	174,157 54	47,941 94	°	47,166 67	47,166 67
	— de la Guerre . . . . .	877,985 55	456,970 °	58,000 °	598,970 °	456,970 °
		1,105,521 07	484,911 94	58,000 °	446,136 67	484,136 67
	<b>Exercice 1859.</b>					
	Dette publique . . . . .	40,064 05	10,000 °	°	10,000 °	10,000 °
	Ministère de la Justice . . . . .	1,269 99	1,269 99	°	1,269 99	1,269 99
	— des Affaires Étrangères . . . . .	5,754 72	5,754 72	°	5,754 72	5,754 72
	— de l'Intérieur . . . . .	92,425 15	25,715 75	°	21,199 74	21,199 74
	— des Travaux publics . . . . .	304,422 02	245,961 14	°	254,729 46	254,729 46
	— de la Guerre . . . . .	27,225 °	26,000 °	25,000 °	1,000 °	26,000 °
	— des Finances . . . . .	500,440 °	128,052 81	440 °	125,502 96	125,742 96
		770,497 70	458,752 50	25,440 °	597,256 87	422,696 87

## L'EXERCICE 1860.

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1861, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1860, et dont le transfert à l'ex. 1861 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1860.
		18,400	"	"	18,400	"	"	"
		"	"	"	"	"	"	1,226 54
		18,400	"	"	18,400	"	"	1,226 54
		17,197 94	"	"	"	17,197 94	"	6,177 25
		"	"	"	"	"	"	17,049 86
		17,197 94	"	"	"	17,197 94	"	25,227 11
		55,200	"	"	"	55,200	"	"
775 27	"	126,195 60	"	"	1,875	124,320 60	"	47,941 94
"	"	441,013 53	"	"	"	441,013 53	"	436,070
775 27	"	620,409 15	"	"	1,875	618,534 13	"	484,911 94
		50,904 05	"	"	"	50,904 05	"	10,000
		"	"	"	"	"	"	1,269 99
		"	"	"	"	"	"	3,754 72
2,513 99	"	68,709 40	"	"	2,087 89	66,621 51	"	25,715 75
11,251 68	"	58,461 78	"	"	2,018 22	56,443 56	"	245,061 14
"	"	1,226	"	"	1,223	"	"	26,000
2,289 85	"	172,407 19	"	"	"	172,407 19	"	128,052 81
16,055 52	"	551,765 40	"	"	5,529 11	546,236 29	"	438,752 59

## SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des Dépenses, à

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES VAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1860.	En 1861.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dette publique . . . . .	41,123,746 07	40,717,208 44	52,404,810 90	7,971,769 91	40,576,580 81
	Liste civile . . . . .	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	•	2,751,522 75
	Dotations.					
	Dotation de l'héritier présomp- tif du Roi . . . . .	500,000 •	500,000 •	500,000 •	•	500,000 •
— N.	Dotations.					
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre . . . . .	150,000 •	150,000 •	150,000 •	•	150,000 •
	Sénat . . . . .	40,000 •	54,500 •	52,000 •	2,500 •	54,500 •
	Chambre des Représentants . . . . .	552,512 57	524,847 21	550,789 50	174,037 91	524,847 21
	Cour des comptes . . . . .	150,020 •	157,820 •	154,957 50	2,567 50	157,525 •
— O.	Ministère de la Justice . . . . .	14,584,741 45	15,523,246 54	8,572,250 56	4,514,761 06	15,087,011 42
— P.	— des Affaires Étrangères . . . . .	2,654,951 18	2,607,554 82	1,885,048 06	714,208 26	2,598,156 32
— Q.	— de l'Intérieur . . . . .	10,086,252 70	9,915,541 54	5,695,515 75	3,523,059 89	9,218,575 62
— R.	— des Travaux publics . . . . .	25,520,824 02	25,773,453 74	16,982,954 65	6,094,040 85	25,676,995 48
— S.	— de la Guerre . . . . .	55,102,700 •	52,815,905 75	20,600,054 12	12,061,472 61	52,751,526 75
— T.	— des Finances . . . . .	12,041,288 67	11,925,026 05	4,566,415 21	7,545,197 25	11,909,610 46
— U.	Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	2,678,000 •	2,755,665 28	1,014,674 88	1,716,154 75	2,750,809 61
		145,554,560 09	141,952,671 92	93,740,489 46	44,717,569 95	140,467,059 41

## SERVICES SPÉCIAUX.

*Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1859, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.*

## Ministère des Travaux publics.

	Canal de Selzaete, 1 <sup>re</sup> section (lois des 28 mars 1847 et du 17 avril 1848) . . . . .	275 06	•	•	•	•
	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre Saint-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850) . . . . .	8,557 75	•	•	•	•
	Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	106,666 66	•	•	•	•
Loi du 20 décembre 1851.	Travaux à la Meuse ayant pour objet: a de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège . . . . .	482,762 20	481,067 08	479,155 22	1,955 86	481,067 08
	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut . . . . .	1,045,676 82	10,914 58	10,604 58	510 •	10,914 58
	Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . .	170,251 97	3,222 78	3,147 78	75 •	3,222 78
	A REPORTER. . . . . fr.	1,814,170 40	495,204 24	492,885 58	2,518 86	495,204 24

## L'EXERCICE 1860.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1861, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1860, et dont le transfert à l'ex. 1861 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1860.
51,622 61	289,005 02	728,727 59	522,189 06	522,189 06	671,750 92	56,996 07	•	40,717,208 44
"	"	"	"	"	"	"	"	2,751,522 75
"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	150,000 "
"	"	5,700 "	"	"	5,700 "	"	"	54,500 "
"	"	7,665 16	"	"	7,665 16	"	"	524,847 21
205 "	"	1,200 "	"	"	1,200 "	"	"	157,820 "
241,255 12	"	1,056,494 89	"	"	892,850 02	165,664 87	"	15,528,246 54
4,855 50	4,545 "	125,524 62	75,928 26	75,928 26	118,218 79	5,105 85	"	2,607,554 82
696,967 72	"	170,011 56	"	"	99,605 06	71,506 50	"	9,915,541 54
96,458 26	"	1,356,590 28	"	"	1,135,995 70	420,596 58	"	25,775,455 74
62,579 02	"	288,794 25	"	"	256,828 55	51,965 72	"	52,815,205 75
13,415 59	"	214,062 51	97,799 89	97,799 89	204,862 51	9,200 "	"	11,925,026 05
2,855 67	"	278,529 22	554,194 50	554,194 50	278,529 22	"	"	2,755,665 28
1,172,062 49	295,550 02	4,451,709 88	550,111 71	850,111 71	5,675,165 91	738,655 97	"	141,952,671 92

"	"	275 06	"	"	"	"	"	275 06
"	"	8,557 75	"	"	"	"	"	8,557 75
"	"	106,666 66	"	"	"	"	"	106,666 66
"	"	1,695 12	"	"	"	"	"	1,695 12
"	"	1,054,762 44	"	"	"	"	"	1,054,762 44
"	"	167,009 19	"	"	"	"	"	167,009 19
"	"	1,518,966 22	"	"	"	"	"	1,518,966 22

## SUITE DU BUDGET DE

## Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1860.	En 1861.	Total.	
REPORT. . . . fr.	1,814,170 46	495,204 24	492,685 58	2,518 86	495,204 24	
<b>SERVICES SPÉCIAUX. (SUITE.)</b>						
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1859, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
<b>Ministère des Travaux publics (suite):</b>						
Loi du 29 déc. 1851 (suite).	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'État . . . . .	67,028 22	9,819 80	619 80	9,200 .	9,819 80
	Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Seme, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État . . . . .	42,242 17	.	.	.	.
	Construction, le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques (loi du 7 juin 1855) . . . . .	110,385 .	.	.	.	.
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée (loi du 12 mars 1856). . . . .	10,055 56	.	.	.	.
	Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes (loi du 31 décembre 1856).	12,915 90	10,075 56	10,075 56	.	10,075 56
Loi du 31 déc. 1856.	Chemin de fer { Matériel de transport . . . . . et lignes { Stations et dépendances, maisons et télégraphiques { loges de gardes . . . . .	55,059 69	55,059 69	55,059 69	.	55,059 69
		14,785 77	14,785 77	14,785 77	.	14,785 77
	Chemin de fer. — Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1856, art. 5) (loi du 30 mars 1857) . . . . .	148 75	148 75	148 75	.	148 75
	Chemin de fer. — Créances diverses (loi du 19 décembre 1857) . . . . .	16,406 11	292 85	274 62	.	274 62
Loi du 5 mars 1858.	Construction du canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht . . . . .	8 90	8 90	8 90	.	8 90
		5,704 .	546 95	.	.	.
Loi du 5 mars 1858.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst. . . . .	817,426 95	817,426 95	814,015 25	1,185 .	815,200 25
		446,505 12	500,944 75	500,794 75	150 .	500,944 75
		617,559 41	5,654 45	5,564 45	90 .	5,654 45
	Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes à la frontière de France (loi du 8 mars 1858) . . . . .	545,086 12	128,807 71	128,028 57	869 54	128,807 71
À REPORTER . . . fr.	4,502,731 01	1,816,644 51	1,800,259 25	13,813 20	1,814,052 45	

## L'EXERCICE 1860.

*l'époque de la clôture de l'exercice.*

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1861, conformément à l'article 70 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des alloca- tions pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 décem- bre 1860, et dont le transfert à l'ex. 1861 a eu lieu conformé- ment à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS de l'exercice 1860.
•	•	1,318,066 22	•	•	•	•	1,318,066 22	405,204 24
•	•	57,208 42	•	•	•	•	57,208 42	9,819 80
•	•	42,242 17	•	•	•	•	42,242 17	•
•	•	119,885 •	•	•	•	•	119,885 •	•
•	•	10,035 36	•	•	•	•	10,035 36	•
•	•	52,838 54	•	•	•	•	52,838 54	10,075 56
•	•	•	•	•	•	•	•	35,030 60
•	•	•	•	•	•	•	•	14,785 77
•	•	•	•	•	•	•	•	148 75
18 21	•	16,115 28	•	•	•	•	16,115 28	292 83
•	•	•	•	•	•	•	•	8 90
546 95	•	5,557 05	•	•	•	•	5,557 05	546 95
2,226 70	•	•	•	•	•	•	•	817,426 95
•	•	145,420 37	•	•	•	•	145,420 37	300,044 75
•	•	613,884 98	•	•	•	•	613,884 98	5,654 45
•	•	214,188 41	•	•	•	•	214,188 41	123,897 71
2,591 86	•	2,570,137 60	•	•	•	•	2,576,137 00	1,816,644 31

## SUITE DU BUDGET DE

## Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1800.	En 1861.	Total.	
Report. . . . . fr.	4,592,781 91	1,816,644 31	1,800,259 25	15,815 20	1,814,052 45	
<b>SERVICES SPÉCIAUX (suite).</b>						
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1859, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
<b>Ministère des Travaux publics (suite).</b>						
Loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1858.	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . .	58,808 75	16,968 97	16,968 97	"	16,968 97
	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Démer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . .	5,295 91	5,295 91	5,295 91	"	5,295 91
	Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt. . . . .	59,454 "	"	"	"	"
<b>Ministère de la Justice.</b>						
	Achèvement des travaux de l'église de Laeken (loi du 5 juin 1859) . . . . .	559,955 29	84,971 94	84,971 94	"	84,971 94
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
	Construction et ameublement de maisons d'école (loi du 31 mai 1859) . . . . .	967,545 21	555,605 96	145,695 08	90,421 95	256,115 05
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
	Extension des lignes télégraphiques (loi du 27 mai 1859). . . . .	146,155 98	76,080 77	76,080 77	"	76,080 77
<b>Ministère de la Guerre.</b>						
	§ 1 <sup>er</sup> . Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers, et continuation des travaux de défense. . . . .	19,610,748 41	10,590,061 67	9,875,190 21	515,624 65	10,588,814 84
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
Loi du 8 septembre 1859.	§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst . . . . .	900,000 "	49,680 14	47,000 94	2,679 20	49,680 14
	§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges. . . . .	1,540,000 "	"	"	"	"
	§ 4. Élargissement de la deuxième section du canal de la Campine . . . . .	1,400,000 "	1,667 20	1,667 20	"	1,667 20
	§ 5. Amélioration du port d'Ostende . . . . .	650,000 "	"	"	"	"
	§ 6. Travaux de canalisation de la Lys . . . . .	500,000 "	184,169 15	185,224 15	945 "	184,169 15
	§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France . . . . .	999,800 "	12,561 "	12,150 "	211 "	12,561 "
	§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe et de l'Yser, et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort par Furnes à la frontière de France . . . . .	900,000 "	755 52	755 52	"	755 52
	§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre. . . . .	1,400,802 "	500 "	500 "	"	500 "
	§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage . . . . .	550,000 "	985 "	985 "	"	985 "
	A REPORTER. . . . . fr.	54,100,215 44	12,075,521 52	12,248,408 72	623,694 98	12,872,195 70

## L'EXERCICE 1860.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1861, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des alloca- tions pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 décem- bre 1860, et dont le transfert à l'ex. 1861 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS de l'exercice 1860.
2,591 86	1	2,576,157 60	»	»	»	2,576,157 60	1,816,644 51	
»	»	21,859 76	»	»	»	21,859 76	16,968 97	
»	»	»	»	»	»	»	5,295 91	
»	»	50,454	»	»	»	50,454	»	
»	»	274,981 55	»	»	»	274,981 55	84,071 04	
99,488 95	»	651,741 25	»	»	»	651,741 25	535,605 96	
1,246 85	»	70,055 21	»	»	»	70,055 21	76,080 77	
»	»	9,220,686 74	»	»	»	9,220,686 74	10,590,061 67	
»	»	850,519 86	»	»	»	850,519 86	49,680 14	
»	»	1,540,000	»	»	»	1,540,000	»	
»	»	1,398,552 80	»	»	»	1,398,552 80	1,667 20	
»	»	650,000	»	»	»	650,000	»	
»	»	115,850 87	»	»	»	115,850 87	184,169 15	
»	»	987,450	»	»	»	987,450	12,561	
»	»	809,266 68	»	»	»	809,266 68	755 52	
»	»	1,400,592	»	»	»	1,400,592	300	
»	»	540,015	»	»	»	540,015	985	
105,527 02	»	21,124,092 12	»	»	»	21,124,092 12	12,075,521 52	

## SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1860.	En 1861.	Total.
REPORT. . . . . fr.	54,100,215 44	12,075,521 52	12,248,478 72	625,694 98	12,872,193 70
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1859, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 11. Part de l'Etat dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht . . . . .	210,000 »	»	»	»	»
§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'Etat qu'aux chemins de fer concédés . . . . .	491,671 40	252,586 50	251,869 40	717 10	252,586 50
§ 13. Parachèvement du chemin de fer de l'Etat . . . . .	4,777,601 86	2,175,802 »	1,952,190 46	225,611 54	2,175,802 »
Voie . . . . .					
Doubles voies . . . . .					
Stations et dépendances . . . . .					
§ 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics. . . . .	700,000 »	166,087 27	165,437 27	600 »	166,087 27
Ministère de la Justice.					
§ 15. Part de l'Etat dans les frais de construction d'un nouveau palais de Justice à Bruxelles. . . . .	1,199,600 »	212 »	212 »	»	212 »
Ministère de l'Intérieur.					
§ 16. Agrandissement du Palais royal à Bruxelles. . . . .	675,000 »	»	»	»	»
§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liège . . . . .	300,000 »	67,787 66	7,774 19	15 47	7,787 66
§ 18. Travaux d'appropriation du Palais ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc. . . . .	525,000 »	178,267 65	176,205 65	2,062 »	178,267 65
§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vestre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique . . . . .	500,000 »	2,025 15	1,201 55	755 80	2,025 15
	45,279,086 70	15,798,289 55	14,785,520 64	851,432 89	15,654,961 95

Loi du 8 septembre 1859 (suite).

## L'EXERCICE 1860.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1861, conformément à l'article 26 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1860, et dont le transfert à l'ex. 1861 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS d'annulation de l'exercice 1860.
103,327 62	"	21,124,602 12	"	"	"	"	21,124,602 12	12,075,521 52
"	"	210,000 "	"	"	"	"	210,000 "	"
"	"	250,084 90	"	"	"	"	250,084 90	252,586 50
"	"	2,601,799 86	"	"	"	"	2,601,799 86	2,175,802 "
"	"	555,012 75	"	"	"	"	555,012 75	166,087 27
"	"	1,190,588 "	"	"	"	"	1,190,588 "	212 "
"	"	675,000 "	"	"	"	"	675,000 "	"
60,000 "	"	252,212 54	"	"	"	"	252,212 54	67,787 66
"	"	146,752 55	"	"	"	"	146,752 55	173,267 65
"	"	407,974 85	"	"	"	"	407,974 85	2,025 15
103,327 62	"	27,480,797 15	"	"	"	"	27,480,797 15	15,798,280 55

## SUITE DU BUDGET DE

## Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1860.	En 1861.	Total.
<b>SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).</b>					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
Somme allouée transactionnellement au sieur J. Carlier, en vue de mettre fin au procès que celui-ci avait intenté à l'État, à raison de ses entreprises de travaux d'établissement de la deuxième section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et de son embranchement vers Turnhout, les intérêts dus sur cette somme et frais accessoires (loi du 17 février 1860) . . . . .	128,253 33	128,145 21	128,145 21	•	128,145 21
Créances résultant d'une réclamation reconnue fondée par jugements et d'une transaction approuvée par décision ministérielle, intervenues à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État (loi du 2 juillet 1860) . . . . .	46,000 •	39,689 08	39,689 08	•	39,689 08
Loi du 6 juillet 1860. { Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	350,000 •	54,595 94	55,731 91	664 03	54,305 04
	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	10,000 •	7,574 14	7,465 49	108 65
Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège (loi du 6 juillet 1860) . . . . .	152,000 •	109,698 17	65,821 57	45,876 60	109,698 17
Établissement d'un pont définitif sur la Sambre à Oignies (loi du 6 juillet 1860) . . . . .	105,000 •	•	•	•	•
Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État (loi du 18 juillet 1860) . . . . .	1,000,000 •	6,814 43	2,294 56	4,519 87	6,814 45
	<b>1,785,253 33</b>	<b>346,517 87</b>	<b>295,148 72</b>	<b>51,169 15</b>	<b>346,517 87</b>

## L'EXERCICE 1860.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT DES DÉPENSES.	EXCÉDANT DES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1861, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des alloca- tions pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 décem- bre 1860, et dont le transfert à l'ex. 1861 a eu lieu conformément à l'art 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DE DÉPENSES de l'exercice 1860.
•	•	88 12	•	•	•	•	88 12	128,145 21
•	•	310 02	•	•	•	•	310 02	30,689 98
•	•	205,604 00	•	•	•	•	205,604 00	54,505 94
•	•	2,425 86	•	•	•	•	2,425 86	7,574 14
•	•	42,501 83	•	•	•	•	42,501 85	109,698 17
•	•	105,000 •	•	•	•	•	105,000 •	•
•	•	993,185 57	•	•	•	•	993,185 57	0,814 43
•	•	1,458,915 46	•	•	•	•	1,438,915 46	346,317 87

## SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1860.	En 1861.	Total.
<b>RÉCAPIT</b>					
<i>Service ordinaire.</i>					
Dépenses arriérées de l'exercice 1856. . . . .	10,626 54	1,226 54	"	1,226 54	1,226 54
— — 1857. . . . .	40,425 05	25,227 11	5,601 04	17,566 07	23,227 11
— — 1858. . . . .	1,105,321 07	484,011 94	38,000 "	446,136 07	484,136 07
— — 1859. . . . .	770,497 70	438,732 39	25,440 "	397,256 87	422,606 87
— propres à l'exercice . . . . .	145,534,360 00	141,032,671 02	95,749,489 40	44,717,569 05	140,467,059 41
<i>Services spéciaux.</i>					
— sur les crédits transférés de l'exercice 1859 . . . . .	43,270,086 70	15,708,289 55	14,783,529 04	851,432 89	15,634,961 93
— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .	1,785,235 55	346,317 87	205,148 72	51,169 15	346,317 87
	192,534,550 57	150,025,377 32	110,807,268 26	46,482,358 14	157,379,626 40

## L'EXERCICE 1860.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1861, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des alloca- tions pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 décem- bre 1860, et dont le transfert à l'ex. 1861 a eu lieu conformé- ment à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1860.
•	•	18,400 •	•	•	18,400 •	•	•	1,926 54
•	•	17,197 94	•	•	•	17,197 94	•	25,227 11
775 27	•	620,409 15	•	•	1,875 •	618,534 15	•	484,011 94
10,055 52	•	551,765 40	•	•	5,329 11	526,436 29	•	458,752 50
1,172,062 40	205,550 02	4,451,709 88	850,111 71	850,111 71	5,675,165 01	758,655 97	•	141,932,071 92
165,527 62	•	27,480,797 15	•	•	•	•	27,480,797 15	15,798,289 55
•	•	1,458,015 46	•	•	•	•	1,458,015 46	540,517 87
1,552,200 90	205,550 02	54,539,284 96	850,111 71	850,111,71	5,698,768 02	1,720,804 55	28,910,712 61	159,025,577 52
1,645,750 92				54,539,284 96				
				55,509,175 25				

102

203

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1860.**

---

**RECETTES.**

---

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1860.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Foncier.</i> . . . . .	Principal . . . . . 15,944,527	15,944,527		
	5 centimes additionnels ordinaires . . . . . 478,555	478,555	81	
	2 centimes additionnels pour non-valeurs . . . . . 518,890	518,890	54	18,210,224 27
	10 centimes additionnels extraordinaires . . . . . 1,594,452	1,594,452	70	
	5 centimes additionnels supplémentaires sur le tout . . . . . 550,086	550,086	10	
<i>Personnel.</i> . . . . .	Principal . . . . . 9,180,000	9,299,099	25	
	10 centimes additionnels extraordinaires . . . . . 918,000	10,098,000	94	9,565,298 47
	Amendes . . . . .		107 85	
<i>Patentes.</i> . . . . .	Principal . . . . . 3,500,000	3,520,218	49	
	10 centimes additionnels extraordinaires . . . . . 350,000	3,850,000	18	3,578,915 80
<i>Droit de débit des boissons alcooliques.</i> . . . . .	1,020,000	1,146,542		1,069,445 22
— des tabacs . . . . .	170,000	194,775	50	185,524 88
<i>Relevances sur les mines.</i> . . . . .	Principal . . . . . 500,000	429,502	67	
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs . . . . . 50,000	577,500	24	486,962 51
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception . . . . . 27,500		25,611 60	
<i>Douanes.</i> . . . . .	Café . . . . .	272,012	62	272,012 62
	Eau-de-vie étrangère . . . . .			
	Sucré raffiné . . . . .			
	Autres marchandises . . . . .	14,000,000		
		14,672,745	20	15,822,899 95
	— de sortie . . . . . 65,000	42,041	15	42,041 15
	— de transit . . . . .		4 06	4 06
	— de tonnage . . . . . 680,000	856,098	90	856,098 90
<i>Accises.</i> . . . . .	Sel . . . . .	5,094,159	54	5,094,040 54
	Eau de mer . . . . .	5,075,000	40	64,920 40
	Vins étrangers . . . . . 2,530,000	3,286,972	57	3,285,524 21
	Eaux-de-vie indigènes . . . . . 6,000,000	6,988,565	35	6,951,239 79
	— étrangères . . . . . 225,000	285,856	84	285,856 46
	Bières . . . . .	7,514,754	73	7,514,295 92
	Vinaigres . . . . .	7,400,000	72	7,522,485 45
	Sucres étrangers . . . . .	4,500,000	44	1,452,182 99
	Sucre de betterave indigène . . . . .		75	3,025,406 75
	Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . . 15,000	12,753	20	12,753 20
	A REPORTER . . . . . fr.	74,911,790	26	78,104,123 26
			26	78,104,123 26
				76,408,808 84

## TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1861.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				à recouvrer sur les débiteurs.			
676,067 88	18,886,292 15	18,886,292 15	.	.	.	.	.	2 15	
665,817 55	10,229,116 .	10,229,116 .	.	.	.	.	.	151,116 .	
295,552 87	3,872,248 07	3,872,248 07	.	.	.	.	.	22,248 07	
76,806 78	1,140,342 .	1,140,342 .	.	.	.	.	.	126,342 .	
11,448 62	194,775 50	194,775 50	.	.	.	.	.	24,775 50	
8,882 20	495,844 51	495,844 51	.	.	.	.	81,055 40		
.	272,012 62		.	.	.	.	.		
.	.		.	.	.	.	.		
.	.		.	.	.	.	.	944,755 82	
.	14,672,745 20	15,822,899 05	.	.	.	.	.		
.	42,041 15		.	.	.	.	22,958 85	.	
.	4 06		.	.	.	.	.	4 06	
.	856,098 00		.	.	.	.	.	156,098 90	
90 .	5,094,159 54	5,159,059 04	.	.	.	.	.	84,059 94	
.	64,920 40		.	.	.	.	.		
1,048 56	3,286,972 57	3,286,972 57	.	.	.	.	.	956,972 57	
57,125 54	6,988,565 55	6,988,565 55	.	.	.	.	.	988,565 55	
. 58	285,856 84	285,856 84	.	.	.	.	.	58,856 84	
458 81	7,514,754 75	7,522,485 45	.	.	.	.	77,516 55	.	
.	7,748 72		.	.	.	.	.		
520 .	1,452,502 99	4,477,000 72	15,245 45	.	.	.	22,090 28	.	
.	3,025,406 75		.	.	.	.	.		
.	12,753 20	12,753 20	.	.	.	.	2,266 80	.	
1,770,068 97	78,178,877 81	78,178,877 81	15,245 45	.	.	.	206,487 97	5,475,575 78	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1860.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. . . . . fr.	74,911,790 •	78,194,125 20	78,194,125 26	76,408,808 84
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent . . . . .	225,000 •	240,051 43	240,051 43	240,051 43
Droits de magasin des entrepôts. perçus au profit de l'État. . .	180,000 •	182,795 96	182,795 96	140,896 •
Loyers de bâtiments . . . . .		5,700 •		5,700 •
Forcements en recette opérés par l'administra- tion, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs. . . . .		1,991 45		1,991 45
Contributions du territoire neutre de Moresnet.	15,000 •	600 •	12,718 01	600 •
Au profit du fonds de non-valeurs . . . . .		700 34		700 34
De toute autre nature. . . . .		5,726 24		5,726 24
TOTAL. . . . . fr.	75,551,790 •	78,629,688 66	78,629,688 66	76,802,474 28

## TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1861.	TOTAL.			ARTICLES annuels et sommés portés en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, soit à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.							
1,770,068 97	78,178,877 81	78,178,877 81	15,245 45	.	.	15,245 45	206,487 97	5,475,575 78	
.	240,051 45	240,051 45	.	.	.	.	.	15,051 45	
41,899 96	182,795 96	182,795 96	.	.	.	.	.	2,795 96	
.	5,700 .	.	.	.	.	.	.	.	
.	1,091 45	.	.	.	.	.	.	.	
.	600 .	12,718 01	.	.	.	.	2,281 99	.	
.	700 54	.	.	.	.	.	.	.	
.	5,726 24	.	.	.	.	.	.	.	
1,811,068 95	78,614,445 21	78,614,445 21	15,245 45	.	.	15,245 45	208,769 96	5,491,423 17	
							5,282,655 21		

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Foncier . . . . .	fr.	1,638,815 05	5,521,402 42	2,825,842 70
Personnel . . . . .		1,457,817 59	2,712,048 00	1,226,080 09
Patentes . . . . .		507,596 97	1,000,675 54	555,859 96
Droit de débit des boissons alcooliques . . . . .		84,448 "	160,608 "	117,685 50
— des tabacs . . . . .		24,505 50	28,512 "	18,551 "
Redevances sur les mines . . . . .		"	"	"
Douanes . . . . .	Droits d'entrée. {			
	Café . . . . .	188,810 54	4,614 60	5 97
	Eaux-de-vie étrangères . . . . .	"	"	"
	Sucre raffiné . . . . .	"	"	"
	Autres marchandises . . . . .	6,851,606 09	5,517,668 65	757,571 07
— de sortie . . . . .	5,751 95	1,997 68	17,186 75	
— de transit . . . . .	"	"	"	
— de tonnage . . . . .	708,899 50	28,552 50	47,241 70	
Sel . . . . .		647,099 05	605,200 46	565,124 68
Eau de mer . . . . .		48,264 70	"	16,055 70
Vins étrangers . . . . .		554,588 19	956,070 74	248,525 01
Eaux-de-vie indigènes . . . . .		1,106,570 57	1,659,858 52	446,177 60
— étrangères . . . . .		77,090 58	116,182 15	17,625 79
Bières . . . . .		697,621 74	2,061,152 14	810,392 45
Vinaigres . . . . .		4,195 88	"	5,552 84
Sucres étrangers . . . . .		1,052,597 57	10,406 49	"
Sucre de betterave indigène . . . . .		572,614 40	728,497 44	5,552 51
Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .		"	5,659 50	"
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent . . . . .		42,589 85	154,797 70	15,575 25
Recettes diverses. {	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État . . . . .	181,218 78	"	"
	Loyers de bâtiments . . . . .	"	"	700 "
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs . . . . .	125 15	55 81	710 14
	Contributions du territoire neutre de Moresnet . . . . .	"	"	"
	Au profit du fonds des non-valeurs . . . . .	107 67	91 52	3 65
De toute autre nature . . . . .	1,810 21	978 04	658 56	
TOTAUX . . . . . fr.		16,164,450 87	17,252,787 54	7,450,014 88

## TES, DOUANES ET ACCISES.

 DÉVELOPPEMENTS  
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
 DE L'EXERCICE 1860.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
5,150,910 79	5,208,658 81	1,871,688 86	820,401 69	664,601 65	1,184,822 18	18,886,292 15	18,886,292 15
1,689,477 13	1,592,050 51	977,162 00	215,663 48	161,412 75	410,523 89	10,229,116 "	10,229,116 "
525,795 57	682,682 "	492,585 90	82,951 "	69,850 17	174,291 56	5,872,248 67	5,872,248 67
152,172 25	261,912 25	185,999 "	44,548 25	48,275 25	90,895 50	1,146,542 "	1,146,542 "
21,767 50	52,185 50	52,620 "	9,470 50	10,003 50	16,490 "	194,773 50	194,773 50
"	558,826 74	125,554 46	"	1,456 58	12,246 05	495,844 51	495,844 51
27,962 90	197 71	56,841 57	15,579 75	"	"	272,012 62	272,012 62
"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"
907,235 40	945,560 21	1,090,405 50	255,879 14	180,214 09	217,604 06	14,672,745 20	14,672,745 20
16,156 13	849 59	101 54	59	17 54	"	42,041 15	42,041 15
"	"	"	"	4 06	"	4 06	4 06
51,605 40	"	"	"	"	"	856,098 90	856,098 90
1,951,775 20	440,421 17	451,057 76	123,013 50	"	502,847 74	5,094,159 54	5,159,059 94
"	"	"	"	"	"	64,920 40	
508,199 68	622,226 57	418,282 50	15,986 79	44,498 29	78,595 "	5,286,972 57	5,286,972 57
1,052,550 85	680,749 05	800,864 95	1,148,519 68	42,453 22	41,881 09	6,988,565 53	6,988,565 53
21,585 53	19,496 67	24,190 40	1,316 06	5,785 71	766 08	285,856 84	285,856 84
1,149,172 51	1,652,216 15	284,961 85	217,211 55	104,514 93	557,591 43	7,514,754 75	7,522,485 45
"	"	"	"	"	"	7,748 72	
407,478 72	2,220 21	"	"	"	"	1,452,502 99	4,477,909 72
59,167 01	1,524,661 51	552,587 46	167,641 55	"	56,884 87	5,025,406 73	
"	9,075 90	"	"	"	"	12,753 20	12,753 20
10,212 55	4,499 25	28,200 74	1,655 65	5,022 27	1,500 10	240,051 45	240,051 45
"	1,577 18	"	"	"	"	182,795 96	182,795 96
400 "	590 "	520 "	1,000 "	250 "	240 "	5,700 "	
275 28	541 07	54 25	5 44	25 14	425 17	1,991 45	12,718 01
"	"	600 "	"	"	"	600 "	
175 74	172 27	115 76	16 72	19 05	"	700 54	
584 65	696 04	1,100 70	17 76	55 42	46 86	5,726 24	
11,555,216 88	11,640,745 76	7,182,275 77	3,090,538 86	1,557,085 40	2,953,651 45	78,614,443 21	78,614,443 21

## IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1860.	1859.	
Foncier	fr.	18,886,202 15	18,880,202 14	
Personnel		10,220,116 "	10,083,887 45	
Patentes		5,872,248 67	5,819,410 65	
Droit de débit des boissons alcooliques		1,146,542 "	1,093,741 "	
— des tabacs		194,775 50	185,717 75	
Redevances sur les mines		495,844 51	546,860 87	
Douanes	Droits d'entrée	Café	272,012 62	"
		Eaux-de-vie étrangères	"	"
		Sucre raffiné	"	"
		Autres marchandises	14,672,745 20	14,900,205 76
	— de sortie		42,041 15	57,471 52
	— de transit		4 06	0 65
	— de tonnage		850,098 90	678,502 10
	Sel		5,004,150 54	5,055,055 02
	Eau de mer		64,020 40	85,855 20
	Vins étrangers		5,286,972 57	5,621,680 90
Accises	Eaux-de-vie indigènes		6,988,565 55	6,940,069 65
		— étrangères	285,856 84	504,092 79
	Bières		7,514,754 75	7,870,570 41
	Vinaigres		7,748 72	10,181 12
	Sucres étrangers		1,452,502 90	1,457,554 24
	Sucre de betterave indigène		5,025,400 75	5,524,091 92
	Glucoses et autres sucres non cristallisables		12,755 20	10,755 72
	Garantie	Droits de marque des matières d'or et d'argent	240,051 45	255,902 24
		Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de l'État	182,795 06	259,551 97
	Recettes diverses	Recettes extraordinaires et accidentelles	Loyers de bâtiments	5,700 "
Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs			1,001 45	9,458 92
Contributions du territoire neutre de Moresnet			600 "	1,047 10
Au profit du fonds des non-valeurs			700 54	1,045 66
De toute autre nature			5,726 24	6,742 05
TOTAL		fr. 78,614,445 21	79,445,940 57	

## DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.
EN PLUS.	EN MOINS.	
° 01	"	
145,228 55	"	
52,820 04	"	
50,601 °	"	L'augmentation des impôts directs est due à l'accroissement constant de la population, au développement de la richesse nationale et à l'extension du commerce et de l'industrie.
9,055 75	"	
"	51,016 50	La diminution des redevances sur les mines provient de ce que les produits de 1859, qui ont servi de base à l'assiette de la redevance proportionnelle de 1860, sont moins élevés que ceux de 1858.
272,012 02	"	Les droits d'entrée perçus en 1860 se sont élevés à fr. . . . . 15,760,795 64 tandis qu'en 1859 ils n'avaient été que de . . . . . 14,960,295 76
"	"	Soit une différence en faveur de 1860 de fr. . . . . 800,499 88
"	"	
"	287,550 56	Mais la loi du 18 juillet 1860 ayant attribué au fonds communal une part de 75 p. % dans le produit des droits d'entrée sur le café et cette part s'étant élevée pour la même année à fr. 816,057 82 c <sup>ts</sup> , il s'ensuit que, malgré un accroissement de recettes, le Trésor a touché en moins une somme de fr. 15,537, 91 c <sup>ts</sup> .
4,569 85	"	La différence en plus de fr. 4,569 85 c <sup>ts</sup> est due à des importations considérables d'étoupes.
"	5 57	
157,706 71	"	L'augmentation sur le chiffre des droits de tonnage provient des importations extraordinaires de grains et de riz et d'exportations considérables de marchandises encombrantes.
40,180 52	"	
"	18,052 80	
"	554,717 55	
48,205 68	"	
"	20,255 95	
"	555,855 68	La loi du 18 juillet 1860 a augmenté le taux de l'accise sur les vins, sur les eaux-de-vie indigènes et étrangères, sur les bières et vinaigres et sur les sucres, à partir du 21 juillet de ladite année. Par contre, l'article 15 de cette loi attribue au fonds communal, pendant les trois premières années, une part proportionnelle de revenu supérieure à l'accroissement de produits qui devait résulter du changement de droits. Telle est la principale cause de la diminution constatée dans la part restant au Trésor.
"	2,452 40	
14,948 75	"	
"	208,685 19	
1,977 48	"	
6,149 19	"	
"	56,556 01	Diminution des opérations commerciales à l'Entrepôt d'Anvers.
114 16	"	
"	7,467 40	
"	447 10	
"	545 52	
"	1,016 69	
805,765 20	1,655,262 45	
851,407 16		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recouvrables de l'État.		En 1860.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
Actes civils publics . . . . . fr.		12,100,598 58		12,100,598 58	
— sous seing privé . . . . .		559,708 75		559,708 75	
<i>Enregistrement.</i> . . . .	15,000,000	452,542 52	13,577,655 68	452,542 52	
(50 centimes additionnels.)		614,596 25		614,596 25	
— judiciaires . . . . .					
— d'huissiers . . . . .					
Lettres de noblesse . . . . .		3,858 40		3,858 40	
Permis de changer de nom de famille . . . . .		551 20		551 20	
<i>Greffe</i> . . . . .	240,000	41,122 04	268,550 99	41,122 04	
(50 centim. addit.)		227,417 95		227,417 95	
<i>Hypothèques.</i> . . . .	2,400,000	106,750 70	2,455,540 40	106,750 70	
(25 centim. addit.)		2,546,809 76		2,546,809 76	
Droits de succession . . . . .	8,250,000	8,270,912 05	8,484,751 52	8,256,819 52	
— de mutation par décès . . . . .		215,859 27		212,157 53	
<i>Successions.</i> . . . .		1,600,000		1,467,615 71	1,467,615 71
(30 centim. addit.)	150,000		185,550 71		
— dus par les époux survivants . . . . .					
Timbres fixes . . . . .		1,968		1,968	
— Timbres proportionnels pour effets de commerce . . . . .		56,560		56,560	
— Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger . . . . .		558,496		558,496	
— Timbres de dimension . . . . .		362,865 15		362,865 65	
— Timbres proportionnels . . . . .		82,105 03		82,105 03	
— Timbres de dimension . . . . .		22,658 12		22,658 12	
— Timbres proportionnels . . . . .		1,607,587 10		1,607,587 10	
— Timbres de dimension . . . . .		22,951 64		22,951 64	
— Timbres de dimension . . . . .	5,480,000	13,699 15	5,758,495 75	13,699 15	
— Timbres de dimension . . . . .		5,915 26		5,915 26	
— Timbres fixes . . . . .		60			
— Timbres fixes . . . . .		173,654 80		58,158 90	
— Timbres proportionnels . . . . .		417,647 75		417,647 75	
— Timbres proportionnels . . . . .		120,167 50		120,167 50	
— Timbres proportionnels . . . . .		500		500	
— Timbres de dimension . . . . .					
— Timbres de dimension . . . . .		292,180 55		285,776 75	
— Timbres de dimension . . . . .		146,560 98		146,560 98	
— Timbres de dimension . . . . .		75,158 72		75,158 72	
A REPORTER . . . . . fr.	20,120,000	50,174,147 02	50,174,147 62	50,010,910 75	

## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1861.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en suscéance Indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		A recouvrer sur les débiteurs.				
•	12,106,398 58								
•	359,708 75								
•	452,542 52	15,577,053 68	•	•	•	•	•	577,053 68	
•	614,596 25								
•	3,838 40								
•	551 20								
•	41,122 04	268,539 09	•	•	•	•	•	28,539 09	
•	227,417 95								
•	100,750 70	2,453,540 46	•	•	•	•	•	53,540 46	
•	2,346,809 70								
18,312 73	8,253,132 05	8,467,260 58	17,481 74					217,269 58	
•	212,137 53			14,211 52	•	3,270 22	132,386 20	•	
3,284 27	1,467,613 71	1,467,613 71	•					•	
186 95	183,550 71	183,550 71	•					33,550 71	
•	1,968 •								
•	56,560 •								
•	358,496 •								
11 50	362,863 15								
•	82,105 05								
•	22,658 12								
•	1,607,587 10								
•	22,951 64								
•	13,690 13								
•	5,915 26	3,738,183 55	310 20	250 20	•	60 •	•	258,183 55	
•	•								
115,281 70	173,440 60								
•	417,647 75								
•	120,167 50								
•	300 •								
•	•								
8,367 80	292,144 55								
•	146,560 98								
•	73,138 72								
145,444 93	30,156,353 68	30,156,353 68	17,791 94	14,401 72	•	3,330 22	132,586 20	1,168,741 97	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1860.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
Report. . . . .	29,120,000 °	50,174,147 62	50,174,147 62	50,010,010 75	
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire. . . . .	5,000 °	7,000 °	8,000 °	7,000 °	
{ — de grande naturalisation. . . . .				1,000 °	1,000 °
<i>Amendes en matière d'impôts.</i> { Enregistrement. . . . .	150,000 °	51,995 52	155,875 90	51,995 52	
{ Greffe. . . . .				°	°
{ Hypothèques. . . . .				7,224 05	7,224 05
{ Successions. . . . .				79,481 34	78,680 15
{ Timbre. . . . .	15,175 28	15,175 28	15,175 28		
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i> { Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor. . . . .	140,000 °	122,481 °	142,495 10	122,481 °	
{ Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État. . . . .				12,828 20	12,828 20
		7,185 90		7,185 90	
TOTAUX . . . . . fr.	29,415,000 °	50,478,518 71	50,478,518 71	50,314,480 65	

## RECOUVREMENTS ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1861.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sus-résance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				à recourir sur les débiteurs.			
145,444 93	50,150,335 08	30,150,335 08	17,701 94	14,461 72	•	3,350 22	132,386 29	1,168,741 97	
•	7,000 •	8,000 •	•	•	•	•	•	3,000 •	
•	1,000 •								
•	51,005 32								
•	•								
•	7,224 05	153,507 38	278 61	118 34	•	100 27	•	3,507 38	
522 58	70,202 73								
•	15,173 28								
•	122,481 •	142,495 10	•	•	•	•	•	2,405 10	
•	12,828 20								
•	7,185 00								
145,967 51	50,460,448 10	30,460,448 10	18,070 55	14,580 08	•	3,490 40	132,386 29	1,177,834 45	
						18,070,55		1,045,448 10	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.		
Enregistrement. (50 centim. additionn.)	Actes civils publics . . . . .	1,046,873 67	2,901,159 41	1,518,564 75		
	— sous seing privé . . . . .	28,259 58	101,519 72	45,065 90		
	— judiciaires . . . . .	65,105 02	99,146 54	59,050 57		
	— d'huissiers . . . . .	107,046 72	160,024 74	56,027 71		
	Lettres de noblesse . . . . .	•	5,858 40	•		
	Permis de changer de nom de famille . . . . .	157 80	•	•		
Grefse. (70 centim. additionn.)	Mise au rôle . . . . .	3,980 72	12,794 10	2,605 16		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions . . . . .	25,901 64	60,974 52	15,105 88		
Hypothèques. (50 centim. additionn.)	Droits d'inscription . . . . .	11,885 04	24,681 25	7,952 88		
	Droits de transcription d'actes de mutation . . . . .	205,141 13	525,158 69	270,602 51		
Successions (50 centim. additionn.)	Droits de succession . . . . .	1,005,295 09	1,680,544 44	971,710 95		
	— de mutation par décès . . . . .	14,481 86	24,510 01	70,871 46		
	— — sur les successions en ligne directe . . . . .	114,041 55	296,197 90	182,515 17		
	— dus par les époux survivants . . . . .	12,412 55	40,072 05	11,426 25		
Débite.	Timbres fixes.	Passes-ports { à l'intérieur . . . . .	228 •	060 •	124 •	
		{ à l'étranger . . . . .	5,240 •	26,648 •	2,252 •	
		Permis de port d'armes de classe . . . . .	24,864 •	61,248 •	28,000 •	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce . . . . .	52,547 85	115,118 90	25,052 80		
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.	Payables en Belgique . . . . .	18,119 65	20,552 45	5,559 95	
		— à l'étranger . . . . .	4,087 66	4,254 80	577 90	
	Timbres de dimension . . . . .	151,811 10	524,450 •	150,551 15		
	Visa.	Timbres proportionnels . . . . .	18,228 53	481 78	1,727 85	
		Timbres de dimension.	Autres que des journaux étrangers . . . . .	726 56	2,465 46	2,564 10
			Des journaux étrangers . . . . .	1,417 51	5,051 64	251 95
Timbres fixes	Warrants . . . . .	•	•	•		
	Feuilles de patente . . . . .	14,008 05	58,559 60	14,757 05		
Extra-ordinaire.	Timbres proportionnels.	Effets de commerce . . . . .	86,755 25	171,685 65	4,078 05	
		Bons de caisse, billets au porteur, etc. . . . .	•	120,167 50	•	
		Effets, récépissés, obligations, etc. . . . .	•	500 •	•	
	Coupures . . . . .	•	•	•		
	Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc. . . . .	46,595 20	84,665 20	56,085 65	
Affiches . . . . .		12,811 56	55,910 67	15,554 57		
Annonces et avis . . . . .		12,020 88	51,599 85	5,326 70		
A REPORTER . . . . . fr.		3,126,582 25	7,095,490 25	3,278,457 78		

## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
1,565,190 14	2,082,447 74	1,408,990 06	521,498 23	569,152 12	862,744 48	12,166,598 58	
52,135 97	51,942 84	29,854 57	12,684 63	40,996 20	16,591 45	559,708 75	
47,251 27	75,019 43	51,718 70	10,250 29	19,189 58	20,822 25	452,542 52	15,577,655 68
68,482 52	73,177 67	65,875 69	15,519 67	21,292 64	48,548 87	614,506 23	
"	"	"	"	"	"	5,858 40	
"	"	413 40	"	"	"	551 20	
4,404 46	6,199 26	6,765 20	705 08	1,557 52	2,554 54	41,122 04	268,559 99
26,555 07	55,214 22	57,777 83	4,955 52	8,269 69	15,563 78	227,417 95	
11,826 72	21,610 67	15,583 89	3,380 27	2,095 22	7,521 78	106,750 70	2,455,540 46
516,563 78	597,815 95	272,762 68	60,596 47	125,552 02	176,968 53	2,546,809 76	
2,217,285 85	375,408 86	819,025 95	228,543 57	154,552 58	265,186 08	8,255,152 05	3,467,269 58
2,512 77	57,070 08	28,318 48	9,561 57	4,802 46	542 84	212,157 55	
220,759 46	269,560 71	180,151 61	56,440 45	27,101 47	120,805 59	1,467,615 71	1,467,615 71
20,559 98	44,445 92	15,995 59	7,546 46	8,568 75	15,925 40	185,550 71	185,550 71
94 "	506 "	154 "	66 "	50 "	126 "	1,908 "	
5,600 "	5,872 "	7,592 "	544 "	688 "	2,544 "	56,500 "	
27,200 "	72,704 "	44,800 "	19,206 "	21,600 "	58,784 "	558,496 "	
40,686 65	68,144 "	48,366 70	5,585 05	9,764 10	21,810 10	562,805 15	
4,519 55	9,783 90	14,008 55	15 70	991 45	855 85	82,105 05	
1,680 27	4,857 80	6,740 06	5 26	74 67	599 70	22,658 12	
206,193 25	299,090 25	195,872 25	67,661 20	97,261 55	116,687 55	1,607,587 10	
304 05	431 46	1,074 06	110 21	481 50	112 20	22,951 64	
1,155 55	2,129 59	1,220 20	495 95	2,158 47	1,005 65	15,699 15	
596 10	98 50	595 80	42 56	52 85	28 57	5,915 26	3,758,185 55
"	"	"	"	"	"	"	
19,852 40	55,812 80	15,505 65	4,417 20	4,551 05	8,056 80	173,440 60	
57,950 15	57,060 85	59,262 15	279 50	8,009 55	12,609 "	417,047 75	
"	"	"	"	"	"	120,167 50	
"	"	"	"	"	"	300 "	
"	"	"	"	"	"	"	
39,207 70	20,987 55	40,974 45	5,972 25	3,195 70	16,575 05	292,144 55	
18,282 25	20,005 68	10,784 06	5,245 51	1,424 12	8,564 98	146,560 98	
9,155 63	5,549 44	8,079 65	351 29	559 46	2,555 84	73,158 72	
4,045,064 50	4,588,951 77	3,584,710 52	355,551 09	1,115,550 28	1,788,457 40	50,156,355 68	50,156,355 68

## IMPOTS. — ENREGISTRE

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. . . . . fr.		3,126,382 25	7,005,490 23	3,278,457 78	
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire . . . . .	2,500 »	1,500 »	»	
	Droits de grande naturalisation . . . . .	»	»	»	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement . . . . .	2,056 09	12,492 58	4,970 54	
	Greffe . . . . .	»	»	»	
	Hypothèques. . . . .	189 44	1,208 06	541 40	
	Successions . . . . .	6,149 92	13,229 41	11,591 84	
	Timbre . . . . .	484 20	2,825 59	547 56	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor . . . . .	en totalité . . . . .	9,255 70	23,703 15	15,729 45
		en partie . . . . .	1,376 82	2,170 75	1,245 24
	Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État. . . . .	25 »	5,105 »	60 »	
TOTALS. . . . . fr.		3,149,279 42	7,157,815 37	3,315,121 88	

## MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
4,945,064 50	4,588,031 77	3,584,710 52	853,531 09	1,115,550 28	1,788,457 46	30,156,355 68	30,156,355 68
500 "	2,500 "	"	"	"	"	7,000 "	8,000 "
"	"	1,000 "	"	"	"	1,000 "	
5,500 92	10,782 12	4,510 48	2,067 04	2,950 05	5,894 02	51,095 52	153,597 58
"	"	"	"	"	"	"	
401 50	1,050 70	919 40	545 64	759 71	1,467 71	7,224 05	142,495 10
9,402 07	20,374 76	6,499 45	3,658 09	5,525 15	4,682 06	70,202 75	
956 41	7,214 91	1,795 75	175 55	240 16	957 15	15,175 28	7,185 90
15,044 70	33,054 66	8,527 16	3,676 18	4,852 17	7,957 76	122,481 "	
966 15	3,020 68	1,251 34	610 44	586 01	915 77	12,828 20	142,495 10
305 90	5 "	1,515 "	25 "	90 "	55 "	7,185 90	
4,970,112 04	4,667,825 60	3,410,506 88	846,080 03	1,126,554 11	1,810,365 83	30,460,448 16	30,460,448 16

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1860.	1859.	
Enregistrement . . . (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics . . . . .	12,186,308 58	11,003,574 65	
	— sous seing privé . . . . .	359,708 75	310,755 00	
	— judiciaires . . . . .	432,542 52	463,462 85	
	— d'huissiers . . . . .	614,506 25	618,680 69	
	Lettres de noblesse . . . . .	3,858 40	5,507 20	
Greffe . . . . . (50 centimes additionnels.)	Permis de changer de nom de famille . . . . .	551 20	964 60	
	Mise au rôle . . . . .	41,122 04	38,124 40	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions . . . . .	227,417 05	212,754 59	
Hypothèques . . . . . (26 centimes additionnels.)	Droits d'inscription . . . . .	106,750 70	211,786 52	
	— de transcription d'actes de mutation . . . . .	2,546,809 76	2,222,604 69	
Successions (50 centimes additionnels.)	Droits de succession . . . . .	8,255,152 05	9,532,885 16	
	— de mutation par décès . . . . .	212,157 55	187,924 25	
	— de mutation sur les successions en ligne directe . . . . .	1,407,613 71	1,591,171 72	
	— dus par les époux survivants . . . . .	185,550 71	139,805 17	
Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur . . . . .	1,968 »	3,570 »	
	{ à l'étranger . . . . .	56,560 »	61,216 »	
	Permis de port d'armes de chasse . . . . .	338,400 »	323,040 »	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce . . . . .	562,865 15	525,091 55	
	Débite . . . . .			
Timbres adhésifs pour effets de com- merce créés à l'étranger.	Payables en Belgique . . . . .	82,105 05	78,318 48	
	— à l'étranger . . . . .	22,658 12	22,487 65	
Timbre (sans additionnels.)	Timbres de dimension . . . . .	1,607,587 10	1,689,725 45	
	Timbres proportionnels . . . . .	22,951 64	26,900 22	
	Visa . . . . .	Timbres { autres que des journaux étrangers . . . . .	15,690 13	14,062 07
		{ des journaux étrangers . . . . .	5,915 26	5,655 12
	Extraordi- naire . . . . .	Timbres fixes. { Warrants . . . . .	»	»
{ Feuilles de patente . . . . .		175,440 60	124,106 50	
Timbres proportionnels.		Effets de commerce . . . . .	417,647 75	360,020 65
		Bons de caisse, billets au porteur, etc. . . . .	120,167 50	131,725 50
Effets, récépissés, obligations, etc. . . . .		300 »	600 »	
Coupures . . . . .		»	»	
Timbres de dimension.		Papiers blancs pour actes, etc. . . . .	202,144 55	351,222 60
Affiches . . . . .	146,560 08	136,045 81		
Annonces et avis . . . . .	75,138 72	68,314 81		
A REPORTER. . . . . fr.		30,156,355 68	30,679,048 01	

## MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.
EN PLUS.	EN MOINS.	
562,825 95	.	La différence en plus que l'on remarque au produit des droits d'enregistrement (actes civils et sous seing privé) est due principalement à l'augmentation de valeur des propriétés immobilières et au plus grand nombre de mutations de celles-ci, qui déterminent aussi l'accroissement des droits de transcription hypothécaire et des droits de timbre d'affiches.
48,955 69	.	
"	50,920 51	Quoique l'augmentation du produit des droits de greffe indique un plus grand nombre de causes en instance, il résulte de la recette des droits d'enregistrement sur les actes judiciaires, que les valeurs qu'elles ont pour objet sont moins importantes.
"	4,005 46	
551 20	.	Le renouvellement du grand nombre d'inscriptions hypothécaires qui ont été prises par suite de la loi du 12 août 1842, ayant cessé, le produit de ce droit rentre dans son état normal. On peut aussi attribuer la diminution du produit des timbres de dimension à la cessation de ce renouvellement.
"	413 40	
2,907 55	.	La recette des droits de succession a subi une assez forte diminution, quand on la compare à celle de 1859; mais on doit considérer le produit de cette année comme exceptionnel: la recette moyenne étant de dix millions environ.
14,085 56	.	
"	105,055 82	La diminution du produit de la débite des timbres de passeports s'explique par les facilités accordées par quelques pays, d'y circuler sans ce document.
124,145 07	.	La délivrance d'un plus grand nombre de permis de port d'armes détermine l'augmentation du produit du timbre auquel sont soumis ces actes.
"	1,297,755 11	
24,215 28	.	L'accroissement de recette des droits de timbres proportionnels, et du droit de timbre fixe auquel sont soumises les patentes, doit être attribué à l'extension des affaires commerciales. La recette du visa pour timbre proportionnel diminue par suite de la création des timbres adhésifs.
76,441 09	.	
45,745 54	.	Les autres différences sont trop minimes pour pouvoir être motivées.
"	1,602 .	
"	4,656 .	
15,450 .	.	
37,775 60	"	
3,786 57	"	
150 47	"	
"	82,156 35	
"	3,948 58	
"	562 94	
260 14	"	
"	"	
40,554 30	"	
57,627 10	"	
"	11,556 .	
"	300 .	
"	"	
"	59,078 05	
10,515 17	"	
4,823 01	"	
1,078,285 00	1,601,876 02	

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1860.	1859.	
REPORT. . . . . fr.		30,156,355 68	30,679 948 61	
<i>Naturalisations.</i> . . . . .	Droits de naturalisation ordinaire . . . . .	7,000 .	6,500 .	
	Droits de grande naturalisation . . . . .	1,000 .	•	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i> . . . . .	Enregistrement. . . . .	51,995 52	50,424 49	
	Greffe. . . . .	•	•	
	Hypothèques . . . . .	7,224 05	8,943 10	
	Successions . . . . .	70,202 75	88,576 35	
	Timbre . . . . .	15,175 28	11,355 06	
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i> . . . . .	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor. . . . .	en totalité . . . . .	122,481 .	125,517 95
		en partie . . . . .	12,828 20	11,596 57
	Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État . . . . .	7,185 90	8,746 11	
TOTALS. . . . . fr.		30,460,448 16	30,991,408 24	

## ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,078,285 00	1,001,870 02	
500 »	»	
1,000 »	»	
1,570 83	»	
»	»	
»	1,719 05	
»	9,173 62	
5,820 22	»	
»	5,056 95	
1,251 65	»	
»	1,560 21	
1,086,405 77	1,617,365 85	
550,960 08		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1860.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			
<b>DOMAINES.</b>						
Rivières et canaux.						
	Escaut . . . . .		91,705 66	91,705 66		
	Meuse. . . . .		60,559 07	60,559 07		
	Lys . . . . .		71,169 52	71,169 52		
	Dendre. . . . .		19,522 »	19,522 »		
	Sambre canalisée. . . . .		561,547 24	561,547 24		
	Canal de Charleroy . . . . .		997,405 54	997,405 54		
	— de Mons à Condé. . . . .		244,547 07	244,547 07		
	— de Pommerœul à Antoing . . . . .		216,722 69	216,722 69		
	— de la Campine. . . . .		66,179 21	66,179 21		
	Petite Nèthe canalisée . . . . .		19,502 52	19,502 52		
	Canal de Gand à Ostende. . . . .		51,960 16	51,960 16		
	— de Terneuzen. . . . .	5,100,000 »	19,429 57	19,429 57		
	— de Maestricht à Bois-le-Duc. . . . .		59,758 06	59,758 06		
	— latéral à la Meuse . . . . .		56,103 27	56,103 27		
	Autres voies navigables . . . . .		75,103 55	75,103 55		
	Droits de péage consignés, revirés au profit du trésor . . . . .		1,784 91	1,784 91		
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau . . . . .		52,472 76	50,151 89			
— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre. . . . .		50,847 20	50,847 20			
Vente de terrains provenant d'emprises . . . . .		24,895 88	24,895 88			
Location de terrains provenant d'emprises . . . . .		25,602 09	24,059 99			
Vente d'arbres, plantations et herbages. . . . .		116,657 99	116,462 99			
Droits de pêche . . . . .		55,169 08	52,425 59			
1 <sup>re</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie . . . . .		667,111 27	666,686 18			
2 <sup>e</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie . . . . .		844,978 00	842,282 94			
Routes appartenant à l'État.	Terrains provenant d'emprises. {	Vente. . . . .	1,600,000 »	19,291 60	1,675,961 18	19,194 77
		Location. . . . .		474 80		465 80
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .		144,105 42		157,539 62	
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>		4,700,000 »	4,558,965 40	4,558,965 40	4,524,547 87	

## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS		RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1861.	TOTAL		ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.					
•	91,705 06						
•	60,530 07						
•	71,100 52						
•	10,322 •						
•	561,547 24						
•	997,405 54						
•	244,547 07						
•	210,722 60						
•	66,170 21						
•	10,502 52						
•	51,060 16						
•	10,420 57	2,802,300 72	611 50	105 50	•	300 •	257,609 28
•	50,738 06						
•	50,103 27						
•	57,103 33						
•	1,784 91						
2,520 87	52,472 76						
•	50,847 20						
•	24,895 88						
1,000 00	25,150 59						
55 •	116,517 00						
745 69	55,160 08						
425 09	667,111 27						
2,514 40	844,707 54						
87 50	10,382 56	1,675,771 19	189 00	180 75	•	9 24	•
0 •	474 80						75,771 19
6,565 80	144,105 42						
13,814 04	4,538,161 91	4,558,161 91	801 40	286 25	•	515 24	237,609 28
				801 40			101,858 00

## PÉAGES.—ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<b>DOMAINES.</b>					
Rivières et canaux.	Escaut. . . . . fr.	•	•	16,682 93	
	Meuse. . . . .	•	•	•	
	Lys. . . . .	•	•	31,026 21	
	Dendre . . . . .	•	•	•	
	Sambre canalisée . . . . .	•	•	•	
	Canal de Charleroy. . . . .	•	314,210 06	•	
	— de Mons à Condé . . . . .	•	•	•	
	— de Pommerœul à Antoing. . . . .	•	•	•	
	— de la Campine . . . . .	30,101 82	•	•	
	Petite Nèthe canalisée. . . . .	19,302 32	•	•	
	Canal de Gand à Ostende. . . . .	•	•	28,053 16	
	— de Terneuzen . . . . .	•	•	•	
	— de Maestricht à Bois-le-Duc. . . . .	•	•	•	
	— latéral à la Meuse . . . . .	•	•	•	
	Autres voies navigables . . . . .	5,753 77	3,948 40	45,846 41	
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor. . . . .	657 96	52 00	156 13		
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau . . . . .	2,100 •	5 •	605 •		
— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre . . . . .	30,847 20	•	•		
Vente de terrains provenant d'emprises. . . . .	7,224 28	•	2,550 •		
Location de terrains provenant d'emprises. . . . .	1,481 51	1,050 50	3,662 82		
Vente d'arbres, plantations et herbages . . . . .	1,779 10	7,215 80	10,574 68		
Droits de pêche. . . . .	3,452 •	572 •	2,486 •		
1 <sup>re</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie. . . . .	46,280 •	127,358 18	70,798 88		
2 <sup>e</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie . . . . .	40,663 30	111,661 87	103,941 94		
Routes appartenant à l'État.	Terrains provenant d'emprises. {	Vente . . . . .	150 •	4,765 58	452 26
		Location . . . . .	4 •	•	10 •
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	1,362 47	15,023 85	12,854 75		
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>		<b>107,139 73</b>	<b>586,724 14</b>	<b>339,661 17</b>	

## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
36,028 96	38,993 77	•	•	•	•	91,705 66	
•	•	38,363 76	•	•	31,175 31	69,539 07	
40,143 11	•	•	•	•	•	71,169 32	
17,171 04	2,150 96	•	•	•	•	10,322 •	
•	290,914 98	•	•	•	270,432 26	561,347 24	
•	683,193 28	•	•	•	•	907,405 34	
•	244,547 07	•	•	•	•	244,547 07	
•	216,722 69	•	•	•	•	216,722 69	
•	•	•	30,077 39	•	•	66,170 21	
•	•	•	•	•	•	10,302 32	
3,927 •	•	•	•	•	•	31,060 10	
19,429 57	•	•	•	•	•	10,420 57	2,862,390 72
•	•	•	39,738 06	•	•	39,738 06	
•	•	28,386 95	27,716 32	•	•	56,103 27	
9,880 20	•	•	7,604 46	•	•	75,105 33	
46 02	131 43	202 36	578 11	•	•	1,784 91	
15,244 50	554 •	26,481 68	1,581 33	•	5,901 25	52,472 76	
•	•	•	•	•	•	30,847 20	
•	12,545 11	1,294 06	1,059 21	•	425 22	24,895 88	
072 30	7,102 76	4,030 80	174 63	•	4,066 27	25,136 59	
37,644 26	53,841 17	428 •	4,979 98	•	55 •	116,517 09	
7,599 •	3,740 76	6,899 •	1,144 33	2,085 •	5,391 •	33,160 08	
71,910 •	123,575 •	53,462 35	27,415 01	47,153 53	93,158 32	667,111 27	
53,405 •	223,250 •	151,451 54	47,906 63	48,017 26	62,520 •	844,797 34	
51 98	723 54	6,175 09	2,228 35	1,148 24	3,587 52	19,282 36	1,675,771 10
•	30 •	344 33	12 35	37 32	36 80	474 80	
18,822 50	45,247 18	850 39	39,559 77	6,394 22	3,290 29	144,105 42	
331,775 55	1,947,063 50	318,359 11	231,665 92	104,835 57	480,937 24	4,538,161 91	4,538,161 91

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1860.	1859.	
<b>DOMAINES.</b>				
<i>Rivières et canaux.</i>	Escaut. . . . .	91,705 66	94,298 54	
	Meuse . . . . .	60,539 07	73,450 28	
	Lys. . . . .	71,169 52	68,800 07	
	Dendre. . . . .	19,522 »	19,504 57	
	Sambre canalisée. . . . .	561,547 24	559,001 78	
	Canal de Charleroy . . . . .	997,405 54	1,356,506 07	
	— de Mons à Condé. . . . .	244,547 07	242,550 27	
	— de Pommerœul à Antoing . . . . .	216,722 69	215,815 81	
	— de la Campine . . . . .	66,179 21	65,400 07	
	Petite Nêthe canalisée . . . . .	19,502 52	54,707 26	
	Canal de Gand à Ostende . . . . .	51,960 16	52,577 29	
	— de Terneuzen. . . . .	19,429 57	17,992 05	
	— de Maestricht à Bois-le-Duc. . . . .	59,738 06	40,555 23	
	— latéral de la Meuse . . . . .	56,105 27	95,081 65	
	Autres voies navigables. . . . .	75,105 35	75,847 15	
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor . . . . .	1,784 91	2,725 25	
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau . . . . .	52,472 76	53,650 26	
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre . . . . .	50,847 20	51,175 »	
Vente de terrains provenant d'emprises. . . . .	24,895 88	9,924 54		
Location de terrains provenant d'emprises. . . . .	25,150 59	17,079 09		
Vente d'arbres, plantations et herbages. . . . .	116,517 99	68,729 05		
Droits de pêche . . . . .	55,169 08	55,275 57		
1 <sup>re</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie. . . . .	667,111 27	641,061 44		
2 <sup>e</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie. . . . .	844,797 54	860,299 10		
<i>Routes appartenant à l'Etat.</i>	Terrains provenant d'emprises. {	Vente . . . . .	19,282 56	28,177 06
		Location . . . . .	474 80	658 08
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	144,105 42	85,850 »	
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>		<b>4,538,161 91</b>	<b>4,822,647 81</b>	

## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	2,592 88	
	5,020 21	
2,278 65	.	
	182 37	
2,545 46	.	
	559,192 75	
1,087 80	.	
2,006 88	.	
770 14	.	
	15,404 94	
	417 15	
1,436 62	.	
	797 17	
	38,078 56	
	2,745 82	
	938 54	Influence des réductions de péages accordées en exécution de la loi du 19 février 1860.
	1,177 50	} Différences insignifiantes
	527 80	
14,971 54	.	} Ce produit varie chaque année selon le plus ou moins d'importance des terrains et des plantations qui sont remis au domaine par le Département des Travaux Publics.
8,051 50	.	
47,788 94	.	
	104 49	} Différence insignifiante.
26,040 85	.	} Ces différences, dont la comparaison donne en plus fr. 10,548 76 c <sup>s</sup> , sont le résultat des adjudications faites à la fin de l'année 1859; elles s'expliquent par les changements que subit la circulation dans l'intervalle d'une adjudication à une autre, et par le plus ou moins de concurrence entre les fermiers
	15,501 76	
	8,894 70	} Ces produits sont sujets à des variations qui dépendent de la valeur des biens dont la remise est faite au domaine par l'administration des ponts et chaussées.
	185 28	
58,275 42	.	
166,871 58	451,557 48	
284,483 90		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées . . . . .	(1) 858,550 21	4,200,140 »	
		— — affranchies et chargées contre espèces.	5,950,000 »		
		— de la vente des timbres-poste . . . . .	5,154,115 50		
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis . . . . .	500,000 »	482,410 10	585,585 09
		— imprimés — . . . . .		103,165 00	
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 . . . . .	80,000 »	98,484 26	98,484 26
	Droits sur les articles d'argent.	Droit . . . . .	50,000 »	55,307 20	55,170 22
		Périmés . . . . .		1,872 02	
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre . . . . .		»	
		— du grand-duché de Luxembourg . . . . .		»	
— des Pays-Bas . . . . .			»		
— de Prusse . . . . .			»		
— de Sardaigne . . . . .			»		
— de Suisse . . . . .			»		
	— de la Tour-et-Taxis . . . . .		»		
TOTAUX. . . . . fr.		4,580,000 »	4,959,597 57	4,959,597 57	
A déduire : 42 p. ‰ attribués aux communes sur les recouvrements opérés à partir du 21 juillet 1860, par l'art. 15, § 1 <sup>er</sup> de la loi du 18 dudit mois, <i>Moniteur</i> n° 201, portant abolition des octrois. . . . .			»	957,418 48	
PRODUIT net au profit de l'État . . . . .			»	3,981,979 09	

## VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1860.	En 1861.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
089,065 74	168,825 47	853,489 21					(1) Dans cette somme de fr. 859,559 21 et se trouvent comprises, savoir : 1° Celle de fr. 92,882 90 et remboursée aux offices étrangers sur les recettes de l'exercice 1861. 2° Celle de fr. 23,435 03 et remboursée pour le même objet sur les recettes de l'exercice 1862.
187,476 29	"	187,476 29	4,200,079 00	70 00	"	230,079 00	
5,154,115 50	"	5,154,115 50			"		
482,410 10	"	482,410 10	585,585 09	"	"	85,585 00	
105,165 90	"	105,165 90			"		
98,484 26	"	98,484 26	98,484 26	"	"	18,484 26	
55,507 20	"	55,507 20	55,179 22	"	"	5,179 22	
1,872 02	"	1,872 02			"		
"	"	"			"		
"	"	"			"		
4,770,504 10	168,825 47	4,059,527 57	4,959,527 57	70 00	"	559,527 57	
						559,527 57	
(2) 886,512 62	70,905 86	957,418 48	957,418 48	"		957,418 48	(2) Cette somme de fr. 886,512 62 a été prélevée sur celle de fr. 2,140,744 55 formant le produit brut des postes pendant la période du 21 juillet au 31 décembre 1860.
3,883,001 48	97,917 61	3,981,009 09	3,981,009 09	70 00		508,090 91	

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1860.	1859.	
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées . . . . .	( <sup>1</sup> ) 742,151 28	1,112,515 98
		— — affranchies et chargées contre espèces . . . . .	187,470 20	184,065 65
		— de la vente des timbres-poste . . . . .	5,154,115 50	2,975,250 50
	Port de journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis . . . . .	482,419 10	485,471 54
		— des imprimés affranchis . . . . .	105,165 90	94,652 42
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842. . . . .		98,484 26	75,054 48
	Articles d'argent.	Droit . . . . .	55,507 20	52,051 20
		Périmés . . . . .	1,872 02	1,451 14
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre . . . . .	.	.
		— des Pays-Bas . . . . .	.	.
		— du grand-duché de Luxembourg . . . . .	.	.
		— de Prusse . . . . .	.	.
		— de la Tour-et-Taxis . . . . .	.	.
		— de Suisse . . . . .	.	.
		— de Sardaigne . . . . .	.	.
TOTAL . . . . .		( <sup>1</sup> ) 4,822,989 64	4,982,859 71	

(<sup>1</sup>) Ces résultats présentent les recettes réellement effectuées sur l'exercice, sauf la déduction de 42 p. 0/0 à opérer au profit du fonds communal (période du 21 juillet au 31 décembre 1860), en exécution de la loi du 18 juillet de la même année.

La différence de fr. 116,557, 95 que ces résultats présentent avec ceux indiqués dans le tableau litt. D qui précède, forme le montant des produits revenant aux offices étrangers, et dont le remboursement a été prélevé sur les recettes des exercices 1861 et 1862.

## VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	370,304 70	<p>La diminution sur ces trois rubriques est de fr. 188,678 06 c<sup>s</sup>. Toutefois elle n'est que fictive, et provient de ce que les recettes renseignées en 1839 comprennent une somme de fr. 376,704 74 c<sup>s</sup> due aux offices des postes étrangers et imputée sur le Budget des Non Valeurs et remboursements de cet exercice. En 1860 on a au contraire déduit des recettes, à titre de fonds de tiers, les sommes revenant à ces offices. En agissant de même à l'égard de 1839, on constate que l'année 1860 donne une majoration de recettes au profit du Trésor de fr. 188,026 68 c<sup>s</sup>, soit la majoration normale.</p> <p>Augmentation rationnelle.</p> <p>Augmentation normale.</p> <p>Cette majoration est le résultat d'une convention faite avec quelques éditeurs de la capitale, et aux termes de laquelle ces MM. ont dû remettre tous leurs abonnements à la poste.</p>
2,812 64	"	
178,874 "	"	
"	3,052 15	
8,555 48	"	
22,549 78	"	
336 "	"	
440 88	"	
"	"	
"	"	
213,366 78	575,416 85	
159,850 07		Diminution fictive. — Voir les observations ci-dessus.

*Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	110,000 »	»	109,061 52

## MARINE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1860.	En 1861.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.				
109,061 52	"	"	109,061 52	"	958 48	"	

*Comparaison des recouvrements effectués*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1860.	1859.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	109,061 52	108,802 71

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.
EN PLUS	EN MOINS.	
258 81	"	Difference insignifiante Il est toutefois à remarquer que ce produit est variable par sa nature

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
<i>Chemin de fer</i> . . . . .			
Voyageurs . . . . .		10,614,985 72	
Bagages . . . . .		502,192 20	
Équipages . . . . .		16,000 74	
Chévaux et bestiaux . . . . .	26,500,000 »	540,785 61	27,801,619 70
Marchandises . . . . .		15,864,491 09	
Produits extraordinaires . . . . .		446,894 59	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer . . . . .		16,275 75	
	26,500,000 »	27,801,619 70	27,801,619 70
<i>Télégraphes</i> . . . . .	450,000 »	527,745 75	527,745 75
TOTAUX . . . . . fr.	26,950,000 »	28,329,365 45	28,329,365 45

## — TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1860.	En 1861.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
26,606,046 32	1,154,057 85	•	27,760,104 15	41,515 55	•	1,260,104 15	
26,606,046 32	1,154,057 85	•	27,760,104 15	41,515 55	•	1,260,104 15	
542,715 85	185,027 88	•	527,743 73	•	•	77,743 73	
26,948,762 17	1,339,085 71	•	28,287,847 88	41,515 55	•	1,337,847 88	

## CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1860.	1859.
Voyageurs . . . . .	10,011,405 05	10,065,040 04
Bagages . . . . .	502,040 16	555,209 55
Équipages . . . . .	16,000 74	19,000 45
<i>Chemin de fer . . . . .</i>		
Chevaux et bestiaux . . . . .	540,764 41	525,196 72
Marchandises . . . . .	15,840,014 40	14,885,757 80
Produits extraordinaires . . . . .	424,596 66	471,114 80
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer. . . . .	16,275 75	16,047 50
	27,766,104 15	26,515,546 95
Télégraphes . . . . .	527,745 75	506,006 44
TOTAUX. . . . . fr.	28,287,847 88	26,810,555 57

## — TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.
EN PLUS.	EN MOINS.	
548,564 00	°	Cette augmentation peut être attribuée en partie aux manifestations patriotiques qui ont eu lieu dans le pays et qui ont provoqué le déplacement des populations, ainsi qu'à l'institution d'un tir national.
°	55,160 50	Conséquence continue de l'extension du principe de gratuité de transport d'une partie des bagages des voyageurs.
°	2,909 60	Décroissance qui peut être considérée comme normale.
15,567 60	°	Sans cause connue.
965,276 51	°	Développement des transports par contrats.
°	46,518 14	Augmentation des redevances par suite de la création d'embranchements privés vers les établissements industriels.
226 25	°	
1,520,455 44	82,678 22	
1,446,757 22	°	
21,757 20	°	Développement incessant des lignes télégraphiques.
1,468,494 51	°	
En plus : 1,468,494 51		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1860.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i> . . . . .	°	22,026 60	22,026 60
	— — aux <i>Annales parlementaires</i> . . . . .	°	5,360 °	5,360 °
	— — au <i>Recueil des lois</i> . . . . .	°	217 °	217 °
	TOTAUX. . . . . fr.	°	27,605 60	27,605 60

## — TRAVAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'état	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1861.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
•	22,026 60	22,026 60	•	•	•	•	•	•	
•	5,360 •	5,360 •	•	•	•	•	•	•	
•	217 •	217 •	•	•	•	•	•	•	
•	27,603 60	27,603 60	•	•	•	•	•	•	

## CAPITAUX ET REVENUS.

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i> . . . . .	2,954 34	5,721 89	5,055 89
Postes. Services régis par l'État.	— — aux <i>Annales parlementaires</i> . . . . .	625 "	1,140 "	720 "
	— — au <i>Recueil des lois</i> . . . . .	14 "	70 "	91 "
TOTALS. . . . . fr.		5,575 34	6,931 89	5,864 89

## — TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,185 80	3,951 77	2,625 66	421 41	512 95	620 82	22,026 60	22,026 60
950 .	605 .	340 .	235 .	125 .	550 .	5,360 .	5,360 .
.	.	42 .	.	.	.	217 .	217 .
3,135 80	4,646 77	3,207 66	656 41	637 95	950 82	27,603 60	27,603 60

## CAPITAUX ET REVENUS.

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1860.	1859.
Postes. Services régis par l'État.	Produits des abonnements au <i>Moniteur</i> . . . . .	22,026 60	12,156 88
	— — aux <i>Annales parlementaires</i> . . . . .	5,560 .	5,560 .
	— — au <i>Recueil des lois</i> . . . . .	217 .	175 .
TOTALS . . . . .		27,603 60	17,891 88

## — TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.
EN PLUS.	EN MOINS.	
9,869 72	°	Cette augmentation doit être attribuée aux mesures prises pour améliorer le service des abonnements.
°	200 °	
42 °	°	
9,911 72	200 °	
En plus : 9,711 72		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1860.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
Prix de vente de biens immeubles.	Loi du 27 mai 1837. . . . .		2,068 »		2,068 »	
	— du 30 juin 1840. . . . .		500 33		500 33	
	— du 10 avril 1841. . . . .		35 90		35 90	
	— du 18 juillet 1846. . . . .		2,566 66		2,566 66	
	— du 11 juin 1853. . . . .		2,780 86		2,694 06	
	— du 8 juillet 1858. . . . .		10,608 85		10,608 85	
	— du 9 juillet 1858. . . . .		58,753 34		58,753 34	
	— du 26 mai 1859. . . . .		12,310 22		12,310 22	
	Autres aliénations. . . . .		58,816 33		50,592 77	
	Produits	des successions en déshérence. . . . .		25,889 54		25,889 48
nets des épaves . . . . .			1,506 35		1,506 35	
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés . . . . .		339 69		339 69	
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		4,350 55		4,443 55	
Domaines. (Voteurs capitaux.)	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Départem <sup>t</sup> des Finances . . . . .	1,100,000 »	1,711 80	1,136,670 95	1,711 80
		— — de la Guerre . . . . .		445,791 54		445,688 22
		— — de la Justice . . . . .		9,261 34		9,122 78
		— — des Travaux publics. . . . .		39,371 27		39,371 27
		— — de l'Intérieur . . . . .		15,217 05		15,217 05
		— — des Affaires Étrangères. . . . .		2,587 »		2,587 »
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale. . . . .		11,398 »		11,398 »
		de créances ordinaires . . . . .		377,862 65		171,939 88
		Rachat et transfert de rentes . . . . .		3,368 60		3,368 60
		Transactions en matière domaniale . . . . .		22,784 37		20,207 97
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions. . . . .		22,705 41		22,705 41	
	Retournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux). . . . .		504 »		504 »	
	Produit d'objets saisis et confisqués . . . . .		2,552 55		2,552 55	
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis . . . . .		1,070 79		1,070 79	
A REPORTER. . . . . fr.		1,100,000 »	1,136,670 95	1,136,670 95	919,532 50	

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1861.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indefinite.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.			
"	2,068 "							
"	500 55							
"	55 90							
"	2,566 66							
86 80	2,780 86							
"	10,608 83							
"	58,753 54							
"	12,510 22							
8,225 56	58,816 53							
" 06	25,889 54							
"	1,506 55							
"	559 60							
87 "	4,550 55							
"	1,711 80	957,381 48	110,289 47	41,412 51	"	157,877 16	162,618 52	"
105 52	445,701 54							
158 56	9,261 54							
"	59,571 27							
"	15,217 05							
"	2,587 "							
"	11,598 "							
6,655 28	178,575 16							
"	3,568 60							
2,576 40	22,784 57							
"	22,705 41							
"	504 "							
"	2,552 55							
"	1,070 79							
17,848 98	957,581 48	957,381 48	110,289 47	41,412 51	"	157,877 16	162,618 52	"

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1860.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. . . . . fr.	1,100,000 »	1,156,670 95	1,156,670 95	919,532 50
Prix de vente de coupes de bois (décime compris) . . .		966,313 10		966,264 06
— de chablis, bois de délit et d'élagages . . .		160,943 04		150,804 09
— d'objets saisis et confisqués . . . . .		174 40		170 90
— de glandée, panage, foin et herbages . . .		8,013 73		7,895 73
Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . .		4,554 17		5,288 50
Forêts — du droit de chasse . . . . .	1,000,000 »	4,575 78	1,168,815 22	4,351 33
— du droit de pêche (baux et licences) . . . . .		1,856 »		1,856 »
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.		16,650 41		16,650 41
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.		5,137 37		5,065 51
Indemnités pour carbonisation . . . . .		615 »		615 »
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer. . . . .		9,658 12		9,550 81
— de bâtiments . . . . .		5,771 50		5,759 »
— de cafés-restaurants. . . . .		50,528 75		50,528 75
— d'herbages, d'oseraies, etc. . . . .		11,789 50		11,469 50
Dépendances des chemins de fer. — de vidanges . . . . .	100,000 »	1,984 »	100,267 95	1,984 »
Argent non réclamé. . . . .		992 96		992 96
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises . . .		54,150 02		54,044 32
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . . .		190 »		190 »
— d'objets non réclamés. . . . .		5,429 80		5,429 80
— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .		5,975 50		5,975 50
École militaire. — Pensions des élèves . . . . .		69,240 04		62,440 71
École vétérinaire. { Pensions des élèves . . . . .		27,650 »		20,855 »
{ — d'animaux malades . . . . .		7,158 21		7,157 31
{ Produit des ventes d'objets divers . . . . .		1,264 78		1,264 78
Écoles de réforme de Ruyssede et de Beernem . . . . .		199,612 69		43,394 65
Établissements et services régis par l'Etat. { Haras. { Produit de la vente des chevaux réformés . . .		»		»
{ — des saillies des étalons au dépôt central.	540,000 »	540 »	555,298 15	540 »
{ — d'objets divers . . . . .		80 75		80 75
Bénéfices de la fonderie de canons . . . . .		1,951 50		1,951 50
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .		15,524 »		15,500 »
— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i> . . . . .		4,741 91		4,741 91
— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i> . . . . .		»		»
Produit du <i>Moniteur</i> . . . . .		3,000 »		3,000 »
Maison de correct. de St-Bernard. — Produit des vidanges.		4,774 25		4,774 25
A REPORTER. . . . . fr.	2,540,000 »	2,741,050 25	2,741,050 25	2,541,707 15

## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

ments effectués, par année et par nature de perception

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES A recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1861.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, tels à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.	A recouvrer sur les débiteurs						
17,848 98	957,581 48	957,381 48	109,989 47	41,412 31	"	157,877 16	102,618 52	"	
240 04	966,513 10								
125 10	150,989 79								
3 50	174 40								
118 "	8,013 75								
1,045 07	4,354 17	1,158,655 32	10,157 90	"	"	10,157 90	"	158,655 52	
19 00	4,571 13								
"	1,856 "								
"	16,650 41								
74 00	5,157 57								
"	615 "								
127 31	9,658 12								
"	3,750 "								
"	30,328 75								
320 "	11,789 30								
"	1,984 "	100,255 45	12 50	12 50	"	"	"	255 45	
"	992 96								
04 70	54,159 02								
"	190 "								
"	3,429 80								
"	3,975 50								
4,213 18	66,653 39								
6,815 "	27,050 "								
" 90	7,138 21								
"	1,264 78								
156,452 87	179,847 52								
"	"								
"	540 "	512,946 81	22,351 52	2,586 15	"	10,765 17	27,055 19	"	
"	80 75								
"	1,051 50								
24 "	15,524 "								
"	4,741 91								
"	"								
"	3,000 "								
"	(1) 4,774 25								
167,331 91	2,509,259 06	2,509,259 06	251,811 19	44,010 96	"	187,800 23	189,671 71	158,010 77	

(1) Y compris fr. 15 95 et restitués à la Trésorerie pour être rattachés à la rubrique. Produits divers des prisons, etc.

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1860.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. . . . . fr.	2,540,000 »	2,741,050 25	2,741,050 25	2,541,707 15
Produits des examens universitaires . . . . .		93,852 50		93,852 50
— des examens et visa des diplômes . . . . .		7,235 02		7,235 02
— des diplômes des artistes vétérinaires . . . . .		1,347 50		1,347 50
— des brevets d'invention . . . . .		84,825 08		84,825 08
— des jeux de Spa . . . . .		593,386 76		593,386 76
— du quart des salaires sur transcriptions . . . . .		32,482 14		32,482 14
— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France . . . . .		»		»
<i>Produits divers et acci-</i> <i>dentels.</i> Restitutions volontaires. . . . .	650,000 »	1,258 46	830,563 89	1,258 46
Indemnités pour remplacement . . . . .		76,185 73		76,185 73
— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.		9,171 42		9,171 42
— pour construction d'usines . . . . .		750 »		750 »
Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .		85 02		85 02
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées . . . . .		99 01		99 01
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication . . . . .		138,073 86		138,073 86
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor. . . . .		815 30		815 30
De toute autre nature . . . . .		»		»
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris) . . . . .		54,080 05		54,080 05
Génie militaire. Location de biens-fonds et de bâtiments . . . . .		70,510 31		70,510 31
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .		22,896 »		22,896 »
Fermages de pêche et de chasse . . . . .		5,548 50		5,548 50
<i>Revenus des domaines.</i> Arrérages de rentes . . . . .	275,000 »	5,053 61	318,592 49	4,755 00
Redevances pour concessions de prises d'eau . . . . .		1,755 61		1,755 61
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale . . . . .		18,320 73		18,320 73
— — de créances ordinaires . . . . .		127,780 27		127,780 27
Produits de la calamine. . . . .		7,500 »		7,500 »
— des sablières et mines (forêts exceptées) . . . . .		4,248 51		4,248 51
TOTAUX . . . . . fr.	3,465,000 »	3,899,206 63	3,899,206 63	3,454,951 05

## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1861.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
167,551 91	2,509,250 06	2,509,250 06	251,811 10	44,010 96	"	187,800 23	189,671 71	158,910 77	
"	95,852 50								
"	7,233 02								
"	1,347 50								
"	84,825 08								
"	503,586 70								
"	52,482 14								
"	"								
"	1,258 46	850,565 89	"	"	"	"	"	189,565 89	
"	76,185 73								
"	9,171 42								
"	750 "								
"	85 02								
"	99 01								
"	158,075 86								
"	813 59								
"	"								
16,554 87	54,525 95								
434 50	70,510 51								
"	22,806 "								
"	5,548 50								
319 71	5,053 61	271,580 57	47,002 92	455 "	"	46,547 92	3,410 45	"	
"	1,753 61								
"	18,520 73								
730 "	88,732 55								
"	"								
100 48	4,248 51								
185,441 47	3,620,502 52	3,620,502 52	278,814 11	44,465 96	"	254,348 15	195,082 14	538,474 66	
				278,814 11			155,302 52		

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de biens immeubles.	Loi du 27 mai 1837. . . . .	1,508 "	"	"
	— du 50 juin 1840. . . . .	"	"	500 33
	— du 10 avril 1841. . . . .	"	"	35 90
	— du 18 juillet 1846 . . . . .	"	2,500 00	"
	— du 11 juin 1853. . . . .	"	"	"
	— du 8 juillet 1858. . . . .	"	"	"
	— du 9 juillet 1858. . . . .	"	58,733 34	"
	— du 20 mai 1850. . . . .	"	"	"
	Autres aliénations. . . . .	"	"	8 "
	Produits	des successions en déshérence . . . . .	3,181 02	3,144 10
nets des épaves. . . . .		"	"	1,506 35
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés . . . . .		"	339 69	"
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. . . . .		"	4,530 55	"
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Finances . . . . .	98 50	1,354 "	"
	— — de la Guerre. . . . .	183,503 85	20,587 95	6,667 02
	— — de la Justice . . . . .	831 91	3,036 30	291 75
	— — des Travaux publics . . . . .	420 80	15,183 35	3,730 50
	— — de l'Intérieur . . . . .	"	15,001 20	"
	— — des Affaires Étrangères. . . . .	"	"	2,587 "
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale . . . . .	2,000 "	"	1,900 "
	de créances ordinaires . . . . .	"	13,856 99	"
Rachat et transfert de rentes . . . . .		116 20	"	"
Transactions en matière domaniale . . . . .		"	"	"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions . . . . .		1,010 04	17,031 03	162 46
Remboursement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux). . . . .		"	"	"
Produit d'objets saisis et confisqués . . . . .		123 60	848 95	297 95
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis. . . . .		"	"	"
A REPORTER. . . . . fr.		102,863 02	154,214 00	17,537 26

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	"	"	"	500 °	2,068 °	
"	"	"	"	"	"	500 33	
"	"	"	"	"	"	55 90	
"	"	"	"	"	"	2,566 66	
"	1,874 71	"	"	902 72	5 43	2,780 80	
"	"	10,608 83	"	"	"	10,608 83	
"	"	"	"	"	"	58,755 54	
"	2,970 °	"	4,680 36	"	4,850 86	12,510 22	
"	10,577 02	2,668 74	120 20	"	36,641 41	58,810 33	
18,907 20	"	89 20	"	455 95	62 °	25,880 54	
"	"	"	"	"	"	1,506 55	
"	"	"	"	"	"	550 60	
"	"	"	"	"	"	4,550 55	
"	"	29 °	"	150 50	80 °	1,711 80	937,581 48
55,197 15	85,606 20	25,207 15	10,281 15	42 22	54,608 87	445,701 54	
1,801 55	195 50	418 50	"	94 10	2,501 67	9,261 54	
5,740 29	5,503 05	11,012 92	1,155 41	445 °	121 95	59,571 27	
590 95	"	1 50	1,625 40	"	"	15,217 05	
"	"	"	"	"	"	2,587 °	
"	"	"	"	"	7,498 °	11,598 °	
27,632 41	8,000 °	125,421 64	5,662 12	"	"	178,575 16	
"	1,055 35	"	638 56	658 60	"	5,568 60	
2,576 40	20,000 °	77 97	"	"	150 °	22,784 37	
3,155 87	1,254 49	69 58	" 50	10 84	"	22,703 41	
"	"	504 °	"	"	"	504 °	
207 45	474 15	110 10	188 65	210 60	73 10	2,552 55	
"	"	1,065 09	"	"	5 70	1,070 70	
113,809 36	143,361 37	177,093 08	28,550 01	2,086 40	107,085 99	937,581 48	937,581 48

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
	REPORT. . . . . fr.	102,855 92	154,214 00	17,557 26	
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris) . . . . .	"	631,596 85	515 "	
	— de chablis, bois de délit et d'égages . . . . .	"	147,065 "	1,037 "	
	— d'objets saisis et confisqués . . . . .	"	"	"	
	— de glandée, panage, foin et herbages . . . . .	"	"	"	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . . . .	"	4,090 17	"	
	— du droit de chasse . . . . .	"	"	"	
	— — de pêche (baux et licences). . . . .	"	900 "	"	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . . . . .	"	575 81	"	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . . . . .	"	"	"	
	Indemnités pour carbonisation. . . . .	"	51 "	"	
Dépendances des chemins de fer	Locations des terrains réservés par l'administration du chemin de fer.	2,022 12	759 50	1,507 08	
	— de bâtiments . . . . .	75 "	"	140 "	
	— de cafés-restaurants . . . . .	7,881 78	2,510 "	1,600 "	
	— d'herbages, d'oseraies, etc. . . . .	175 "	1,522 50	1,382 80	
	— de vidanges . . . . .	1,758 "	"	50 "	
	Argent non réclamé . . . . .	"	902 06	"	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises . . . . .	5,500 22	55 05	4,221 20	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . . . . .	"	"	"	
	— d'objets non réclamés . . . . .	"	5,420 80	"	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	"	291 "	1,554 "	
Établisse- ments et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves . . . . .	"	66,655 80	"	
	École vétérinaire.	— Pensions des élèves. . . . .	"	27,525 "	"
		— d'animaux malades. . . . .	"	7,158 21	"
		— Produit des ventes d'objets divers . . . . .	"	1,264 78	"
	Écoles de réforme de Ruyssede et de Beernaem . . . . .	5,852 96	56,760 "	100,602 59	
	Haras . . . . .	— Produit de la vente des chevaux réformés . . . . .	"	"	"
		— des saillies des étalons au dépôt central . . . . .	"	"	"
		— d'objets divers. . . . .	"	"	"
	Bénéfices de la fonderie de canons. . . . .	"	"	"	
	Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .	966 "	2,022 "	1,488 "	
— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i> . . . . .	"	4,741 01	"		
— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i> . . . . .	"	"	"		
Produit du <i>Moniteur</i> . . . . .	"	3,000 "	"		
Maison de correction de Saint-Bernard. — Produit des vidanges. . . . .	4,750 "	"	"		
A REPORTER. . . . . fr.		217,831 "	1,097,558 22	152,051 83	

## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS  
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
 DE L'EXERCICE 1860.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
115,809 36	145,361 57	177,095 08	28,550 01	2,086 40	107,085 09	957,581 48	957,581 48
"	"	89,757 70	"	211,865 29	52,978 26	966,515 10	
"	"	159 94	"	1,207 85	"	150,989 79	
"	"	"	"	174 40	"	174 40	
"	"	8,015 75	"	"	"	8,015 75	
"	"	24 "	"	120 "	100 "	4,554 17	
"	"	1,158 78	"	2,500 55	712 "	4,571 15	1,158,055 52
"	65 "	"	"	891 "	"	1,856 "	
"	"	1,259 50	"	462 62	14,572 48	16,650 41	
"	"	51 50	"	4,860 25	245 82	5,157 57	
"	"	"	"	564 "	"	615 "	
2,554 86	1,067 55	1,405 51	216 "	"	255 "	9,658 12	
166 "	140 "	3,258 "	"	"	"	5,759 "	
5,050 "	2,221 99	15,064 98	"	"	"	50,528 75	
1,425 "	6,571 50	592 50	54 "	"	490 "	11,789 50	
125 "	25 "	20 "	"	"	"	1,984 "	
"	"	"	"	"	"	992 96	100,255 45
1,482 00	5,826 55	2,144 53	16,544 85	"	2,356 02	54,159 02	
"	"	100 "	"	"	"	100 "	
"	"	"	"	"	"	5,429 80	
252 50	200 "	1,807 50	90 50	"	"	5,975 50	
"	"	"	"	"	"	66,655 89	
"	"	125 "	"	"	"	27,650 "	
"	"	"	"	"	"	7,158 21	
"	"	"	"	"	"	1,264 78	
7,560 58	8,085 95	14,120 16	2,556 64	844 56	5,504 08	179,847 52	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	540 "	540 "	
"	"	"	"	"	80 75	80 75	512,946 81
"	"	1,931 50	"	"	"	1,931 50	
1,784 "	2,568 "	1,992 "	1,218 "	1,224 "	2,082 "	15,524 "	
"	"	"	"	"	"	4,741 91	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	5,000 "	
15 25	"	"	"	"	"	4,774 25	
152,095 45	168,752 71	517,918 75	48,790 "	227,700 72	166,782 40	2,509,259 06	2,509,259 06

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. . . . . fr.		217,851 °	1,097,358 22	152,031 85
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produits des examens universitaires . . . . .	°	55,590 °	°
	— — et visa des diplômes . . . . .	495 81	1,580 52	694 05
	— des diplômes des artistes vétérinaires . . . . .	°	1,547 50	°
	— des brevets d'invention . . . . .	1,700 °	57,500 °	850 °
	— des jeux de Spa. . . . .	°	°	°
	— du quart des salaires sur transcriptions . . . . .	2,954 57	5,904 69	5,859 88
	— de la taxe perçue conformément à l'art. 5 de la convention littéraire faite avec la France . . . . .	°	°	°
	Restitutions volontaires . . . . .	°	1,256 43	°
	Indemnités pour remplacement. . . . .	4,599 °	9,701 °	5,275 °
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant . . . . .	°	1,904 76	°
	— pour construction d'usines . . . . .	°	200 °	°
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .	°	17 57	°
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées. . . . .	9 50	°	°
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication. . . . .	16,075 11	55,000 94	9,357 70
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor. . . . .	°	457 48	°	
De toute autre nature . . . . .	°	°	°	
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris). . . . .	5,585 53	52,428 51	10,125 60	
Génie militaire.	Location de biens-fonds et de bâtiments . . . . .	27,876 62	1,953 17	7,114 41
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	3,908 60	20 °	6,538 95
	Fermages de pêche et de chasse . . . . .	2,169 °	65 °	900 °
<i>Revenus des domaines.</i>	Arrérages de rentes . . . . .	152 60	162 29	°
	Redevances pour concessions de prises d'eau. . . . .	°	1 °	°
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale . . . . .	518 68	10,062 05	240 °
— — de créances ordinaires. . . . .	54 °	°	°	
Produits de la calamine. . . . .	°	°	°	
— des sablières et mines (forêts exceptées) . . . . .	°	°	°	
TOTAUX. . . . . fr.		283,507 82	1,510,290 95	176,747 42

## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

des recouvrements effectués.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
152,095 45	168,752 71	317,018 73	48,700 .	227,700 72	166,782 40	2,509,250 06	2,509,250 06
12,587 50	"	25,875 .	"	"	"	03,852 50	
694 45	2,001 45	515 27	414 49	571 96	665 24	7,253 02	
"	"	"	"	"	"	1,547 50	
2,400 .	0,520 .	11,535 08	190 .	100 .	1,140 .	84,825 08	
"	"	595,586 76	"	"	"	595,586 76	
5,175 53	4,771 58	5,535 31	1,501 82	2,650 82	2,179 14	52,482 14	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	2 05	"	1,258 46	850,563 89
5,056 .	24,550 .	10,597 73	2,547 .	5,701 "	9,609 "	76,185 75	
634 02	634 02	917 46	"	634 02	4,444 44	9,171 42	
"	200 "	550	"	"	"	750 .	
"	65 55	1 90	"	"	"	85 02	
15 58	45 60	15 78	"	15 90	2 85	09 01	
12,892 58	24,515 75	14,876 46	9,407 18	8,710 52	9,167 64	158,073 86	
342 01	12 85	"	"	" 15	"	815 50	
"	"	"	"	"	"	"	
2,275 28	1,145 50	1,091 84	456 30	500 75	421 04	54,525 95	
4,557 84	25,046 17	1,655 18	24 .	"	2,544 92	70,510 51	
0,079 50	5,195 05	"	455 90	"	"	22,896 "	
825 .	1,494 50	"	"	"	95 "	5,548 50	
108 85	5,106 50	41 32	914 65	545 80	221 73	5,053 61	271,589 57
"	1,722 61	"	"	"	50 .	1,753 61	
"	"	7,500 "	"	"	"	18,320 73	
1,092 67	1,158 75	84,826 05	"	720 "	"	88,752 55	
"	"	"	"	"	"	"	
"	257 57	1,516 85	"	" 55	2,675 76	4,248 51	
189,280 82	275,754 51	876,835 60	64,780 54	245,552 12	199,867 16	3,620,592 52	3,620,592 52

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES		
		1860.	1859.	
	Loi du 27 mai 1857 . . . . .	2,068 *	3,157 82	
	— du 30 juin 1840 . . . . .	300 33	5,723 98	
	— du 10 avril 1841 . . . . .	35 90	4,960 07	
	— du 18 juillet 1846 . . . . .	2,566 66	»	
Prix de vente de biens immeubles.	— du 11 juin 1853 . . . . .	2,780 86	19,560 70	
	— du 8 juillet 1858 . . . . .	10,608 83	25,357 19	
	— du 9 juillet 1858 . . . . .	58,735 34	117,466 66	
	— du 26 mai 1859 . . . . .	12,510 22	9,099 55	
	Autres aliénations . . . . .	58,816 35	142,570 30	
	Produits	{ de successions en déshérence . . . . .	25,880 54	26,604 45
		{ nets des épaves . . . . .	1,506 35	1,088 19
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés. . . . .	530 69	»	
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. . . . .	4,530 55	4,572 75	
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Finances . . . . .	1,711 80	12,965 77
		— — de la Guerre . . . . .	445,701 54	202,057 82
		— — de la Justice . . . . .	9,261 54	41,502 25
		— — des Travaux publics. . . . .	39,371 27	25,304 07
		— — de l'Intérieur . . . . .	15,217 05	2,767 40
		— — des Affaires Étrangères. . . . .	2,587 *	6,970 43
Remboursement de capitaux	{ du fonds de l'industrie nationale . . . . .	11,398 *	3,500 *	
	{ de créances ordinaires . . . . .	178,575 16	172,255 20	
	Rachat et transfert de rentes. . . . .	5,368 60	2,543 57	
	Transactions en matière domaniale. . . . .	22,784 37	4,837 04	
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions . . . . .	22,705 41	19,740 08	
	Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux). . . . .	504 »	5,113 83	
	Produits d'objets saisis et confisqués . . . . .	2,552 55	1,859 04	
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis. . . . .	1,070 79	1,429 08	
A REPORTER . . . . . fr.		937,381 48	860,788 27	

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	1,089 82	
»	5,423 65	
»	4,024 17	
2,566 66	»	
»	16,770 84	En récapitulant ces différences, on trouve sur l'ensemble une différence en moins de fr. 177,473 89 c <sup>s</sup> , qui provient de l'acquiescement des prix des ventes faites jusqu'en 1858. — Il y a lieu de remarquer en outre qu'aucune aliénation n'a été autorisée en 1860.
»	12,748 36	
»	58,733 32	
3,410 67	»	
»	83,764 06	
»	714 91	} Différences insignifiantes.
418 16	»	
330 69	»	Article nouveau.
157 80	»	Différence insignifiante.
»	11,255 97	
243,733 72	»	
»	32,240 91	} La différence en plus de fr. 222,372 34 c <sup>s</sup> que présente l'ensemble de ces produits ne peut s'expliquer que par leur nature accidentelle. — On doit comprendre, du reste, que, selon qu'un Département ministériel a fait vendre une année beaucoup ou peu d'objets hors d'usage, il en a l'année suivante moins ou plus à mettre à la disposition du domaine.
14,067 20	»	
12,449 65	»	
»	4,383 45	
7,898 »	»	} Ces augmentations résultent de l'échéance des termes accordés aux débiteurs pour se libérer.
6,337 96	»	
825 03	»	} La nature accidentelle de ces produits en explique les variations.
17,947 33	»	
2,963 33	»	
»	4,809 85	Il avait été procédé, en 1859, à une réadjudication générale des passages d'eau.
692 61	»	} Produits insignifiants et accidentels.
»	358 29	
315,807 81	237,214 60	

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1860.	1859.	
	REPORT. . . . . fr.	957,581 48	860,788 27	
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris) . . . . .	960,515 10	985,695 47	
	— de chablis, bois de délits et d'élagages . . . . .	150,980 79	127,940 95	
	— d'objets saisis et confisqués. . . . .	174 40	23 20	
	— de glandée, panage, foin et herbages . . . . .	8,015 75	7,009 80	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . . . .	4,554 17	4,550 17	
	— du droit de chasse. . . . .	4,571 13	4,200 78	
	— — de pêche (baux et licences) . . . . .	1,856 »	1,856 »	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . . . . .	10,650 41	23,681 88	
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage . . . . .	5,157 57	5,600 51	
	Indemnités pour carbonisation . . . . .	615 »	1,441 75	
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer . . . . .	9,058 12	10,185 07	
	— de bâtiments . . . . .	5,750 »	241 67	
	— de cafés-restaurants . . . . .	30,528 75	20,455 58	
	— d'herbages . . . . .	11,789 50	9,228 50	
	— de vidanges . . . . .	1,984 »	1,901 »	
	Argent non réclamé . . . . .	992 96	673 46	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises . . . . .	54,159 02	50,005 15	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . . . . .	199 »	2,893 70	
	— d'objets non réclamés . . . . .	5,429 80	5,779 40	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	5,975 50	8,840 11	
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves . . . . .	66,653 80	62,217 54	
	École vétérinaire.	— Pensions des élèves . . . . .	27,650 »	27,023 83
		— d'animaux malades . . . . .	7,158 21	5,491 91
		Produit des ventes d'objets divers. . . . .	1,264 78	2,117 08
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem . . . . .	179,847 52	185,068 02	
	Haras . . . . .	— Produit de la vente des chevaux réformés . . . . .	»	550 »
		— des saillies des étalons au dépôt central . . . . .	540 »	455 »
— d'objets divers . . . . .		80 75	11 »	
Bénéfices de la fonderie de canons . . . . .	1,951 50	20,746 06		
Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i> . . . . .	15,524 »	15,144 »	
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i> . . . . .	4,741 91	5,000 »	
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i> . . . . .	»	698 60	
Produit du <i>Moniteur</i> . . . . .	5,000 »	5,000 »		
Maison de correction de Saint-Bernard. — Produit des vidanges. . . . .	4,774 25	4,759 »		
A REPORTER. . . . . fr.		2,500,239 00	2,457,401 25	

## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.
EN PLUS.	EN MOINS.	
513,807 81	237,214 60	
"	19,182 37	Huit coupes, estimées à 10420 francs, n'ont pas été adjugées.
23,048 84	"	Les amateurs qui ne s'étaient pas pourvus à la vente des coupes ont fait concurrence à la vente d'arbres d'éclaircies.
151 11	"	Les causes de ces augmentations sont purement accidentelles.
1,003 95	"	
"	106 "	Différences insignifiantes.
101 35	"	
"	"	Cette diminution est la conséquence du ralentissement des extractions.
"	7,031 47	
"	532 94	Différence insignifiante.
"	826 75	La carbonisation a été moins importante en 1860.
"	526 05	
5,517 33	"	Pris dans leur ensemble, ces produits qui, pour la plupart, sont éventuels ou accidentels, ne donnent qu'une différence en moins de fr. 5994 97 c.
893 17	"	
2,501 "	"	
23 "	"	
319 50	"	
"	4,864 11	
"	2,094 70	
"	349 60	
"	4,873 61	
4,436 35	"	
626 17	"	Différence insignifiante.
1,646 30	"	Produits éventuels.
"	852 30	
"	3,221 40	Cette différence est insignifiante, si l'on considère les difficultés et les retards qu'éprouve souvent le recouvrement de ces produits à la charge des communes.
"	550 "	
85 "	"	Produits éventuels et insignifiants.
69 75	"	
"	18,814 56	Résultat de l'insignifiante des commandes exécutées en 1860.
130 "	"	Différence insignifiante.
1,741 91	"	Augmentation du nombre des abonnés
"	698 60	La convention en vertu de laquelle cette publication se faisait a cessé ses effets en 1860.
"	"	
15 25	"	Différence insignifiante.
554,287 79	502,449 96	

## CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1860.	1859.	
REPORT. . . . . fr.		2,509,259 06	2,457,401 23	
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produits des examens universitaires . . . . .	93,852 50	95,240 »	
	— — et visa des diplômes . . . . .	7,253 02	6,850 00	
	— des diplômes des artistes vétérinaires . . . . .	1,547 50	1,080 »	
	— des brevets d'invention. . . . .	84,825 08	78,497 40	
	— des jeux de Spa . . . . .	393,586 76	497,641 37	
	— du quart des salaires sur transcriptions. . . . .	52,482 14	51,259 70	
	— de la taxe perçue conformément à l'art. 3 de la convention littéraire faite avec la France . . . . .	"	"	
	Restitutions volontaires . . . . .	1,258 46	1,132 »	
	Indemnités pour remplacement . . . . .	76,185 75	85,748 »	
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant. . . . .	9,171 42	4,911 90	
	— pour construction d'usines . . . . .	750 »	975 »	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .	85 02	35 38	
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées . . . . .	90 01	157 96	
	Excédant de droits d'encas sur les frais d'adjudication. . . . .	158,073 86	124,525 09	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor . . . . .	815 59	1,530 74	
De toute autre nature . . . . .	"	"		
<i>Revenus des domaines</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris) . . . . .	54,525 95	47,920 04	
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments . . . . .	70,510 31	78,485 74
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	22,896 »	24,403 70
		Fermages de pêche et de chasse . . . . .	5,548 50	5,669 25
	Arrérages de rentes. . . . .	5,053 61	2,205 95	
	Redevances pour concessions de prises d'eau . . . . .	1,753 61	1,249 40	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale . . . . .	18,320 73	28,763 34	
	— — de créances ordinaires . . . . .	88,752 35	98,542 95	
	Produits de la calamine. . . . .	"	7,500 »	
	— des sablières et mines (forêts exceptées) . . . . .	4,248 51	2,382 26	
TOTALS. . . . . fr.		3,620,392 52	3,683,898 59	

## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.
EN PLUS.	EN MOINS.	
354,287 79	302,449 06	
"	1,387 50	} Ces produits éventuels ne donnent en somme qu'une différence en moins de fr. 717 88 c <sup>s</sup> .
402 12	"	
267 50	"	
6,527 08	"	La progression des taxes produit cette augmentation
"	104,254 61	Les différences notables que présente chaque année ce produit aléatoire n'ont pas besoin d'être expliquées.
1,222 35	"	Différence insignifiante.
"	"	
126 46	"	Différence insignifiante.
"	9,502 27	La diminution provient de ce que moins de miliciens se sont fait remplacer.
4,259 52	"	Un plus grand nombre de miliciens ayant voulu se libérer de la responsabilité de leurs remplaçants, ce produit s'est accru.
"	225 "	} Produits éventuels et insignifiants.
49 64	"	
"	58 05	
13,548 77	"	Cette différence en plus provient de l'adjudication générale des barrières, à laquelle il a été procédé à la fin de 1859.
"	726 35	Produit éventuel.
"	"	
0,605 91	"	Cette différence est due à l'augmentation de la valeur locative.
"	7,975 43	} Ces diminutions, s'élevant ensemble à fr. 9603 88 c <sup>s</sup> , doivent être attribuées aux aliénations et concessions des terrains et bâtiments militaires des places démantelées.
"	1,507 70	
"	120 75	
2,847 66	"	Cette différence est due à la reconnaissance de rentes que l'administration est parvenue à mettre en recouvrement en 1860.
504 21	"	Accroissement du nombre de ces concessions.
"	10,442 61	} Ces diminutions sont la conséquence des remboursements de capitaux effectués en 1859.
"	9,610 60	
"	7,500 "	
1,866 25	"	La société prétend être libérée de cette redevance. — Une instance est engagée.
		De nouvelles exploitations ont été autorisées en 1860.
392,515 86	455,821 73	
03,505 87		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) . . . . .	200,000 »	»	96,680 44
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . . . .	800,000 »	»	849,636 48 $\frac{1}{2}$
— des actes des commissariats maritimes. . . . .	50,000 »	»	55,550 51
— des droits de chancellerie. . . . .	55,000 »	»	52,507 25
— — de pilotage. . . . .	600,000 »	»	749,872 75
— — de fanal. . . . .	100,000 »	»	127,381 27
— de la fabrication des monnaies de nickel . . . . .	728,000 »	»	853,054 »
— — — de cuivre . . . . .	180,000 »	»	154,145 86
Chemin de fer rhénan. — Dividendes. . . . .	232,500 »	»	108,559 50
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale . . . . .	500,000 »	»	305,000 50
TOTAUX. . . . .	5,225,500 »	»	5,412,145 95 $\frac{1}{2}$

## — TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1860.	En 1861.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
54,277 56	42,402 88	°	96,680 44	°	105,519 56	°	
849,656 48½	°	°	849,656 48½	°	°	49,656 48½	
55,550 51	°	°	55,550 51	°	°	5,550 51	
50,621 50	1,885 75	°	52,507 25	°	2,492 75	°	
749,872 75	°	°	749,872 75	°	°	149,872 75	
127,581 27	°	°	127,581 27	°	°	27,581 27	
°	855,054 °	°	855,054 °	°	°	105,054 °	
58,707 84	75,455 52	°	134,143 56	°	45,856 64	°	
°	168,559 50	°	168,559 50	°	65,960 70	°	
°	565,000 59	°	565,000 59	°	°	65,000 59	
1,925,847 89½	1,486,298 04	°	3,412,145 93½	°	215,629 65	402,275 58½	
						186,645 95½	

## CAPITAUX ET REVENUS.

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1860.	1859.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) . . . . .	96,680 44	133,190 54
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . . . .	849,636 48½	745,552 19
— des actes des commissariats maritimes . . . . .	55,550 51	49,605 58
— des droits de chancellerie . . . . .	32,507 25	29,985 »
— — de pilotage . . . . .	749,872 75	642,157 »
— — de fanal . . . . .	127,381 27	106,089 95
— de la fabrication des monnaies de nickel . . . . .	833,034 »	»
— — — de cuivre . . . . .	134,143 36	201,547 10
Chemin de fer rhénan. — Dividendes . . . . .	168,539 30	188,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale . . . . .	365,000 59	265,148 22
TOTAUX. . . . . fr.	3,412,145 95½	2,561,275 38

## — TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	56,509 90	Produit variable
104,084 29½	"	Cette augmentation est le résultat de nouveaux placements des fonds disponibles de la caisse des dépôts et consignations.
5,744 93	"	Produit variable.
2,522 23	"	Même observation.
107,715 75	"	} Ces produits varient suivant le plus ou le moins de mouvement dans les ports.
21,201 52	"	
855,034 "	"	Il n'a point été fabriqué de monnaies de nickel en 1859. Les nouvelles monnaies d'appoint de cette espèce ont été instituées par une loi du 20 décembre 1860. Le produit indiqué ci-contre, pour cette dernière année, est le résultat de la fabrication qui a eu lieu au moyen d'un crédit de 500,000 francs alloué par la loi du 26 dudit mois de décembre.
"	67,403 74	Le produit de la fabrication des monnaies de cuivre, pour 1859 et 1860, dérive des crédits de 150,000 francs alloués aux Budgets de ces deux exercices. Toutefois, la différence en moins que présente le produit du dernier exercice s'explique parce fait, qu'il n'a été employé qu'environ deux tiers du crédit alloué pour cet exercice.
"	19,460 70	L'État possède 4000 actions du chemin de fer Rhénan, de 250 thalers de Prusse chacune, faisant ensemble un capital de 1,000,000 de thalers. Le dividende obtenu pour 1859 a été de 5 p. 0/0, soit une somme de 50,000 thalers qui a été négociée au taux de fr. 3 76 c <sup>ts</sup> par thaler. Le dividende de 1860 n'a été que de 5 ½ p. 0/0, soit une somme de 45,000 thalers qui a été négociée au taux de fr. 3 74 c <sup>ts</sup> 5/100 par thaler.
90,852 57	"	Cette augmentation de produit, en 1860, doit être attribuée au relèvement successif des taux d'escompte, nécessitée par les circonstances, ainsi qu'à l'extension des opérations de la Banque nationale et au développement du crédit sur tous les points du pays.
1,174,244 80½	125,574 54	
1,050,870 55½		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions . . . . .	3,000 °	555 °	555 °
Frais de perception des centimes provinciaux . . . . .	125,000 °	62,897 04	145,248 90
— — communaux . . . . .		82,551 25	
Remboursement, par les communes, de centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	25,000 °	20,526 00	20,526 00
TOTAUX. . . . . fr.	153,000 °	165,910 10	165,910 10

## TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

ments effectués, par année et par nature de perception

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1860.	En 1861.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
335 °	°	335 °	335 °	°	2665 °	°	
59,920 °	2,977 04	62,897 04	145,248 29	°	°	20,248 29	
78,409 °	3,942 25	82,351 25		°			
20,526 90	°	20,526 90	20,526 90	°	4,673 10	°	
158,990 90.	6,919 29	165,910 19	165,910 19	°	7,358 10	20,248 29	
						12,910 19	

## REMBOURSEMENTS. — CON

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions.	195 »	53 50	•
Frais de perception des centimes provinciaux . . . . .	5,035 25	12,552 47	6,825 47
— — communaux . . . . .	7,424 62	20,033 91	10,222 60
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	1,661 56	4,124 08	5,575 50
TOTAUX. . . . . fr.	14,510 25	37,445 96	20,623 75

## TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

 DEVELOPPEMENTS  
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
 DE L'EXERCICE 1860.
*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
10 .	35 .	11 .	.	.	62 50	555 .	555 "
7,105 56	13,861 52	9,600 04	3,044 41	3,128 24	3,854 28	62,897 04	145,248 29
10,504 95	10,185 78	13,196 56	2,799 85	5,598 59	4,451 50	82,551 25	
5,105 57	1,985 60	5,462 05	165 21	80 50	115 10	20,520 90	20,526 90
22,844 08	26,055 76	25,350 43	5,000 47	6,807 13	7,461 38	165,010 19	165,010 19

## REMBOURSEMENTS. — CON

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1860.	1859.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions . . . . .	555 .	851 75
Frais de perception des centimes provinciaux . . . . .	62,897 04	62,540 08
— — — — — communaux . . . . .	82,351 25	80,861 70
Remboursements, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	20,326 90	21,061 11
TOTAUX . . . . . fr.	165,910 19	165,514 70

## TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.
EN PLUS.	EN MOINS.	
°	516 75	Diminution provenant de ce qu'à partir du 1 <sup>er</sup> août 1857, les instruments nécessaires au service ont été fournis gratis aux employés.
350 00	"	} Résultats dus à l'augmentation des centimes provinciaux et communaux.
1,480 40	"	
"	754 21	Sans explication.
1,846 45	1,250 06	
505 49		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1860.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Débets des comptables. { Forcements en recette . . . . .	50,000	21,707 62	505,953 65	578 59
	{ Recouvrements divers . . . . .		53 56		53 56
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes . . . . .		57 15		57 15
	Actes de chargement de divers chefs . . . . .		25 .		25 .
Déficits des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . . . .		481,295 50		9,464 91
	— divers . . . . .		2,755 20		529 50
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments . . . . .	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	590,000	1,705 56	525,507 14	1,705 56
	Frais de surveil- lance de bois appartenant { aux communes et aux hospices.		192,544 92		188,528 21
	{ aux acquéreurs de bois doma- niaux . . . . .		218 68		218 68
	Ministère des Finances. { Remboursement et dégrèvement de contribu- tions' . . . . .		615 22		615 22
	{ 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).		9,251 .		9,251 .
	{ Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux . . . . .		5,605 92		5,605 92
	{ Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.		79 66		79 66
	{ Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères . . . . .		12 50		12 50
	{ Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle . . . . .		153,598 55		158,508 55
	Ministère de la Justice. { — en matière de simple police. . . . .		99,468 96		99,468 96
	{ — militaire . . . . .		1,079 76		1,079 76
	{ Frais d'entretien de mendiants . . . . .		•		•
	Ministère de l'Intérieur. { Frais de justice en matière de garde civique . . . . .		5,582 98		5,582 98
	{ Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa . . . . .		5,000 .		5,000 .
Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rive- rains . . . . .	•	•		
	{ Rachat des annuités . . . . .	•	•		
	{ Frais de surveillance de travaux publics concédés.	57,780 46	54,789 42		
	{ — d'entretien de routes concédées . . . . .	7,975 77	7,975 77		
	Remboursements pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau, etc. . . . .		15 82	15 82	
TOTAUX . . . . . fr.		550,000	1,029,260 77	1,029,260 77	506,407 70

## GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1861.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surannée indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs		EXCÉDANT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs			
21 15	390 72							
•	53 30							
•	57 15	11,644 16	494,309 47	462,198 67	•	32,110 80	18,355 84	•
•	25 •							
1,514 72	10,779 63							
•	329 30							
•	1,703 36							
2,566 36	100,804 57							
•	218 68							
•	615 22							
•	0,251 •							
•	5,603 92							
•	79 66							
•	12 30							
•	158,308 33	499,205 75	24,101 59	390 24	•	23,705 15	794 25	•
•	90,468 96							
•	1,079 76							
•	•							
•	3,582 98							
•	5,000 •							
•	•							
•	•							
540 •	35,329 42							
•	7,973 77							
•	13 82							
4,442 21	510,849 01	510,349 01	518,410 86	402,594 01	•	55,815 95	19,150 09	•
				518,410 86				

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE	
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débits des comptables. {	Forcements en recette . . . . .	12 74	22 15	4 04
		Recouvrements divers . . . . .	"	"	5 43
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes . . . . .	"	"	"	
	Actes de chargement de divers chefs . . . . .	"	"	"	
<i>Déficits des comptes.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . . . .	144 15	"	"	
	— divers . . . . .	"	"	2 20	
	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	9 05	20 74	1 88	
	Frais de surveillance de bois appartenant {	aux communes et aux hospices . . . . .	2,751 50	6,640 87	1,854 45
		aux acquéreurs de bois domaniaux . . . . .	"	"	"
	Ministère des Finances. {	Remboursement et dégrèvement de contributions . . . . .	"	"	"
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie). . . . .	802 88	1,674 15	660 58	
	Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux . . . . .	628 20	1,544 11	1,419 74	
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. % . . . . .	"	"	"	
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères . . . . .	"	"	"	
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère de la Justice. {	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle . . . . .	10,663 61	27,981 05	16,221 15
		— en matière de simple police . . . . .	8,956 40	22,915 84	6,509 84
		— militaire . . . . .	66 95	501 57	80 02
		Frais d'entretien de mendiants . . . . .	"	"	"
	Ministère de l'Intérieur. {	Frais de justice en matière de garde civique . . . . .	494 54	1,268 46	162 08
	Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa . . . . .	"	"	"	
Ministère des Travaux publics. {	Canal de la Campine. {	Annuités des propriétaires riverains . . . . .	"	"	"
		Rachat des annuités . . . . .	"	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés . . . . .	116 25	8,430 "	1,012 "	
	— d'entretien de routes concédées . . . . .	"	47 48	"	
	Remboursement pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau, etc. . . . .	"	"	"	
TOTALS. . . . . fr.		24,721 12	70,745 58	27,920 21	

## GISTREMENT ET DOMAINES.

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

PLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
152 20	54 05	25 45	07 68	72 00	9 05	509 72	
41 22	"	45	"	8 20	"	55 56	
"	8 01	10 14	39 "	"	"	57 15	11,644 16
"	1 10	16 75	"	3 17	1 "	25 "	
"	10,655 50	"	"	"	"	10,770 05	
527 10	"	"	"	"	"	529 50	
120 56	6 61	955 06	1 "	570 56	8 02	1,705 56	
2,094 08	28,552 05	14,866 17	2,416 45	75,680 "	57,370 "	190,804 57	
"	"	80 40	"	110 77	27 51	218 68	
"	"	71 17	124 05	420 "	"	615 22	
500 57	1,780 75	1,755 15	231 57	856 57	802 24	0,231 "	
765 08	"	"	"	207 18	1,149 52	5,605 02	
"	79 66	"	"	"	"	79 66	
"	"	"	"	12 50	"	12 50	
15,200 24	51,890 55	11,080 27	5,909 76	8,052 08	12,644 02	138,508 55	
6,997 55	24,764 99	15,194 20	2,019 55	5,458 71	10,051 99	99,468 06	400,205 75
87 12	207 05	61 51	14 20	21 40	149 04	1,070 76	
"	"	"	"	"	"	"	
505 09	280 50	725 00	2 15	25 56	126 11	3,582 08	
"	"	5,000 "	"	"	"	5,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
6,880 "	10,104 50	6,970 "	"	"	1,816 67	55,520 42	
"	"	7,926 29	"	"	"	7,975 77	
"	"	15 82	"	"	"	15 82	
32,748 81	108,146 60	65,525 95	11,485 21	87,596 06	84,160 57	510,840 91	510,849 91

## REMBOURSEMENTS. — ENRE

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		REGETTES				
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES				
		1860.	1859.			
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débets des comptables. {	Forcements en recette. . . . .	300 72	271 51		
		Recouvrements divers. . . . .	53 36	176 25		
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes . . . . .		57 15	» 15		
	Actes de chargement de divers chefs . . . . .		25 »	76 09		
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . . . .		10,770 63	9,088 80		
	— divers. . . . .		329 30	38 26		
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>		Frais de poursuites et d'instances . . . . .	1,703 36	2,886 57		
		Frais de surveillance de bois appartenant {	aux communes et aux hospices . . . . .	100,894 57	107,794 47	
			aux acquéreurs de bois domaniaux . . . . .	218 68	1,256 09	
		Ministère des Finances.	Remboursement et dégrèvement de contributions . . . . .		615 22	802 84
			5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie) . . . . .		9,231 »	11,214 05
			Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux. . . . .		5,603 92	6,018 08
			Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. % . . . . .		79 66	»
			Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères . . . . .		12 30	12 30
		Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle . . . . .		158,308 33	150,305 56
			— — de simple police . . . . .		99,468 06	101,099 55
			— militaire. . . . .		1,079 76	848 07
		Ministère de l'Intérieur.	Frais d'entretien de mendiants . . . . .		»	»
			Frais de justice en matière de garde civique . . . . .		3,582 98	3,061 75
			Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa . . . . .		5,000 »	4,583 54
			Canal de la Campine. {	Annuités des propriétaires riverains . . . . .	»	»
Frais de la réparation de dégâts exécutée d'office . . . . .	»	26 25				
Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés . . . . .		35,320 42	49,704 »		
	— d'entretien de routes concédées . . . . .		7,075 77	27,970 57		
	Remboursement pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau, etc. . . . .		13 82	»		
TOTALS. . . . . fr.		510,849 91	556,524 53			

## GISTREMENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.
EN PLUS.	EN MOINS.	
128 21	•	
•	122 80	
57 •	•	Produits variables.
•	51 09	
1,090 83	•	
201 04	•	
•	1,183 21	Produits variables.
•	6,899 90	Cette différence provient du travail de révision fait pour 1860.
•	1,037 41	Cette différence est le résultat de la libération des acquéreurs.
•	277 62	Insignifiant.
•	1,083 05	Conséquences de la diminution des recettes soumises à ces frais.
•	414 16	
79 00	•	
•	•	
•	907 25	Différence insignifiante.
•	1,030 57	Idem.
231 09	•	L'augmentation doit être attribuée au plus grand nombre de délits.
•	•	
521 25	•	L'augmentation du nombre de contraventions peut être la seule cause de cette différence.
410 06	•	Insignifiant.
•	•	
•	26 25	Article accidentel et insignifiant.
•	14,374 58	Cette diminution est la conséquence de l'achèvement de travaux.
•	19,996 80	Cette différence provient de la reprise par l'État de routes concédées.
13 82	•	Produit accidentel et insignifiant.
5,430 14	48,904 76	
45,474 02		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . . . .	1,770,000	"	1,281,165 62
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	29,000	"	59,908 61
Recettes accidentelles. . . . .	100,000	"	146,222 94
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées . . . . .	70,000	"	67,769 49
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier . . . . .	24,000	"	22,508 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances. . . . .	3,500	"	675 44
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1854 . . . . .	60,000	"	41,105 60
TOTAUX. . . . . fr.	2,056,500	"	1,619,245 70

## — TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1860.	En 1861.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
653,497 07	645,688 53	"	1,281,165 62	"	488,854 58	"	
18,965 57	"	"	18,965 57	40,945 24	10,034 65	"	
146,222 94	"	"	146,222 94	"	"	46,222 94	
38,545 07	29,426 42	"	67,769 49	"	2,250 51	"	
9,100 "	15,208 "	"	22,508 "	"	1,692 "	"	
"	675 44	"	675 44	"	2,824 36	"	
41,195 60	"	"	41,195 60	"	18,806 40	"	
889,522 05	688,978 41	"	1,578,500 46	40,945 24	524,422 48	46,222 94	
						478,199 54	

## Détails des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.	
Excédant de fonds mis à la disposition de divers comptables extraordinaires, et soldes de comptes divers.	6,347 82
Restitutions de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements divers.	1,675 10
Restitution au Trésor de frais d'entretien et de transport d'indigents	1,289 20
Recouvrements d'avances diverses faites par des agents diplomatiques et consuls belges à l'étranger.	5,758 59
Retenues de 1 p. 0/10 au profit du Trésor sur traitements et pensions	1,068 79
Retenues de 1/2 p. 0/10 sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	9,609 02
Restitutions anonymes.	186 42
Abonnement de la Flandre occidentale, pour traitement de l'archiviste et de l'aide archiviste de cette province, complément des années 1858 et 1859	1,700 .
— Idem, pour l'année 1860.	2,500 .
Principal et intérêts des condamnations prononcées contre le sieur Smet, Louis, industriel à Charleroy, par jugement du tribunal de Charleroy du 14 août 1851.	2,970 54
Restitution de l'à-compte payé au sieur Grandjean, de Verviers, sur le prix d'un marché qu'il ne peut terminer selon les conditions de son engagement	287 04
Versement fait par la compagnie du chemin de fer de Londres à Aix-la-Chapelle, à valoir sur la somme due conformément à la loi du 30 mars 1857	60,201 57
— Idem, par la société des chemins de fer de Denre et Waes, pour servir aux frais d'exécution d'une halte sur le territoire de la commune d'Érembodegem	13,000 .
— Idem, par la même société au profit du Trésor, pour être dégagée des frais d'expropriation d'une propriété à Alost.	500 .
Subside de la province d'Anvers pour la construction d'une infirmerie à Gheel, en 1859	5,000 .
Exécution par voie de régie des travaux de plantation de la route de Beaumont vers Philippeville.	288 50
Quote-part de la rouleringue du nord de Furnes dans les frais des travaux de défense à la digue gauche de l'Yser.	480 17
Remboursement d'une somme indûment imputée sur le budget du Département des Affaires Étrangères, en 1850.	1,309 62
A REPORTER . . . . . fr.	111,975 20

## — TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

à titre de recettes accidentelles.

REPORT. . . . . fr.	111,075 20	
Bonification d'intérêts sur des termes arriérés de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859. . . . .	617 77	
Recettes pour ordre indûment attribuées . . . . .	5,881 18	
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, savoir :		
1 <sup>o</sup> Dette à 2 1/2 p. 0/0, échéances de janvier et juillet 1855. . . . . fr.	760 02	
2 <sup>o</sup> — 4 p. 0/0, échéances de juillet 1854, janvier et juillet 1855 . . . . .	840 »	
3 <sup>o</sup> — 4 1/2 p. 0/0 (conversion 1844), échéances de mai et novembre 1854 et 1855 . . . . .	5,825 »	
4 <sup>o</sup> — — (emprunt 1844), — — — — —	1,620 »	
5 <sup>o</sup> — — (conversion 1852), — — — — —	4,526 75	
6 <sup>o</sup> — 5 p. 0/0 (emprunt 1852), — — — — —	500 »	
7 <sup>o</sup> — 5 p. 0/0 1852, coupons manquants à des titres à rembourser pour l'amortissement . . . . .	277 20	
	12,157 97	
Intérêts sur des bons du Trésor remboursés anticipativement à la caisse des dépôts et consignations. . . . .	10,877 25	
		141,507 41
<b>PRODUITS DIVERS.</b>		
Produit de la vente des feuilles du <i>Moniteur belge</i> . . . . .	592 20	
— — de volumes publiés par la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. . . . .	39 58	
Passe-ports délivrés à Madrid sur papier libre, à défaut de feuilles timbrées. . . . .	52 »	
Dénéfice réalisé sur la revente de titres de la dette publique . . . . .	41 05	
Intérêts de capitaux de la dette publique appartenant au Trésor, savoir :		
1 <sup>o</sup> Semestres échus le 1 <sup>er</sup> janvier et le 1 <sup>er</sup> juillet 1860 du capital de fr. 25,076 47 c <sup>s</sup> , à 2 1/2 p. 0/0, restant disponible du fonds de liquidation mentionné à l'article 64 du traité du 5 novembre 1852. . . . .	626 90	
2 <sup>o</sup> Semestres échus le 1 <sup>er</sup> mai et le 1 <sup>er</sup> novembre 1860 du capital de 41,500 francs, à 4 1/2 p. 0/0, provenant des placements opérés pour couvrir les intérêts alloués en compte courant sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires. . . . .	1,867 50	
3 <sup>o</sup> Semestres échus le 1 <sup>er</sup> mai et le 1 <sup>er</sup> novembre 1860 du capital de 55,700 francs, à 4 1/2 p. 0/0, acquis au Trésor par suite de l'application de l'article 8 de la loi du 31 mars 1852 . . . . .	1,516 50	
	4,010 90	
		4,715 55
<b>TOTAL . . . . .</b>		<b>146,222 94</b>

## REMBOURSEMENTS.

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1860.	1859.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . . . .	1,281,165 62	1,025,051 81
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	18,065 37	25,102 00
Recettes accidentelles . . . . .	140,222 94	257,152 04
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées. . . . .	67,760 49	60,409 40
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier . . . . .	22,508 .	24,808 .
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances . . . . .	675 44	720 02
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1855. . . . .	41,103 60	18,000 03
TOTAUX. . . . . fr.	1,578,500 46	1,908,350 08

## — TRÉSOR PUBLIC.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.																				
EN PLUS.	EN MOINS.																					
	541,868 19	Les recettes dont il s'agit se forment du produit des ventes d'objets confectionnés dans les prisons au moyen de l'allocation portée annuellement au Budget du Ministère de la Justice, et des crédits extraordinaires pour la fabrication, dans les prisons, d'objets destinés à l'exportation. Ces produits varient nécessairement suivant le plus ou le moins d'importance des fournitures faites par l'administration des prisons.																				
	6,196 72	Les remboursements de cette nature, quoique exigés à partir de 1849, n'ont figuré pour la première fois au Budget des Voies et Moyens, sous la dénomination qui leur est propre, qu'en 1854; jusque-là ils ont été portés dans les comptes comme recettes accidentelles. Toutefois, il est à remarquer que les recettes rattachées à chaque exercice ne se composent que de créances arriérées dont le recouvrement a eu lieu pendant l'année de l'exercice. Les retards qu'éprouvent ces recouvrements proviennent de ce que le montant des créances dont il s'agit ne peut être réglé qu'après la clôture de l'exercice auquel elles se rapportent. Les créances réglées jusqu'à l'époque où s'arrête le présent compte, se sont élevées, savoir : pour 1849, à fr. 34,557 58 c.; pour 1850, à fr. 52,575 94 c.; pour 1851, à fr. 53,122 94 c.; pour 1852, à fr. 31,307 84 c.; pour 1853, à fr. 28,088 53 c.; pour 1854, à fr. 28,104 68 c.; pour 1855, à fr. 28,045 44 c.; pour 1856, à fr. 25,775 63 c.; pour 1857, à 25,654 09 c.; pour 1858, à fr. 19,862 70 c.; pour 1859, à fr. 19,051 50 c., et pour 1860, à 18,461 15 c.																				
	90,920 10	La dénomination de ces produits en indique le caractère incertain et dispense de toute explication sur les différences qu'ils présentent d'un exercice à l'autre.																				
	1,700 °	Les abonnements recouvrés pendant l'exercice 1860 se décomposent ainsi qu'il suit, savoir : <table style="margin-left: 40px;"> <tr><td>Pour la province d'Anvers à . . . . .</td><td>fr. 7,600 °</td></tr> <tr><td>— de Brabant à . . . . .</td><td>16,487 12</td></tr> <tr><td>— de la Flandre occidentale à . . . . .</td><td>6,253 33</td></tr> <tr><td>— — orientale à . . . . .</td><td>8,416 66</td></tr> <tr><td>— de Hainaut à . . . . .</td><td>3,553 33</td></tr> <tr><td>— de Liège à . . . . .</td><td>3,180 °</td></tr> <tr><td>— de Limbourg à . . . . .</td><td>3,753 34</td></tr> <tr><td>— de Luxembourg à . . . . .</td><td>7,289 71</td></tr> <tr><td>— de Namur à . . . . .</td><td>9,500 °</td></tr> <tr><td><b>TOTAL. . . . .</b></td><td><b>fr. 67,769 48</b></td></tr> </table> <p>La différence en moins que présente ce produit avec celui de l'exercice antérieur, provient de ce que l'abonnement de la province de la Flandre occidentale a été réduit de fr. 7,953 33 c., à fr. 6,253 33 c.</p>	Pour la province d'Anvers à . . . . .	fr. 7,600 °	— de Brabant à . . . . .	16,487 12	— de la Flandre occidentale à . . . . .	6,253 33	— — orientale à . . . . .	8,416 66	— de Hainaut à . . . . .	3,553 33	— de Liège à . . . . .	3,180 °	— de Limbourg à . . . . .	3,753 34	— de Luxembourg à . . . . .	7,289 71	— de Namur à . . . . .	9,500 °	<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>fr. 67,769 48</b>
Pour la province d'Anvers à . . . . .	fr. 7,600 °																					
— de Brabant à . . . . .	16,487 12																					
— de la Flandre occidentale à . . . . .	6,253 33																					
— — orientale à . . . . .	8,416 66																					
— de Hainaut à . . . . .	3,553 33																					
— de Liège à . . . . .	3,180 °																					
— de Limbourg à . . . . .	3,753 34																					
— de Luxembourg à . . . . .	7,289 71																					
— de Namur à . . . . .	9,500 °																					
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>fr. 67,769 48</b>																					
	2,300 °	Les abonnements de cette nature, recouvrés pour l'exercice 1860, s'élèvent comme il suit, savoir : <table style="margin-left: 40px;"> <tr><td>Pour la province d'Anvers à . . . . .</td><td>fr. 2,220 °</td></tr> <tr><td>— de Brabant à . . . . .</td><td>3,524 °</td></tr> <tr><td>— de la Flandre occidentale à . . . . .</td><td>2,500 °</td></tr> <tr><td>— — orientale à . . . . .</td><td>4,000 °</td></tr> <tr><td>— de Hainaut à . . . . .</td><td>5,264 °</td></tr> <tr><td>— de Liège à . . . . .</td><td>1,200 °</td></tr> <tr><td>— de Limbourg à . . . . .</td><td>2,000 °</td></tr> <tr><td>— de Luxembourg à . . . . .</td><td>1,500 °</td></tr> <tr><td>— de Namur à . . . . .</td><td>2,300 °</td></tr> <tr><td><b>TOTAL. . . . .</b></td><td><b>fr. 22,308 °</b></td></tr> </table> <p>La différence en moins qu'offre le produit de 1860 comparé à celui de 1859, provient de ce que, d'une part, la province d'Anvers a cessé de payer un abonnement extraordinaire qui s'est élevé à 3,000 francs pour ce dernier exercice, et, d'autre part, de ce que l'abonnement de la province de Limbourg a été porté de 1500 à 2000 francs pour 1860.</p>	Pour la province d'Anvers à . . . . .	fr. 2,220 °	— de Brabant à . . . . .	3,524 °	— de la Flandre occidentale à . . . . .	2,500 °	— — orientale à . . . . .	4,000 °	— de Hainaut à . . . . .	5,264 °	— de Liège à . . . . .	1,200 °	— de Limbourg à . . . . .	2,000 °	— de Luxembourg à . . . . .	1,500 °	— de Namur à . . . . .	2,300 °	<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>fr. 22,308 °</b>
Pour la province d'Anvers à . . . . .	fr. 2,220 °																					
— de Brabant à . . . . .	3,524 °																					
— de la Flandre occidentale à . . . . .	2,500 °																					
— — orientale à . . . . .	4,000 °																					
— de Hainaut à . . . . .	5,264 °																					
— de Liège à . . . . .	1,200 °																					
— de Limbourg à . . . . .	2,000 °																					
— de Luxembourg à . . . . .	1,500 °																					
— de Namur à . . . . .	2,300 °																					
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>fr. 22,308 °</b>																					
	51 48	Ce produit se forme de retenues opérées pour frais de gestion, sur les versements pour l'acquisition de rentes. Les recettes rattachées à un exercice varient donc suivant l'importance de ces versements.																				
23,102 97		Sans explication.																				
23,192 97	443,245 49																					
420,050 52																						

## RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1860.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1843).	400,000 »	231,460 88	231,460 88	231,460 88

**CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.**

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

*vements effectués, par année et par nature de perception.*

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1861.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		RÉCÉDANT des évaluations.	RÉCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
*	231,460 88	231,460 88	.	.	.	.	168,539 12	*	

## RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

*Développement, par province,*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1845) . . . . .	21,555 98	"	251 66

**CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.**

**DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.**

*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
.	"	"	"	205,488 "	4,587 24	251,460 88	251,460 88

## RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

*Comparaison des recouvrements effectués*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1860.	1859.
Vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1845) . . . . .	251,400 88	074,928 03

**CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.**

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

*avec ceux de l'exercice antérieur.*

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1860.
EN PLUS	EN MOINS.	
.	442,767 75	

(194)

(195)

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1860.**

—

**DÉPENSES.**

—

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1859.						
<i>Report de l'exercice 1859 à l'exercice 1860, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>						
Service de la dette.						
Frais de confection et d'émission des titres d'un emprunt de 45,000,000 de francs. . . . .	I.	17 <sup>bis</sup> .	(a 40,984 05	10,000 °	°	10,000 °
EXERCICE 1860. (Compte définitif.)						
Service de la dette.						
Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. . . . .	°	1	500,000 °	500,000 °	150,000 °	150,000 °
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842. . . . .	°	2	846,560 °	846,560 °	425,280 °	425,280 °
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité. . . . .	°	5	5,502,640 78	5,502,640 78	2,751,520 50	2,751,520 50
Frais relatifs à cette dette . . . . .	°	4	1,200 °	926 26	926 20	°
Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 <sup>er</sup> février et au 1 <sup>er</sup> août 1860) . . . . . fr. 1,754,244 °	°	5	2,558,992 °	2,558,992 °	2,558,992 °	°
Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres) . . . . . 584,748 °	°	6	50,000 °	24,560 40	16,785 02	7,577 58
Frais relatifs aux mêmes dettes . . . . .	°	7	1,500,000 °	1,500,000 °	750,000 °	750,000 °
Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856 . . . . . 1,200,000 °	°	8	1,500 °	060 04	55 16	955 88
Dotation de l'amortissement de cet emprunt. . . . . 500,000 °	°	9	5,240,555 76	5,240,555 76	5,240,555 70	°
Frais relatifs au même emprunt . . . . .	°	10	15,000 °	4,437 70	2,125 55	2,512 57
Intérêts à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1860) . . . . . fr. 4,294,927 44	°	9	5,240,555 76	5,240,555 76	5,240,555 70	°
Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres) . . . . . 954,428 32	°	10	15,000 °	4,437 70	2,125 55	2,512 57
Frais relatifs à la même dette . . . . .	°	10	15,000 °	4,437 70	2,125 55	2,512 57
A REPORTER . . . . .			15,785,248 54	15,768,241 94	11,682,815 02	4,085,426 02

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
10,000	•	•	•	50,004 05	•	a) Décision de la Cour des comptes du 13 novembre 1860
500,000	•	•	•	•	•	
846,560	•	•	•	•	•	
5,502,640 78	•	•	•	•	•	
926 96	•	•	273 74	•	•	
2,558,092	•	•	•	•	•	
24,560 40	•	•	5,659 60	•	•	
1,500,000	•	•	•	•	•	
969 04	•	•	550 96	•	•	
5,240,555 70	•	•	•	•	•	
4,457 70	•	•	8,562 30	•	•	
15,768,241 04	•	•	15,006 60	•	•	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	QUATRIÈME DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . . fr. . . . .			15,783,248 54	15,768,241 94	11,682,815 92	4,085,426 02
<b>Service de la dette (suite).</b>	<b>1</b>	<b>(suite).</b>				
Intérêts de l'emprunt de 84,650,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1860). . . . . fr. 3,800,520 . . . . .						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital (mêmes semestres). . . . . 423,280 . . . . .		11	4,232,800 . . . . .	4,232,800 . . . . .	4,232,800 . . . . .	» . . . . .
Frais relatifs au même emprunt . . . . .		12	10,000 . . . . .	1,453 . . . . .	610 82 . . . . .	855 18 . . . . .
Intérêts à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1860). . . . . fr. 7,002,688 50 . . . . .						
Dotation de l'amortissement de cette dette à $\frac{1}{2}$ p. % du capital (mêmes semestres) . . . . . 788,076 50 . . . . .		13	7,880,765 . . . . .	7,880,765 . . . . .	7,880,765 . . . . .	» . . . . .
Frais relatifs à la même dette . . . . .		14	20,000 . . . . .	5,833 14 . . . . .	1,470 45 . . . . .	4,353 69 . . . . .
Intérêts à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 24,382,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1850, et sur un capi- tal de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> no- vembre 1860) . . . . . 3,122,190 . . . . .						
Dotation de l'amortissement, à $\frac{1}{2}$ p. % du ca- pital, sur 1 <sup>er</sup> 24,382,000 francs (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1860) fr. 121,910 2 <sup>e</sup> 45,000,000 de francs (semestre au 1 <sup>er</sup> novembre 1860). . . . . 112,500 . . . . .		15	(a) 3,356,600 . . . . .	3,356,600 . . . . .	3,356,600 . . . . .	» . . . . .
Frais relatifs à la même dette . . . . .		16	(a) 7,500 . . . . .	2,540 36 . . . . .	2,225 75 . . . . .	316 61 . . . . .
Rentes viagères . . . . .		17	1,388 68 . . . . .	1,388 68 . . . . .	» . . . . .	1,147 20 . . . . .
Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pour- ront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des enga- gements résultant de ces lois.) . . . . .		18	1,500,000 . . . . .	921,130 75 . . . . .	435,000 . . . . .	486,130 75 . . . . .
Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.		19	4,500 . . . . .	4,500 . . . . .	4,250 . . . . .	250 . . . . .
Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Dions à Managé (loi du 8 juillet 1858) . . . . .		20	672,350 . . . . .	672,350 . . . . .	672,350 . . . . .	» . . . . .
A REPORTER. . . . .			33,400,132 22	32,847,582 87	28,208,885 94	4,578,457 45

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
15,768,241 04	•	•	15,006 00	•	•	
4,232,800 "	•	"	•	"	"	
1,455 "	•	•	8,547 "	"	•	
7,880,765 "	•	"	•	"	"	
5,853 14	•	•	14,166 86	"	•	
5,556,600 "	•	•	•	•	•	
2,540 36	•	•	4,950 64	"	"	
1,147 20	241 48	•	•	•	•	
921,150 75	•	"	577,994 58	874 87	•	
4,500 "	•	"	•	"	•	
672,350 "	•	"	•	"	"	
52,847,541 59	241 48	•	620,074 48	874 87	•	

a) Ces deux articles ont été modifiés par la loi  
du 6 juillet 1860, *Mémorial* n° 195.

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			55,460,152 22	52,847,582 87	28,268,883 04	4,578,457 45
<b>Service de la dette (suite).</b>	I	(suite).				
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 34 c. . . . .	"	21	515 87	515 87	515 87	"
Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépen- dances . . . . .	"	22	105,820 10	105,820 10	"	105,820 10
Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	"	23	21,164 02	21,164 02	"	21,164 02
Commission de $\frac{1}{2}$ p. % allouée sur une partie des capitaux sous- crits et définitivement admis de l'emprunt de 45,000,000 de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. % (art. 20 et 21 de l'arrêté royal du 12 janvier 1860, <i>Moniteur</i> , n° 14) . . . . .	"	23 bis	98,022 50	98,022 50	98,022 50	"
Escompte à 2 $\frac{1}{2}$ p. % par an, accordé par l'art. 10 dudit arrêté royal, sur les versements anticipés du même em- prunt. (Ce crédit, susceptible d'être transféré aux exercices suivants, n'est pas limitatif; les paiements auxquels il est destiné à faire face, pourront s'élever jusqu'à concurrence des sommes dues aux intéressés sur les versements de l'es- pèce effectués pendant les années 1860, 1861 et 1862) . . . . .	"	23 ter	400,000 "	343,878 20	343,878 20	"
Supplément au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860 (art. 13, § 1 <sup>er</sup> ) portant abolition des octrois. — Pour insuffisance des recouvrements faits à partir du 21 juillet jusqu'au 31 décembre 1860. . . . .	"	23 quater	"	289,005 02	"	"
<b>Rémunérations.</b>	II.					
Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées . . . . .						
— civiles et autres accordées avant 1830 . . . . .						
— civiles . . . . .						
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de re- traite . . . . .						
— militaires . . . . .						
— de l'ordre de Léopold . . . . .						
<i>Marine.</i> — Pensions militaires . . . . .						
A REPORTER. . . . .			54,004,054 71	53,705,088 58	28,711,500 51	4,705,441 57

BLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1880.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
52,847,541 70	241 48	.	620,674 48	874 87	.	
515 87	.	.	.	.	.	
105,820 10	.	.	.	.	.	
21,164 02	.	.	.	.	.	
98,022 50	.	.	.	.	.	
343,878 20	.	.	.	56,121 80	.	
.	.	289,005 02	.	.	289,005 02	
33,410,742 08	241 48	289,005 02	620,674 48	56,996 87	289,005 02	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			54,004,654 71	55,705,988 58	28,711,500 51	4,705,441 57
<b>Rémunérations (suite).</b>	II	(suite).				
<i>Pensions civiles.</i>						
Affaires Étrangères. { Marine . . . . .	°	24	6,416,000	6,372,627 85	5,489,005 48	2,858,301 20
{ Affaires Étrangères . . . . .						
Justice . . . . . { Ecclésiastiques . . . . .						
{ Civiles . . . . .						
Intérieur . . . . .						
Travaux publics . . . . .						
Guerre . . . . .						
Finances . . . . .						
Cour des comptes . . . . .						
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas . . . . .						
Secours sur le fonds dit de <i>Waterloo</i> . . . . .						
Arriérés de pensions de toute nature . . . . .						
Traitements d'attente ( <i>wachtgelden</i> ). . . . .	°	25	20,092 26	16,018 13	8,825 77	5,552 15
— ou pensions supplémentaires ( <i>toelagen</i> ). . . . .						
Secours annuels ( <i>jaarlijksche onderstanden</i> ). . . . .						
<b>Fonds de dépôt.</b>	III					
Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc. . . . .	°	26	475,000	506,184 04	195,679 14	506,085 15
Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos . . . . .						
Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 . . . . .	°	27	120,000	116,389 84		116,389 84
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).						
<b>TOTAUX.</b> . . . . .			41,125,746 97	40,717,208 44	32,404,810 90	7,971,769 91

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 59 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
33,416,742 08	241 48	280,005 02	620,674 48	56,996 67	280,005 02	
6,327,506 68	45,521 17	.	45,572 15	.	.	
14,577 02	1,640 21	.	4,074 15	.	.	
501,764 29	4,410 75	.	.	.	55,184 05	
116,589 84	.	.	5,610 16	.	.	
40,576,580 81	51,622 61	280,005 02	671,750 92	56,996 67	322,189 06	

Le Budget de la Dette publique a été fixé par la loi du 26 décembre 1859, *Moniteur* n° 362, à la somme de . fr. 38,485,224 47  
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . . . fr. 2,640,522 50

TOTAL . . . . . fr. 41,125,740 97

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
<b>EXERCICE 1859. (Compte définitif.)</b>						
<i>Liste civile</i> (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1832) . . . . .	I.	1	2,751,522 75	2,751,322 75	2,751,522 75	.
Dotation de l'héritier présomptif du Roi (loi du 14 juin 1855).	»	2	500,000 .	500,000 »	500,000 »	.
Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . . . .	»	3	150,000 .	150,000 »	150,000 »	.
<i>Sénat</i> . . . . .	II.	4	40,000 .	34,300 »	32,000 »	2,300 .
<i>Chambre des Représentants</i> . . . . .	III.	5	(a 532,512 57	524,847 21	350,789 30	174,057 01
<b>Cour des comptes.</b>						
Traitement des membres de la Cour. . . . .	»	6	58,000 .	58,000 »	58,600 »	.
— du personnel des bureaux . . . . .	»	7	82,020 .	82,020 »	80,057 50	2,567 50
Matériel et dépenses diverses . . . . .	»	8	16,000 .	16,000 »	16,000 »	.
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	»	9	1,200 .	.	.	.
<b>TOTAUX</b> . . . . .			<b>4,132,855 12</b>	<b>4,118,289 96</b>	<b>3,939,069 55</b>	<b>178,925 41</b>

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,751,522 75	•	•	•	•	•	
500,000 •	•	•	•	•	•	
150,000 •	•	•	•	•	•	
54,500 •	•	•	5,700 •	•	•	
524,847 21	•	•	7,665 16	•	•	n) Le crédit primitif a été augmenté de 78,912 fr. 37 c <sup>ts</sup> par la loi du 17 décembre 1860, <i>Moniteur</i> n° 553.
58,000 •	•	•	•	•	•	
82,625 •	205 •	•	•	•	•	
16,900 •	•	•	•	•	•	
•	•	•	1,200 •	•	•	
4,117,994 96	205 •	•	14,565 16	•	•	

Le Budget des Dotations a été fixé par la loi du 16 mai 1859, *Moniteur* n° 139, à la somme de . . . . fr. 4,053,042 75

Le crédit supplémentaire s'élève à . . . . . 78,912 57

TOTAL . . . . . fr. 4,132,855 12

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, Jusqu'au 31 octob.
<b>EXERCICE 1858.</b>						
<i>Report de l'exercice 1859 à l'exercice 1860, conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
<b>Établissements de bienfaisance.</b>						
Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.						
	IX.	59	(a 55,200 »	»	»	»
<b>EXERCICE 1859.</b>						
<i>Report de l'exercice 1859 à l'exercice 1860.</i>						
<b>Prisons.</b>						
SECTION 1 <sup>re</sup> . — <i>Service domestique.</i>						
Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments.	»	50	(b 1,269 99	1,269 99	»	1,269 09
<b>EXERCICE 1860. — (COMPTE DÉFINITIF.)</b>						
<b>Administration centrale.</b>						
Traitement du Ministre. . . . .	»	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	»	2	200,800 »	200,755 05	194,569 45	6,185 68
Matériel . . . . .	»	3	(c 57,000 »	56,994 89	25,206 14	11,490 68
Frais d'impression de recueils statistiques . . . . .	»	4	6,000 »	5,269 21	535 50	1,018 09
Frais de route et de séjour . . . . .	»	5	6,000 »	4,558 »	2,557 90	2,220 10
<b>Ordre judiciaire.</b>						
Cour de cassation ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	»	6	219,100 »	219,100 »	219,100 »	»
— ( <i>Matériel</i> ). . . . .	»	7	5,750 »	5,685 »	5,685 »	»
Cours d'appel ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	»	8	605,000 »	591,716 67	444,841 67	140,789 92
— ( <i>Matériel</i> ). . . . .	»	9	52,000 »	50,511 75	16,280 »	12,565 88
Tribunaux de première instance et de commerce . . . . .	»	10	1,128,851 »	1,112,487 20	949,449 08	165,038 12
Justices de paix et tribunaux de police . . . . .	»	11	568,950 »	568,900 »	444,267 67	124,652 53
<b>A REPORTER.</b> . . . . .			2,830,431 »	2,704,975 75	2,525,410 41	468,658 72

## LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuier définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
•	•	•	•	55,200 •	•	a) Décision de la Cour des comptes du 30 novembre 1860.
1,269 99	•	•	•	•	•	b) id.
21,000 •	•	•	•	•	•	
200,755 05	•	•	46 95	•	•	
56,786 82	208 07	•	5 11	•	•	
2,501 59	767 62	•	2,750 79	•	•	c) Le crédit primitif a été augmenté de 11,000 francs, par la loi du 11 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 167.
4,558 •	•	•	1,442 •	•	•	
219,000 •	•	•	•	•	•	
5,685 •	•	•	65 •	•	•	
591,651 59	85 08	•	15,285 55	•	•	
28,645 88	1,865 85	•	1,488 27	•	•	
1,112,487 20	•	•	16,363 80	•	•	
568,900 •	•	•	50 •	•	•	
2,792,049 15	2,020 62	•	35,455 25	•	•	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .	. . .	. . .	2,830,431	2,794,975 75	2,525,410 41	168,658 72
<b>Justice militaire.</b>	III.					
Cour militaire ( <i>Personnel</i> ). . . . .	»	12	20,783	20,782 99	20,782 99	»
— ( <i>Matériel</i> ). . . . .	»	13	2,000	2,000	2,000	»
Auditeurs militaires et prévôts. . . . .	»	14	50,659	50,659	50,659	»
Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. . . . .	»	15	3,540	3,540	3,540	»
<b>Frais de justice.</b>	IV.					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police . . . . .	»	16	650,000	621,081 51	121,075 54	500,005 97
Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires. . . . .	»	17	24,848	24,848	24,608	240
<b>Palais de justice.</b>	V.					
Constructions, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix . . . . .	»	18	75,000	68,850 60	8,640 55	28,100 27
<b>Publications officielles.</b>	VI.					
Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré . . . . .	»	19	174,000	173,904 20	142,579 02	31,414 58
Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . . . .	»	20	3,000	2,720	2,720	»
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . . . .	»	21	15,500	8,267 01	5,258 02	3,029 89
Traitements d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement . . . . .	»	22	2,040	2,746 67	2,746 67	»
<b>Pensions et secours.</b>	VII.					
Pensions civiles . . . . .	»	23	10,000	3,157 67	2,594 55	763 34
Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse . . . . .	»	24	11,800	11,800	11,800	»
A REPORTER. . . . .	. . .	. . .	3,854,301	3,762,304 30	2,702,194 01	1,053,182 77

## LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
2,792,049 15	2,926 62	°	55,455 25	°	°	
20,782.99	°	°	° 10	°	°	
2,000 °	°	°	°	°	°	
50,659 °	°	°	°	°	°	
5,540 °	°	°	°	°	°	
621,081 51	°	°	28,018 40	°	°	
24,848 °	°	°	°	°	°	(a) Le crédit primitif a été augmenté de 240 francs, par la loi du 11 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 167.
50,850 60	24,000 °	°	14,160 40	°	°	
173,904 20	°	°	5 80	°	°	(b) Le crédit primitif a été augmenté de 24,000 francs, par la loi du 11 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 167.
2,720 °	°	°	280 °	°	°	
8,267 91	°	°	7,052 00	°	°	
2,746 67	°	°	195 55	°	°	
5,157 67	°	°	6,842 55	°	°	
11,800 °	°	°	°	°	°	
3,735,377 68	26,026 62	°	91,906 70	°	°	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861. jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			5,854,501 »	5,762,504 50	2,702,194 91	1,055,182 77
<b>Pensions et secours (suite).</b>	<b>VII</b> (suite).					
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus . . . . .	»	25	1,700 »	1,650 »	1,650 »	»
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .	»	26	5,000 »	3,000 »	2,745 »	255 »
<b>Cultes.</b>	<b>VIII.</b>					
Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . . . .	»	27	511,700 »	510,700 »	255,575 »	77,525 »
Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . . . .	»	28	62,011 »	62,010 52	41,216 89	20,795 65
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,014 francs, pour revenus de cures . . . . .	»	29	5,418,852 »	5,401,559 65	2,290,285 66	1,101,242 65
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo . . . . .	»	50	544,000 »	544,000 »	483,421 14	56,528 86
Monument en commémoration de la Reine Louise-Marie. (Continuation des travaux) . . . . .	»	50 <sup>bis</sup>	450,000 »	528,475 55	149,856 13	178,617 40
Culte protestant et anglican (Personnel) . . . . .	»	51	52,446 »	51,858 45	58,542 85	12,656 50
Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . . . . .	»	52	7,524 »	7,524 »	2,856 44	4,528 00
Culte israélite (Personnel). . . . .	»	53	9,550 »	9,559 »	7,012 50	2,557 50
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . . . .	»	54	500 »	500 »	150 »	150 »
Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	»	55	8,000 »	4,268 91	2,670 66	1,589 25
Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses . . . . .	»	56	21,400 »	21,400 »	16,594 »	5,006 »
<b>Établissements de bienfaisance.</b>	<b>IX</b>					
Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu, ou qui sont étrangers au pays . . . . .	»	57	160,000 »	145,827 50	9,164 02	107,761 99
A REPORTER. . . . .			8,904,584 »	8,654,026 75	5,000,522 18	2,601,765 45

## LA JUSTICE (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
5,755,377 68	26,926 62	°	91,996 70	°	°	
1,050 °	°	°	50 °	°	°	
5,000 °	°	°	°	°	°	
510,700 °	°	°	1,000 °	°	°	
62,010 52	°	°	° 48	°	°	
5,400,526 51	855 54	°	17,492 55	°	°	
530,750 °	4,250 °	°	°	°	°	
528,475 55	°	°	°	121,526 47	°	
51,179 55	679 10	°	587 57	°	°	
7,565 54	158 66	°	°	°	°	
9,550 °	°	°	°	°	°	
500 °	°	°	°	°	°	
4,268 91	°	°	3,731 09	°	°	
21,400 °	°	°	°	°	°	
116,920 01	28,001 58	°	14,172 61	°	°	
8,502,277 65	61,740 10	°	120,030 80	121,526 47	°	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1860.	En 1861, Jusqu'au 31 octob.	
REPORT. . . . .			8,904,584 »	8,654,026 75	5,990,522 18	2,601,755 45	
<b>Établissements de bienfaisance (suite).</b>	IX (suite).						
Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.		38	106,000 »	149,696 92	41,271 50	88,892 55	
Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Ghœl, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.		39	12,000 »	7,575 05	4,970 64	2,552 39	
Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers . . . . .		40	2,000 »	75 »	»	75 »	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . . . . .		41	145,000 »	90,240 »	»	30,525 »	
Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . . . .		42	20,000 »	10,047 08	5,200 »	5,747 08	
Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans . . . . .		43	220,000 »	203,092 80	84,602 27	119,500 62	
<b>Prisons.</b>		X.					
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Services domestique.</b>							
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Entretien du mobilier des prisons. . . . .			44	1,500,000 »	1,262,408 70	788,804 57	301,704 85
Gratifications aux détenus employés au service domestique.	45		54,000 »	25,949 41	25,250 »	719 41	
Frais d'habillement des gardiens. . . . .	46		30,000 »	25,801 80	91 45	25,710 57	
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements . . . . .	47		11,000 »	10,962 15	5,744 05	4,831 70	
Traitement des employés attachés au service domestique. . . . .	48		537,760 »	531,946 81	494,712 84	37,206 64	
Frais d'impression et de bureau . . . . .	49		(a) 21,050 »	21,049 08	16,797 37	4,249 71	
Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . . . . .	50		160,000 »	159,950 »	16,063 15	156,801 06	
Prison cellulaire de Gand. — Continuation des travaux de construction . . . . .	51		300,000 »	300,000 »	279,551 26	20,448 74	
Prison de Bruges — Achèvement des travaux d'appropriation. . . . .	52	135,000 »	95,256 50	95,256 50	»		
<b>A REPORTER.</b> . . . .			12,228,594 »	11,545,076 09	7,844,016 63	3,479,498 55	

## LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8,502,277 03	61,740 10	.	120,030 80	121,520 47	.	
130,165 72	19,555 20	.	46,505 08	.	.	
7,532 03	.	.	4,426 07	.	.	
75 .	.	.	1,025 .	.	.	
50,523 .	50,026 .	.	54,751 .	.	.	
10,047 08	.	.	0,052 02	.	.	
205,002 89	.	.	16,007 11	.	.	
1,180,680 42	81,800 57	.	257,501 21	.	.	
25,040 41	.	.	10,050 59	.	.	
25,801 80	.	.	4,198 20	.	.	
10,575 75	588 40	.	37 85	.	.	
551,010 48	27 55	.	5,815 19	.	.	
21,047 08	2 90	.	. 02	.	.	
152,864 10	7,085 81	.	50 .	.	.	
500,000 .	.	.	.	.	.	
95,256 50	.	.	.	41,745 50	.	
11,524,414 18	221,561 11	.	510,147 04	163,269 07	.	

a) Le crédit primitif a été augmenté de 1,050 francs, par la loi du 11 juin 1861, *Moniteur* n° 167.

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAÎNES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, Jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			12,228,594	11,545,976 09	7,844,910 05	3,479,498 55
<b>Prisons (suite).</b>						
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Service domestique (suite).</b>	X					
	(suite).					
Prison centrale cellulaire à Louvain. — Travaux complémentaires . . . . .	"	55	(a) 135,117 45	132,070 55	110,060 58	91,410 15
Prison cellulaire de Termonde. — Premiers travaux de construction . . . . .	"	54	65,000 "	65,000 "	58,824 "	26,170 "
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions . . . . .	"	55	(b) 25,150 "	25,124 65	20,755 04	2,558 20
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons . . . . .	"	56	0,000 "	5,990 15	5,957 05	42 10
Achat du mobilier des prisons . . . . .	"	57	47,000 "	21,882 12	5,377 05	18,220 59
<b>SECTION 2. — Service des travaux.</b>						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . . . . .	"	58	(c) 1,500,000 "	1,204,154 47	265,258 36	955,297 11
Gratifications aux détenus . . . . .	"	59	170,000 "	126,860 58	104,400 "	22,460 58
Frais d'impression et de bureau . . . . .	"	60	10,000 "	5,570 91	5,287 51	85 40
Traitements et tantièmes des employés . . . . .	"	61	92,800 "	90,684 91	80,040 96	5,287 02
<b>Frais de police.</b>	XI.					
Mesures de sûreté publique . . . . .	"	62	80,000 "	80,000 "	80,000 "	"
Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	XII.	63	(d) 6,800 "	5,268 51	5,866 35	1,401 96
<b>Liquidation et paiement des dépenses concernant les exercices clos de 1858 et années antérieures.</b>	XIII.					
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Administration centrale.</b>						
Traitement d'employés, en 1858. . . . .	"	64	7 20	7 20	7 20	"
Matériel, en 1858 . . . . .	"	65	52 58	52 58	52 58	"
<b>§ 2. — Frais de justice.</b>						
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police, année 1858 et antérieures . . . . .	"	66	700 "	700 "	700 "	"
<b>§ 3. — Établissements de bienfaisance.</b>						
Frais d'entretien et de transport, en 1858 et années antérieures, d'indigents, dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au royaume . . . . .	"	67	15,000 "	14,588 25	4,593 48	1,785 54
<b>À REPORTER.</b> . . . . .			14,378,021 01	13,521,750 51	8,566,494 80	4,514,000 80

## LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
11,324,414 18	221,561 11	"	519,147 04	163,260 07	"	
152,070 53	"	"	052 0	304 00	"	a) Le crédit primitif a été augmenté 1° de 50,000 francs par la loi du 13 juillet 1860, <i>Monit.</i> n° 198-199; 2° de fr. 8,117 43 c., par la loi du 11 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 167.
65,000 0	"	"	"	"	"	
25,001 24	55 50	"	25 57	"	"	b) Id. de 1,150 francs, par la loi du 11 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 167.
5,000 15	"	"	" 85	"	"	
21,006 64	275 48	"	25,117 88	"	"	
1,108,555 47	8,500 0	"	205,845 55	"	"	c) Id. de 1,000,000 de francs, par la loi du 13 juillet 1860. <i>Moniteur</i> n° 198-199.
120,860 58	"	"	43,150 02	"	"	
5,570 91	"	"	4,020 00	"	"	
85,327 98	5,356 05	"	2,115 00	"	"	
80,000 0	"	"	"	"	"	
5,268 51	"	"	1,531 60	"	"	d) Id. de 1,800 francs, id.
7 20	"	"	"	"	"	
52 58	"	"	"	"	"	Les crédits formant les articles 64 à 72, ont été ouverts par la loi du 13 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 198-199.
700 0	"	"	"	"	"	
6,170 02	8,400 21	"	411 77	"	"	
13,080,504 10	241,235 12	"	802,616 83	163,664 87	"	

## MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			14,378,021 01	15,321,730 31	8,566,404 39	4,514,009 80
<b>Liquidation et paiement des dépenses concernant les exercices clos de 1858 et années antérieures (suite).</b>		<b>XIII (suite).</b>				
§ 4. — Prisons.						
Entretien des détenus en 1857 et 1858 . . . . .	»	68	106 80	102 60	102 60	»
Frais d'habillement des gardiens en 1858 . . . . .	»	69	2,578 90	2,578 90	2,578 90	»
Honoraires et indemnités de route des architectes en 1858.	»	70	1,053 16	1,055 16	1,053 16	»
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrica- tion . . . . .	»	71	264 »	264 »	264 »	»
§ 5. — Dépenses diverses.						
Dépenses diverses de toute nature et catégorie, mais anté- rieures à 1859. . . . .	»	72	2,717 47	2,508 48	1,757 22	751 26
TOTAUX. . . . .			14,384,741 43	13,328,246 54	8,572,250 36	4,514,761 00

## LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
13,080,504 19	241,255 12	°	892,316 85	165,664 87	°	
102 60	°	°	4 20	°	°	
2,578 99	°	°	°	°	°	
1,055 10	°	°	°	°	°	
264 °	°	°	°	°	°	
2,508 48	°	°	208 09	°	°	
13,087,011 42	241,235 12	°	892,850 02	165,664 87	°	

Le Budget du Ministère de la Justice a été fixé par la loi du 27 décembre 1859, *Moniteur* n° 365, à  
la somme de . . . . . fr. 15,264,904 °  
Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . . . fr. 1,119,857 45  
TOTAL . . . . . fr. 14,584,741 45

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861. jusqu'au 31 octob.
<b>EXERCICE 1859.</b>						
<i>Report de l'exercice 1859 à l'exercice 1860, conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
<b>Commerce, navigation, pêche.</b>						
VIII.						
Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant; remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'art. 9 de la convention du 12 novembre 1855. (Crédits non limitatifs.)	*	54 <sup>c</sup>	a) 5,754 72	5,754 72	.	3,754 72
<b>EXERCICE 1860 (COMPTE DÉFINITIF).</b>						
<b>Administration centrale.</b>						
I.						
Traitement du Ministre . . . . .	.	1	21,000 .	21,000 .	21,000 .	.
— du personnel des bureaux . . . . .	.	2	114,401 .	114,401 .	104,768 56	9,722 44
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	.	3	2,800 .	981 56	971 97	9 59
Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	.	4	1,500 .	1,500 .	1,188 .	312 .
Matériel . . . . .	.	5	57,600 .	57,600 .	25,929 56	11,670 64
Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles . . . . .	.	6	8,000 .	8,000 .	8,000 .	.
<b>Traitement des agents politiques.</b>						
II.						
Autriche . . . . .	.	7	48,000 .	48,000 .	48,000 .	.
Confédération germanique . . . . .	.	8	55,000 .	55,000 .	55,000 .	.
France . . . . .	.	9	55,000 .	55,000 .	55,000 .	.
Grande-Bretagne . . . . .	.	10	65,000 .	65,000 .	65,000 .	.
Italie . . . . .	.	11	59,000 .	59,000 .	59,000 .	.
Pays-Bas . . . . .	.	12	45,000 .	45,000 .	45,000 .	.
Prusse . . . . .	.	13	45,000 .	45,000 .	42,000 .	1,000 .
Russie . . . . .	.	14	65,000 .	65,000 .	65,000 .	.
Brésil . . . . .	.	15	20,000 .	20,000 .	20,000 .	.
Danemark, Suède, villes libres et hanséatiques de Hambourg, Brême, Lubeck . . . . .	.	16	17,000 .	17,000 .	17,000 .	.
<b>A REPORTER.</b> . . . .	.	.	<b>615,591 .</b>	<b>611,572 56</b>	<b>588,857 89</b>	<b>22,714 67</b>

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
3,754 72	.	.	.	.	.	(a) Décision de la Cour des comptes du 30 octobre 1860.
21,000 .	.	.	.	.	.	
114,401 .	.	.	.	.	.	
981 56	.	.	1,818 44	.	.	
1,500 .	.	.	.	.	.	
37,000 .	.	.	.	.	.	
8,000 .	.	.	.	.	.	
48,000 .	.	.	.	.	.	
35,000 .	.	.	.	.	.	
55,000 .	.	.	.	.	.	
65,000 .	.	.	.	.	.	
39,000 .	.	.	.	.	.	
43,000 .	.	.	.	.	.	
43,000 .	.	.	.	.	.	
65,000 .	.	.	.	.	.	
20,000 .	.	.	.	.	.	
17,000 .	.	.	.	.	.	
611,572 56	.	.	1,818 44	.	.	

## MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			615,591 .	611,572 56	588,857 89	22,714 67
<b>Traitement des agents politiques (suite).</b>	<b>II</b>					
	(suite).					
Espagne . . . . .	•	17	20,000 .	20,000 .	20,000 .	•
États-Unis. . . . .	•	18	20,000 .	20,000 .	20,000 .	•
Portugal . . . . .	•	19	17,000 .	17,000 .	15,819 44	1,180 56
Turquie . . . . .	•	20	55,000 .	55,000 .	55,000 .	•
Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation . . . . .	•	21	14,000 .	14,000 .	10,555 55	5,666 67
<b>Consulats.</b>	<b>III.</b>					
Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués. . . . .	•	22	127,500 .	127,500 .	95,853 21	29,666 70
<b>Frais de voyage.</b>	<b>IV.</b>					
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses. . . . .	•	23	70,500 .	70,500 .	51,816 51	18,685 49
<b>Frais à rembourser aux agents du service extérieur.</b>	<b>V.</b>					
Indemnités pour un drogman, pour un capou-ouglan et pour quatorze cavasses employés dans diverses résidences en Orient . . . . .	•	24	10,580 .	10,580 .	7,745 .	2,655 .
Frais divers . . . . .	•	25	75,120 .	75,120 .	50,975 55	45,522 05
<b>Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.</b>	<b>VI.</b>					
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	•	26	47,000 .	47,000 .	28,489 10	18,510 90
<b>Perception des droits de chancellerie, et bureau de la librairie à Paris.</b>	<b>VII.</b>					
Personnel . . . . .	•	27	5,240 .	5,240 .	5,240 .	•
Frais divers . . . . .	•	28	560 .	560 .	560 .	•
<b>Commerce. — Navigation. — Pêche.</b>	<b>VIII.</b>					
Écoles de navigation. { Personnel . . . . .	•	29	17,260 .	17,070 .	14,850 .	2,220 .
{ Frais divers. . . . .	•	50	8,080 .	7,502 20	6,850 .	452 20
Chambres de commerce. . . . .	•	51	12,500 .	12,497 50	6,248 65	6,248 65
A REPORTER. . . . .			1,091,531 .	1,088,542 06	936,418 48	149,501 88

## ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
611,572 56	°	°	1,818 44	°	°	
20,000 »	°	°	°	°	°	
20,000 »	°	°	°	°	°	
17,000 »	°	°	°	°	°	
53,000 »	°	°	°	°	°	
14,000 »	°	°	°	°	°	
125,500 »	2,000 °	°	°	°	°	
70,500 »	°	°	°	°	°	
10,380 °	°	°	°	°	°	
74,498 30	621 70	°	°	°	°	
47,000 »	°	°	°	°	°	
5,240 »	°	°	°	°	°	
560 »	°	°	°	°	°	
17,070 »	°	°	190 °	°	°	
7,502 20	°	°	777 80	°	°	
12,497 30	°	°	2 70	°	°	
1,085,920 50	2,021 70	°	2,788 94	°	°	

## MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, Jusqu'au 31 octob.
REPORT . . . . .	...	...	1,091,331	1,088,542 06	936,418 48	149,501 88
<b>Commerce, navigation, pêche (suite).</b>	VIII (suite).					
Frais divers et encouragements au commerce . . . . .	"	32	13,800	11,028 00	5,911 89	5,116 71
Encouragements de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers (pour mémoire) . . . . .	"	53	a) 58,625	58,625	.	58,625
a. Service de navigation à vapeur entre la Belgi- que et New-York; remboursement des droits de pilotage . . . . . fr. 28,800	"					
b. Service de navigation à vapeur entre la Belgi- que et le Brésil; remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux (pour mémoire) . . . . .	"	34	49,076	6,325 00	.	6,325 60
c. Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant, remboursement des droits de ton- nage, de pilotage, de phares et fanaux, spé- cialisés à l'art. 9 de la convention du 12 novem- bre 1855 (crédits non limitatifs) . . . . . b) 20,276	"					
Pêche maritime. { Personnel . . . . .	"	35	7,550	6,600	6,087 50	512 50
{ Primes . . . . .	"	50	92,050	92,048 22	203 49	91,844 73
<b>Marine.</b>	IX.					
<i>Pilotage.</i>						
Personnel . . . . .	"	37	188,090	186,073 12	122,576 67	63,496 45
Remises à payer au personnel actif du pilotage et aux agents chargés de la perception des recettes des divers services de la marine (crédit non limitatif) . . . . .	"	58	222,468 51	291,840 23	169,105 34	132,655 89
Paiement à faire à l'administration du pilotage néerlandais, en vertu des traités existants, du chef du pilotage et de la surveillance commune; restitution des droits indé- mment perçus et pertes par suite des fluctuations du change sur les sommes à payer à Flessingue (crédit non limitatif).	"	30	13,500	18,489 48	11,171 19	7,318 29
<i>Sauvetage.</i>						
Personnel . . . . .	"	40	14,300	11,790 37	9,125 37	2,674
<i>Marine militaire, paquebots à vapeur, etc.</i>						
Traitement du personnel des paquebots, des bateaux à va- peur de l'Escaut et d'autres bâtiments de l'État, ainsi que du personnel à terre . . . . .	"	41	236,671 67	206,788 20	125,421 08	81,367 12
<b>À REPORTER.</b> . . . . .	...	...	1,067,402 18	1,058,108 88	1,386,109 01	569,438 17

## ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,085,020 36	2,621 70	•	2,788 04	•	•	
11,028 00	•	•	•	2771 40	•	
38,625 •	•	•	•	•	•	(a) Ce crédit se compose des sommes restées disponibles pour le même objet, sur les exercices antérieurs (art. 2 de la loi du Budget). fr. 204,873 A déduire la somme transférée à l'exercice 1861 . . . . . 236,248
6,325 00	•	•	40,415 07	b) 2,334 45	•	Reste pour allocation définitive . . fr. 38,625
6,600 •	•	•	950 •	•	•	
02,048 22	•	•	1 78	•	•	
186,075 12	•	•	2,016 88	•	•	
201,849 23	•	•	•	•	69,580 72	
18,489 48	•	•	•	•	4,089 48	
11,799 37	•	•	2,500 63	•	•	
206,788 20	•	•	20,883 47	•	•	
1,055,647 18	2,621 70	•	78,557 67	5,105 83	74,570 20	

## MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861. jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .	. . .	. . .	1,967,462 18	1,958,168 88	1,586,100 01	569,458 17
<b>Marine (suite).</b>	<b>IX</b>					
<i>Marine militaire, paquebots à vapeur, etc., (suite).</i>	(suite).					
Vivres . . . . .	•	43	88,600 •	49,655 15	51,516 79	18,536 56
Traitements des courriers et agents des paquebots à vapeur faisant le service entre Ostende et Douvres . . . . .	•	43	14,710 •	14,700 06	12,008 51	1,801 65
<i>Passages d'eau.</i>						
Personnel. . . . .	•	44	12,000 •	12,500 •	11,070 •	500 •
<i>Police maritime.</i>						
Personnel. . . . .	•	45	30,295 •	30,284 58	28,552 85	1,751 75
Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts, commis chargés de la surveillance de l'embar- quement des émigrants (crédit non limitatif) . . . . .	•	46	4,000 •	5,558 06	2,744 •	2,814 06
<i>Matériel des divers services.</i>						
Traitements des gardiens du matériel . . . . .	•	47	2,120 •	2,058 26	1,744 •	294 26
Frais divers . . . . .	•	48	581,074 •	581,070 59	271,826 78	102,467 01
Secours aux veuves et aux marins blessés, médicaments, etc.	•	49	4,000 •	4,000 •	2,015 •	1,985 •
Grosses réparations aux bateaux à vapeur <i>Rubis</i> et <i>Topaze</i> .	•	50	150,000 •	149,511 54	134,761 54	14,750 •
TOTAUX. . . . .	. . .	. . .	2,654,051 18	2,607,554 82	1,885,948 06	714,208 26

## ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
1,955,547 18	2,021 70	°	78,557 67	5,105 83	74,370 20	
49,655 15	"	"	58,940 85	"	"	
14,709 96	"	"	" 04	"	"	
12,560 °	"	"	130 "	"	"	
30,284 58	"	"	10 42	"	"	
5,558 06	"	"	"	"	1,558 06	
2,038 26	"	"	81 74	"	"	
374,205 79	2,251 80	4,545 °	3 41	"	"	
4,000 °	"	"	"	"	"	
140,511 54	"	"	488 66	"	"	
2,508,156 52	4,853 50	4,545 "	118,218 79	5,105 83	75,928 20	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 22 février 1860, *Moniteur* n° 59, à la somme de . . . . . fr. 2,616,526 18

Le crédit transféré à l'art. 53 en vertu de l'art 2 de la loi du Budget, s'élève (déduction faite de la somme reportée au Budget de l'exercice 1861), à . . . . . 58,625 °

TOTAL . . . . . fr. 2,654,951 18

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, Jusqu'au 31 octob.
<b>EXERCICE 1856.</b>						
<i>Report de l'exercice 1859 à l'exercice 1860, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Œuvres d'art commandées à différents artistes. . . . .	XXV.	143	a) 10,400 .	.	.	.
Subside pour l'impression de la relation d'un voyage scientifique du sieur Linden . . . . .	.	145	b) 8,000 .	.	.	.
TOTAUX. . . . .			18,400 .	.	.	.
<b>EXERCICE 1857.</b>						
<i>Report de l'exercice 1859 à 1860.</i>						
<b>Statistique générale.</b>						
Frais du recensement général de la population, décrété par la loi du 2 juin 1856 ( <i>Moniteur</i> , n° 159. . . . .	.	10	c) 15,375 10	6,177 25	1,305 .	4,812 25
<b>Beaux-arts.</b>						
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .	.	131	d) 10,000 .	.	.	.
TOTAUX . . . . .			25,375 10	6,177 25	1,305 .	4,812 25
<b>EXERCICE 1859.</b>						
<i>Report de l'exercice 1859 à l'exercice 1860.</i>						
<b>Pensions et secours.</b>						
Subvention éventuelle d'une ou de plusieurs caisses de pensions des secrétaires communaux . . . . .	.	6	e) 15,508 .	15,508 .	.	15,508 .
<b>Statistique générale.</b>						
Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale et des commissions provinciales . . . . .	.	10	f) 1,443 00	1,443 00	.	1,443 00
A REPORTER. . . . .			16,951 00	16,951 00	.	16,951 00

## DE L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.			
.	.	.	10,400 .	.	.	a) Décision de la Cour des comptes du 21 décembre 1860.	
.	.	.	8,000 .	.	.	b) Id. id. id.	
.	.	.	18,400 .	.	.		
6,177 25	.	.	.	7,197 94	.	c) Id. id. id.	
.	.	.	.	10,000 .	.	d) Id. id. id.	
6,177 25	.	.	.	17,197 94	.		
15,508 .	.	.	.	.	.	e) Id. du 8 mars 1861.	
1,443 09	.	.	.	.	.	f) Id. id. id.	
16,051 09	.	.	.	.	.		

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
Report. . . . .			16,951 09	16,951 09	.	16,951 09
<b>EXERCICE 1860 (suite).</b>						
<i>Report de l'exercice 1859 à l'exercice 1860 (suite).</i>						
<b>Lettres et sciences.</b>						
		XVIII.				
Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux dames veuves Weustenraad, Van Ryswyck, Van Kerckhove et Gancez; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845 et du 6 juillet 1851; publication des chroniques belges inédites; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication de documents rapportés d'Espagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique . . . . .	.	104	a) 4,742 75	.	.	.
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays. . . . .	.	105	b) 2,515 00	2,515 00	.	.
Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien, frais de classement, de copie et de transport, etc. . . . .	.	117	c) 650 .	.	.	.
<b>Beaux-arts.</b>						
		XIX.				
Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue. . . . .	.	124	d) 9,251 55	.	.	.
Travaux d'achèvement du monument érigé en commémoration du Congrès National . . . . .	.	128 <sup>bis</sup>	e) 11,508 61	.	.	.
Acquisitions de propriétés particulières enclavées dans les bâtiments de l'hôtel du gouvernement provincial de la Flandre occidentale . . . . .	.	140	f) 8,500 .	.	.	.
Appropriation et aménagement de l'hôtel du gouvernement provincial du Limbourg; . . . . .	.	141	g) 56,217 45	4,248 65	.	4,248 65
Acquisition et appropriation d'une maison joignant l'hôtel du gouvernement provincial à Namur . . . . .	.	142	h) 2,087 80	.	.	.
<b>TOTAUX.</b> . . . .			92,425 15	23,713 73	.	21,109 74

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	OBSERVATIONS.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.						
16,951 09	°	°	°	°	°	°				
°	°	°	°	4,742 75	°	°	(a) Décision de la Cour des comptes du 8 mars 1861.			
°	2,513 99	°	°	°	°	°	b)	Id.	id.	id.
°	°	°	°	650 °	°	°	c)	Id.	id.	id.
°	°	°	°	9,251 55	°	°	d)	Id.	id.	id.
°	°	°	°	11,508 61	°	°	e)	Id.	id.	id.
°	°	°	°	8,500 °	°	°	f)	Id.	id.	id.
4,248 65	°	°	°	31,908 80	°	°	g)	Id.	id.	id.
°	°	°	2,087 89	°	°	°	h)	Id.	id.	id.
21,199 74	2,513 99	°	2,087 89	66,621 51	°	°				

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861. Jusqu'au 31 octob.
<b>EXERCICE 1860 (COMPTE DÉFINITIF).</b>						
<b>Administration centrale.</b>						
<i>Personnel.</i>						
Traitement du Ministre . . . . .	•	1	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	•	2	214,550 •	214,550 •	212,152 27	2,307 73
<i>Matériel.</i>						
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, loyer d'une succursale de l'hôtel des bureaux et souscription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Intérieur . . .	•	3	47,000 •	47,000 •	30,084 83	8,875 07
<i>Frais de déplacement.</i>						
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . .	•	4	4,300 •	4,101 85	2,722 40	1,370 45
<b>Pensions et secours.</b>						
Pensions. — Premier terme de pensions à accorder éventuellement . . . . .	•	5	6,000 •	3,509 39	246 83	3,129 60
Subvention éventuelle d'une ou de plusieurs caisses de pensions des secrétaires communaux . . . . .	•	6	15,508 •	15,508 •	•	15,508 •
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves . . . . .	•	7	5,000 •	4,004 66	2,501 30	1,703 36
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	•	8	10,000 •	10,000 •	10,000 •	•
<b>Statistique générale.</b>						
Frais de la Commission centrale de statistique et des commissions provinciales; jetons de présence et frais de bureau.	•	9	9,000 •	8,898 81	3,437 27	4,552 61
Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales . . . . .	•	10	5,300 •	1,873 •	00 •	1,813 •
<b>Frais de l'administration dans les provinces.</b>						
<i>Province d'Anvers.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	•	11	37,700 •	37,700 •	37,700 •	•
<b>A REPORTER.</b> . . . . .	•	•	376,318 •	369,085 71	328,704 40	30,429 48

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
21,000 °	°	°	°	°	°	
214,350 °	°	°	°	°	°	
47,960 °	°	°	°	°	°	
4,101 85	°	°	198 15	°	°	
3,376 40	22 00	°	2,600 61	°	°	
15,508 °	°	°	°	°	°	
4,094 66	°	°	905 34	°	°	
10,000 °	°	°	°	°	°	
7,969 88	928 93	°	101 19	°	°	
1,873 °	°	°	°	3,427 °	°	
37,700 °	°	°	°	°	°	
268,133 88	951 83	°	3,805 29	3,427 °	°	

## MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			576,518 °	569,085 71	328,704 40	59,429 48
<b>Frais de l'administration dans les provinces (suite).</b>	<b>IV</b>					
<i>Province d'Anvers (suite).</i>	(suite)					
Traitement des employés et gens de service . . . . .	"	12	48,000 °	48,000 °	47,508 05	691 97
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	"	13	18,500 °	18,500 °	12,145 99	6,154 01
<i>Province de Brabant.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial. . . . .	"	14	57,700 °	57,700 °	575 °	57,325 °
Traitement des employés et gens de service . . . . .	"	15	59,000 °	59,000 °	58,824 99	175 01
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	"	16	18,700 °	18,689 70	12,522 90	6,166 89
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial. . . . .	"	17	57,700 °	55,535 35	26,525 °	9,008 35
Traitement des employés et gens de service . . . . .	"	18	51,000 °	50,974 90	50,974 99	°
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	"	19	19,250 °	19,249 70	14,684 82	4,564 88
<i>Province de la Flandre orientale.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial. . . . .	"	20	57,700 °	57,700 °	57,700 °	°
Traitement des employés et gens de service. . . . .	"	21	55,150 °	55,150 °	48,974 02	6,175 98
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	"	22	18,500 °	18,499 80	8,084 29	10,415 51
<i>Province de Hainaut.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial. . . . .	"	23	57,700 °	57,450 °	57,450 °	°
Traitement des employés et gens de service . . . . .	"	24	59,000 °	59,000 °	58,412 57	587 43
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	"	25	18,950 °	18,900 86	13,003 65	5,897 21
<i>Province de Liège.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial . . . . .	"	26	57,700 °	54,450 01	54,450 01	°
Traitement des employés et gens de service . . . . .	"	27	51,000 °	50,970 06	50,554 06	416 °
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	"	28	a) 26,452 02	26,431 78	17,652 77	8,779 01
A REPORTER. . . . .			1,008,080 12	995,086 05	858,547 49	155,786 71

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS RESPECT A EFFECTUUM OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
308,153 88	951 83	•	3,805 20	3,427 •	•	
48,000 "	•	"	"	"	"	
18,300 "	"	"	"	"	"	
37,700 "	"	"	"	"	"	
59,000 "	"	"	"	"	"	
18,689 79	"	"	10 21	"	"	
55,553 53	"	"	2,166 67	"	"	
50,974 99	"	"	25 01	"	"	
19,249 70	"	"	" 50	"	"	
37,700 "	"	"	"	"	"	
55,150 "	"	"	"	"	"	
18,409 80	"	"	" 20	"	"	
37,450 "	"	"	250 •	"	"	
59,000 "	"	"	"	"	"	
18,900 86	"	"	29 14	"	"	
54,450 01	"	"	3,249 09	"	"	
50,970 06	"	"	29 94	"	"	
20,431 78	"	"	0 24	"	"	
994,154 20	951 83	"	9,566 09	3,427 •	•	

a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 7,742 02 par la loi du 29 juin 1861 (Moniteur n° 156).

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861. Jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .	. . . . .	. . . . .	1,008,080 02	905,086 03	858,547 40	135,786 71
<b>Frais de l'administration dans les provinces (suite).</b>	<b>IV</b>	<b>(suite).</b>				
<i>Province de Limbourg.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial . . . . .	•	29	37,700 •	37,700 •	28,275 •	9,425 •
Traitement des employés et gens de service . . . . .	•	30	39,000 •	39,000 •	38,866 54	133 46
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	•	31	15,200 •	15,198 73	13,955 65	1,243 08
<i>Province de Luxembourg.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial . . . . .	•	32	37,700 •	36,700 •	27,275 •	9,425 •
Traitement des employés et gens de service . . . . .	•	33	39,000 •	39,000 •	38,685 56	2,316 64
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	•	34	15,200 •	15,104 66	6,745 40	8,451 26
<i>Province de Namur.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial . . . . .	•	35	37,700 •	35,950 •	35,950 •	•
Traitement des employés et gens de service . . . . .	•	36	42,000 •	42,000 •	41,553 26	666 74
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	•	37	14,700 •	14,642 63	6,250 86	8,382 82
<b>Frais de l'administration dans les arrondissements.</b>	<b>V.</b>					
Traitements des commissaires d'arrondissement . . . . .	•	38	174,915 •	174,915 •	158,525 •	16,425 02
Émoluments pour frais de bureau . . . . .	•	39	88,850 •	88,850 •	80,425 •	8,340 20
Frais de route et de tournées . . . . .	•	40	26,000 •	21,588 40	997 •	19,657 60
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1845 . . . . .	•	41	500 •	120 05	62 40	46 50
<b>Milice.</b>	<b>VI.</b>					
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils rési- dent ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice. — Vacances des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires. — Indemnité des membres de la commission de révision des lois sur la milice, frais d'impression et autres y relatifs dus depuis l'institution de la commission . . . . .	•	42	65,000 •	62,890 38	40,861 34	21,711 54
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription. — Frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849). . . . .	•	43	2,100 •	1,897 05	•	1,897 05
A REPORTER. . . . .	. . . . .	. . . . .	1,641,645 02	1,620,755 88	1,374,360 50	243,007 21

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
904,134 20	[ 051 83	°	0,566 09	3,427 °	°	
37,700 °	°	°	°	°	°	
30,000 °	°	°	°	°	°	
15,108 75	°	°	1 27	°	°	
30,700 °	°	°	1,000 °	°	°	
30,000 °	°	°	°	°	°	
15,104 66	°	°	5 34	°	°	
35,950 °	°	°	1,750 °	°	°	
42,000 °	°	°	°	°	°	
14,042 68	°	°	57 32	°	°	
174,748 02	106 08	°	°	°	°	
88,765 29	84 71	°	°	°	°	
20,654 60	033 80	°	4,411 60	°	°	
108 70	11 35	°	379 05	°	°	
62,572 68	317 70	°	109 62	°	°	
1,897 95	°	°	202 05	°	°	
1,618,267 51	2,466 37.	°	17,484 14	3,427 °	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861. jusqu'au 31 octob.
REPORT . . . . .			1,641,645 02	1,620,755 88	1,574,560 50	243,907 21
<b>Garde civique.</b>	VII.					
Inspections générales, frais de tournées et commandants supérieurs. . . . .	•	44	(a) 4,926 40	4,926 10	4,000 0	926 10
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, etc. (Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 44 à l'article 45.) . . . . .	•	45	b) 50,458 00	13,694 45	9,185 04	4,511 39
Personnel du magasin central. . . . .	•	46	5,115 0	5,114 16	2,770 96	543 20
<b>Fêtes nationales.</b>	VIII.					
Frais de célébration des fêtes nationales. . . . .	•	47	40,000 0	40,000 0	50,194 56	9,169 0
Tir national . . . . .	•	48	c) 40,000 0	59,959 55	27,700 75	11,958 58
<b>Récompenses honorifiques et pécuniaires.</b>	IX.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc. . . . .	•	49	d) 11,826 50	11,825 65	2,580 24	9,455 39
<b>Légion d'honneur et Croix de fer.</b>	X.					
Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins. . . . .	•	50	200,000 0	199,587 42	105,520 80	92,974 04
Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles. . . . .	•	51	22,000 0	22,000 0	22,000 0	•
<b>Agriculture.</b>	XI.					
Indemnités pour bestiaux abattus. . . . .	•	52	e) 175,000 0	169,059 28	65,825 23	104,157 50
Service vétérinaire . . . . .	•	53	50,000 0	48,948 75	22,254 78	26,516 57
Traitements et indemnités du personnel du haras. . . . .	•	54	59,150 0	59,150 0	57,425 61	1,724 59
Traitements et indemnités de disponibilité . . . . .	•	55	1,600 0	1,500 12	1,575 11	125 01
Matériel du haras, frais de voyage du personnel et achat d'étalons . . . . .	•	56	102,000 0	102,000 0	55,351 66	45,515 42
Amélioration de la race chevaline indigène; exécution des règlements provinciaux sur la matière; exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration de la race bovine; amélioration des espèces bovine, ovine et porcine. . . . .	•	57	95,500 0	93,499 79	41,281 09	52,218 70
Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; achat d'instruments aratoires nouveaux, destinés à servir de modèles ou à être distribués aux commissions d'agriculture, aux comices et sociétés agricoles; achat de graines nouvelles à répartir par l'intermédiaire des commissions d'agriculture; dépenses diverses. . . . .	•	58	108,700 0	108,658 99	92,502 09	16,005 50
A REPORTER . . . . .			2,561,921 52	2,518,457 88	1,891,926 22	619,246 50

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,618,267 51	2,466 37	•	17,484 14	3,427 •	•	
4,920 10	•	•	• 50	•	•	a) Conformément à la loi du Budget, et en vertu de l'arrêté royal du 26 novembre 1860, une somme de fr. 1,938 60 a été transférée de l'art. 44 à l'art. 45. — Lettre de M. le Ministre de l'Intérieur, du 4 décembre 1860, 7 <sup>e</sup> division, n° 8665.
13,604 43	•	•	•	16,704 17	•	
3,114 16	•	•	• 84	•	•	
59,303 56	650 44	•	•	•	•	b) Le crédit primitif a été augmenté de 18,300 francs par la loi du 19 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 203.
59,659 33	500 •	•	60 07	•	•	
11,815 63	10 •	•	• 87	•	•	c) Id. de 13,000 francs id.
198,493 74	891 68	•	612 58	•	•	d) Id. de fr. 3,826 50 c <sup>s</sup> , par la loi du 2 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 136.
22,000 •	•	•	•	•	•	
167,062 62	1,090 00	•	5,040 72	•	•	e) La loi du 2 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 136, a augmenté le crédit primitif de 23,000 francs.
48,771 53	177 40	•	1,051 25	•	•	
59,150 •	•	•	•	•	•	
1,500 12	•	•	99 88	•	•	
100,665 08	1,554 92	•	•	•	•	
95,499 79	•	•	• 21	•	•	
108,307 39	351 60	•	41 01	•	•	
2,511,172 81	7,265 07	•	23,202 47	20,191 17	•	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, Jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			2,561,021 52	2,518,437 88	1,891,026 22	619,246 50
<b>Agriculture (suite).</b>	<b>XI</b>					
	(suite).					
Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture; traitements de disponibilité . . . . .		59	a) 83,075 .	83,075 .	69,377 60	14,597 40
Frais de premier établissement de l'institut agricole. (Ce crédit pourra être utilisé pendant un délai de trois années.) . . . . .		50 <sup>bis</sup>	b) 04,000 .	61,869 14	•	48,851 15
Service des défrichements en Campine. . . . .		60	25,100 .	25,000 84	21,785 77	5,314 07
Mesures relatives aux défrichements. . . . .		61	60,000 .	55,359 97	16,507 23	58,552 74
Personnel enseignant, administratif et gens de service de l'école de médecine vétérinaire de l'État. . . . .		62	60,800 .	60,709 08	53,988 93	6,813 05
Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; travaux d'entretien, de réparation et de construction; jury vétérinaire. . . . .		63	69,200 .	69,199 01	40,594 23	22,605 68
Subside à la Société d'Horticulture de Bruxelles . . . . .		64	24,000 .	24,000 .	12,000 .	12,000 .
<b>Voirie vicinale.</b>	<b>XII.</b>					
Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale, et indemnités aux commissaires voyers . . . . .		65	695,000 .	695,000 .	71,670 .	589,244 32
Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; service du drainage. . . . .		66	22,700 .	22,695 09	17,132 40	5,563 50
<b>Industrie.</b>	<b>XIII.</b>					
Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil . . . . .		67	11,000 .	10,957 97	6,183 .	4,698 40
Enseignement industriel. . . . .		68	70,000 .	65,582 43	55,382 43	10,200 .
Achat de modèles et de métiers perfectionnés; voyages et missions; publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages technologiques ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; caisses de prévoyance. . . . .		69	15,450 .	15,440 70	10,386 24	5,063 55
Subsides aux ateliers d'apprentissage et écoles manufactures; distribution de métiers, etc. . . . .		70	65,000 .	60,300 03	22,277 13	52,782 00
Frais de rédaction et de publication du <i>Recueil officiel des brevets</i> . . . . .		71	7,000 .	6,949 93	3,049 93	3,000 .
<b>Musée de l'industrie.</b>						
Traitement du personnel . . . . .		72	18,358 .	18,357 92	18,057 92	300 .
Matériel et frais divers . . . . .		75	10,252 .	10,250 64	4,800 87	5,359 77
A REPORTER. . . . .			3,803,736 52	3,804,266 42	2,320,987 00	1,223,073 12

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
2,511,172 81	7,265 07	•	25,292 47	20,191 17	•	
85,975 •	•	•	•	•	•	a) La loi du 18 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 201, a augmenté le crédit primitif de 8,975 francs.
48,831 15	13,057 99	•	•	32,130 86	•	b) Ce crédit a été ouvert par la susdite loi.
25,099 84	•	•	• 16	•	•	
54,859 97	500 •	•	4,640 05	•	•	
60,799 98	•	•	• 02	•	•	
60,199 01	•	•	• 09	•	•	
24,000 •	•	•	•	•	•	
460,914 32	234,085 68	•	•	•	•	
22,695 99	•	•	4 01	•	•	
10,881 40	76 57	•	42 05	•	•	
65,582 45	•	•	4,417 57	•	•	
15,440 79	•	•	11 21	•	•	
55,060 03	5,240 •	•	4,699 97	•	•	
6,949 93	•	•	50 07	•	•	
18,337 92	•	•	• 08	•	•	
10,250 64	•	•	1 36	•	•	
3,544,061 11	260,205 31	•	37,148 07	52,522 03	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .	...	...	5,805,756 52	5,804,266 42	2,320,987 90	1,223,075 12
<b>Poids et mesures.</b>	XIV.					
Traitement des vérificateurs . . . . .	"	74	55,400 "	55,400 "	52,982 75	1,117 27
Frais de bureau et de tournées . . . . .	"	75	18,000 "	18,000 "	16,012 50	1,987 50
Matériel . . . . .	"	76	2,000 "	2,000 "	1,784 90	215 10
<b>INSTRUCTION PUBLIQUE.</b>						
<b>Enseignement supérieur.</b>	XV.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur . . . . .	"	77	4,000 "	2,574 95	750 "	1,824 95
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'Etat . . . . .	"	78	655,590 "	615,030 60	454,771 56	161,159 24
Bourses. — Matériel des universités . . . . .	"	79	188,526 "	188,501 18	75,148 47	111,594 66
Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres des jury d'examen pour les grades académiques, et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré; salaires des huisiers des jurys, et matériel . . . . .	"	80	150,120 "	146,264 81	45,175 12	101,029 69
Dépenses du concours universitaire de publication et frais d'impression des annales des universités de Belgique . . . . .	"	81	10,000 "	9,226 40	5,495 90	4,552 "
Frais de rédaction du troisième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur . . . . .	"	82	5,000 "	5,000 "	"	3,000 "
Fournitures d'exemplaires du même rapport pour le service de l'administration centrale. . . . .	"	85	4,000 "	3,991 50	"	3,991 50
<b>Enseignement moyen.</b>	XVI.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen . . . . .	"	84	5,000 "	3,505 56	2,244 85	1,260 51
Inspection des établissements d'instruction moyenne (Personnel). . . . .	"	85	18,100 "	18,100 "	18,100 "	"
Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne . . . . .	"	86	9,000 "	7,901 55	6,292 13	1,609 20
Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur . . . . .	"	87	47,420 "	41,922 24	50,260 05	11,589 51
Crédit ordinaire et supplémentaire des athénées royaux. . . . .	"	88	357,994 "	355,782 57	355,782 57	"
Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs . . . . .	"	89	2,800 "	2,500 "	2,500 "	"
Crédit ordinaire et supplémentaire des écoles moyennes. . . . .	"	90	268,200 "	265,199 99	260,585 55	4,616 66
Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs . . . . .	"	91	45,000 "	43,791 66	42,791 66	1,000 "
A REPORTER. . . . .	...	...	5,713,886 52	5,585,659 01	5,088,762 54	1,653,600 71

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,544,061 11	260,205 31	•	37,148 07	52,522 03	•	
55,400 •	•	•	•	•	•	
18,000 •	•	•	•	•	•	
2,000 •	•	•	•	•	•	
2,574 95	•	•	1,425 05	•	•	
615,950 60	•	•	17,650 40	•	•	
186,745 15	1,758 05	•	24 82	•	•	
146,202 81	62 •	•	5,855 10	•	•	
8,028 90	1,197 50	•	775 60	•	•	
3,000 •	•	•	•	•	•	
5,091 50	•	•	8 50	•	•	
3,505 56	•	•	1,494 64	•	•	
18,100 •	•	•	•	•	•	
7,901 55	•	•	1,098 67	•	•	
41,849 54	72 90	•	4,497 76	1,000 •	•	
555,732 57	•	•	2,211 45	•	•	
2,500 •	•	•	500 •	•	•	
265,199 99	•	•	3,000 01	•	•	
45,791 66	•	•	1,208 54	•	•	
5,522,565 25	263,205 76	•	74,905 48	53,522 03	•	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, Jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .	. . .	. . .	5,715,880 52	5,585,050 01	3,688,762 54	1,653,600 71
<b>Enseignement moyen (suite).</b>	<b>XVI</b>	(suite).				
Bourses à des élèves des écoles moyennes . . . . .	•	92	15,000 •	15,000 •	15,400 •	1,000 •
Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne . . . . .	•	95	115,575 •	115,262 09	107,000 •	6,112 69
Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne . . . . .	•	94	22,000 00	21,999 32	8,562 44	13,544 48
Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du deuxième degré qui sont sans emploi. . . . .	•	95	12,298 •	12,098 •	11,798 •	500 •
Traitements de disponibilité . . . . .	•	96	8,000 •	4,985 35	2,985 35	2,000 •
Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsidés, souscriptions, achats, etc. . . . .	•	97	8,000 •	7,989 25	1,652 25	6,537 •
<b>Enseignement primaire.</b>	<b>XVII.</b>					
Inspection civile de l'enseignement primaire et des établis- sements qui s'y rattachent. — Personnel. . . . .	•	98	34,000 •	34,000 •	29,250 •	4,750 •
École normale du degré inférieur à Nivelles, et écoles nor- males primaires de l'État, à Lierre et à Nivelles. — Per- sonnel . . . . .	•	99	67,920 •	55,849 99	45,674 99	10,175 •
Traitement de disponibilité pour des professeurs des écoles normales de l'État . . . . .	•	100	3,500 •	2,500 •	2,500 •	•
Dépenses variables de l'inspection et frais d'administration. — Commission centrale. — Matériel et dépenses diverses de l'école normale de l'enseignement moyen du degré infé- rieur et des écoles normales de l'État. — Ecoles normales adoptées. — Cours normaux et subsides aux écoles qui pourraient être établies avec le concours des administra- tions provinciales et communales, à l'effet d'augmenter le nombre des instituteurs ou des institutrices. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsidés aux communes; constructions, réparations et ameublement de maisons d'école; encouragements (sub- sidés et achats de livres pour les bibliothèques des confé- rences d'instituteurs); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extra- ordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; subsides aux caisses provinciales de prévoyance; encouragements aux recueils périodiques concernant l'in- struction primaire; subsides pour la publication d'ouvra- ges destinés à répandre l'enseignement primaire; secours à d'anciens instituteurs (art. 54 du règlement du 10 décem- bre 1852); frais des conférences agricoles des instituteurs primaires; subsides à des établissements spéciaux; salles d'asile et écoles d'adultes, etc. . . . .	•	101	1,785,680 49	1,785,164 21	655,775 92	1,107,050 39
Subsides en faveur d'établissements de sourds-muets et d'aveugles . . . . .	•	102	16,000 •	16,000 •	•	16,000 •
A REPORTER. . . . .	. . .	. . .	7,801,669 01	7,654,505 80	4,567,157 47	2,801,470 27

## L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
5,322,565 25	265,295 76	.	74,005 48	55,322 03	.	
15,000 .	.	.	.	.	.	
113,112 69	150 .	.	2,112 31	.	.	
21,000 02	02 40	.	. 68	.	.	
12,008 .	.	.	200 .	.	.	
4,985 33	.	.	3,016 67	.	.	
7,989 25	.	.	10 75	.	.	
34,000 .	.	.	.	.	.	
55,849 09	.	.	12,070 01	.	.	
2,500 .	.	.	1,000 .	.	.	
1,762,824 31	22,330 00	.	525 28	.	.	
16,000 .	.	.	.	.	.	
7,568,627 74	285,878 06	.	93,841 18	55,322 03	.	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .	. . . . .	. . . . .	7,801,669 01	7,654,505 80	4,567,157 47	2,801,470 27
<b>Lettres et sciences.</b>	<b>XVIII.</b>					
Subsides et encouragements, souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux dames veuves Weustenraadt, Van Ryswyck, Van Kerckhove et Gaucet; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845 et du 6 juillet 1851; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication de documents rapportés d'Espagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique . . . . .	"	103	97,500 "	97,484 94	80,125 56	17,359 58
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays . . . . .	"	104	a) 55,000 "	52,959 92	20,000 "	28,000 "
Observatoire royal. — Personnel . . . . .	"	105	18,020 "	17,959 55	15,595 "	4,464 55
— — Matériel et acquisitions. . . . .	"	106	7,500 "	7,470 71	837 55	6,655 58
Bibliothèque royale. — Personnel. . . . .	"	107	27,560 "	27,559 98	27,514 98	45 "
Frais de la fusion des trois fonds de la Bibliothèque royale et frais de la rédaction du catalogue général . . . . .	"	108	6,000 "	6,000 "	6,000 "	"
Bibliothèque royale. — Matériel et acquisitions . . . . .	"	109	35,520 "	53,517 97	35,151 87	166 10
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel. . . . .	"	110	10,220 "	10,219 02	10,219 92	"
— — — Matériel et acquisitions. . . . .	"	111	7,000 "	7,000 "	7,000 "	"
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i> . . . . .	"	112	6,000 "	6,000 "	6,000 "	"
Archives du royaume; bureau de paléographie—Personnel. . . . .	"	115	57,450 "	57,556 50	55,599 88	5,571 62
— — — Matériel. . . . .	"	114	4,500 "	4,498 69	2,585 85	1,914 86
Archives de l'État dans les provinces. — Personnel . . . . .	"	115	20,200 "	20,000 "	18,625 "	1,375 "
Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc. . . . .	"	116	17,000 "	16,988 79	8,907 09	6,216 70
A REPORTER. . . . .	. . . . .	. . . . .	8,146,730 01	7,999,102 55	4,834,917 75	2,871,216 84

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER	excédant	excédant		
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
7,568,627 74	285,878 06	»	95,841 18	55,522 03	»	
07,484 04	»	»	15 06	»	»	
48,000 »	4,959 92	»	40 08	»	»	a) La loi du 19 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 203, a augmenté le crédit primitif de 8000 francs.
17,859 53	100 »	»	60 67	»	»	
7,470 71	»	»	20 29	»	»	
27,559 98	»	»	» 02	»	»	
6,000 »	»	»	»	»	»	
53,517 97	»	»	2 03	»	»	
10,219 92	»	»	» 08	»	»	
7,000 »	»	»	»	»	»	
6,000 »	»	»	»	»	»	
37,171 50	165 »	»	113 50	»	»	
4,498 69	»	»	1 51	»	»	
20,000 »	»	»	200 »	»	»	
15,123 70	1,865 »	»	11 21	»	»	
7,706,134 57	292,907 98	»	94,514 43	55,522 03	»	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profit des receveurs de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			8,146,730 01	7,999,102 55	4,834,917 73	2,871,216 84
<b>Lettres et sciences (suite).</b>	<b>XVIII</b>					
(suite).						
Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État. . . . .	"	117	5,000 0	3,000 0	3,000 0	0
Personnel du bureau de la librairie . . . . .	"	118	6,920 0	6,899 88	6,809 88	0
Matériel du bureau de la librairie. . . . .	"	119	3,000 0	2,999 08	2,554 50	444 78
<b>Beaux-arts.</b>	<b>XIX.</b>					
Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions; acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides aux sociétés musicales, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales; encouragements à l'art dramatique (littéraire et musical), etc.; commandes, acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; encouragements pour la composition musicale, la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure; pensions des lauréats; frais relatifs aux grands concours; dépenses diverses. . . . .	"	120	213,500 0	213,477 29	186,709 84	26,745 45
Académie royale d'Anvers . . . . .	"	121	31,750 0	31,750 0	31,750 0	0
Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel . . . . .	"	122	55,340 0	55,340 0	55,340 0	0
Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel . . . . .	"	123	27,000 0	27,000 0	27,000 0	0
Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel . . . . .	"	124	8,240 0	8,259 80	8,259 80	0
— — — — — Matériel et acquisitions. — Frais d'impression et de vente du catalogue. . . . .	"	125	23,400 0	23,400 0	19,850 0	3,500 0
Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel . . . . .	"	126	9,400 0	4,899 96	4,899 96	0
— — — — — Matériel et acquisitions. — Frais d'impression et de vente du catalogue. . . . .	"	127	8,000 0	7,994 49	5,727 89	2,266 60
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens. — Frais de surveillance et d'entretien de la colonne du Congrès. — Traitement du personnel préposé à la surveillance et à l'entretien du palais de la rue Ducale . . . . .	"	128	5,680 0	4,289 77	3,081 41	808 36
A REPORTER. . . . .			8,537,469 01	8,388,392 82	5,189,970 81	2,904,080 03

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
7,706,154 57	292,967 08	.	94,514 45	55,322 03	.	
5,000 .	.	.	.	.	.	
6,899 88	.	.	20 12	.	.	
2,099 08	.	.	92	.	.	
215,453 20	24 .	.	22 71	.	.	
31,750 .	.	.	.	.	.	
55,540 .	.	.	.	.	.	
27,000 .	.	.	.	.	.	
8,259 80	.	.	. 20	.	.	
23,350 .	50 .	.	.	.	.	
4,809 96	.	.	. 04	.	.	
7,094 49	.	.	5 51	.	.	
3,889 77	400 .	.	1,300 23	.	.	
8,094,950 84	293,441 98	.	95,754 16	55,322 03	.	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			8,557,409 01	8,388,592 82	5,189,070 81	2,904,980 05
<b>Beaux-arts (suite).</b>		<b>XIX (suite).</b>				
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables. . . . .		129	a) 11,406 68	11,248 75	8,255 41	2,995 34
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieupoort; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. . . . .		130	56,000 "	55,962 80	40,804 80	5,915 "
Commission royale des arts et monuments. — Personnel. Frais de copie. . . . .		151	b) 2,770 "	2,706 "	2,096 "	670 "
— — — Matériel et frais de déplacement. . . . .		152	c) 9,250 "	9,216 76	5,096 56	5,895 80
Exposition générale des beaux-arts . . . . .		152 <sup>bis</sup>	d) 25,000 "	25,000 "	10,000 "	11,950 "
<b>Service de santé.</b>		<b>XX.</b>				
Frais de route et de séjour pour l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes; personnel, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. . . . .		133	12,000 "	11,947 20	6,458 06	4,856 20
Frais des commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies . . . . .		154	45,000 "	44,191 60	2,158 80	41,809 "
Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; subsides en cas d'épidémie; impressions et dépenses diverses . . . . .		135	26,500 "	26,250 17	22,106 06	4,144 11
Académie royale de médecine. . . . .		156	20,000 "	20,000 "	17,266 67	2,755 35
Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau . . . . .		157	4,200 "	4,199 81	3,415 60	758 61
<b>Eaux de Spa.</b>		<b>XXI.</b>				
Traitement du commissaire du gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa . . . . .		158	5,000 "	4,999 92	4,999 92	"
<b>Traitements de disponibilité.</b>		<b>XXII.</b>				
Traitements temporaires de disponibilité . . . . .		130	10,594 10	9,181 06	8,869 96	311 10
<b>A REPORTER.</b> . . . .			<b>8,765,050 85</b>	<b>8,613,356 89</b>	<b>5,330,478 65</b>	<b>2,985,012 52</b>

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS RESTANT A RÉPÉTER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
8,094,950 84	293,441 98	"	95,754 16	53,322 03	"	
11,248 75	"	"	247 05	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 1496 francs 68 c <sup>e</sup> , par la loi du 2 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 156.
55,717 80	245 "	"	57 20	"	"	
2,766 "	"	"	4 "	"	"	b) Id. de 670 francs, id.
8,000 56	226 40	"	15 24	"	"	c) Id. de 3830 francs, id.
21,950 "	3,050 "	"	"	"	"	d) Id. de 15,000 francs, par la loi du 19 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 203.
11,204 26	652 94	"	52 80	"	"	
43,967 80	223 80	"	808 40	"	"	
26,250 17	"	"	40 85	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
4,174 21	25 60	"	0 19	"	"	
4,999 92	"	"	0 08	"	"	
9,181 06	"	"	1,413 10	"	"	
8,315,401 17	297,865 72	"	98,380 98	53,322 03	"	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861. Jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .	. . . . .	. . . . .	8,765,059 85	8,615,556 89	5,530,478 05	2,085,012 52
<b>Dépenses imprévues.</b>	<b>XXIII.</b>					
Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	"	140	9,900 0	9,799 47	8,083 78	1,715 69.
Acquisition d'un hôtel, situé à Bruxelles, rue Ducale, à l'angle de la rue latérale du Parc, et pour l'exécution de divers travaux nécessaires pour la transformation en un jardin public, du terrain qui dépend dudit hôtel et du Palais ducal . . . . .	"	141	a) 275,000 "	257,015 73	251,371 45	5,644 28
<i>Fête des écoles en 1858.</i>						
Pour payer, aux concessionnaires de chemins de fer, les frais de transport des élèves qui ont assisté à la fête des écoles en 1858. . . . .	"	142	b) 3,292 85	2,537 85	2,337 85	"
<i>Rédaction et publication de la Pharmacopée nouvelle.</i>						
Indemnité aux membres des commissions de rédaction et de publication de la Pharmacopée nouvelle. . . . .	"	143	c) 8,000 "	8,000 "	"	8,000 "
Paiement à la dame veuve Dumont, des honoraires dus à feu son mari . . . . .	"	145	d) 25,000 "	25,000 "	"	25,000 "
Amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique.	"	"	e) 1,000,000 "	999,851 40	105,042 "	497,687 40
<b>TOTAUX. . . . .</b>	. . . . .	. . . . .	<b>10,086,252 70</b>	<b>9,915,541 54</b>	<b>5,695,315 75</b>	<b>5,525,059 89</b>

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
8,515,491 17	297,865 72	•	98,380 95	55,522 05	•	
9,799 47	•	•	100 55	•	•	
257,015 75	•	•	•	17,984 27	•	a) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1860, <i>Moniteur</i> , n° 184.
2,357 85	•	•	955 •	•	•	b) Id. du 19 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 205.
8,000 •	•	•	•	•	•	c) Id. id. id.
25,000 •	•	•	•	•	•	d) Id. du 5 mars 1861, <i>Moniteur</i> n° 93.
600,729 40	399,102 •	•	168 60	•	•	e) Id. du 7 mars 1859, <i>Moniteur</i> n° 68.
9,218,575 62	696,967 72	•	99,605 06	71,506 50	•	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé par la loi du 26 février 1860, *Moniteur* n° 59, à la somme de . . . . . fr. 8,574,919 65  
Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . . . fr. 1,511,555 05  
TOTAL . . . . . fr. 10,086,252 70

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861. Jusqu'au 31 octob.
<b>EXERCICE 1856.</b>						
<i>Report de l'exercice 1855 à l'exercice 1860, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>						
<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.</b>						
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — PONTS ET CHAUSSÉES.</b>						
Plantations des routes . . . . .	.	8	a) 1,226 54	1,226 54	.	1,226 54
<b>EXERCICE 1857.</b>						
<i>Report de l'exercice 1855 à l'exercice 1860.</i>						
<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.</b>						
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — PONTS ET CHAUSSÉES.</b>						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. . . . .	.	7	b) 14,400 64	14,490 64	4,296 04	10,194 60
Plantations de routes . . . . .	.	8	c) 1,599 22	1,599 22	.	1,599 22
<b>SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.</b>						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat . . . . .	.	9	d) 700 .	700 .	.	700 .
<b>Plantations.</b>						
Plantations nouvelles, entretien des plantations existantes. . . . .	.	40	e) 260 .	260 .	.	260 .
<b>TOTAUX. . . . .</b>			<b>17,049 86</b>	<b>17,049 86</b>	<b>4,296 04</b>	<b>12,753 82</b>
<b>EXERCICE 1858.</b>						
<i>Report de l'exercice 1855 à l'exercice 1860.</i>						
<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.</b>						
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — PONTS ET CHAUSSÉES.</b>						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. . . . .	.	7	f) 15,582 55	15,582 55	.	15,582 55
Plantations des routes . . . . .	.	8	g) 4,982 26	4,125 56	.	4,117 70
<b>SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES FOLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.</b>						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	.	10	h) 256 .	192 50	.	192 50
<b>A REPORTER. . . . .</b>			<b>20,620 59</b>	<b>19,700 30</b>	<b>.</b>	<b>10,602 55</b>

## TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOUÉS	PAYEMENTS RESTANTS A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
1,226 54	•	•	•	•	•	a) Décision de la Cour des comptes du 11 décembre 1860.
14,400 64	•	•	•	•	•	b) Id. id. id.
1,500 22	•	•	•	•	•	c) Id. id. id.
700 •	•	•	•	•	•	d) Id. id. id.
260 •	•	•	•	•	•	e) Id. id. id.
17,049 86	•	•	•	•	•	
•						
15,382 55	•	•	•	•	•	f) Id. id. id.
4,117 70	7 86	•	•	856 70	•	g) Id. id. id.
•						
192 50	•	•	•	65 50	•	h) Id. id. id.
19,092 55	7 86	•	•	920 20	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			20,020 59	19,700 59	• •	19,692 55
EXERCICE 1858 (suite).						
Report de l'exercice 1859 à l'exercice 1860 (suite).						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	II					
Travaux d'amélioration des canaux et rivières.	(suite).					
Bassin de la Meuse.						
Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	•	11	a) 1,773 •	•	•	•
Canal de jonction de la Meuse à l'Escant . . . . .	•	14	b) 2,219 20	2,119 20	•	2,119 20
Bassin de l'Escant.						
Rupel . . . . .	•	20	c) 115,495 97	•	•	•
Plantations.						
Plantations nouvelles . . . . .	•	34	d) 7,814 02	1,199 09	•	1,199 09
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.						
Port d'Ostende. — Construction d'un phare de premier ordre (2 <sup>m</sup> moitié de la dépense et établissement de l'appareil d'éclairage). . . . .	•	40	e) 28,212 76	24,925 26	•	24,155 85
TOTAUX. . . . .			174,157 54	47,941 94	•	47,166 07
EXERCICE 1859.						
Report de l'exercice 1859 à l'exercice 1860.						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils	II.					
SECTION 1 <sup>re</sup> . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. . . . .	•	7	f) 45,797 79	41,582 12	•	41,582 12
Plantations nouvelles sur les routes . . . . .	•	8	g) 15,385 86	11,215 51	•	11,215 51
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'État. . . . .	•	9	h) 1,000 •	1,000 •	•	1,000 •
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	•	10	i) 12,506 20	12,491 29	•	8,624 65
A REPORTER. . . . .			70,777 94	66,088 72	•	62,222 08

## VAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
10,692 55	7 86	•	•	920 20	•	
•	•	•	1,775 •	•	•	a) Décision de la Cour des comptes du 11 décembre 1860.
2,119 20	•	•	100 •	•	•	b) Id. id. id.
•	•	•	•	113,495 97	•	c) Id. id. id.
1,199 00	•	•	•	6,614 95	•	d) Id. id. id.
24,155 85	767 41	•	•	3,289 50	•	e) Id. id. id.
47,166 67	775 27	•	1,875 •	124,320 60	•	
41,582 12	•	•	285 67	2,130 •	•	f) Id. du 8 janvier 1861.
11,215 31	•	•	575 55	1,505 •	•	g) Id. id. id.
1,000 •	•	•	•	•	•	h) Id. id. id.
8,624 65	3,866 64	•	105 •	•	•	i) Id. id. id.
62,222 08	3,866 64	•	964 22	3,725 •	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			70,777 94	66,088 72	• •	62,222 08
<b>EXERCICE 1859 (suite).</b>						
<i>Report de l'exercice 1859 à l'exercice 1860 (suite).</i>						
<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).</b>						
<b>SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION (suite).</b>						
<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>						
<i>Bassin de la Meuse.</i>						
Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . .	•	11	a) 75,223 54	42,240 36	•	37,205 32
Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht . . . . .	•	12	b) 885 50	885 50	•	885 50
— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	•	13	c) 11,166 35	10,588 42	•	10,588 42
— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	•	14	d) 2,575 50	2,575 50	•	2,575 50
— d'embranchement vers Hasselt . . . . .	•	16	e) 2,046 20	2,046 20	•	2,046 20
<i>Bassin de l'Escaut.</i>						
Dendre. . . . .	•	22	f) 64,439 70	47,775 71	•	47,775 71
Rupel . . . . .	•	25	g) 9,512 •	9,108 •	•	6,780 •
Demer . . . . .	•	25	h) 4,114 95	4,114 95	•	4,114 95
Grande Nèthe. . . . .	•	27	i) 6,506 87	6,506 87	•	6,506 87
<i>Bassin de l'Yser.</i>						
Yser . . . . .	•	28	k) 65 97	65 97	•	65 97
Canal d'Ypres à l'Yser . . . . .	•	29	l) 5,000 •	5,000 •	•	5,000 •
<i>Plantations.</i>						
Plantations nouvelles . . . . .	•	30	m) 11,428 22	7,514 62	•	7,514 62
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances . . . . .	•	32	n) 692 55	592 55	•	592 55
<b>SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.</b>						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux. . . . .	•	33	o) 2,476 48	2,098 40	•	2,098 40
<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>						
Port d'Ostende . . . . .	•	34	p) 1,748 •	1,748 •	•	1,748 •
A REPORTER . . . . .			266,255 31	208,545 55	•	197,511 85

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À RÉFACTURER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
62,992 08	3,866 04	.	964 22	3,725 .	.	
37,205 32	5,057 04	.	.	50,982 08	.	a) Décision de la Cour des comptes du 8 janvier 1861.
835 30	.	.	.	"	.	b) Id. id.
10,588 42	"	.	.	577 91	.	c) Id. id.
2,575 50	"	.	"	"	.	d) Id. id.
2,046 20	"	"	"	"	"	e) Id. id.
47,775 71	.	.	"	16,605 00	.	f) Id. id.
6,780 .	2,328 .	.	204 .	.	.	g) Id. id.
4,114 95	"	.	"	"	"	h) Id. id.
6,306 87	"	.	"	"	.	i) Id. id.
63 97	"	"	"	"	.	k) Id. id.
5,000 .	"	"	"	"	.	l) Id. id.
7,514 62	"	"	"	4,115 00	.	m) Id. id.
502 53	"	"	100 .	"	"	n) Id. id.
2,098 40	"	"	"	378 08	"	o) Id. id.
1,748 .	"	"	"	"	"	p) Id. id.
197,511 85	11,251 08	.	1,268 22	50,445 50	.	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			200,255 51	218,545 55	•	197,311 85
EXERCICE 1859 (suite.)						
<i>Report de l'exercice 1859 à l'exercice 1860 (suite).</i>						
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.	IV.					
<i>Services d'exécution.</i>						
SECTION 1 <sup>re</sup> . — VOIES ET TRAVAUX.						
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. . . . .	•	54	a) 665 •	665 •	•	665 •
Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers . . . . .	•	55	b) 790 45	690 45	•	790 45
SECTION 2. — TRACTION ET ARSENAL.						
Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . . . .	•	60	c) 23,000 •	23,000 •	•	23,000 •
SECTION 4. — TÉLÉGRAPHES.						
Entretien . . . . .	•	69	d) 750 •	•	•	•
SECTION 5. — SERVICES EN GÉNÉRAL (chemins de fer, postes et télégraphes).						
Matériel et fournitures de bureau. . . . .	•	72	e) 919 85	919 85	•	919 85
SECTION 7. — POSTES.						
Transport de dépêches . . . . .	•	78	f) 8,305 54	8,305 54	•	8,305 54
§ 2. — PONTS ET CHAUSSÉES.						
<i>Rivières et canaux.</i>						
Canal de Mons à Condé. (Exercice 1858.) . . . . .	IX.	90	g) 5,648 90	5,648 90	•	5,648 90
TOTAUX. . . . .			504,422 92	245,061 14	•	254,729 46
EXERCICE 1860 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.						
Traitement du Ministre . . . . .	I.	1	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
— des fonctionnaires et employés. . . . .	•	2	545,410 •	545,410 •	529,807 28	15,602 72
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale. . . . .	•	3	35,200 •	27,424 78	20,525 05	6,899 75
Traitement et salaire des huissiers, messagers, concierges et gens de service. . . . .	•	4	50,985 •	50,982 73	47,754 03	3,228 70
A REPORTER. . . . .			650,595 •	642,817 51	610,086 34	23,751 17

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
22,444 55	11,251 68	•	1,208 22	56,443 56	•	
665 "	"	•	•	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 8 janvier 1861.
790 43	•	•	•	•	•	b) Id. id. id.
25,000 "	"	•	"	•	"	c) Id. id. id.
•	•	"	750 "	•	"	d) Id. id. id.
919 85	"	"	"	"	"	e) Id. id. id.
8,593 54	"	•	"	•	"	f) Id. id. id.
3,648 99	"	"	•	"	"	g) Id. id. id.
254,729 46	11,251 68	"	2,018 22	56,443 56	•	
21,000 "	"	•	"	"	"	
543,410 "	•	•	"	•	"	
27,424 78	"	•	7,775 22	"	"	
50,982 73	"	"	2 27	"	•	
642,817 51	"	•	7,777 49	"	•	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .	...	...	650,595	642,817 51	619,080 34	25,731 17
EXERCICE 1860 (COMPTE DÉFINITIF suite).						
Administration centrale (suite).						
I						
(suite).						
Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles; chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .	•	5	50,000	50,000	52,124 44	17,875 56
Honoraires des avocats du Département. . . . .	•	6	30,000	20,000	21,750	7,250
Pons et chaussées. — Bâtimens civils.						
II.						
SECTION 1 <sup>re</sup> . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles . . . . .	•	7	2,651,370	2,584,068 97	1,517,772 17	1,041,046 35
Plantations nouvelles sur les routes . . . . .	•	8	41,000	32,268 85	2,370 55	20,808 52
SECTION 2. — BÂTIMENS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État . . . . .	•	9	130,000	128,690 01	48,544 56	79,145 45
Construction d'un bâtiment près de l'hôtel du gouvernement provincial à Arlon, pour le dépôt des archives de l'État. . . . .	•	10	35,000	18,887 40	•	13,401
Travaux aux bâtimens de la bibliothèque royale . . . . .	•	11	0,000	0,000	•	0,000
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES DACS ET BATTEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	•	12	961,000	932,550 06	419,490 92	483,761 00
Travaux d'amélioration des canaux et rivières.						
Bassin de la Meuse.						
Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . . . .	•	13	354,200	81,878 32	5,184 22	75,070 92
Canal latéral à la Meuse . . . . .	•	14	a) 5,784 32	5,784 32	•	5,784 32
— de Naestricht à Bois-le-Duc. . . . .	•	15	b) 11,047 07	11,047 97	9,943 65	1,103 42
— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	•	16	56,900	38,508 02	52,372 21	5,229 74
— d'embranchement vers le camp de Beverloo. . . . .	•	17	12,000	8,802	8,802	•
— — vers Hasselt. . . . .	•	18	73,000	44,216 60	13,904 51	30,219 00
— — vers Turnhout . . . . .	•	19	5,600	5,280	•	5,280
Sambre canalisée. . . . .	•	20	31,000	50,962 41	25,387 42	4,976 50
Canal de Charleroy à Bruxelles . . . . .	•	21	20,100	14,801 96	5,704 77	9,187 19
A REPORTER. . . . .	...	...	5,106,496 39	4,866,520 40	2,762,333 74	1,841,868 01

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
642,817 51	.	.	7,777 49	.	.	
50,000 "	.	.	"	.	.	
20,000 "	.	.	1,000 "	.	.	
2,550,718 52	24,350 45	.	5,514 47	65,986 56	.	
52,268 85	.	.	658 66	8,072 49	"	
127,690 01	1,000 "	.	1,500 99	"	.	
15,491 "	5,506 40	.	"	16,112 60	.	
9,000 "	.	.	.	"	.	
905,258 01	29,092 05	.	"	29,540 04	.	
81,164 14	714 18	"	198,894 45	53,427 25	"	
5,784 32	"	"	"	"	.	a) La loi du 1 <sup>er</sup> juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 160, a augmenté le crédit primitif de fr. 3,484 32 c.
11,047 07	"	"	"	"	"	b) Id. id. de fr. 1,047 07 c.
57,601 95	906 07	"	17,488 67	845 51	"	
8,802 "	"	"	1,513 52	1,684 48	"	
44,215 60	"	"	4,875 78	25,912 02	"	
5,280 "	"	"	511 "	"	"	
50,363 81	598 60	"	37 50	"	"	
14,801 06	.	.	157 66	5,060 38	.	
4,604,401 75	62,118 05	.	237,537 26	202,638 75	.	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			5,106,496 39	4,666,520 40	2,762,555 74	1,841,868 01
<b>Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).</b>		II (suite).				
<b>SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLEMS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION (suite).</b>						
<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).</i>						
<i>Bassin de l'Escaut.</i>						
Escaut. . . . .	•	22	400 »	300 •	360 •	•
Canal de Mons à Condé. . . . .	•	23	62,000 •	50,176 18	36,810 •	13,566 18
Lys. . . . .	•	24	11,000 •	8,076 •	1,760 •	3,378 •
Canal de Gand à Ostende . . . . .	•	25	70,500 •	9,065 85	•	8,902 65
— de Plasschendacle vers la frontière de France . . . . .	•	26	6,000 •	2,062 61	•	2,062 61
Dendre. . . . .	•	27	51,400 •	25,521 50	3,200 73	22,120 06
Rupel . . . . .	•	28	58,000 •	26,851 05	5,440 80	20,720 47
Dyle et Demer . . . . .	•	29	000 •	880 •	702 •	88 •
<i>Bassin de l'Yser.</i>						
Yser . . . . .	•	30	9,000 •	7,960 •	6,368 •	1,502 •
Canal d'Ypres à l'Yser . . . . .	•	31	5,000 •	•	•	•
<i>Plantations.</i>						
Plantations nouvelles . . . . .	•	32	25,000 •	5,544 77	•	5,544 77
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépen- dances . . . . .	•	33	52,000 •	14,244 71	3,438 82	10,805 80
<b>SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.</b>						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	•	34	350,100 •	258,816 21	172,457 70	86,378 51
<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>						
Port d'Ostende . . . . .	•	35	20,000 •	11,911 55	•	11,911 55
— de Nieuport . . . . .	•	36	15,100 •	15,011 50	15,011 50	•
Côte de Blanckenberghe . . . . .	•	37	20,500 •	28,560 •	7,406 •	20,864 •
Phares et fanaux. . . . .	•	38	500 •	208 09	208 00	•
A REPORTER. . . . .			5,813,596 30	5,131,201 19	3,015,947 47	2,040,405 30

## VAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1890.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
4,604,401 75	62,118 05	»	257,337 26	202,058 73	»	
300 »	»	»	40 »	»	»	
50,176 18	»	»	468 25	11,355 09	»	
5,158 »	2,058 »	»	1,455 »	1,409 »	»	
8,002 05	73 20	»	»	61,454 15	»	
2,002 61	»	»	3,057 30	»	»	
25,521 50	»	»	»	6,078 01	»	
26,101 56	690 57	»	51,148 07	»	»	
880 »	»	»	20 »	»	»	
7,000 »	»	»	1,040 »	»	»	
»	»	»	»	5,000 »	»	
5,544 77	»	»	18,611 55	1,043 68	»	
14,244 71	»	»	17,755 29	»	»	
258,810 21	»	»	35,650 45	35,053 54	»	
11,011 55	»	»	3,482 45	4,606 »	»	
15,011 50	»	»	38 50	»	»	
28,560 »	»	»	1,140 »	»	»	
208 09	»	»	1 91	»	»	
5,065,440 77	65,820 42	»	353,076 »	329,259 20	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob	
REPORT. . . . .	...	...	5,815,506 30	5,151,261 19	5,015,947 47	2,040,495 50	
<b>Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).</b>	II. (suite).						
SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.							
Études de projets, frais de levée de plans, achats d'instru- ments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications . . . . .		30	a) 24,026 77	24,025 17	18,790 89	5,254 28	
SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.							
Traitemens des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement . . . . .		40	584,410 "	584,567 49	505,594 62	80,772 87	
Traitemens et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergens d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. . . . .		41	508,577 "	508,570 98	440,879 99	65,070 99	
Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionne- ment; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .		42	12,900 "	7,408 10	1,726 10	5,682 "	
<b>Mines.</b>		III.					
Personnel du conseil des mines. — Traitemens . . . . .			45	42,100 "	42,100 "	42,100 "	"
— — — — — Frais de route . . . . .			44	600 "	220 80	"	220 80
— — — — — Matériel . . . . .	45		2,000 "	1,998 74	1,144 04	854 70	
Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévoue- ment. . . . .	46		45,000 "	45,000 "	066 "	44,054 "	
Impressions; achats de livres, de cartes et d'instrumens; publication de documents statistiques; encouragemens et subventions; essais et expériences. . . . .	47		7,000 "	5,514 75	2,595 50	919 25	
Traitemens et indemnités du personnel du corps des mines et salaires des expéditionnaires employés par les ingé- nieurs . . . . .	48		175,550 "	175,541 28	141,914 48	51,426 80	
Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement et missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines . . . . .	49		b) 6,575 20	6,575 20	5,55 "	5,022 20	
<i>Commission des procédés nouveaux.</i>							
Frais de route et de séjour. . . . .	50		600 "	157 40	"	157 40	
Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc. . . . .	51	1,400 "	"	"	"		
<i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>							
Frais de route et de séjour. . . . .	52	1,100 "	475 00	154 40	541 20		
Publication du recueil; frais de bureau, etc. . . . .	55	5,900 "	5,900 "	450 "	5,450 "		
A REPORTER. . . . .	...	...	7,226,235 50	6,552,016 70	4,175,706 49	2,291,270 79	

## VAUX PUBLICS (SUITE).

 DEVELOPPEMENTS  
 DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET  
 DE L'EXERCICE 1860

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,065,440 77	65,820 42	"	553,076 "	529,259 20	"	
24,025 17	"	"	1 60	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 2,026 77 c <sup>s</sup> par la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 160.
584,567 49	"	"	42 51	"	"	
506,550 98	2,020 "	"	6 02	"	"	
7,408 10	"	"	4,591 90	"	"	
42,100 "	"	"	"	"	"	
220 80	"	"	579 20	"	"	
1,998 74	"	"	1 26	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	
5,514 75	"	"	5,485 25	"	"	
175,541 28	"	"	8 72	"	"	
6,575 20	"	"	"	"	"	b) La loi du 1 <sup>er</sup> juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 160, a augmenté le crédit primitif de fr. 575 20 c <sup>s</sup>
157 40	"	"	442 60	"	"	
"	"	"	1,400 "	"	"	
475 60	"	"	624 40	"	"	
5,900 "	"	"	"	"	"	
6,465,076 28	67,840 42	"	564,059 46	529,259 20	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	QUARTIERS DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			7,226,235 36	6,532,916 70	4,175,796 49	2,201,270 79
<b>Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.</b>	<b>IV</b>					
<i>Service d'exécution.</i>						
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — VOIES ET TRAVAUX.</b>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	°	54	a) 252,122 36	252,122 36	221,585 92	10,556 64
Salaires des agents payés à la journée . . . . .	°	55	b) 1,664,200 »	1,664,198 19	1,241,214 19	422,984 »
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . .	°	56	1,465,000 »	1,454,177 67	1,205,815 76	250,561 91
Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles; objets divers . . . . .	°	57	c) 718,000 »	717,792 65	515,840 28	201,927 05
<b>SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.</b>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	°	58	d) 199,478 55	199,478 55	192,692 55	6,564 »
Salaires des agents payés à la journée . . . . .	°	59	e) 2,204,800 »	2,204,655 66	1,289,049 25	915,606 45
Primes d'économie et de régularité . . . . .	°	60	f) 71,400 »	71,555 42	14,576 18	56,777 24
Combustibles et autres objets de consommation pour la traction des convois . . . . .	°	61	1,800,000 »	1,527,191 01	991,521 59	555,860 62
Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . . .	°	62	2,700,000 »	2,586,225 77	1,646,286 65	915,841 67
Redevances aux compagnies . . . . .	°	65	110,000 »	5,729 98	»	5,729 98
<b>SECTION 3. — TRANSPORTS.</b>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	°	64	g) 1,059,762 42	1,059,762 42	1,006,441 17	55,221 25
Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres. . . . .	°	65	h) 1,414,586 »	1,413,942 28	941,590 45	472,551 85
Frais d'exploitation . . . . .	°	66	i) 467,500 »	466,645 94	551,984 40	155,467 45
Camionnage . . . . .	°	67	j) 407,000 »	406,503 86	201,597 98	204,705 88
Pertes et avaries . . . . .	°	68	80,000 »	27,510 78	11,058 52	16,414 11
<b>SECTION 4. — TÉLÉGRAPHES.</b>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	°	69	k) 209,985 40	209,985 40	192,824 90	17,158 50
Salaires des agents payés à la journée . . . . .	°	70	l) 54,500 »	54,578 22	52,465 82	21,912 40
Entretien . . . . .	°	71	68,000 »	67,574 10	46,955 24	20,608 92
<b>SECTION 5. — SERVICE EN GÉNÉRAL (chemins de fer, postes et télégraphes).</b>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	°	72	m) 51,705 27	51,705 27	50,774 27	929 »
Salaires des agents payés à la journée . . . . .	°	73	55,800 »	55,155 55	36,457 20	16,678 15
<b>A REPORTER. . . . .</b>			<b>22,255,871 36</b>	<b>20,784,781 62</b>	<b>14,542,108 57</b>	<b>6,549,125 84</b>

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
6,465,076 28	67,810 42	.	364,050 40	329,250 20	.	
232,122 50	.	.	.	"	"	a) Une somme de fr. 1877 44 c <sup>s</sup> a été transférée à l'art. 64, en vertu de la note portée à la suite de l'art. 75 du Budget et conformément à la dépêche de la Cour des comptes du 31 juillet 1861, n° 155,003.
1,664,198 19	.	.	1 81	"	"	
1,454,177 67	.	.	8,822 55	"	"	
717,767 53	25 50	.	207 37	"	.	b) Le crédit primitif a été augmenté de 3,200 francs par la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 160.
109,256 55	222 .	.	"	"	.	c) Id. de 43,000 francs id. id.
2,204,055 66	.	.	144 54	"	"	d) Une somme de fr. 5,521 65 c <sup>s</sup> a été transférée à l'art. 64, en vertu de la note portée à la suite de l'art. 75 du Budget et conformément à la dépêche de la Cour des comptes du 31 juillet 1861, n° 155,003.
71,555 42	.	.	40 58	"	.	e) Le crédit primitif a été augmenté de 4,800 francs, par la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 160.
1,527,101 01	.	.	472,808 00	"	"	f) Id. de 1,400 francs id. id.
2,562,128 52	24,007 45	.	22,790 25	90,975 .	.	g) Le crédit primitif a été augmenté de 8262 francs 42 c <sup>s</sup> en vertu de la note portée à la suite de l'article 75 du Budget et en conformité de la dépêche de la Cour des comptes du 31 juillet 1861, n° 155,003.
3,720 08	.	.	100,270 02	.	.	
1,059,662 42	100 .	.	"	"	.	h) La loi du 1 <sup>er</sup> juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 160, a augmenté le crédit primitif de 35,000 francs.
1,415,942 28	.	.	445 72	"	.	i) Id. id. de 5,500 francs.
465,451 85	1,194 09	.	854 06	"	.	j) Id. id. de 27,000 francs.
406,505 86	.	.	696 14	"	.	k) Une somme de 16 francs 60 c <sup>s</sup> a été transférée à l'article 64, en vertu de la note portée à la suite de l'article 75 du Budget et conformément à la dépêche de la Cour des comptes du 31 juillet 1861, n° 155,003.
27,452 65	58 15	.	52,480 22	"	.	l) Le crédit primitif a été augmenté de 4500 francs par la loi du 1 <sup>er</sup> juill. 1861, <i>Moniteur</i> n° 160.
209,985 40	.	.	.	"	.	
54,578 22	.	.	121 78	"	.	m) Une somme de 946 francs 75 c <sup>s</sup> a été transférée à l'article 64, en vertu de la note portée à la suite de l'article 75 du Budget et conformément à la dépêche de la Cour des comptes du 31 juillet 1861, n° 155,003.
67,564 16	10 .	.	425 48	"	.	
51,705 27	.	.	.	"	.	
55,155 35	.	.	664 05	"	.	
20,601,254 21	93,547 41	.	1,030,855 54	420,254 20	.	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
Report. . . . .			22,255,871 36	20,784,781 62	14,542,108 57	6,540,125 84
<b>Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie (suite).</b>	<b>IV</b>	<b>(suite).</b>				
<i>Service d'exécution (suite).</i>						
<b>SECTION 5. — SERVICE EN GÉNÉRAL (chemins     de fer, postes et télégraphes) (suite).</b>						
Matériel et fournitures de bureau. . . . .	»	74	a) 230,000 »	220,927 05	101,577 30	58,500 35
Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration . . . . .	»	75	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
(Les crédits portés aux articles 54, 58, 64, 69 et 72, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)						
<b>SECTION 6. — Régie.</b>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	76	58,600 »	58,000 »	54,500 08	4,290 92
Frais de bureau et de loyer . . . . .	»	77	5,500 »	5,409 04	1,055 52	2,464 42
<b>SECTION 7. — Postes.</b>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	78	764,000 »	765,928 09	744,492 00	19,456 »
— — des facteurs et autres agents su- balternes . . . . .	»	79	1,155,250 »	1,114,945 01	1,007,219 12	107,701 52
Transport des dépêches. . . . .	»	80	462,000 »	409,857 10	555,082 61	74,749 16
Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	»	81	b) 292,800 »	292,709 88	250,574 01	62,225 87
Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .	V.	82	64,000 »	65,045 64	65,000 20	244 44
Pensions . . . . .	VI.	83	7,000 »	5,555 91	5,808 58	1,547 35
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension . . . . .	VII.	84	7,000 »	7,000 »	6,200 »	800 »
Dépenses imprévues non libellées au Budget.						
— — (Entretien du canal de Zelzaete) . . . . .	VIII.	85	c) 47,704 28	54,970 04	3,057 77	51,912 87
A REPORTER. . . . .			25,325,725 64	23,760,580 48	16,982,954 05	6,608,007 72

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
20,691,254 21	95,547 41	"	1,050,855 54	420,234 20	"	
220,877 65	50 "	"	72 55	"	"	a) La loi du 1 <sup>er</sup> juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 160, a augmenté le crédit primitif de 10,000 francs.
20,000 "	"	"	"	"	"	
58,600 "	"	"	"	"	"	
5,499 94	"	"	" 06	"	"	
765,928 09	"	"	71 91	"	"	
1,114,920 64	24 37	"	58,504 99	"	"	
409,851 77	5 55	"	52,162 90	"	"	
202,709 88	"	"	" 12	"	"	b) Id. id. id. de 42,500 francs.
65,945 64	"	"	56 36	"	"	
5,555 91	"	"	1,644 09	"	"	
7,000 "	"	"	"	"	"	
34,970 64	"	"	12,753 64	"	"	c) Id. id. id. de fr. 29,704 98 c <sup>ts</sup> .
25,675,962 57	95,627 11	"	1,135,901 06	420,234 20	"	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			25,325,725 04	25,769,589 48	16,982,954 65	6,695,007 72
<b>Dépenses se rapportant à des exercices clos (1859 et antérieurs).</b>	<b>IX.</b>					
§ 1 <sup>er</sup> . — PORTS ET CHAUSSÉES.						
<i>Canaux et rivières.</i>						
Meuse. (Exercice 1859). . . . .	•	80	a) 111 15	111 15	•	•
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc. { Exercice 1856 fr. 150 " } { — 1859 " 185 57 }	"	87	b) 555 57	152 •	•	152 •
Sambre (Exercice 1856) . . . . .	•	88	c) 2,700 •	2,700 •	"	"
Rupel. { Exercice 1855 fr. 110 " } { — 1856 " 57 55 }	"	89	d) 167 35	114 80	•	114 80
<i>Personnel.</i>						
Frais des conseils de perfectionnement (Exercice 1858) . . . . .	•	90	e) 116 80	116 80	"	116 80
§ 2. — CHEMINS DE FER.						
<i>Voies et travaux.</i>						
Billets, rails et accessoires, etc. (Exercice 1858) . . . . .	"	91	f) 669 51	669 51	•	669 51
TOTAUX. . . . .			25,529,824 02	25,775,455 74	16,982,954 65	6,694,040 85

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TRÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
25,675,962 37	05,627 11	.	1,155,901 06	420,254 20	.	
.	111 15	.	.	.	.	
132 .	.	.	59 10	162 38	.	
.	2,700 .	.	.	.	.	
114 80	.	.	52 55	.	.	
116 80	.	"	.	.	.	a à f) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1861, (Moniteur n° 170.
660 51	.	.	.	.	.	
25,676,905 48	06,458 26	.	1,135,995 70	420,596 58	.	

Le Budget du Ministère des Travaux publics a été fixé par la loi du 28 février 1860, *Moniteur*  
n° 62, à la somme de . . . . . fr.

Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . . . fr.

25,111,988 .

217,856 02

TOTAL . . . . . fr.

25,329,824 02

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861. jusqu'au 31 octob.
<b>EXERCICE 1858.</b>						
<i>Report de l'exercice 1859 à l'exercice 1860, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
<b>Matériel du génie.</b>						
Matériel du génie . . . . .	VII.	21	a) 877,985 55	456,970 »	58,000 »	508,970 »
<b>EXERCICE 1859.</b>						
<i>Report de l'exercice 1859 à l'exercice 1860.</i>						
<b>Établissements et matériel de l'artillerie.</b>						
Matériel de l'artillerie . . . . .	VI.	20	b) 25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
<b>Matériel du génie.</b>						
Matériel du génie . . . . .	VII.	21	c) 2,225 »	1,000 »	»	1,000 »
<b>TOTAUX.</b> . . . . .			27,225 »	26,000 »	25,000 »	1,000 »
<b>EXERCICE 1860 (COMPTE DÉFINITIF).</b>						
<b>Administration centrale.</b>						
Traitement du Ministre . . . . .	I.	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— des employés civils . . . . .		2	156,760 »	156,759 28	155,295 78	5,465 50
Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .		3	14,000 »	15,097 96	12,094 84	1,905 12
Matériel . . . . .		4	d) 45,575 »	45,574 »	58,715 61	4,060 39
Dépôt de la guerre . . . . .		5	e) 44,000 »	44,000 »	57,955 65	6,044 55
<b>États-majors.</b>						
Traitement de l'état-major général . . . . .	II.	6	f) 778,970 10	778,965 94	450,595 55	328,368 41
— des provinces et des places . . . . .		7	505,151 20	297,279 71	160,529 71	127,750 »
— du service de l'intendance . . . . .		8	150,748 50	149,995 42	87,858 51	62,155 11
<b>Service de santé des hôpitaux.</b>						
Traitement du service de santé des hôpitaux . . . . .	III.	9	217,894 50	215,099 59	122,601 95	90,407 66
Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux . . . . .		10	552,400 »	466,075 65	274,809 95	191,265 70
Service pharmaceutique . . . . .		11	120,000 »	110,915 47	115,955 89	5,979 58
<b>A REPORTER.</b> . . . . .			2,582,299 30.	2,504,455 »	1,484,589 18	820,065 82

## LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
450,970 "	"	"	"	441,013 55	"	a) Décision de la Cour des comptes du 9 novembre 1860.
25,000 "	"	"	"	"	"	b) Id. id. id.
1,000 "	"	"	1,225 "	"	"	c) Id. id. id.
26,000 "	"	"	1,225 "	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
156,750 28	"	"	" 72	"	"	
15,997 96	"	"	2 04	"	"	
45,574 "	"	"	1 "	"	"	d) Le crédit primitif a été augmenté de 3575 francs, par l'arrêté royal du 13 février 1861, pris en exécution de la loi du 21 mai 1859.
44,000 "	"	"	"	"	"	e) Id. de 25,000 francs, id. du 23 mai 1860, id.
778,965 94	"	"	6 16	"	"	f) Id. de 200 francs, id. du 13 février 1861, id.
207,279 71	"	"	5,871 49	"	"	
149,995 42	"	"	755 08	"	"	
215,000 59	"	"	4,794 91	"	"	
466,073 65	"	"	60,526 57	"	"	
119,915 47	"	"	86 55	"	"	
2,504,455 "	"	"	77,844 50	"	"	

## MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.	
REPORT. . . . .			2,582,290 50	2,504,435 "	1,484,589 18	820,065 82	
<b>Solde des troupes.</b>	IV.						
Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	"	12	11,951,047 57	11,926,587 45	7,661,955 37	4,264,508 56	
<small>(Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le personnel, pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.)</small>							
Traitement et solde de la cavalerie . . . . .	"	13	3,593,000 78	3,542,726 65	2,252,550 90	1,510,375 75	
— — de l'artillerie. . . . .	"	14	a) 3,020,870 70	3,018,425 10	1,862,906 28	1,155,516 82	
— — du génie . . . . .	"	15	b) 815,426 81	814,417 08	492,861 18	521,555 00	
— — des compagnies d'administration. . . . .	"	16	268,540 "	261,415 55	168,500 "	95,115 55	
<small>(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)</small>							
<b>École militaire.</b>	V.						
État-major, corps enseignant et solde des élèves . . . . .	"	17	c) 159,417 27	159,410 "	105,340 "	54,070 "	
Dépenses d'administration. . . . .	"	18	29,007 75	29,005 20	12,174 50	16,828 70	
<b>Établissements et matériel de l'artillerie.</b>	VI.						
Traitement du personnel des établissements . . . . .	"	19	40,660 "	38,540 29	22,158 95	16,181 84	
Matériel de l'artillerie . . . . .	"	20	d) 1,661,500 "	1,647,527 54	875,642 90	711,520 29	
<b>Matériel du génie.</b>	VII.						
Matériel du génie . . . . .	"	21	e) 740,000 "	707,828 52	405,252 22	211,020 50	
<b>Pain, fourrages et autres allocations.</b>	VIII.						
Pain . . . . .	"	22	f) 1,861,000 "	1,860,980 48	1,187,467 13	675,515 55	
Fourrages en nature . . . . .	"	23	g) 5,565,000 "	5,562,599 02	2,124,152 52	1,258,266 50	
Casernement des hommes . . . . .	"	24	635,050 "	605,275 46	375,528 17	220,945 20	
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . . . .	"	25	100,000 "	99,958 93	51,651 57	68,287 56	
Frais de route et de séjour des officiers . . . . .	"	26	h) 113,000 "	112,800 11	47,751 88	65,048 25	
A REPORTER. . . . .			50,712,619 25	50,480,524 14	19,177,662 75	11,249,617 74	

## LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
2,304,455	•	•	77,844 30	•	•	
11,926,465 95	125 50	•	5,580 14	•	•	
3,542,726 03	•	•	50,375 15	•	•	
3,018,425 10	•	•	2,447 09	•	•	a) L'arrêté royal du 13 février 1861, pris en vertu de la loi du 21 mai 1859, a augmenté le crédit primitif de 32,000 francs.
814,417 08	•	•	1,000 73	•	•	b) Id. id. de 16,500 francs.
261,413 65	•	•	6,926 45	•	•	
150,410	•	•	7 27	•	•	c) Id. id. de 16,525 francs.
20,603 20	•	•	4 53	•	•	
38,340 29	•	•	2,519 71	•	•	
1,586,965 19	60,564 15	•	4,488 76	9,683 90	•	d) Le crédit primitif a été augmenté de 300,000 francs, par l'arrêté royal du 25 mai 1860, pris en exécution de la loi du 21 mai 1859, et de 600,000 francs transférés des articles 29 et 34 par la loi du 26 décembre 1860, <i>Moniteur</i> n° 364.
706,272 52	1,556	•	15,580 66	16,781 82	•	e) L'arrêté royal du 3 septembre 1860, pris en vertu de la loi du 21 mai 1859, a augmenté le crédit primitif de 40,000 francs.
1,860,980 48	•	•	19 52	•	•	f) Id. du 13 février 1861 id. de 65,000 francs.
3,562,399 02	•	•	600 98	•	•	g) Id. id. id. de 338,000 francs.
603,273 48	•	•	20,776 54	•	•	
99,958 93	•	•	61 07	•	•	
112,800 11	•	•	100 89	•	•	h) Id. id. id. de 18,000 francs.
30,427,280 49	62,043 65	•	197,829 39	20,465 72	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, Jusqu'au 31 octob
REPORT. . . . .	...	...	30,712,610 25	30,489,324 14	19,177,662 75	11,240,617 74
<b>Pain, fourrages et autres allocations (suite).</b>	VIII (suite).					
Transports généraux . . . . .	•	27	a) 108,500 •	106,127 53	99,551 88	6,775 07
Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . .	•	28	70,000 •	53,079 51	55,877 71	19,201 80
Remonte . . . . .	•	29	b) 28,540 •	15,250 •	15,250 •	•
<b>Traitements divers et honoraires.</b>	IX.					
Traitements divers et honoraires . . . . .	•	30	154,004 02	128,376 33	74,628 14	53,550 81
Frais de représentation. . . . .	•	31	30,000 •	18,607 60	4,520 •	14,087 60
<b>Pensions et secours.</b>	X.					
Pensions et secours. . . . .	•	32	c) 100,285 18	100,025 01	59,235 71	40,651 31
<b>Dépenses imprévues.</b>	XI.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	•	53	16,551 98	905 25	762 •	141 25
<b>Gendarmerie.</b>	XII					
Traitement et solde de la gendarmerie . . . . .	•	34	d) 1,902,598 97	1,900,212 36	1,222,765 93	677,446 43
<b>TOTAUX</b> . . . . .	...	...	35,102,700 •	32,813,905 75	20,690,054 12	12,061,472 61

## LA GUERRE (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
50,427,280 40	62,045 05	.	196,829 39	26,465 72	.	
106,127 55	.	.	2,572 45	.	.	a) Les arrêtés royaux des 3 septembre, 4 décembre 1860 et 13 février 1861, pris en exécution de la loi du 21 mai 1859, ont augmenté le crédit primitif de 33,500 francs.
55,079 51	.	.	14,920 40	.	.	b) La loi du 26 décembre 1860, <i>Moniteur</i> n° 363, a diminué le crédit primitif de 350,000 francs, transférés à l'article 20.
15,250 .	.	.	15,000 .	.	.	
128,178 05	107 38	.	128 20	5,500 .	.	
18,607 00	.	.	11,502 40	.	.	
99,887 02	137 90	.	260 17	.	.	c) Le crédit primitif a été augmenté de 3100 francs, par l'arrêté royal du 13 février 1861, pris en exécution de la loi du 21 mai 1859.
903 25	.	.	15,448 75	.	.	
1,900,212 56	.	.	2,586 61	.	.	d) La loi du 26 décembre 1860, <i>Moniteur</i> n° 364, a diminué le crédit primitif de 70,000 francs transférés à l'article 20.
52,751,526 73	62,579 02	.	256,828 53	31,965 72	.	

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé par la loi du 21 mai 1859, *Moniteur* n° 142, à la somme de fr. 52,215,500 »

Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . . . 889,200 »

TOTAL . . . . . fr. 52,102,700 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
<b>EXERCICE 1859.</b>						
<i>Report de l'exercice 1859 à l'exercice 1860, conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
<b>Administration de l'enregistrement et des domaines.</b> IV.						
Dépenses du domaine . . . . .	•	55	a) 440 •	440 •	440 •	•
<i>Révision des évaluations du cadastre.</i>						
Dépenses d'exécution de la révision des évaluations du cadastre . . . . .	•	VIII. 42	b) 300,000 •	127,302 81	•	125,302 96
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	•	•	300,440 •	128,052 81	440 •	125,302 96
<b>EXERCICE 1860 (COMPTE DÉFINITIF).</b>						
<b>Administration centrale.</b> I.						
Traitement du Ministre. . . . .	•	1	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
— des fonctionnaires, employés et gens de service. . . . .	•	2	300,000 •	400,007 15	452,705 55	47,127 62
Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédures, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .	•	3	84,000 •	68,357 50	33,348 85	55,008 74
Frais de tournées . . . . .	•	4	7,000 •	6,176 40	5,150 70	1,016 70
Matériel, impressions, frais de translation des archives, etc. . . . .	•	5	c) 61,000 •	61,000 •	38,676 00	22,323 10
Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie . . . . .	•	6	4,200 •	4,200 •	4,200 •	•
Service de la monnaie . . . . .	•	7	10,200 •	6,012 77	1,575 04	5,556 83
Frais de confection et d'essai des nouveaux types de monnaies d'appoint; augmentation du matériel et l'appropriation des locaux de la Monnaie. . . . .	•	7 <sup>bis</sup>	d) 47,500 •	28,608 94	•	18,959 28
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre. . . . .	•	8	150,000 •	97,485 07	42,205 66	55,281 41
Achat de matières et frais de fabrication des monnaies de nickel . . . . .	•	8 <sup>bis</sup>	e) 300,000 •	299,895 37	•	299,895 37
Magasin général des papiers . . . . .	•	9	108,000 •	107,758 •	71,112 45	36,625 55
Documents statistiques . . . . .	•	10	10,500 •	10,474 80	15,916 80	5,558 •
<b>Administration du trésor dans les provinces.</b> II.						
Traitement des directeurs et agents du trésor . . . . .	•	11	126,500 •	126,440 55	124,857 22	1,583 33
Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents . . . . .	•	12	26,300 •	26,300 •	26,050 •	250 •
Cassier général de l'État . . . . .	•	13	100,000 •	100,000 •	•	100,000 •
<b>A REPORTER.</b> . . . . .	•	•	1,574,200 •	1,473,586 64	838,807 05	624,065 93

## FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOÉS.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
440 »	°	°	°	°	°	a) Décision de la Cour des comptes du 13 novem- bre 1860.
125,302 00	2,289 85	°	°	172,407 19	°	b) Id. id. id.
125,742 90	2,289 85	°	°	172,407 19	°	
21,000 »	°	°	°	°	°	
499,833 15	164 »	°	2 85	°	°	
68,357 59	°	°	15,642 41	°	°	
6,176 40	°	°	825 60	°	°	
61,000 »	°	°	°	°	°	c) La loi du 6 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 193, a augmenté le crédit primitif de 16,000 francs.
4,200 »	°	°	°	°	°	
6,912 77	°	°	12,287 25	°	°	
18,059 28	9,649 06	°	9,691 06	9,200 »	°	d) Credit supplémentaire ouvert par la loi du 26 décembre 1860, <i>Moniteur</i> n° 365.
97,485 07	°	°	52,514 93	°	°	
299,895 37	°	°	104 63	°	°	e) Id id. id.
107,738 »	°	°	262 °	°	°	
19,474 80	°	°	25 20	°	°	
126,440 35	°	°	59 45	°	°	
26,300 »	°	°	°	°	°	
100,000 °	°	°	°	°	°	
1,463,772 98	9,813 66	°	91,415 36	9,200 »	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.	
REPORT. . . . .	...	...	1,574,200	1,475,580 64	858,807 05	624,965 95	
<b>Administration des contributions directes, douanes et accises.</b>	III.						
Surveillance générale. — Traitements . . . . .	"	14	352,000	350,514 44	174,075 89	176,240 55	
Service de la conservation du cadastre. — Traitements . . . . .	"	15	325,000	321,145 53	160,205 11	160,958 42	
Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	"	Traitements fixes . . . . .	16	1,547,580	1,552,151 46	665,534 75	668,596 75
		Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif). . . . .	17	1,500,000	1,576,842 87	"	1,576,842 87
Service des douanes et de la recherche maritime . . . . .	"	18	a) 4,311,472 58	4,289,222 04	2,127,085 55	2,162,156 71	
— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent . . . . .	"	19	40,400	49,151 96	24,652 64	24,499 52	
Suppléments de traitement . . . . .	"	20	100,060	95,291 71	41,549 48	51,740 19	
Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. . . . .	"	21	26,000	24,575 35	12,244 45	12,150 92	
Frais de bureau et de tournées . . . . .	"	22	68,840	67,564 70	44,292 60	25,072 10	
Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	"	23	265,800	250,054 51	70,294 69	179,759 62	
Police douanière. . . . .	"	24	5,000	5,760	5,200	500	
Matériel . . . . .	"	25	152,950	116,940 86	55,189 27	65,751 59	
<b>Administration de l'enregistrement et des domaines.</b>	IV.						
Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre.	"	26	406,480	406,204 54	151,820 14	274,575 40	
— — du domaine . . . . .	"	27	115,105	110,085 11	56,455 46	75,651 65	
— — forestier . . . . .	"	28	200,176	289,782 48	95,908 08	195,875 50	
Remises des receveurs; frais de perception (crédit non limi- tatif) . . . . .	"	29	900,000	919,259 96	"	919,259 96	
Remises des greffiers (crédit non limitatif) . . . . .	"	30	42,000	43,697 06	10,825 50	52,875 56	
Matériel . . . . .	"	31	50,000	44,547 43	55,534 24	8,813 19	
Dépenses du domaine . . . . .	"	32	103,500	92,759 06	6,008 65	82,827 53	
Intérêts moratoires en matières diverses. . . . .	"	33	5,000	550 59	"	350 59	
<b>Administration de la caisse générale de retraite.</b>	V.						
Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour . . . . .	"	34	4,100	5,829 96	5,599 96	450	
Administration centrale. — Matériel. . . . .	"	35	1,500	4	4	"	
Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limitatif). . . . .	"	36	5,500	185 95	"	185 95	
A REPORTER. . . . .	...	...	11,971,605 58	11,867,583 81	4,540,051 15	7,515,794 08	

## FINANCES (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,463,772 98	0,813 00	•	91,413 30	0,200 "	•	
550,514 44	•	•	1,685 56	•	•	
321,143 35	•	•	1,836 47	•	•	
1,552,151 46	•	•	15,448 54	•	•	
1,576,842 87	•	•	•	•	70,842 87	
4,980,222 04	•	•	22,250 54	•	•	a) Le crédit primitif a été augmenté de francs 472 38 c <sup>ts</sup> , par la loi du 6 juillet 1860, Non-teur n° 195.
49,151 96	•	•	268 04	•	•	
95,280 67	2 04	•	6,708 20	•	•	
24,575 35	•	•	1,624 05	•	•	
67,564 70	•	•	1,475 30	•	•	
250,054 51	•	•	4,763 00	•	•	
5,700 "	•	•	1,300 •	•	•	
116,940 86	•	•	16,009 14	•	•	
406,204 54	•	•	275 46	•	•	
110,085 11	•	•	5,019 89	•	•	
280,782 48	•	•	595 52	•	•	
910,259 96	•	•	•	•	10,259 96	
45,657 06	•	•	•	•	1,697 06	
44,347 45	•	•	5,652 57	•	•	
88,856 18	3,022 88	•	10,740 04	•	•	
350 59	•	•	2,649 61	•	•	
5,829 06	•	•	270 04	•	•	
4 •	•	•	1,490 •	•	•	
183 95	•	•	3,316 05	•	•	
11,853,845 25	13,733 58	•	102,619 46	0,200 •	97,709 89	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .	. . .	. . .	11,071,605 38	11,867,585 81	4,540,051 15	7,513,794 08
<b>Pensions et secours.</b>	<b>VI.</b>					
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	.	37	17,500 .	17,475 41	14,615 74	2,850 50
Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	.	38	7,500 .	7,500 .	7,500 .	.
<b>Dépenses imprévues.</b>	<b>VII.</b>					
Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	.	39	12,000 .	1,185 55	1,055 45	150 10
<b>Matériel.</b>	<b>VIII.</b>					
Indemnité allouée aux receveurs de l'enregistrement pour formation de bulletins indicateurs des propriétaires (an- nées 1859 et 1860) . . . . .	.	40	a) 15,000 .	15,597 99	.	11,062 60
Bonification d'une partie des droits d'entrée payés sur des marchandises avariées, par suite de l'incendie qui a éclaté à l'entrepôt d'Anvers, le 25 octobre 1859 . . . . .	.	41	b) 3,100 87	3,100 87	3,100 87	.
Frais d'instances et déboursés. } Année 1851 fr. 52 81 } — 1856 " 60 84 } — 1857 " 154 67 } — 1858 " 15,259 04 } — 1859 " 52 24 }	.	42	c) 15,510 00	15,510 60	.	15,505 06
Dépenses du domaine . . . . . } Année 1857 " 79 68 } — 1858 " 895 14 }	.	45	d) 974 82	974 82	.	974 82
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	. . .	. . .	12,041,288 67	11,925,026 05	4,566,415 21	7,545,197 25

## FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS INSTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
11,855,845 25	15,738 58	°	192,019 46	9,200 °	97,799 89	
17,440 55	27 08	°	26 50	°	°	
7,500 °	°	°	°	°	°	
1,185 55	°	°	10,814 45	°	°	
11,962 00	1,635 50	°	1,402 01	°	°	a) Crédit ouvert par la loi du 5 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 120.
5,190 87	°	°	°	°	°	b) Id. id.
15,505 06	14 54	°	°	°	°	c) Id du 27 mai 1861, <i>Moniteur</i> n° 157.
974 82	°	°	°	°	°	d) Id. id.
11,909,610 46	15,415 50	°	204,862 51	9,200 °	97,799 89	

Le Budget du Ministère des Finances a été fixé par la loi du 24 décembre 1859, *Moniteur* n° 362,  
à la somme de . . . . . fr. 11,045,651 °  
Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . . . fr. 395,657 67  
TOTAL . . . . . fr. 12,041,288 67

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS			
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.		
<b>Non - Valeurs.</b>								
I.								
Non-valeurs sur la contribution foncière . . . . .	°	1	510,000 °	225,504 08	27,177 75	195,672 55		
— — — personnelle . . . . .	°	2	550,000 °	215,459 56	220 95	215,209 61		
— sur le droit de patente . . . . .	°	3	80,000 °	56,998 97	19 63	56,979 34		
— sur les redevances des mines. . . . .	°	4	5,000 °	5,646 15	°	5,646 15		
— sur le droit de débit des boissons alcooliques. . . . .	°	5	25,000 °	22,829 06	409 50	22,419 56		
— sur le droit de débit des tabacs . . . . .	°	6	5,000 °	2,164 54	57 °	2,107 54		
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	°	7	10,000 °	1,446 54	°	1,099 45		
<b>Remboursements.</b>								
II.								
Contributions directes, douanes et accises.	}	Restitution de droits perçus abusivement et remboursement de prix d'instru- ments, ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	°	8	55,000 °	58,710 00	22,108 84	16,585 22
		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie . . . . .	°	9	1,000 °	914 50	444 °	470 50
		Remboursement du péage sur l'Escaut . . . . .	°	10	1,600,000 °	1,886,879 01	890,888 85	986,090 18
Enregistrement, domaines et forêts..	}	Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc.; remboursement de fonds reconnus ap- partenir à des tiers . . . . .	°	11	250,000 °	229,115 03	51,244 27	196,092 01
		Tresor public. — Remboursements divers . . . . .	°	12	1,000 °	58,662 11	55,097 11	5,565 °
Déficit des divers comptables de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	°	13	10,000 °	15,297 16	°	15,297 16		
<b>TOTAUX.</b>					2,678,000 °	2,755,665 28	1,014,674 88	1,716,134 75

## REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A SUSVIVIR		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
222,850 08	714 "	"	80,435 02	"	"	
213,459 50	"	"	130,360 44	"	"	
50,998 97	"	"	25,001 05	"	"	
5,040 15	"	"	"	"	646 15	
22,829 00	"	"	170 04	"	"	
2,104 54	"	"	2,853 06	"	"	
1,099 45	346 80	"	8,553 00	"	"	
58,692 06	18 05	"	"	"	5,710 09	
914 50	"	"	85 50	"	"	
1,886,870 01	"	"	"	"	286,870 01	
227,557 18	1,770 75	"	20,686 07	"	"	
58,662 11	"	"	"	"	57,662 11	
15,297 16	"	"	"	"	5,297 16	
2,750,800 61	2,855 67	"	278,529 22	"	554,194 50	

Le Budget des Non- Valeurs et Remboursements a été fixé par la loi du 16 mai 1859, *Moniteur* n° 139, à la somme de 2,678,000 francs.

## REPORTS. —

( Art. 50 de la loi sur la

*Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
<b>EXERCICE 1856.</b>						
Ministère de l'Intérieur. . . . .			18,400 .	.	.	.
— des Travaux publics . . . . .			1,226 54	1,226 54	.	1,226 54
<b>TOTAUX.</b> . . . . .			10,626 54	1,226 54	.	1,226 54
<b>EXERCICE 1857.</b>						
Ministère de l'Intérieur. . . . .			23,575 10	6,177 25	1,565 .	4,812 25
— des Travaux publics . . . . .			17,049 86	17,049 86	4,200 04	12,753 82
<b>TOTAUX</b> . . . . .			40,425 05	23,227 11	5,661 04	17,566 07
<b>EXERCICE 1858.</b>						
Ministère de la Justice . . . . .			53,200 .	.	.	.
— des Travaux publics . . . . .			174,157 54	47,941 94	"	47,166 67
— de la Guerre . . . . .			877,983 53	436,970 .	58,000 "	598,970 .
<b>TOTAUX.</b> . . . . .			1,105,321 07	484,911 94	58,000 .	440,136 67
<b>EXERCICE 1859.</b>						
Dette publique . . . . .			40,964 03	10,000 .	.	10,000 .
Ministère de la Justice . . . . .			1,269 99	1,269 99	"	1,269 99
— des Affaires Étrangères . . . . .			3,754 72	3,754 72	"	3,754 72
— de l'Intérieur. . . . .			92,425 13	23,713 73	"	21,199 74
— des Travaux publics . . . . .			304,422 92	245,961 14	"	254,739 46
— de la Guerre . . . . .			27,223 .	26,000 .	25,000 .	1,000 .
— des Finances . . . . .			300,440 .	128,032 81	440 .	125,502 96
<b>TOTAUX.</b> . . . . .			770,497 79	458,732 39	25,440 .	397,256 87

## RÉCAPITULATION.

comptabilité de l'État.)

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
			.			
.	.	"	18,400 "	.	.	
1,226 54	"	.	.	.	"	
1,226 54	"	"	18,400 .	.	.	
6,177 25	.	"	.	17,197 04	.	
17,040 86	.	"	.	.	.	
23,227 11	.	"	.	17,197 04	.	
.	.	.	.	35,200 "	.	
47,166 07	775 27	"	1,875 "	124,320 60	"	
436,070 "	.	.	.	441,015 55	.	
484,150 07	775 27	.	1,875 .	618,531 15	.	
10,000 "	.	"	.	50,964 05	.	
1,260 09	.	"	.	.	"	
3,754 72	.	"	.	.	"	
21,190 74	2,515 00	"	2,087 89	66,621 51	"	
234,720 46	11,231 68	"	2,018 22	56,445 56	.	
26,000 "	"	"	1,225 .	.	.	
125,742 06	2,280 85	"	.	172,407 10	.	
422,696 87	16,035 52	.	5,320 14	526,456 20	.	

## EXERCICE 1860. —

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1860.	En 1861, jusqu'au 31 octob.
Dette publique . . . . .			41,123,740 97	40,717,208 44	52,404,810 00	7,971,769 91
Dotations . . . . .			4,132,855 12	4,118,289 96	5,059,069 55	178,925 41
Ministère de la Justice . . . . .			14,384,741 45	13,328,246 54	8,572,250 56	4,514,761 06
— des Affaires Étrangères . . . . .			2,054,951 18	2,607,554 82	1,885,948 06	714,208 26
— de l'Intérieur . . . . .			10,086,252 70	9,915,341 54	5,695,315 73	3,525,050 89
— des Travaux publics . . . . .			25,329,824 02	25,775,455 74	16,982,954 65	6,694,040 85
— de la Guerre . . . . .			55,102,700 "	32,816,905 75	20,690,034 12	12,061,472 61
— des Finances . . . . .			12,041,288 67	11,925,026 05	4,566,415 21	7,543,197 25
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .			2,678,000 "	2,755,665 28	1,014,674 88	1,716,134 73
TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .			143,534,560 00	141,952,671 92	95,749,489 46	44,717,569 95

## RÉCAPITULATION.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
40,576,580 81	51,022 61	280,005 02	671,750 02	56,906 67	322,189 06	
4,117,994 00	295 "	"	14,505 16	"	"	
15,087,011 42	241,255 12	"	892,850 02	163,604 87	"	
2,508,156 52	4,853 50	4,545 "	118,218 70	5,105 85	75,028 26	
9,218,373 62	696,907 72	"	99,605 06	71,308 30	"	
23,676,995 48	96,458 26	"	1,155,993 70	420,596 58	"	
32,751,526 73	62,370 02	"	256,828 55	31,005 72	"	
11,900,610 46	15,415 59	"	204,862 51	0,200 "	97,799 89	
2,750,800 61	2,855 67	"	278,529 22	"	334,104 50	
140,467,059 41	1,172,062 49	293,550 02	3,673,163 91	758,655 97	850,111 71	

## COMPARAISON,

par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1860, avec celle de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1860.	
	1860.	1859.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique. . . . .	40,717,208 44	38,478,108 17	2,239,100 27	.
Dotations . . . . .	4,118,289 96	4,434,065 63	.	315,775 67
Ministère de la Justice. . . . .	15,328,246 54	12,866,036 67	462,209 87	.
— des Affaires Étrangères. . . . .	2,605,009 82	2,708,600 54	.	105,689 72
— de l'Intérieur. . . . .	9,915,341 34	9,626,142 45	289,198 89	.
— des Travaux publics. . . . .	23,778,453 74	24,015,547 43	"	242,113 69
— de la Guerre . . . . .	52,813,905 75	40,470,145 80	"	7,056,240 05
— des Finances . . . . .	11,925,026 05	11,730,274 42	194,751 63	.
Non-Valeurs et Remboursements. . . . .	2,733,665 28	2,832,929 71	.	99,264 43
TOTAUX. . . . .	141,928,126 92	147,161,940 82	3,185,260 66	8,419,083 56
				5,233,822 90

EN MOINS A L'EXERCICE 1860. . . . .

5,233,822 90

# **TABLEAU**

DES

**RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS**

DE 1850 A 1859 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU Litt. V.

TABLEAU des résultats des Budgets des

<b>RECET</b>					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 <sup>me</sup> trimestre) . . . . .	20,502,221 30	"	"	"	20,502,221 30
1831 . . . . .	60,942,211 82	46,205,354 62	78,248 50	"	115,225,815 05
1832 . . . . .	77,811,042 41	74,502,463 76	60,000 80	"	152,404,505 97
1833 . . . . .	86,037,082 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1834 . . . . .	84,279,578 "	"	321,230 35	10,000,000 "	94,600,817 35
1835 . . . . .	85,142,510 "	4,785,140 22	413,891 40	1,400,000 "	91,831,550 62
1836 . . . . .	84,537,151 "	"	1,444,709 73	15,574,165 74	101,576,114 47
1837 . . . . .	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1838 . . . . .	94,006,326 "	"	44,835 30	25,778,033 70	120,429,195 "
1839 . . . . .	104,005,531 "	"	151,714 05	15,800,807 40	120,144,143 05
1840 . . . . .	101,955,560 "	"	5,743,247 64	65,074,257 63	170,775,074 27
1841 . . . . .	101,464,404 "	"	30,052 92	"	101,505,516 92
1842 . . . . .	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,357,424 68	128,509,071 45
1843 . . . . .	109,650,053 "	30,000 "	16,350,755 56	1,600,765 61	127,016,571 97
1844 . . . . .	100,581,084 "	"	3,728,820 34	84,656,000 "	197,965,904 34
1845 . . . . .	111,158,170 "	"	10,602,061 92	6,880,341 07	128,717,472 90
1846 . . . . .	115,014,070 "	"	480,001 00	328,005 56	115,851,076 65
1847 . . . . .	115,473,650 "	"	83,703 12	100,000 "	115,657,353 12
1848 . . . . .	118,412,250 "	200,000 "	37,014,121 10	165,916 01	155,882,288 01
1849 . . . . .	116,707,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,021,520 06
1850 . . . . .	115,910,820 "	2,000,000 "	16,347,668 69	"	134,258,488 69
1851 . . . . .	117,332,550 "	450,000 "	255,145 39	85,150 45	118,122,854 84
1852 . . . . .	118,310,250 "	"	2,882,030 97	1,240,201 02	122,453,390 99
1853 . . . . .	124,224,250 "	550,000 "	6,608,622 27	3,951,724 53	135,404,596 80
1854 . . . . .	126,002,150 "	500,000 "	13,913,253 20	6,408,417 26	146,823,820 46
1855 . . . . .	120,596,500 "	950,000 "	143,182 01	4,000,791 12	135,680,563 13
1856 . . . . .	132,608,540 "	1,264,000 "	123,248 63	3,108,865 86	137,194,654 49
1857 . . . . .	139,604,900 "	2,150,000 "	77,480 84	2,284,092 08	144,117,471 92
1858 . . . . .	141,910,790 "	2,250,000 "	36,067 62	796,631 15	144,905,488 77
1859 . . . . .	147,652,900 "	1,000,000 "	"	1,721,509 15	150,354,359 15
	3,102,448,024 59	137,846,967 60	110,754,384 43	282,309,235 98	3,732,358,012 60
	3,350,204,002 19				

exercices clos de 1830 à 1859 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

FAITS RÉALISÉS.		RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
RECouvreMENTS effectués.	RECETTES POUR ORDRE.  Certificats de rentes remboursables (domaines lazaristes), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués, y compris les recettes probables.	
26,502,221 56	a) 5,304,928 62	"	"	a) Y compris fr. 899,354 63 c <sup>e</sup> perçus pour le compte de tiers. b) Y compris fr. 884,857 49 c <sup>e</sup> pour les non-valeurs sur les emprunts de 10 et 12 millions.
113,225,815 03	b) 0,799,645 18	"	"	
152,464,505 07	5,151,070 35	"	"	
88,058,515 92	5,292,105 42	"	1,065,728 44	
96,701,337 76	4,150,969 99	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	2,818,851 58	756,335 92	"	
102,652,652 59	3,587,446 47	"	1,256,517 02	
101,715,250 24	2,772,515 85	"	3,494,913 90	
123,509,914 81	1,158,485 05	"	3,080,719 81	
115,837,428 07	90,806 25	4,500,714 08	"	
160,376,253 86	92,697 66	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	201 04	100,690 75	"	
126,766,956 55	19,015 87	1,542,114 90	"	
123,289,847 48	195,298 18	4,026,724 40	"	
108,810,508 73	"	"	844,604 59	
120,855,951 97	"	"	1,138,478 98	
114,064,043 57	"	"	232,966 72	
113,528,003 84	"	2,129,820 28	"	
146,117,886 55	"	9,764,401 46	"	
113,871,457 58	"	3,749,882 48	"	
152,877,187 86	"	1,581,500 83	"	
119,343,651 94	"	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	"	6,017,817 80	
139,468,270 19	"	"	4,063,673 59	
152,673,052 50	"	"	5,849,232 04	
144,502,166 63	"	"	8,821,603 50	
146,239,211 91	"	"	9,044,557 42	
149,145,923 03	"	"	5,026,452 01	
155,880,739 37½	"	"	10,977,250 60½	
158,349,645 85	"	"	7,995,286 70	
5,775,075,481 22½	35,258,647 07	29,814,272 60	75,151,141 22½	
			43,516,868 62½	

TABLEAU LITT. V. (suite.)

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

<b>DÉPENSES</b>							
EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
1830. 4 <sup>me</sup> trimestre.	27,081,168 70	"	"	"	27,081,168 70	"	27,081,168 70
1831.	115,806,830 65	"	"	"	115,806,830 65	"	115,806,830 65
1832.	151,503,175 28 c)	12,802,220 53	"	"	164,305,401 81	"	164,305,401 81
1833.	94,149,835 33	"	"	"	94,149,835 33	"	94,149,835 33
1834.	83,272,610 32	5,001,300 11	"	"	88,274,000 43	"	88,274,000 43
1835.	86,360,593 77	1,090,740 51	"	"	88,060,334 28	"	88,060,334 28
1836.	85,058,337 45	1,107,450 50	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1838.	94,947,052 10	1,849,908 08	"	"	96,796,950 08	"	96,796,950 08
1839.	104,899,097 55	7,793,917 90	"	"	112,693,015 45	"	112,693,015 45
1840.	99,150,590 94	6,434,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	103,791,842 58	13,617,439 14	58,142 25	"	117,407,423 97	"	117,467,423 97
1842.	105,566,962 81	3,522,447 63	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,835,372 01	11,168,433 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,123,796 67	6,650,150 39	12,773 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,371,385 49	4,169,470 25	331,474 01	"	114,872,338 73	"	114,872,338 73
1846.	112,904,215 11	5,616,455 06	375,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1847.	116,452,576 58	8,200,513 39	503,043 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1848.	118,193,870 65	15,183,567 64	275,427 52	"	133,652,865 81	"	131,652,865 81
1849.	111,653,103 81	3,566,093 66	334,233 64	"	115,553,431 11	336,335 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 40	633,060 65	336,335 60	120,051,045 33	320,562 56	119,750,483 27
1851.	115,456,059 16	4,797,743 12	169,024 04	320,562 56	120,723,388 88	527,456 21	120,195,932 67
1852.	115,524,706 05	17,626,170 40	413,551 85	527,456 21	134,091,885 48	2,023,140 25	131,468,736 23
1853.	123,613,260 31	7,934,425 77	423,391 17	2,623,140 25	134,594,233 50	2,127,599 31	132,466,634 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 05	810,552 10	2,127,599 31	136,406,663 43	1,449,181 75	134,957,481 68
1855.	127,900,347 24	10,214,528 72	672,043 61	1,449,181 75	140,236,101 32	1,645,025 53	138,590,475 79
1856.	133,484,616 91	10,022,941 98	1,400,344 57	1,645,025 53	146,553,528 99	1,574,588 67	144,978,940 32
1857.	135,030,047 56	5,404,878 19	1,225,964 90	1,574,588 67	143,301,479 41	1,884,759 09	141,416,720 32
1858.	136,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 96
1859.	136,042,607 28	14,524,290 29	843,877 35	2,521,487 10	154,532,262 02	1,935,870 45	152,596,391 57
	3,296,481,579 57	199,579,958 16	9,890,908 96	15,010,745 07	3,520,972,171 70	16,940,615 52	3,504,025,556 24

exercices clos de 1830 à 1859 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

SERVICES SPÉCIAUX.		FAITS RÉALISÉS.		Excédants	Observations.
CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	DÉPENSES résultant des services faits	DÉPENSE POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (d'ancien loirentin), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.	DE CRÉDITS à annuler.	
•	27,981,168 70	27,981,168 70	a) 3,304,928 02	•	a) Y compris fr. 699,354 63 c <sup>s</sup> payés pour le compte de tiers.
•	113,806,850 65	112,413,905 51	b) 6,709,045 18	3,302,807 14	b) Y compris fr. 884,837 49 c <sup>s</sup> pour ordonnances de non-valeurs délivrées en apurement des rôles des emprunts de 10 et 12 millions de florins.
•	104,305,401 81	158,500,018 05	5,151,079 33	5,804,482 86	c) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c <sup>s</sup> pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, et lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
•	04,140,835 33	01,904,074 94	5,202,105 42	2,244,860 30	
10,000,000	• 08,874,000 48	06,513,000 96	4,150,069 99	2,560,399 47	
d) 1,490,000	• 80,559,534 28	87,104,004 06	2,818,851 58	2,455,320 32	d) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
e) 15,374,163 74	101,509,951 78	00,528,487 96	3,587,446 47	2,071,403 82	e) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
10,000,000	• 105,226,105 60	105,331,731 64	2,772,315 85	1,804,372 05	
25,778,033 70	122,574,093 78	120,108,378 44	1,158,485 05	2,376,614 34	
15,890,897 40	128,589,012 85	124,190,508 51	00,806 23	f) 4,505,404 34	f) Non compris fr. 103,102 60 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
03,074,257 65	168,658,683 21	165,014,370 95	02,697 66	2,744,312 26	
•	117,467,423 97	114,970,586 11	201 64	2,490,857 86	
23,278,925 17	132,368,405 61	120,375,900 88	10,015 87	2,904,495 73	
g) 1,899,765 61	121,989,480 56	119,855,950 33	193,298 18	2,133,539 23	g) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
84,656,000	• 201,451,700 66	195,185,637 20	•	0,266,043 37	
h) 21,352,306 85	130,224,705 36	134,389,349 80	•	1,855,335 67	h) Y compris fr. 114,682 66 c <sup>s</sup> , même objet que ci-dessus.
5,221,700 00	124,110,888 32	122,752,099 29	•	1,365,880 03	
i) 3,768,642 11	128,985,574 98	127,572,374 90	•	1,412,999 99	i) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
j) 8,024,490 68	140,577,356 40	135,060,595 57	•	5,516,761 12	j) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
946,977 90	115,944,073 41	112,267,069 13	•	3,677,004 28	
2,559,733 20	122,200,216 56	118,730,004 76	•	k) 3,559,511 80	k) Non compris fr. 22,636 34 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	•	l) 2,674,616 94	l) Non compris fr. 4 37 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,368 90	133,809,105 22	131,848,564 93	•	1,960,540 29	
4,969,827 76	137,436,461 95	134,510,907 41	•	m) 2,925,554 54	m) Non compris fr. » 81 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
9,656,300 56	144,613,782 24	143,172,277 02	•	1,441,505 22	
10,361,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	•	2,025,385 85	
8,878,878 01	153,857,810 23	140,727,040 02	•	4,130,169 31	
8,891,907 80	150,308,628 12	140,291,138 01	•	4,017,489 21	
5,010,405 66	148,154,010 56	144,745,005 56	•	3,409,905 20	n) Les annulations déduites des crédits, comprennent une somme de 261,523 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.
4,515,494 09	157,111,886 26	152,889,079 02	•	4,222,200 64	
550,352,763 64	3,854,378,510 88	3,766,402,402 61	35,238,047 07	87,885,917 27	

TABLEAU LITT. V. (suite.)

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

<b>RÉSULTATS</b>				
EXERCICES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANTS	EXCÉDANTS
			DE RECETTES.	DE DÉPENSES.
1830 (4 <sup>me</sup> trimestre). . . . .	26,502,221 36	27,981,168 79	•	1,478,047 43
1831 . . . . .	115,225,815 03	112,413,903 51	311,851 52	•
1832 . . . . .	152,464,505 97	158,500,918 95	•	6,036,412 98
1833 . . . . .	88,058,315 92	91,904,074 04	•	3,846,661 02
1834 . . . . .	96,701,537 76	96,513,600 96	187,736 80	•
1835 . . . . .	91,075,225 70	87,104,004 96	3,971,220 74	•
1836 . . . . .	102,032,632 59	99,528,487 06	2,504,144 43	•
1837 . . . . .	101,715,250 24	105,551,751 64	•	1,616,481 40
1838 . . . . .	123,509,014 81	120,198,378 44	2,311,536 37	•
1839 . . . . .	115,837,428 97	124,106,508 51	•	8,359,079 54
1840 . . . . .	160,376,255 86	165,914,370 95	5,461,882 91	•
1841 . . . . .	101,542,826 17	114,976,586 11	•	13,633,759 94
1842 . . . . .	126,766,956 55	120,373,909 88	•	2,606,953 33
1843 . . . . .	123,289,847 48	119,855,950 55	3,433,897 15	•
1844 . . . . .	198,810,508 75	195,185,657 29	3,624,851 44	•
1845 . . . . .	129,855,951 97	134,389,349 80	•	4,533,397 92
1846 . . . . .	114,064,045 57	122,752,999 20	•	8,688,955 92
1847 . . . . .	113,528,063 84	127,572,374 09	•	14,044,511 15
1848 . . . . .	146,117,886 55	135,000,595 37	11,057,291 18	•
1849 . . . . .	113,871,437 58	112,267,069 13	1,004,368 45	•
1850 . . . . .	132,877,187 86	118,730,904 76	14,146,283 10	•
1851 . . . . .	119,343,651 94	118,627,460 84	716,191 10	•
1852 . . . . .	128,451,298 79	131,848,564 93	•	3,397,356 14
1853 . . . . .	139,468,270 19	134,510,907 41	4,957,362 78	•
1854 . . . . .	152,673,052 50	145,172,277 02	9,500,775 48	•
1855 . . . . .	144,502,166 65	146,926,211 95	•	2,424,045 32
1856 . . . . .	146,239,211 91	149,727,649 92	•	3,488,438 01
1857 . . . . .	149,143,925 93	146,291,158 01	2,852,785 92	•
1858 . . . . .	155,880,739 37 $\frac{1}{2}$	144,743,005 36	11,137,734 01 $\frac{1}{2}$	•
1859 . . . . .	158,540,645 85	152,889,679 62	5,450,966 23	•
	3,775,675,481 22 $\frac{1}{2}$	3,766,492,402 61	83,337,878 71 $\frac{1}{2}$	74,154,800 10
			9,183,078 61 $\frac{1}{2}$	

*exercices clos de 1830 à 1859 inclusivement.*

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1860.

**GÉNÉRAUX.**

*OBSERVATIONS.*

Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846

Idem

Idem

Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849

Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.

Idem.

Le projet de loi de compte a été présenté à la Chambre des Représentants pendant la session de 1861-1862.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Le compte définitif a été présenté à la Législature.

**RÉSULTAT GÉNÉRAL**  
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1860.

Les recouvrements effectués sur les droits constatés au profit de l'exercice s'élèvent à . . . . . fr. 169,075,296 86½  
Et les fonds affectés à des dépenses spéciales, transférés de l'exercice antérieur, à . . . . . 633,921 75

---

ENSEMBLE. . . . . fr. 169,709,218 61½

Les dépenses ordinaires, liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice, montent à . . . . . fr. 142,880,769 90  
Et les dépenses pour des services spéciaux à . . . . . 16,144,607 42

---

ENSEMBLE. . . . . fr. 159,025,377 32

Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de . . . . . fr. 10,683,841 29½

Mais comme l'exercice 1859 présente un boni de fr. 9,183,078 61½ c., qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté en recette extraordinaire à l'exercice suivant, ci . . . . . 9,183,078 61½

---

L'excédant de recette de l'exercice 1860 s'élève en définitive à . . . fr. 19,866,919 91

---

## COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1860.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1860, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de recettes de . . . . .	8,669,057 79 $\frac{1}{2}$
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un boni de . . . . .	19,866,919 91
DIFFÉRENCE à la situation définitive de . . . . . fr.	11,197,882 11 $\frac{1}{2}$

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

## 1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

Savoir :

RESSOURCES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<i>Impôts.</i> . . . . .	{ Contributions directes, douanes et accises . . . . .	125,520 01	"
	{ Enregistrement et domaines . . . . .	55,222 85	"
<i>Péages.</i> . . . . .	{ Enregistrement et domaines . . . . .	6,591 47	"
	{ Travaux publics . . . . .	20,082 11	"
<i>Capitaux et revenus.</i> {	Travaux publics . . . . .	"	15,911 95
	Enregistrement et domaines . . . . .	"	124,306 54
	Trésor public . . . . .	1,714 44	"
<i>Remboursements</i> . {	Contributions directes . . . . .	162 62	"
	Enregistrement et domaines . . . . .	"	515,055 46
	Trésor public . . . . .	"	520,777 02
Report de l'excédant de recette de l'exercice 1859 . . . . .		0,185,078 61 $\frac{1}{2}$	"
		0,572,778 11 $\frac{1}{2}$	1,183,051 57
Reste en augmentation de recette . . . . . fr.			8,188,826 54 $\frac{1}{2}$

## 2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

Savoir :

DÉPENSES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Dette publique . . . . .		522,189 06	"
Ministère de la Justice . . . . .		45,557 45	"
—	des Affaires Étrangères . . . . .	"	180,319 74
—	de l'Intérieur . . . . .	65,565 20	"
—	des Travaux publics . . . . .	217,856 02	"
—	de la Guerre . . . . .	405,200 "	"
—	des Finances . . . . .	112,294 31	"
Non- Valeurs et Remboursements . . . . .		554,194 50	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évaluées dans la situation provisoire à 1,000,000 de francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 3,698,768 02 c; par conséquent, une diminution de dépense de . . . . .		"	2,698,768 02
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1856 à 1859, et dont le transfert à l'exercice 1861 doit avoir lieu conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité, montent à . . . . .		"	1,720,804 55
		1,590,856 52	4,599,892 09
Reste en diminution de dépense . . . . . fr.			3,009,055 57

Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1860 . . . . .	11,197,882 11 $\frac{1}{2}$
--	-----------------------------

300

**COMPTE PROVISOIRE**

**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1861.**



## NOTE

## SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1861.

Le présent compte, rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et dont on va analyser sommairement les résultats, fait connaître la situation provisoire du Budget de l'exercice 1861, telle qu'elle est résultée des opérations de la recette et de la dépense qui ont eu lieu, pendant l'année 1861, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées.

## PRÉVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les besoins de l'exercice 1861 ont été fixés ainsi qu'il suit,

SAVOIR :

<i>Recette.</i>	{ Ressources ordinaires . . . . . fr. 148,629,190	»	{ 149,029,190
	{ Fonds spécial . . . . . 400.000	»	
<i>Dépense</i>	. . . . .		141,576,486 70
EXCÉDANT DE RECETTE DE. . . . . fr.			<u>7,452,705 50</u>

Ces prévisions ont éprouvé depuis d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, ainsi qu'on vient de le voir, à fr. 149,029,190 ont été augmentées :

1° Par la loi du 27 mai 1861, <i>Moniteur</i> n° 157, du produit de la fabrication de monnaies de nickel, ci. . . . .	929,417 95
2° D'une partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputées sur cet emprunt par ladite loi et par celle du 2 juin 1861, lesquelles sont rattachées au présent exercice, ci. . . . .	<u>15,122,665 54</u>

De sorte que les ressources affectées au Budget de l'exercice 1861 (voir le tableau de développement qui précède le compte) se sont élevées, à fr. 165,081,271 49

SAVOIR :

Ressources ordinaires . . . . . fr. 149,558,607 95	{ 165,081,271 49
— extraordinaires . . . . . 15,522,665 54	

Les dépenses qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ont été fixées par le Budget primitif à . . . . . fr. 144,576,486 70

se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant à . . . . . 3,341,019 27

2° De crédits pour des services spéciaux, montant à fr. 9,066,510 32 c<sup>s</sup>, mais qu'on ne porte ici qu'à concurrence de la somme dépensée et définitivement rattachée au présent exercice, celle de fr. 8,703,990 09 c<sup>s</sup>, restée disponible au 31 décembre 1861, ayant été reportée à l'exercice suivant, en exécution de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État; ci, pour la portion de ces crédits afférente au Budget de l'exercice 1861. . . . . 362,520 23

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des dépenses engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1857, 1858, 1859, et 1860, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité. . . . . 1,720,804 33

4° De la portion rattachée au Budget de 1861, des excédants de crédits pour des services spéciaux, transférée de l'exercice antérieur, suivant l'article 31 précité; ces excédants étant de fr. 50,919,712 61 c<sup>s</sup>, et le transfert à 1862, de fr. 33,625,225 06 c<sup>s</sup>, la portion afférente à 1861 est de. . . . . 17,294,487 55

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1861 (*voir le tableau de développement qui précède le compte*) montent à une somme de. . . . . fr. 164,295,318 08

SAVOIR :

Services ordinaires . . . . .	fr. 146,638,310 30	} 164,295,318 08
— spéciaux . . . . .	17,657,007 78	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1861, ce Budget paraissait devoir présenter les résultats ci-après :

Recettes . . . . .	fr. 165,081,271 49
Dépenses. . . . .	164,295,318 08

EXCÉDANT DE DÉPENSE. . . . . fr. 785,953 41

Mais comme il a été fait recette au présent exercice des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1860, sur l'exercice 1860, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 1,423,772 41 c<sup>s</sup>, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 887,378 82 c<sup>s</sup> reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1862, ci. . . . . 536,393 59

On prévoyait, en définitive, un boni s'élevant à . . . . . fr. 1,322,347 00

## COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS OU A RÉALISER.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1861, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1862.

## RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1861 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à . . . . . fr. 165,081,271 49

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État, montent à . . . . . 170,245,678 04

Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1861 sont de . . . . . 165,108,836 35

Au 1<sup>er</sup> janvier 1862, il restait à recouvrer. . . . fr. 5,136,841 69

Et il résulte de la comparaison des prévisions du Budget avec les droits constatés, ci. . . . . fr. 170,245,678 04

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du Budget, un excédant de recettes sur les évaluations de . . . . . fr. 5,164,406 55

## DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à . . . . . fr. 164,295,318 08

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1862, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à. fr. 163,295,318 08

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1861, n'ont été que de . . . . . 114,222,484 53

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1<sup>er</sup> janvier 1862 . . . . . fr. 49,072,833 55

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1861, ci . . . . . fr. 163,295,318 08

L'ensemble de l'exercice présente un excédant présumé des crédits sur les dépenses, de . . . . . fr. 1,000,000 »

## RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1861, EN SITUATION PROVISOIRE.

La situation du Budget de l'exercice 1861, d'après les faits connus et appréciés au 1<sup>er</sup> janvier 1862, s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes, y compris les fonds spéciaux reportés de l'exercice antérieur . . . . .	fr. 170,782,071 63
Dépenses . . . . .	163,293,318 08
	7,486,753 53
Excédant probable de recette à la clôture de l'exercice. . . . .	fr. 7,486,753 53

306

## TABLEAU

### DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

*servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1881, présentant la comparaison  
de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués*



**TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des  
présentant la comparaison de ces droits avec**

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 29 déc. 1860, Monit. n° 338.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
<b>IMPÔTS.</b>				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
Foncier . . . . .	Principal . . . . .	15,944,527	"	18,886,290
	3 centimes additionnels ordinaires . . . . .	478,555	"	
	2 — — pour non-valeurs . . . . .	518,800	"	
	10 — — extraordinaires . . . . .	1,594,452	"	
	3 — — supplémentaires sur le tout	550,086	"	
Personnel . . . . .	Principal . . . . .	9,400,000	"	10,540,000
	10 centimes additionnels extraordinaires . . . . .	940,000	"	
Patentes . . . . .	Principal . . . . .	5,600,000	"	5,960,000
	10 centimes additionnels extraordinaires . . . . .	560,000	"	
Droit de débit des boissons alcooliques . . . . .		1,150,000	"	1,150,000
— des tabacs . . . . .		185,000	"	185,000
Redevances sur les mines . . . . .	Principal . . . . .	480,000	"	554,400
	10 cent' additionnels ordinaires pour non-valeurs.	48,000	"	
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception . . . . .	26,400	"	
Douanes . . . . .	Droits d'entrée . . . . .	14,000,000	"	14,000,000
	— de sortie . . . . .	25,000	"	25,000
	— de transit . . . . .	"	"	"
	— de tonnage . . . . .	680,000	"	680,000
Accises . . . . .	Sel . . . . .	5,075,000	"	5,075,000
	Vins étrangers . . . . .	2,000,000	"	2,000,000
	Eaux-de-vie indigènes . . . . .	5,500,000	"	5,500,000
	— étrangères . . . . .	190,000	"	190,000
	Bières et vinaigres . . . . .	8,680,000	"	8,680,000
	Sucres de canne et de betterave . . . . .	3,550,000	"	3,550,000
	Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .	15,000	"	15,000
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent . . . . .		225,000	"	225,000
Recettes di- verses . . . . .	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État . . . . .	180,000	"	180,000
	Recettes extraordinaires et accidentelles . . . . .	15,000	"	15,000
A REPORTER . . . . . fr.		74,990,600	"	74,990,600

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1861, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURUS pendant l'année 1861.	DROITS restant à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,886,291 91	18,250,594 89	635,897 02	"	1 01	
10,582,459 32	9,707,647 11	674,812 21	"	- 42,459 32	
3,819,256 42	3,608,209 60	211,046 82	140,743 58	"	
1,166,601 55	1,095,625 54	72,977 81	"	16,601 55	
198,641 0	187,481 42	11,159 58	"	15,641 0	
499,325 90	498,795 92	529 98	55,074 10	"	
15,850,959 77	15,850,959 77	"	169,060 25	"	
19,591 55	19,591 55	"	5,408 65	"	
"	"	"	"	"	
1,010,994 60	1,010,994 60	"	"	550,994 60	
5,502,951 11	5,502,085 11	868 0	"	227,951 11	
1,888,615 25	1,887,852 84	780 59	111,586 77	"	
5,884,025 08	5,851,740 48	52,284 60	"	384,025 08	
148,566 54	148,566 54	"	41,455 66	"	
8,259,765 55	8,259,765 55	"	440,256 45	"	
2,858,595 74	2,845,148 29	15,245 45	471,606 26	"	
22,039 51	22,039 51	"	"	7,050 51	
247,192 54	247,192 54	"	"	22,192 54	
105,695 61	105,695 61	"	76,504 59	"	
14,586 65	14,586 65	"	415 57	"	
74,525,928 76	72,848,326 90	1,675,601 86	1,511,667 46	1,044,906 22	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des  
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			Total.
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 20 déc. 1860, Boult. n° 328.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. . . . . fr.	74,990,690 "	"	"	74,990,690 "
<b>ENREGISTREMENT ET DOMAINES.</b>				
Enregistrement (principal et 30 c <sup>e</sup> additionnels) .	13,300,000 "	"	"	13,300,000 "
Greffe ( — 50 — ) .	250,000 "	"	"	250,000 "
Hypothèques ( — 20 — ) .	2,400,000 "	"	"	2,400,000 "
Successions ( — 30 — ) .	8,825,000 "	"	"	8,825,000 "
Droits de mutation en ligne directe (principal et 30 c <sup>e</sup> additionnels) . . . . .	1,650,000 "	"	"	1,650,000 "
Droit dû par les époux survivants (principal et 30 c <sup>e</sup> additionnels) . . . . .	150,000 "	"	"	150,000 "
Timbre. . . . .	3,650,000 "	"	"	3,650,000 "
Naturalisations . . . . .	5,000 "	"	"	5,000 "
Amendes en matière d'impôts. . . . .	150,000 "	"	"	150,000 "
Amendes de condamnation en matières diverses. .	140,000 "	"	"	140,000 "
<b>PÉAGES.</b>				50,520,000 "
<b>ENREGISTREMENT ET DOMAINES.</b>				
Domaines. } Rivières et canaux . . . . .	2,800,000 "	"	"	2,800,000 "
} Routes appartenant à l'État . . . . .	1,600,000 "	"	"	1,600,000 "
<b>TRAVAUX PUBLICS.</b>				4,400,000 "
Postes . . . } Taxe des lettres et affranchissements . . . . .	2,435,000 "	"	"	2,435,000 "
} Ports des journaux et imprimés. . . . .	530,000 "	"	"	530,000 "
} Droits sur les articles d'argent . . . . .	20,000 "	"	"	20,000 "
} Émoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842.	40,000 "	"	"	40,000 "
} Produits divers. (Abonnements.) . . . . .	"	"	"	"
<b>MARINE.</b>				2,840,000 "
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	110,000 "	"	"	110,000 "
<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>				
<b>TRAVAUX PUBLICS.</b>				
Chemins de fer. . . . .	27,500,000 "	"	"	27,500,000 "
Télégraphes électriques . . . . .	500,000 "	"	"	500,000 "
				28,000,000 "
A REPORTER. . . . . fr.	140,860,690 "	"	"	140,860,690 "

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1861, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS à LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS R E C O U V R É S pendant l'année 1861.	DROITS restant à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
74,525,928 76	72,848,526 90	1,675,601 86	1,511,667 40	1,044,906 22	
14,105,537 54	14,105,537 54	"	"	805,537 54	
201,227 50	201,227 50	"	"	41,227 50	
2,540,481 77	2,540,481 77	"	"	140,481 77	
8,680,607 05	8,580,995 65	99,705 40	144,502 95	"	
2,080,570 22	2,000,913 38	79,656 84	"	450,570 22	
155,159 95	154,953 73	205 22	"	5,159 95	
5,715,759 50	5,656,127 55	59,631 95	"	65,759 50	
5,500 "	5,500 "	"	1,500 "	"	
154,516 74	152,582 56	1,934 38	"	4,516 74	
144,450 20	144,450 20	"	"	4,450 20	
51,871,660 07	51,076,526 28	795,133 79	145,802 95	1,407,465 02	
2,774,928 35	2,775,020 05	1,891 70	25,071 65	"	
1,595,019 99	1,591,097 50	3,922 49	4,980 01	"	
4,569,948 54	4,564,126 55	5,821 99	50,051 66	"	
2,999,510 27	2,847,060 54	152,449 73	"	150,510 27	
25,955 04	25,955 04	"	"	25,955 04	
3,025,465 51	2,871,915 58	153,549 93	"	185,465 51	
109,500 86	109,500 86	"	409 14	"	
50,919,514 04	50,744,528 64	1,774,985 40	"	5,419,514 04	
588,552 66	475,424 50	113,128 16	"	88,552 66	
51,508,046 70	50,219,952 94	1,288,093 76	"	5,508,046 70	
145,406,550 04	142,090,548 80	3,316,001 24	1,688,021 21	6,255,881 25	

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des  
présentant la comparaison de ces droits avec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 déc. 1860, Monit. n° 338)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. . . . . fr.	140,860,000	"	"	140,860,000
<b>ENREGISTREMENT ET DOMAINES.</b>				
Domaines (valeurs capitales) . . . . .	1,100,000	"	"	1,100,000
Forêts . . . . .	1,000,000	"	"	1,000,000
Dépendances des chemins de fer. . . . .	100,000	"	"	100,000
Établissements et services régis par l'État . . . . .	540,000	"	"	540,000
Produits divers et accidentels, y compris ceux des inscriptions uni- versitaires . . . . .	800,000	"	"	800,000
Revenus des domaines . . . . .	275,000	"	"	275,000
<b>TRÉSOR PUBLIC.</b>				
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	130,000	"	"	130,000
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	800,000	"	"	800,000
— des actes des commissariats maritimes . . . . .	50,000	"	"	50,000
— des droits de chancellerie . . . . .	55,000	"	"	55,000
— des droits de pilotage . . . . .	600,000	"	"	600,000
— des droits de fanal . . . . .	100,000	"	"	100,000
— de la fabrication de monnaies de cuivre . . . . .	180,000	"	"	180,000
— — — de nickel . . . . .	"	27 mai 1861.	929,417 05	929,417 05
Chemin de fer rhénan. — Dividendes . . . . .	232,500	Moniteur n°157.	"	232,500
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale . . . . .	500,000	"	"	500,000
<b>REMBOURSEMENTS.</b>				
<b>CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.</b>				
Prix d'instruments fournis par l'administration des contribu- tions, etc. . . . .	1,000	"	"	1,000
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux . . . . .	145,000	"	"	145,000
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	25,000	"	"	25,000
<b>ENREGISTREMENT ET DOMAINES.</b>				
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables . . . . .	50,000	"	"	50,000
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements. . . . .	500,000	"	"	500,000
<b>A REPORTER.</b>				
. . . . . fr.	147,604,100	"	929,417 05	148,533,607 05

redevables de l'Etat, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1861, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES RECEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURRÉS pendant l'année 1861.	DROITS restant à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
145,406,550 04	142,000,548 89	3,316,201 15	1,688,021 21	6,253,881 25	
1,596,555 48	951,174 02	645,381 46	"	496,555 48	
1,241,152 88	1,226,539 75	14,593 13	"	241,152 88	
93,108 12	92,858 12	300 "	6,801 88	"	
288,913 05	255,013 90	33,904 66	51,081 35	"	
857,241 17	857,241 17	"	"	57,241 17	
524,900 72	281,567 80	243,451 92	"	249,900 72	
4,602,040 02	3,602,374 85	950,671 19	57,883 23	1,044,929 25	
78,251 91	78,251 91	"	51,748 09	"	
878,205 81	878,205 81	"	"	78,205 81	
56,759 41	56,759 41	"	"	0,759 41	
14,586 "	13,513 "	1,275 "	20,414 "	"	
850,540 52	850,540 52	"	"	250,540 52	
144,804 77	144,804 77	"	"	44,804 77	
"	"	"	180,000 "	"	
929,417 05	848,677 70	80,740 25	"	"	
185,750 "	"	185,750 "	46,750 "	"	
401,567 26	"	401,567 26	"	101,567 26	
3,579,685 45	2,850,552 92	729,130 51	298,912 09	521,677 57	
595 25	595 25	"	606 75	"	
146,199 50	139,507 "	6,692 50	"	1,199 50	
19,908 43	19,908 43	"	5,091 57	"	
166,501 18	159,808 68	6,692 50	5,608 32	1,199 50	
52,433 26	20,522 46	32,110 80	"	22,433 26	
566,766 46	531,970 55	34,795 91	"	66,766 46	
619,199 72	552,293 01	66,906 71	"	89,199 72	
154,573,980 39	149,315,578 55	5,258,402 06	2,050,514 85	7,800,887 29	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des  
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			Total.
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 29 déc. 1890, Monit. n° 338.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. . . . . fr.	147,804,100 »	»	929,417 95	148,533,607 95
<b>TRÉSOR PUBLIC.</b>				
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. . . . .	770,000 »	»	»	770,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle. . . . .	40,000 »	»	»	40,000 »
Recettes accidentelles . . . . .	100,000 »	»	»	100,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier. .	24,000 »	»	»	24,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées .	70,000 »	»	»	70,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances . . . . .	1,000 »	»	»	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1856 . . . .	20,000 »	»	»	20,000 »
				1,025,000 »
	148,029,190 »	»	929,417 95	149,558,607 95
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.</b>				
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845. . . . .	400,000 »	»	»	400,000 »
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. % autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales et imputables sur cet emprunt, lesquelles sont rattachées au présent exercice, savoir :				
Loi du 8 septembre 1859 . . . . .	»	»	14,902,147 84	14,902,147 84
— du 5 juin 1861 . . . . .	»	»	220,515 70	220,515 70
	400,000 »	»	15,122,663 54	15,522,663 54
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . . fr.	148,629,190 »	»	929,417 95	149,558,607 95
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . . fr.</b>	149,029,190 »	»	16,052,081 49	165,081,271 49

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1861, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURVÉS pendant l'année 1861.	DROITS restant à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
154,373,980 30	140,515,378 35	5,058,002 06	2,050,514 85	7,890,887 29	
186,019 13	186,019 13	•	585,080 87	•	
59,404 57	21,985 20	37,421 17	•	10,404 57	
45,041 28	45,041 28	•	56,958 72	•	
26,308 •	9,100 •	17,208 •	•	2,508 •	
67,700 40	44,576 41	23,195 08	2,250 51	•	
417 58	•	417 58	582 62	•	
55,472 82	55,472 82	•	•	55,472 82	
457,552 47	559,002 84	78,250 65	642,852 72	55,185 10	
154,811,512 86	140,674,471 17	5,136,841 69	2,695,567 57	7,946,072 48	
311,701 04	311,701 04	•	88,208 56	•	
14,002,147 84	14,002,147 84	•	•	•	
220,515 70	220,515 70	•	•	•	
15,454,565 18	15,454,565 18	•	88,208 56	•	
154,811,512 86	140,674,471 17	5,136,841 69	2,695,567 57	7,946,072 48	
170,245,678 04	165,108,856 55	5,136,841 69	2,781,665 95	7,946,072 48	
			5,164,406 55		

316

317

# TABLEAU

DES

**CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE**

**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1861.**

---

## TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.
		<b>Exercice 1887.</b>
		<i>Statistique générale.</i>
		Frais du recensement général de la population, décrété par la loi du 2 juin 1880 . . . . . 7,107 94
Ministère de l'Intérieur . . .	15 mai 1846 (art. 50).	<i>Beaux-arts.</i>
		Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . . 10,000 .
		<b>Exercice 1888.</b>
Ministère de la Justice . . .	Id.	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à charge du Département de la Guerre . . . . .
		Plantations nouvelles sur les routes . . . . . 856 70
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . . 65 50
Ministère des Travaux publics . . . . .	Id.	Entretien et travaux d'amélioration du Rupel . . . . . 113,495 07
		Plantations nouvelles . . . . . 6,614 95
		Port d'Ostende. — Construction d'un phare de premier ordre (deuxième moitié de la dépense et établissement de l'appareil d'éclairage) . . . . . 5,280 50
Ministère de la Guerre . . .	Id.	Matériel de génie . . . . .

## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1861.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	17,197 04	17,197 04	»	»	»	17,197 04
»	53,200 »	53,200 »	»	»	»	53,200 »
»	124,320 60	124,320 60	»	»	»	124,320 60
»	441,015 53	441,015 53	»	»	»	441,015 53
»	618,534 15	618,534 15	»	»	»	618,534 15

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		<b>Exercice 1839.</b>
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 30).	Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> p. %/o. . . . .
		Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui se trouvent dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux dames veuves Wœstenraad, Van Ryswyck, Van Kerkhove et Gaucel; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1843 et du 6 juillet 1851; publication des chroniques belges inédites; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication de documents rapportés d'Espagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique . . . . .
		4,742 75
Ministère de l'Intérieur	Idem.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du Gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc. . . . .
		650 »
		Musée royal de peinture et de sculpture; Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue . . . . .
		9,251 35
		Travaux d'achèvement du monument érigé en commémoration du Congrès national . . . . .
		11,508 61
		Acquisitions de propriétés particulières enclavées dans les bâtiments de l'hôtel du Gouvernement provincial de la Flandre occidentale. . . . .
		8,500 »
		Appropriation et ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Limbourg. . . . .
		31,068 80
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. . . . .
		2,150 »
		Plantations nouvelles sur les routes . . . . .
		1,595 »
Ministère des Travaux publics	Idem.	Travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . . . .
		50,982 98
		Travaux d'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .
		577 91
		— — — — — de la Dendre. . . . .
		16,665 99
		Plantations nouvelles . . . . .
		4,115 60
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .
		378 08
Ministère des Finances	Idem.	Dépense d'exécution de la révision des évaluations du cadastre . . . . .

*règlement provisoire du Budget de l'exercice 1861.*

			CRÉDITS ANNULÉS.			CREDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	30,064 03	50,964 03	•	•	•	30,064 05
•	66,021 51	66,021 51	•	•	•	66,021 51
•	56,445 56	56,445 56	•	•	•	56,445 56
•	172,407 19	172,407 19	•	•	•	172,407 19
•	526,436 20	526,436 20	•	•	•	526,436 20

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		<b>Exercice 1860.</b>
Dette publique . . . . .	15 mai 1846 (art. 50.)	Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et des lois subséquentes, ci. . . . . 874 87
		Escompte à 2 1/2 p. % par an, accordé par l'art. 10 de l'arrêté royal du 12 janvier 1860, <i>Moniteur</i> n° 14, sur les versements anticipés de l'emprunt de 45 millions, à 4 1/2 p. % ci. . . . . 56,121 80
Ministère de la Justice.	Id.	Monument en commémoration de la reine Louise-Marie (continuation des travaux) . . . . . 121,526 47
		Prison de Bruges. — Achèvement des travaux d'appropriation. . . . . 41,745 50
		Prison centrale cellulaire à Louvain. — Travaux complémentaires. . . . . 394 90
Ministère des Affaires Étrangères . . . . .	Id.	Frais divers et encouragements au commerce. . . . . 2,771 40
		Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux spécifiés à l'art. 9 de la convention du 12 nov. 1855. . . . . 2,554 45
		Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales. . . . . 5,427 »
		Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement de la garde civique, magasin central, etc. . . . . 16,764 17
Ministère de l'Intérieur . . . . .	Id.	Frais de premier établissement de l'Institut agricole. . . . . 32,150 86
		Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur . . . . . 1,000 »
		Acquisition d'un hôtel situé à Bruxelles, rue Ducale, à l'angle de la rue latérale du Parc, et exécution de divers travaux nécessités par la transformation en un jardin public du terrain dépendant dudit hôtel et du palais Ducal. . . . . 17,984 27
		A REPORTER. . . . . fr.

## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1861.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	56,996 67	56,996 67	•	•	•	56,996 67
•	163,664 87	163,664 87	•	•	•	163,664 87
•	5,105 85	5,105 85	•	•	•	5,105 85
•	71,506 50	71,506 50	•	•	•	71,506 50
•	207,073 67	207,073 67	•	•	•	207,073 67

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . . fr.
		<b>Exercice 1860 (suite).</b>
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles . . . . . 63,986 56
		Plantations nouvelles sur les routes . . . . . 8,072 49
		Construction d'un bâtiment près de l'hôtel du gouvernement provincial à Arlon, pour le dépôt des archives de l'État. . . . . 16,112 60
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . . 29,549 04
		Travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . . . . 55,427 25
		— — du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . . 845 51
		— — — d'embranchement vers le camp de Beverloo. . . . . 1,684 48
		— — — vers Hasselt. . . . . 23,912 62
		— — du canal de Charleroy à Bruxelles . . . . . 5,050 38
		— — — de Mons à Condé . . . . . 11,535 69
		— — de la Lys . . . . . 1,469 »
		— — du canal de Gand à Ostende . . . . . 61,454 15
		— — de la Dendre. . . . . 6,078 61
		— — du canal d'Ypres à l'Yser . . . . . 5,000 »
		Plantations nouvelles . . . . . 1,043 68
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux . . . . . 35,633 34
		Travaux d'amélioration du port d'Ostende. . . . . 4,606 »
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel des chemins de fer, etc. . . . . 90,975 »
		Canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Exercices 1856 et 1859.) . . . . . 162 58
		Matériel de l'artillerie . . . . . 9,683 90
		— du génie. . . . . 16,781 82
		Traitements divers et honoraires. . . . . 5,500 »
		{ Frais de confection et d'essai des nouveaux types de monnaies d'appoint, augmentation du matériel et appropriation des locaux de la Monnaie . . . . . }
Ministère des Travaux publics . . . . .	15 mai 1846 . . . . . (art. 30.)	
Ministère de la Guerre . . . . .	Idem.	
Ministère des Finances . . . . .	Idem.	

## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1861.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE AU règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	297,075 67	297,075 67	"	"	"	297,075 67
"	420,506 58	420,506 58	"	"	"	420,506 58
"	31,965 72	31,965 72	"	"	"	31,965 72
"	9,200 "	9,200 "	"	"	"	9,200 "
"	758,635 97	758,635 97	"	"	"	758,635 97

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
Dette publique . . . . .	20 décembre 1860 . ( <i>Monit.</i> n° 558.)	Budget primitif. . . . .
	27 mai 1861. . . . . ( <i>Monit.</i> n° 157.)	Indemnité, à titre de secours, aux agents des anciens fermiers de l'octroi, restés sans emploi . . . . .
Dotations. . . . .	5 juillet 1860 . . . . . ( <i>Monit.</i> n° 190.)	Budget primitif. . . . .
	15 juillet 1860 . . . . . ( <i>Monit.</i> n° 198-199.)	Budget primitif. . . . .
Ministère de la Justice . . . . .	11 juin 1861. . . . . ( <i>Monit.</i> n° 167.)	Dépenses concernant les exercices clos de 1859 et années antérieures (chap. XIII, art. 64 à 72 nouveaux . . . . .
	Idem.	Dépenses nécessitées par le complément de l'enquête sur la bienfaisance, instituée par le gouvernement. . . . .
	31 décembre 1861. ( <i>Monit.</i> n° 25 du 25 janvier 1862)	Augmentation des art. 7, chap. II, art. 10, chap. VI, art. 55 et 55, chap. X, et formation d'un chap. XIV nouveau. . . . .
Ministère des Affaires Étrangères . . . . .	23 mars 1861 . . . . . ( <i>Monit.</i> n° 88.)	Budget primitif. . . . .
	Idem.	Encouragement de la navigation à vapeur entre la Belgique et les ports étrangers. Transfert à l'article 55 du Budget, des fonds restés disponibles à la clôture de l'exercice 1860 pour le même objet . . . . .
Ministère de l'Intérieur . . . . .	28 décembre 1860. ( <i>Monit.</i> n° 564.)	Budget primitif. . . . .
	2 juin 1861 . . . . . ( <i>Monit.</i> n° 156.)	Part incombant à l'État dans les frais de confection de la 7 <sup>me</sup> table générale des actes de l'état civil . . . . .
	Idem.	Augmentation des articles 10, 31, 37, 122 et 126 du Budget, et formation des articles 140 et 141 nouveaux . . . . .
	Idem.	Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle qui doit avoir lieu à Londres, en 1862 . . . . .
Ministère des Travaux publics . . . . .	31 décembre 1860. ( <i>Monit.</i> n° 2 du 2 janvier 1861.)	Budget primitif. . . . .
	1 <sup>er</sup> juin 1861 . . . . . ( <i>Monit.</i> n° 160.)	Crédits supplémentaires pour le service des bâtiments civils, savoir : 1 <sup>o</sup> Construction de hangars en charpente dans les cours de l'entrepôt général de commerce d'Anvers et exécution de différents ouvrages de consolidation aux bâtiments et dépendances dudit entrepôt, ci. . . . . fr. 120,000 °
		2 <sup>o</sup> Reconstruction du bâtiment contenant les bureaux du receveur des douanes et d'un mur dans la cour principale de l'entrepôt, ci . . . . . fr. 25,000 °
		A REPORTER. . . . . fr.

## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1861.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
40,610,724 47	"	40,653,421 97	"	"	"	40,653,421 97
"	56,697 50					
4,104,286 75	"	4,104,286 75	"	"	"	4,104,286 75
15,195,347 "	"	13,598,089 57	"	"	"	13,598,089 57
"	47,642 57					
"	20,000 "					
"	156,000 "					
2,725,462 67	"	2,981,710 67	"	"	"	2,981,710 67
"	256,248 "					
8,932,568 51	"	9,258,559 86	"	"	"	9,258,559 86
"	58,000 "					
"	42,991 55					
"	225,000 "					
25,347,912 "	"	25,492,912 "	"	"	"	25,492,912 "
"	145,000 "					
94,922,301 20	947,579 62	95,869,880 82	"	"	"	95,869,880 82

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

		CRÉDITS OUVERTS.
MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . . fr.
Ministère de la Guerre . . . . .	2 juillet 1860. . . . . ( <i>Monit.</i> n° 188.)	Budget primitif. . . . .
	21 mai 1859. . . . . ( <i>Monit.</i> n° 142.)	Portions rattachées au présent exercice, du crédit de 9,000,000 de francs, pour continuer l'exécution de travaux arriérés et pourvoir à d'autres besoins du Département de la Guerre, savoir :
		Par arrêté royal du 5 novembre 1861, <i>Moniteur</i> n° 311 . . . . . 855,000 •
		— — 12 décembre 1861, <i>Moniteur</i> n° 362 . . . . . 101,000 •
	8 mai 1861 . . . . . ( <i>Monit.</i> n° 150-151.)	Portions rattachées au présent exercice des crédits de 14,461,170 francs, pour le matériel de l'artillerie, et de 1,100,000 francs pour la mise hors d'état de défense de quelques enceintes fortifiées, savoir :
		Par arrêté royal du 26 juillet 1861, <i>Moniteur</i> n° 216, sur le crédit de 14,461,170 francs, ci. . . . . fr. 500,000 •
	Sur le crédit de 1,100,000 francs, ci. . . . . 195,577 •	
	2 juin 1861 . . . . . ( <i>Monit.</i> n° 157.)	Créances arriérées restant à liquider sur des exercices clos et devant former l'article 35 du chap. XIII du Budget . . . . .
	Id.	Produit de la vente de fusils à silex hors d'usage, affecté à la fabrication d'autres armes neuves. . . . .
Ministère des Finances . . . . .	6 juillet 1860. . . . . ( <i>Monit.</i> n° 195)	Budget primitif. . . . .
	5 juillet 1860 . . . . . ( <i>Monit.</i> n° 190)	Pour assurer l'exécution d'une convention destinée à mettre fin aux difficultés existantes entre l'État et la province de Brabant, au sujet de l'hôtel du gouvernement provincial, rue du Chêne, à Bruxelles . . . . .
	12 mai 1861 . . . . . ( <i>Monit.</i> n° 154.)	Remboursement des droits d'entrée payés sur les marchandises déclarées en transit et qui ont été perdues par suite de l'incendie qui s'est déclaré, le 17 juin 1859, à bord du steamer français « <i>Languedoc</i> », en charge dans le port d'Anvers. . . . .
	27 mai 1861 . . . . . ( <i>Monit.</i> n° 157.)	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de nickel . . . . .
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	5 juillet 1860 . . . . . ( <i>Monit.</i> n° 190.)	Budget primitif. . . . .

## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1861.

MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
			MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
94,922,301 20	947,570 02	95,869,880 82	•	"	•	95,869,880 82
52,555,010 50	"					
"	958,000 •					
		54,110,040 06	•	•	"	54,110,040 06
•	605,377 •					
"	7,418 16					
•	126,144 •					
11,691,175 •	"					
•	200,000 •					
		12,299,675 49	•	•	"	12,299,675 49
•	8,500 49					
•	400,000 •					
2,628,000 •	•	2,628,000 •	"	"	"	2,628,000 •
141,576,486 70	5,541,019 27	144,917,505 97	•	•	•	144,917,505 97

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1860, EN VERTU DE L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
	28 mars 1847 et 17 avril 1848 . . . . .	Canal de Selzaete, 1 <sup>re</sup> section . . . . .
	4 juin 1850 . . . . .	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme . . . . . Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :
		<i>A</i> , de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et <i>B</i> , d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège. . . . .
	20 décembre 1851.	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . . Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. . . . .
Ministère des Travaux publics . . . . .	7 juin 1855 . . . . .	Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État . . . . . Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques . . . . .
	12 mars 1856 . . . . .	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 <sup>me</sup> écluse et la Sambre canalisée. . . . .
	51 décembre 1856.	Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes.
	19 décembre 1857.	Chemin de fer. — Créances diverses . . . . .
	5 mars 1858. . . . .	Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre . . . . . Amélioration des ports et côtes . . . . .
	Idem.	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
	8 mars 1858. . . . .	Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France . . . . .
	1 <sup>er</sup> juillet 1858 . . . . .	Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . . Élargissement et approfondissement de la 1 <sup>re</sup> section des canaux de la Campine et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1861.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
" "	275 00	275 00	"	"	"	275 00
"	8,557 75	8,557 75	"	"	"	8,557 75
"	106,666 66	106,666 66	"	"	"	106,666 66
"	1,605 12	1,605 12	"	"	"	1,605 12
"	1,054,762 44	1,054,762 44	"	"	"	1,054,762 44
"	167,009 10	167,009 10	"	"	"	167,009 10
"	57,208 42	57,208 42	"	"	"	57,208 42
"	42,242 17	42,242 17	"	"	"	42,242 17
"	110,885 "	110,885 "	"	"	"	110,885 "
"	10,055 56	10,055 56	"	"	"	10,055 56
"	52,838 54	52,838 54	"	"	"	52,838 54
"	16,115 28	16,115 28	"	"	"	16,115 28
"	5,557 05	5,557 05	"	"	"	5,557 05
"	145,420 57	145,420 57	"	"	"	145,420 57
"	615,884 98	615,884 98	"	"	"	615,884 98
"	214,188 41	214,188 41	"	"	"	214,188 41
"	21,850 76	21,850 76	"	"	"	21,850 76
"	50,454 "	50,454 "	"	"	"	50,454 "
"	2,657,451 56	2,657,451 56	"	"	"	2,657,451 56

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . . fr.
Ministère de la Justice . . .	5 juin 1859 . . .	Achèvement des travaux de l'église de Laeken . . . . .
Ministère de l'Intérieur . . .	51 mai 1859. . .	Construction et ameublement de maisons d'école . . . . .
Ministère des Travaux pu- bliers . . . . .	27 mai 1859. . .	Extension des lignes télégraphiques . . . . .
Ministère de la Guerre . . .		§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des tra- vaux de défense :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 <sup>er</sup> de la loi) . . . . . fr. 9,220,686 74
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . . . 15,500,000 »
		§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . . fr. 850,319 86
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . . . 525,000 »
		§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges . . . . .
		§ 4. Élargissement de la 2 <sup>me</sup> section du canal de la Campine :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . . fr. 1,598,552 80
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . . . 160,000 »
		§ 5. Amélioration du port d'Ostende. . . . .
		§ 6. Travaux de canalisation de la Lys. . . . .
		§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mor- nizmont et la frontière de France :
	Loi du 8 septembre 1859 et Arrêté royal du 26 dé- cembre 1861, n° 1.	Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . . fr. 987,459 »
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . . . 200,000 »
Ministère des Travaux pu- bliers . . . . .		§ 8. Amélioration du régime de la Grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France.
		§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre . . . . .
		§ 10. Travaux à exécuter à l'Escant supérieur, dans le but d'améliorer l'écou- lement des eaux, la navigation et le balage . . . . .
		§ 11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht . . .
		§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . . fr. 259,084 90
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . . . 250,000 »
		§ 13. Parachèvement du chemin de fer de l'État :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . . fr. 2,601,799 86
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . . . 7,565,000 »
		§ 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1861.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT	MONTANT	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE
D'APRÈS LE BUDGET	D'APRÈS					au
primitif.	DES LOIS SPÉCIALES					règlement provisoire
	et par suite					DU BUDGET.
	de transferts.					
"	2,037,431 36	2,037,431 36	"	"	"	2,037,431 36
"	274,981 55	274,981 55	"	"	"	274,981 55
"	651,741 25	651,741 25	"	"	"	651,741 25
"	70,055 21	70,055 21	"	"	"	70,055 21
"	22,720,686 74	22,720,686 74	"	"	"	22,720,686 74
"	1,375,310 86	1,375,310 86	"	"	"	1,375,310 86
"	1,540,000 "	1,540,000 "	"	"	"	1,540,000 "
"	1,558,532 80	1,558,532 80	"	"	"	1,558,532 80
"	650,000 "	650,000 "	"	"	"	650,000 "
"	115,850 87	115,850 87	"	"	"	115,850 87
"	1,187,450 "	1,187,450 "	"	"	"	1,187,450 "
"	899,266 68	899,266 68	"	"	"	899,266 68
"	1,499,592 "	1,499,592 "	"	"	"	1,499,592 "
"	549,015 "	549,015 "	"	"	"	549,015 "
"	210,000 "	210,000 "	"	"	"	210,000 "
"	509,084 90	509,084 90	"	"	"	509,084 90
"	9,966,799 86	9,966,799 86	"	"	"	9,966,799 86
"	555,912 75	555,912 75	"	"	"	555,912 75
"	46,729,489 61	46,729,489 61	"	"	"	46,729,489 61

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . . fr.
Ministère de la Justice . . . . .		§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de Justice . . . . .
		§ 16. Agrandissement du palais royal à Bruxelles . . . . .
Ministère de l'Intérieur . . . . .	Loi du 8 septembre 1850 et arrêté royal du 26 décembre 1861, n° 1 (suite).	§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liège . . . . .
		§ 18. Travaux d'appropriation du palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc. . . . .
		§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique . . . . .
	17 février 1860. . . . .	Somme allouée transactionnellement au sieur J. Carlier, en vue de mettre fin au procès que celui-ci avait intenté à l'État, à raison de ses entreprises de travaux d'établissement de la deuxième section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et de son embranchement vers Turnhout, les intérêts dus sur cette somme et frais accessoires. . . . .
	2 juillet 1860 . . . . .	Créances résultant d'une réclamation reconnue fondée par jugements, et d'une transaction approuvée par décision ministérielle, intervenus à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État. . . . .
Ministère des Travaux publics . . . . .	6 juillet 1860 . . . . .	Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège . . . . .
		Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . .
	Idem.	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
	Idem.	Établissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignies . . . . .
	18 juillet 1860 . . . . .	Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État . . . . .

## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1861.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
•	46,729,489 61	46,729,489 61	•	•	•	46,729,489 61
•	1,199,588 •	1,199,588 •	•	•	•	1,199,588 •
•	675,000 •	675,000 •	•	•	•	675,000 •
•	252,212 54	252,212 54	•	•	•	252,212 54
•	146,752 55	146,752 55	•	•	•	146,752 55
•	497,974 85	497,974 85	•	•	•	497,974 85
•	88 12	88 12	•	•	•	88 12
•	510 02	510 02	•	•	•	510 02
•	42,501 83	42,501 83	•	•	•	42,501 83
•	295,604 06	295,604 06	•	•	•	295,604 06
•	2,425 86	2,425 86	•	•	•	2,425 86
•	105,000 •	105,000 •	•	•	•	105,000 •
•	995,185 57	995,185 57	•	•	•	995,185 57
•	50,910,712 61	50,910,712 61	•	•	•	50,910,712 61

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		<b>CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES</b>  DANS LE COURS DE L'EXERCICE.
Ministère de la Justice . . . .	9 janvier 1861 . . . .	Continuation de la construction de l'église monumentale de Laeken . . . .
		§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes . . . . .
		§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture . . . . .
		§ 3. Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle . . . . .
Ministère de l'Intérieur . . . .	2 juin 1861 . . . .	§ 4. Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Müller . . . .
		§ 5. Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie . . . . .
		§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hall, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie . . . . .
Ministère des Travaux publics . . . . .		§ 1. Construction d'une section de chemin de fer d'Aerschot à Diest . . . . .
		§ 2. Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberghe . . . . .
		§ 3. Travaux d'amélioration du port de Nieuport . . . . .
		§ 4. Canalisation de la Meuse depuis l'embouchure de la Sambre à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier . . . . .
	Idem.	§ 5. Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht . . . . .
		§ 6. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job-in't-Goor.
		§ 7. Exécution, par la ville de Liège, des travaux incombant au Gouvernement, à charge par la ville, d'exécuter ces travaux en même temps que ceux projetés par elle pour l'établissement d'un quai avec port et abordage, dans la traverse de cette ville . . . . .
Ministère de l'Intérieur . . . .		§ 8. Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs. . . . .
		§ 9. Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique . . . . .
Ministère des Travaux publics . . . . .	12 juin 1861 . . . .	Dépenses arriérées relatives à l'établissement du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht . . . . .

## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1861.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CREDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	50,000 "	50,000 "	"	"	"	50,000 "
"	250,000 "	250,000 "	"	"	"	250,000 "
"	25,000 "	25,000 "	"	"	"	25,000 "
"	25,000 "	25,000 "	"	"	"	25,000 "
"	40,000 "	40,000 "	"	"	"	40,000 "
"	50,000 "	50,000 "	"	"	"	50,000 "
"	250,000 "	250,000 "	"	"	"	250,000 "
"	2,000,000 "	2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "
"	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	"	1,500,000 "
"	200,000 "	200,000 "	"	"	"	200,000 "
"	1,600,000 "	1,600,000 "	"	"	"	1,600,000 "
"	1,400,000 "	1,400,000 "	"	"	"	1,400,000 "
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	225,000 "	225,000 "	"	"	"	225,000 "
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	150,000 "	150,000 "	"	"	"	150,000 "
"	1,510 32	1,510 32	"	"	"	1,510 32
"	9,008,510 32	9,008,510 32	"	"	"	9,008,510 32

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

		CRÉDITS OUVERTS.	
MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.	
		RECAPITULATION.	
			1857. 17,197 04
		<i>Service ordinaire.</i> { Crédits transférés des exercices — propres à l'exercice . . . . .	1858. 618,534 15
			1859. 326,436 20
			1860. 758,635 07
			— transférés de l'exercice 1860 . . . . .
		<i>Services spéciaux.</i> { — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .	

*règlement provisoire du Budget de l'exercice 1864.*

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES ou par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
.	1,720,804 55	1,720,804 55	.	.	»	1,720,804 55
141,576,486 70	5,341,019 27	144,917,505 97	»	»	»	144,917,505 97
.	50,919,712 61	50,919,712 61	»	»	»	50,919,712 61
.	9,066,510 32	9,066,510 32	»	»	»	9,066,510 32
141,576,486 70	65,048,046 55	206,624,533 25	.	.	»	206,624,533 25

3.40

341

**COMPTE PROVISoire**  
**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1861,**

**AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1862.**

---

## BUDGET DE

## Compte provisoire des

DESIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>		
IMPÔTS . . . . .	Contributions directes, douanes et accises . . . . .	74,000,000 °
	Enregistrement et domaines . . . . .	50,520,000 °
PÉAGES . . . . .	Enregistrement et domaines . . . . .	4,400,000 °
	Travaux publics. . . . .	2,840,000 °
	Marine . . . . .	110,000 °
CAPITAUX ET REVENUS.	Travaux publics. . . . .	28,000,000 °
	Enregistrement et domaines . . . . .	5,615,000 °
	Trésor public. . . . .	5,556,917 95
REMBOURSEMENTS . . . . .	Contributions directes . . . . .	171,000 °
	Enregistrement et domaines . . . . .	550,000 °
	Trésor public . . . . .	1,025,000 °
		149,558,607 95
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.</b>		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845 . . . . .		400,000 °
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt, lesquelles sont rattachées au présent exercice, savoir :		
Loi du 8 septembre 1859 . . . . .		14,902,147 84
— 2 juin 1861. . . . .		220,515 70
		15,522,665 54
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . .		149,558,607 95
		165,081,271 49
<b>RECETTE A L'EXERCICE 1861:</b>		
Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1860, sur l'exercice 1860, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'Etat, toutefois, après déduction opérée sur la somme de fr. 1,425,772 41 c <sup>3</sup> , à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 887,378 82 c <sup>3</sup> , reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1862.		536,303 50
		165,017,605 08

## L'EXERCICE 1861.

recettes, au 1<sup>er</sup> janvier 1862.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoires POUR LE RÉGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1861.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
74,523,028 70	72,848,326 00	1,675,601 86	466,701 24	•	74,523,928 76	
51,871,660 07	51,676,726 28	194,953 79	•	1,351,660 07	51,871,660 07	
4,560,048 34	4,564,126 55	5,822 01	50,051 66	•	4,560,048 34	
3,023,465 51	2,871,015 58	151,540 73	•	183,465 31	3,023,465 51	
100,500 86	100,500 86	•	499 14	•	100,500 86	
51,508,046 70	50,210,752 04	1,288,293 76	•	3,508,046 70	51,508,046 70	
4,602,046 02	3,662,574 83	959,671 19	•	987,046 02	4,602,046 02	
3,570,885 45	2,850,552 02	729,130 51	•	222,765 48	3,570,885 45	
166,501 18	150,808 08	6,692 50	4,408 82	•	166,501 18	
610,199 72	552,205 01	66,906 71	•	80,199 72	610,199 72	
457,532 47	350,092 84	78,259 65	587,667 53	•	457,532 47.	
154,811,312 86	149,674,471 17	5,156,841 69	1,089,478 59	6,342,185 30	154,811,312 86	

311,701 64	311,701 64	•	88,298 56	•	311,701 64
14,002,147 84	14,002,147 84	•	•	•	14,002,147 84
220,515 70	220,515 70	•	•	•	220,515 70
15,454,565 18	15,454,565 18	•	88,298 56	•	15,454,565 18
154,811,312 86	149,674,471 17	5,156,841 69	1,089,478 59	6,342,185 30	154,811,312 86
170,245,878 04	165,108,856 35	5,156,841 69	1,177,776 75	6,342,185 30	170,245,878 04
			5,164,406 55		
					536,393 59
					170,782,071 63

**MINISTÈRES ET SERVICES.**

**SERVICE ORDINAIRE.**

DÉPENSES ARRIÉRÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS,  
TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ.

**Exercice 1857.**

Ministère de l'Intérieur . . . . .

**Exercice 1858.**

Ministère de la Justice . . . . .

- des Travaux publics . . . . .
- de la Guerre . . . . .

**Exercice 1859.**

Dette publique . . . . .

Ministère de l'Intérieur . . . . .

- des Travaux publics . . . . .
- des Finances . . . . .

**Exercice 1860.**

Dette publique . . . . .

Ministère de la Justice . . . . .

- des Affaires Étrangères . . . . .
- de l'Intérieur . . . . .
- des Travaux publics . . . . .
- de la Guerre . . . . .
- des Finances . . . . .

**DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.**

Dette publique . . . . .

DOTATIONS . . . . .	}	Liste civile . . . . .
		Dotation de l'héritier présomptif du Roi . . . . .
		— de Son Altesse Royale le comte de Flandre . . . . .
		Sénat . . . . .
		Chambre des Représentants . . . . .
		Cour des comptes . . . . .

Ministère de la Justice . . . . .

- des Affaires Étrangères . . . . .
- de l'Intérieur . . . . .
- des Travaux publics . . . . .
- de la Guerre . . . . .
- des Finances . . . . .

Non-Valeurs et Remboursements . . . . .

## DE L'EXERCICE 1861.

dépenses, au 1<sup>er</sup> janvier 1862.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS — EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS, pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1862, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
17,197 04	•	•	•	17,197 04	•	
53,200 •	•	•	•	53,200 •	•	
124,520 60	•	•	•	124,520 60	•	
441,015 53	76,000 •	57,000 •	19,000 •	363,015 53	•	
618,554 13	76,000 •	57,000 •	19,000 •	542,554 13	•	
50,964 05	14,000 •	14,000 •	•	16,964 05	•	
66,621 51	9,251 25	9,251 25	•	57,370 26	•	
56,445 56	•	•	•	56,445 56	•	
172,407 19	•	•	•	172,407 19	•	
526,456 29	23,251 25	23,251 25	•	303,185 04	•	
56,996 67	•	•	•	56,996 67	•	
165,664 87	•	•	•	165,664 87	•	
5,105 85	•	•	•	5,105 85	•	
71,506 30	8,659 52	•	8,659 52	62,846 78	•	
420,596 58	285 29	•	285 29	420,111 29	•	
31,965 72	10,706 59	•	10,706 59	21,259 15	•	
9,200 •	•	•	•	9,200 •	•	
758,635 97	19,629 40	•	19,629 40	739,006 57	•	
40,653,421 07	53,602,408 99	52,558,402 90	1,244,003 09	7,051,015 98	•	
2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	•	•	•	
500,000 •	500,000 •	500,000 •	•	•	•	
150,000 •	150,000 •	150,000 •	•	•	•	
40,000 •	29,000 •	29,000 •	•	11,000 •	•	
503,944 •	448,841 29	556,152 85	112,688 44	55,102 71	•	
159,020 •	155,268 74	155,268 74	•	3,751 26	•	
13,598,989 57	10,814,571 45	8,745,644 17	2,068,727 28	2,584,618 12	•	
2,981,710 67	2,553,028 70	1,611,106 86	721,921 84	648,681 07	•	
9,238,559 86	7,784,584 25	6,117,096 46	1,667,487 77	1,453,975 63	•	
25,492,912 •	20,555,812 55	17,981,516 08	2,554,496 27	4,957,099 65	•	
54,119,940 66	52,401,120 24	21,870,664 56	10,611,435 88	1,628,820 42	•	
12,209,675 40	3,022,982 27	3,882,075 51	40,908 76	8,376,695 22	•	
2,628,000 •	550,957 65	545,478 65	16,450 •	2,068,062 35	•	
144,917,505 97	116,078,675 66	97,040,327 53	19,058,148 53	28,858,850 31	•	

## MINISTÈRES ET SERVICES.

## SERVICES SPÉCIAUX.

## DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1860,

ET TRANSFÉRÉS CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

	Canal de Selzaete, 1 <sup>re</sup> section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848) . . . . .																																																																		
	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre S <sup>t</sup> -Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850). . . . .																																																																		
	<table border="0"> <tr> <td></td> <td> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>Travaux à la Meuse, ayant pour objet :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>A. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège . . . . .</td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td>Loi du 20 déc. 1851</td> <td>Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État . . . . .</td> </tr> </table> </td> <td></td> </tr> <tr> <td>MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.</td> <td>Construction le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques (loi du 7 juin 1855) . . . . .</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée (loi du 12 mars 1856). . . . .</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes (loi du 31 décembre 1856) . . . . .</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chemin de fer. — Créances diverses (loi du 19 décembre 1857). . . . .</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre (loi du 5 mars 1858) . . . . .</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td> <table border="0"> <tr> <td>Loi du 5 mars 1858.</td> <td> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>Amélioration des ports et côtes. . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende . . . . .</td> </tr> </table> </td> <td></td> </tr> </table> </td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nicuport, par Furnes, à la frontière de France (loi du 8 mars 1858) . . . . .</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td> <table border="0"> <tr> <td>Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1858.</td> <td> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . . . .</td> </tr> </table> </td> <td></td> </tr> </table> </td> <td></td> </tr> <tr> <td>MINISTÈRE DE LA JUSTICE.</td> <td>Achèvement des travaux de l'église de Laeken (loi du 3 juin 1859) . . . . .</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.</td> <td>Construction et ameublement de maisons d'école (loi du 31 mai 1859) . . . . .</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.</td> <td>Extension des lignes télégraphiques (loi du 27 mai 1859) . . . . .</td> <td></td> </tr> </table>		<table border="0"> <tr> <td></td> <td>Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>Travaux à la Meuse, ayant pour objet :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>A. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège . . . . .</td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td>Loi du 20 déc. 1851</td> <td>Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État . . . . .</td> </tr> </table>		Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .		<table border="0"> <tr> <td></td> <td>Travaux à la Meuse, ayant pour objet :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>A. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège . . . . .</td> </tr> </table>		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :		A. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège . . . . .	Loi du 20 déc. 1851	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. . . . .		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . .		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. . . . .		Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État . . . . .		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Construction le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques (loi du 7 juin 1855) . . . . .			Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée (loi du 12 mars 1856). . . . .			Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes (loi du 31 décembre 1856) . . . . .			Chemin de fer. — Créances diverses (loi du 19 décembre 1857). . . . .			Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre (loi du 5 mars 1858) . . . . .			<table border="0"> <tr> <td>Loi du 5 mars 1858.</td> <td> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>Amélioration des ports et côtes. . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende . . . . .</td> </tr> </table> </td> <td></td> </tr> </table>	Loi du 5 mars 1858.	<table border="0"> <tr> <td></td> <td>Amélioration des ports et côtes. . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende . . . . .</td> </tr> </table>		Amélioration des ports et côtes. . . . .		Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende . . . . .				Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nicuport, par Furnes, à la frontière de France (loi du 8 mars 1858) . . . . .			<table border="0"> <tr> <td>Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1858.</td> <td> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . . . .</td> </tr> </table> </td> <td></td> </tr> </table>	Loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1858.	<table border="0"> <tr> <td></td> <td>Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . . . .</td> </tr> </table>		Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .		Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . . . .			MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Achèvement des travaux de l'église de Laeken (loi du 3 juin 1859) . . . . .		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Construction et ameublement de maisons d'école (loi du 31 mai 1859) . . . . .		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Extension des lignes télégraphiques (loi du 27 mai 1859) . . . . .	
	<table border="0"> <tr> <td></td> <td>Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>Travaux à la Meuse, ayant pour objet :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>A. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège . . . . .</td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td>Loi du 20 déc. 1851</td> <td>Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État . . . . .</td> </tr> </table>		Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .		<table border="0"> <tr> <td></td> <td>Travaux à la Meuse, ayant pour objet :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>A. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège . . . . .</td> </tr> </table>		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :		A. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège . . . . .	Loi du 20 déc. 1851	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. . . . .		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . .		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. . . . .		Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État . . . . .																																																		
	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .																																																																		
	<table border="0"> <tr> <td></td> <td>Travaux à la Meuse, ayant pour objet :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>A. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège . . . . .</td> </tr> </table>		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :		A. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège . . . . .																																																														
	Travaux à la Meuse, ayant pour objet :																																																																		
	A. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège . . . . .																																																																		
Loi du 20 déc. 1851	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. . . . .																																																																		
	Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . .																																																																		
	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. . . . .																																																																		
	Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État . . . . .																																																																		
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Construction le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques (loi du 7 juin 1855) . . . . .																																																																		
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée (loi du 12 mars 1856). . . . .																																																																		
	Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes (loi du 31 décembre 1856) . . . . .																																																																		
	Chemin de fer. — Créances diverses (loi du 19 décembre 1857). . . . .																																																																		
	Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre (loi du 5 mars 1858) . . . . .																																																																		
	<table border="0"> <tr> <td>Loi du 5 mars 1858.</td> <td> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>Amélioration des ports et côtes. . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende . . . . .</td> </tr> </table> </td> <td></td> </tr> </table>	Loi du 5 mars 1858.	<table border="0"> <tr> <td></td> <td>Amélioration des ports et côtes. . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende . . . . .</td> </tr> </table>		Amélioration des ports et côtes. . . . .		Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende . . . . .																																																												
Loi du 5 mars 1858.	<table border="0"> <tr> <td></td> <td>Amélioration des ports et côtes. . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende . . . . .</td> </tr> </table>		Amélioration des ports et côtes. . . . .		Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende . . . . .																																																														
	Amélioration des ports et côtes. . . . .																																																																		
	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende . . . . .																																																																		
	Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nicuport, par Furnes, à la frontière de France (loi du 8 mars 1858) . . . . .																																																																		
	<table border="0"> <tr> <td>Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1858.</td> <td> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . . . .</td> </tr> </table> </td> <td></td> </tr> </table>	Loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1858.	<table border="0"> <tr> <td></td> <td>Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . . . .</td> </tr> </table>		Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .		Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . . . .																																																												
Loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1858.	<table border="0"> <tr> <td></td> <td>Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . . . .</td> </tr> </table>		Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .		Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . . . .																																																														
	Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .																																																																		
	Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . . . .																																																																		
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Achèvement des travaux de l'église de Laeken (loi du 3 juin 1859) . . . . .																																																																		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Construction et ameublement de maisons d'école (loi du 31 mai 1859) . . . . .																																																																		
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Extension des lignes télégraphiques (loi du 27 mai 1859) . . . . .																																																																		

A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'EXERCICE 1861.

dépenses, au 1<sup>er</sup> janvier 1862.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1862, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
275 06	"	"	"	275 06	275 06	
8,557 75	"	"	"	8,557 75	8,557 75	
106,666 66	106,666 66	106,666 66	"	"	"	
1,095 12	1,664 14	1,664 14	"	50 98	50 98	
1,034,762 44	65,957 71	58,415 54	7,542 17	968,804 73	968,804 73	
167,000 19	70,932 10	79,752 10	180 "	87,077 00	87,077 00	
57,208 42	37,819 85	37,819 85	"	19,588 59	10,588 59	
42,242 17	53,594 58	53,594 58	"	8,647 50	8,647 50	
119,885 "	"	"	"	119,885 "	110,885 "	
10,055 36	3,125 "	"	3,125 "	6,910 36	6,910 36	
52,838 34	10,465 70	10,465 70	"	22,372 64	22,372 64	
16,115 28	"	"	"	16,115 28	16,115 28	
5,557 05	2,656 50	2,656 50	"	2,700 55	2,700 55	
145,420 37	145,420 37	145,420 37	"	"	"	
613,884 98	84,750 46	84,540 46	210 "	529,134 52	529,134 52	
214,188 41	210,758 57	197,180 97	13,577 60	5,420 84	3,420 84	
21,859 76	21,859 76	21,859 76	"	"	"	
59,454 "	27,970 44	27,970 44	"	11,483 56	11,483 56	
274,981 35	"	"	"	274,981 35	274,981 35	
651,741 25	588,864 72	112,480 26	276,384 46	242,876 53	242,876 53	
70,035 21	62,219 17	58,687 99	3,551 18	7,836 04	7,836 04	
5,614,209 17	1,285,705 71	979,155 30	504,550 41	2,350,503 46	2,530,503 46	

## MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . . fr.

## SERVICES SPÉCIAUX (suite).

SUITE DES DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1860,  
ET TRANSFÉRÉS CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

MINISTÈRE  
DES TRAVAUX PUBLICS.Loi du 8 septembre  
1859 et arrêté royal  
du 26 décemb. 1861,  
n° 1.

- § 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense :
- |   |                  |
|---|------------------|
| Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 <sup>er</sup> de la loi) . . . . . | fr. 9,220,086 74 |
| — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . . .                        | 15,500,000 »     |
- § 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst :
- |   |            |
|---|------------|
| Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 <sup>er</sup> de la loi) . . . . . | 850,319 86 |
| — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . . .                        | 525,000 »  |
- § 5. Approfondissement du canal de Gand à Bruges . . . . .
- § 4. Élargissement de la 2<sup>me</sup> section du canal de la Campine :
- |   |              |
|---|--------------|
| Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 <sup>er</sup> de la loi) . . . . . | 1,508,352 80 |
| — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . . .                        | 160,000 »    |
- § 5. Amélioration du port d'Ostende . . . . .
- § 6. Travaux de canalisation de la Lys . . . . .
- § 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France :
- |   |           |
|---|-----------|
| Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 <sup>er</sup> de la loi) . . . . . | 987,459 » |
| — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . . .                        | 200,000 » |
- § 8. Amélioration du régime de la Grande-Nèthe et de l'Yser, et du canal de Plaschendaale et de Nieupoort par Furnes, à la frontière de France . . . . .
- § 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre . . . . .
- § 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage. . . . .
- § 11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht. . . . .
- § 12. Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés :
- |   |            |
|---|------------|
| Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 <sup>er</sup> de la loi) . . . . . | 259,084 90 |
| — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . . .                        | 250,000 »  |
- § 13. Parachèvement du chemin de fer de l'État :
- |   |              |
|---|--------------|
| Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 <sup>er</sup> de la loi) . . . . . | 2,601,799 86 |
| — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . . .                        | 7,365,000 »  |
- § 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics . . . . .

A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'EXERCICE 1861.

dépenses, au 1<sup>er</sup> janvier 1862.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'ÉtAT.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1862, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
3,614,209 17	1,285,705 71	979,155 30	304,550 41	2,350,503 46	2,350,503 46	
22,720,686 74	8,210,509 00	8,210,444 04	5,865 05	14,504,377 65	14,504,377 65	
1,375,319 86	828,751 31	828,108 81	642 50	546,568 55	546,568 55	
1,340,000 .	07 25	07 25	.	1,559,932 75	1,559,932 75	
1,558,532 80	4,036,459 15	971,707 22	64,641 91	521,893 07	521,893 07	
650,000 .	266,451 07	215,296 07	51,155 .	385,548 33	385,548 33	
115,850 87	66,086 74	66,086 74	.	49,744 13	49,744 13	
1,187,459 .	482,457 77	479,606 78	2,850 00	705,001 23	705,001 23	
899,266 68	2,159 08	1,926 65	233 35	897,106 70	897,106 70	
1,400,592 .	792 .	547 32	244 68	1,498,800 .	1,498,800 .	
549,015 .	9 50	9 50	.	549,005 50	549,005 50	
210,000 .	.	.	.	210,000 .	210,000 .	
500,084 90	173,621 31	164,766 75	8,854 56	335,465 59	335,465 59	
9,066,799 86	3,571,070 94	3,509,712 05	61,358 29	6,395,728 92	6,395,728 92	
555,012 75	89,040 07	81,917 57	122 50	451,872 66	451,872 66	
40,729,489 61	16,000,942 47	15,509,443 25	500,499 22	30,719,547 14	30,719,547 14	

## MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . . fr.

## SERVICES SPÉCIAUX (suite).

## SUITE DES DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1860,

ET TRANSFÉRÉS CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de justice à Bruxelles . . . . .

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR.Loi du 8 septembre  
1859 et arrêté royal  
du 26 décembre 1861,  
n° 1 (suite).

§ 16. Agrandissement du palais royal à Bruxelles. . . . .

§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liège. . . . .

§ 18. Travaux d'appropriation du palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc. . . . .

§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique . . . . .

Somme allouée transactionnellement au sieur J. Carlier, en vue de mettre fin au procès que celui-ci avait intenté à l'État, à raison de ses entreprises de travaux d'établissement de la deuxième section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et de son embranchement vers Turnhout, les intérêts dus sur cette somme et frais accessoires (loi du 17 février 1860). . . . .

Créances résultant d'une réclamation reconnue fondée par jugements et d'une transaction approuvée par décision ministérielle, intervenues à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État (loi du 2 juillet 1860). . . . .

MINISTÈRE  
DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 6 juillet 1860.

Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .

Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . .

Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège (loi du 6 juillet 1860). . . . .

Établissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignies (loi du 6 juillet 1860). . . . .

Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État (loi du 18 juillet). . . . .

## DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Continuation de la construction de l'église monumentale de Laeken (loi du 9 janvier 1861). . . . .

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR.

Loi du 2 juin 1861.

§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes . . . . .

§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. . . . .

§ 3. Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle . . . . .

§ 4. Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Müller. . . . .

§ 5. Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie . . . . .

§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie . . . . .

A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'EXERCICE 1861.

dépenses, au 1<sup>er</sup> janvier 1862.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, À transférer à l'exercice 1862, conformément à l'article 34 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
46,729,489 61	16,009,042 47	15,509,445 25	500,499 22	30,719,547 14	30,719,547 14	
1,199,388 "	6,862 58	6,862 58	"	1,192,525 42	1,192,525 42	
675,000 "	357 50	357 50	"	674,442 50	674,442 50	
232,212 54	48,803 44	48,803 44	"	183,318 90	183,318 90	
146,752 35	117,892 06	117,694 56	197 50	28,840 29	28,840 29	
407,974 85	1,705 50	1,705 50	"	406,269 35	406,269 35	
88 12	"	"	"	88 12	88 12	
310 02	"	"	"	310 02	310 02	
295,604 06	146,209 02	100,876 41	45,332 61	149,595 04	149,595 04	
2,425 86	714 54	714 54	"	1,711 32	1,711 32	
42,301 83	2,396 65	2,396 65	"	39,905 18	39,905 18	
105,000 "	3,089 67	3,089 67	"	101,910 33	101,910 33	
993,185 57	956,224 12	956,224 12	"	36,961 45	36,961 45	
50,919,712 61	17,294,487 55	16,748,458 22	546,029 33	33,625,225 06	33,625,225 06	
50,000 "	"	"	"	50,000 "	50,000 "	
250,000 "	116,366 80	116,366 80	"	133,633 20	133,633 20	
25,000 "	"	"	"	25,000 "	25,000 "	
25,000 "	14,857 75	8,837 75	6,000 "	10,162 27	10,162 27	
40,000 "	"	"	"	40,000 "	40,000 "	
50,000 "	10,800 "	10,800 "	"	39,200 "	39,200 "	
250,000 "	"	"	"	250,000 "	250,000 "	
690,000 "	142,004 53	136,004 53	6,000 "	547,995 47	547,995 47	

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . . fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

SUITE DES DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	}	Loi du 2 juin 1861.	§ 1. Construction d'une section de chemin de fer d'Aerschot à Diest . . . . .
			§ 2. Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberghe . . . . .
			§ 3. Travaux d'amélioration du port de Nieuport . . . . .
			§ 4. Canalisation de la Meuse depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier . . . . .
			§ 5. Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maestricht . . . . .
			§ 6. Construction du canal de Turnhout à Anvers par S'-Job-in't-Goor . . . . .
			§ 7. Exécution, par la ville de Liège, des travaux incombant au Gouvernement, à charge par la ville d'exécuter ces travaux en même temps que ceux projetés par elle pour l'établissement d'un quai avec port et abordage dans la traverse de cette ville . . . . .
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	}		§ 8. Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs. . . . .
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	}		§ 9. Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique . . . . .
			Dépenses arriérées relatives à l'établissement du canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht (loi du 12 juin 1861).

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE.	}	Dépenses arriérées de l'exercice 1857 . . . . .
		— — 1858 . . . . .
		— — 1859 . . . . .
		— — 1860 . . . . .
		— propres à l'exercice. . . . .
SERVICES SPÉCIAUX.	}	— sur les crédits transférés de l'exercice 1860 . . . . .
		— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .

## DE L'EXERCICE 1861.

dépenses, au 1<sup>er</sup> janvier 1862.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1862, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité	Observations.
690,000 »	142,004 53	156,004 53	6,000 »	547,995 47	547,995 47	
2,000,000 »	1,100 »	1,100 »	»	1,998,900 »	1,998,900 »	
1,500,000 »	600 »	600 »	»	1,499,400 »	1,499,400 »	
200,000 »	»	»	»	200,000 »	200,000 »	
1,600,000 »	2,654 58	2,320 58	514 »	1,597,565 42	1,597,565 42	
1,400,000 »	»	»	»	1,400,000 »	1,400,000 »	
1,000,000 »	1,000 »	1,000 »	»	999,000 »	999,000 »	
225,000 »	»	»	»	225,000 »	225,000 »	
500,000 »	215,681 12	212,222 62	1,458 50	86,518 88	86,518 88	
150,000 »	1,500 »	»	1,500 »	148,500 »	148,500 »	
1,510 52	»	»	»	1,510 52	1,510 52	
9,066,510 52	562,520 23	555,247 75	9,272 50	8,705,990 09	8,705,990 09	
17,197 94	»	»	»	17,197 94	»	
618,534 13	76,000 »	57,000 »	19,000 »	542,534 13	»	
326,436 29	23,251 25	23,251 25	»	303,185 04	»	
758,655 97	19,629 40	»	19,629 40	739,026 57	»	
144,917,505 97	110,078,675 66	97,040,527 55	19,038,148 55	28,858,850 31	»	
50,919,712 61	17,294,487 55	16,748,458 22	546,029 55	33,625,225 06	33,625,225 06	
9,066,510 52	562,520 23	555,247 75	9,272 50	8,705,990 09	8,705,990 09	
206,624,535 23	135,854,564 09	114,222,484 55	19,632,070 56	72,769,969 14	42,529,215 15	

## RÉSULTAT GÉNÉRAL

## DU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1861,

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

D'après la note explicative du compte provisoire de l'exercice 1861, les  
ressources ordinaires et extraordinaires de cet exercice s'élèvent à . . fr. 170,782,071 65  
et les besoins probables, à . . . . . 163,295,318 08

Excédant présumé de recette . . . . . fr. 7,486,753 55

Ce boni résulte, ainsi qu'il suit, de la comparaison des opérations déjà faites sur l'exercice  
1861, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à sa clôture,

## SAVOIR :

Ressources réalisées . . . . .	fr. 165,108,836 35	
Fonds reportés de l'exercice antérieur. . . . .	536,593 59	
		<u>165,645,229 94</u>
Payements effectués et justifiés . . . . .	fr. 114,222,484 53	
Solde actif au 1 <sup>er</sup> janvier 1862 . . . . .		51,422,745 41
Restes à recouvrer sur les droits constatés . . . . .	fr. 5,136,841 69	
Restes à payer pour solder les dépenses de l'exercice . . . . .	49,072,833 55	
		<u>43,935,991 86</u>
Différence en diminution d'actif . . . . .	fr. 43,935,991 86	
Excédant de recette sur l'ensemble des opérations de l'exercice, tel qu'il est établi ci-dessus . . . . .	fr. 7,486,753 55	<u><u>7,486,753 55</u></u>

355

# COMPTE

DES

## OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1856 A 1860.



## NOTE

## SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1836 A 1860.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé, d'une manière définitive et permanente, la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849. On croit utile de rappeler, dans la présente note, l'ensemble des dispositions de cet arrêté, qui constituent actuellement la législation spéciale des exercices clos.

*Extrait de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité.*

» ART. 225. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance. (Art. 27 de la loi.)

» ART. 226. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués. (Art. 28 de la loi.)

» ART. 227. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement : le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice. (Art. 29 de la loi.)

» ART. 228. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. (Art. 36 de la loi.)

» ART. 229. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées. (Art. 37 de la loi.)

» ART. 230. --- Pendant les trois années qui suivent la clôture de l'exercice, les ordonnances en circulation à la même époque et qui s'y rattachent, sont successivement portées en dépense dans le compte de gestion de l'année pendant laquelle le paiement en est effectué.

» ART. 231. --- Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» L'exercice est périmé au 31 décembre de la cinquième année, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de celle qui lui donne son nom.

» Ce compte comprend en dépense :

» 1<sup>o</sup> Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2<sup>o</sup> Les versements effectués à la caisse des dépôts et consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition;

» 3<sup>o</sup> Finalement, les ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au Budget et au compte de l'exercice pendant lequel la prescription est atteinte.

» Ce compte constate, en outre, les recouvrements faits, après la clôture de l'exercice, sur les droits et créances qui restaient à recouvrer à cette époque, et dont il a été fait recette successive au compte des années de recouvrement. »

Le présent compte rendu des opérations sur les exercices clos de 1856 à 1860, retrace les faits qui se sont accomplis, conformément aux dispositions que l'on vient de citer; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1861 pour l'apurement final du premier de ces exercices, qui avait atteint le terme de sa prescription quinquennale à l'époque du 31 décembre 1860, et, d'autre part, la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1862 des opérations non terminées sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

On va donner un aperçu des renseignements présentés pour chacun de ces exercices.

#### EXERCICE 1856.

Cet exercice qui, comme on vient de le dire, avait achevé sa cinquième année le 31 décembre 1860, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'art. 231 prérappelé, lequel constate les résultats ci-après :

D'une part, les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1857) y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits, s'élevaient à . . . . . fr. 1,558,020 26

D'autre part, il a été payé et justifié, en atténuation de ces créances, pendant les années 1857 à 1860 . . . . . 1,484,427 44

Il a été versé, en 1861, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition . . . . . 120 »

A REPORTER. . . . . fr. 1,484,547 44

REPORT. . . . . fr. 1,484,547 44

Et il a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1861, pour les ordonnances prescrites au profit du trésor . . . . . 53,472 82

Ensemble une somme pareille au montant ci-dessus des dépenses restant à payer et à justifier à la clôture de l'exercice . . . . . fr. 1,538,020 26

D'après le compte définitif rendu pour le présent exercice 1856, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,718,404 55 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1° Annulation de droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouvrés ultérieurement, s'il y a lieu, s'élevant ensemble à . . . . . fr. 774,247 24

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables, pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi, montant ensemble à . . . . . 944,157 31

TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 1,718,404 55

### EXERCICE 1857.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1861, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1858), y compris les dépenses restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédits liquidées à charge des Ministères des Affaires Étrangères et de l'Intérieur. 1,176,846 53

Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1858 à 1861 . . . . . 781,696 94

Ordonnances restant à payer et à justifier au 1<sup>er</sup> janvier 1862 . . . . . fr. 395,149 59

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1857, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 941,638 22 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu ainsi qu'il suit :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour . . . . . fr. 11,666 23

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour . . . . . 929,971 99

TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 941,638 22

## EXERCICE 1858.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1862, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1859). fr.	1,673,375 98
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1859 à 1861 . . . . .	1,581,984 84
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1862 . . . . . fr.	91,591 14
	<hr/> <hr/>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1858, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,001,576 93 c'.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour . . . . . fr.	161,148 97
2 <sup>o</sup> Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les contribuables, ensemble pour . . . . .	840,427 96
	<hr/>
TOTAL ÉGAL. . . . . fr.	1,001,576 95
	<hr/> <hr/>

## EXERCICE 1859.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1863, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1860). fr.	1,540,038 69
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1860 et 1861 . . . . .	983,064 85
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1862 . . . . . fr.	556,973 84
	<hr/> <hr/>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1859, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 791,417 95 c'.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1 <sup>o</sup> Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour . . . . . fr.	9,484 10
2 <sup>o</sup> Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour . . . . .	781,933 85
	<hr/>
TOTAL ÉGAL. . . . . fr.	791,417 95
	<hr/> <hr/>

## EXERCICE 1860.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1864, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1861), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits . . . . .	fr. 1,645,750 92
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1861 . . . . .	538,501 10
	<hr/>
Ordonnances restant à payer et dépenses à justifier au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	fr. 1,107,249 82
	<hr/> <hr/>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1860, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 915,871 25 c<sup>s</sup>.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour . . . . .	fr. 521,927 18
2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour . . . . .	391,944 07
	<hr/>
TOTAL ÉGAL. . . . .	fr. 915,871 25
	<hr/> <hr/>



**EXERCICE PÉRIMÉ DE 1856.****COMPTE FINAL D'APUREMENT,**

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer  
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

## EXERCICE PÉ

## Compte final d'apurement.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1857), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverts lors de crédits.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1857. (novemb. et déc.).	EN 1858.	EN 1859.	EN 1860.	TOTAL.	
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>							
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>							
Ministère de l'Intérieur. . . . .	Exercice 1855. . . . .	5,904 76	"	5,904 76	"	5,904 76	
	— 1853. . . . .	9,157 59	9,157 59	"	"	9,157 59	
Ministère des Travaux publics. } . . . . .	— 1854. . . . .	4,650 06	4,650 06	"	"	4,650 06	
	— 1855. . . . .	14,020 20	14,020 20	"	"	14,020 20	
Ministère de la Guerre . . . . .	— 1855. . . . .	4,159 50	4,159 50	"	"	4,159 50	
		38,752 "	52,827 24	5,904 76	"	38,752 "	
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>							
Dette publique . . . . .		91,052 82	52,270 06	4,155 20	4,575 97	1,676 25	42,475 46
Ministère de la Justice. . . . .		127,665 17	57,450 86	18,841 29	5,764 96	46,896 57	126,955 48
— des Affaires Étrangères . . . . .		5,742 75	5,625 20	44 50	25 25	"	5,602 75
— de l'Intérieur . . . . .		802,054 86	85,481 77	87,029 90	25,926 97	20,122 38	225,561 02
— des Travaux publics . . . . .		107,214 46	98,065 17	6,050 20	2,124 27	662 34	106,011 98
— de la Guerre. . . . .		250,101 72	167,007 44	42,061 41	20,514 05	41 08	250,023 96
— des Finances. . . . .		54,750 98	53,015 50	1,089 95	6 05	21 50	54,750 98
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .		2,344 56	210 84	1,789 12	"	55 68	2,055 64
		1,407,865 32	476,532 84	161,041 57	65,535 48	73,475 58	781,585 27
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>							
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1855 et transférés conformément à l'article 34 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>							
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>							
Construction et ameublement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1855 du crédit d'un million de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858). . . . .		88,327 23	17,650 56	41,863 33	15,877 82	12,955 72	88,527 23
A REPORTER. . . . . fr.		88,327 23	17,650 56	41,863 33	15,877 82	12,955 72	88,527 23

RIMÉ DE 1856.

à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1861.

JUSTIFICATION produite en 1861 du chef des dépenses sur ordonnances d'ouverture de crédits.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 <sup>er</sup> janvier 1861).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			OBSERVATIONS.
		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES présentées au profit du trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1861.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.	
					<i>De la recette opérée sur l'exercice périmé.</i>
					D'après les règlements administratifs adoptés pour assurer l'exécution des articles 10 et 28 de la loi de comptabilité, les droits restant à recouvrer à la clôture d'un exercice sont apurés de la manière suivante :
					1 <sup>o</sup> Les droits reconnus irrecevables sont annulés ou portés en surséance indéfinie, s'il y a lieu d'espérer que, par suite de changements possibles dans la position des débiteurs, ils pourront être ultérieurement recouvrés ;
					2 <sup>o</sup> Les droits non recouvrés par le fait des comptables sont mis à leur charge et doivent être portés immédiatement en recette au compte de l'exercice courant ;
					3 <sup>o</sup> Les droits susceptibles d'être recouvrés sur les rede- vables sont reportés à l'exercice suivant.
					Par application de ces règles, la somme de 1,718,404 fr. 55 c <sup>s</sup> , renseignée par le compte définitif de l'exercice 1858 comme restant à recouvrer à la clôture de cet exercice, a été l'objet des dispositions ci-après. SAVOIR :
					A. Annulation des droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie,
					SAVOIR :
	48,557 36	120 "	48,437 36	48,557 36	Impôts . . . . . Enr. et dom. fr. 42,655 25
	729 69	"	729 69	729 69	Péages . . . . . — — 137 50
	50 "	"	50 "	50 "	Capitaux et revenus. — — 12,285 51
					Remboursements . . . — — 719,188 92
					774,247 24
575,000 "	3,475 84	"	3,475 84	3,475 84	B. Droits transférés à l'exercice suivant pour y être portés immédiatement en recette ou être recouvrés ultérieurement sur les redevables,
	502 48	"	502 48	502 48	SAVOIR :
	77 76	"	77 76	77 76	Impôts . . . . . Accises . fr. 28,817 67
		"			— . . . . . Enr et dom. 141,899 47
	288 92	"	288 92	288 92	Péages . . . . . — — 201 05
					Capitaux et revenus. — — 188,962 37
					— . . . . . Chem. de fer 92,928 25
					Remboursements . . . Enreg., etc. 488,358 54
575,000 "	55,480 05	120 "	55,560 05	55,480 05	944,157 51
					Somme totale. . . . . fr. 1,718,404 55
					Quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 944,157 51 c <sup>s</sup> , comme elle comprend nécessairement les droits derivant des exercices antérieurs, et qu'en outre les droits non recouvrés et encore recouvrables sur cette somme sont venus se confondre avec ceux des exercices suivants auxquels ils ont été successivement reportés, il a paru inutile de les rappeler ici. On a cru d'autant plus pouvoir se dispenser de fournir ces renseignements, que la Cour des comptes est mise à même d'apprécier les motifs du non-recouvrement, au moyen des états détaillés qui sont joints, à cette fin, aux comptes de gestion des comptables.

## EXERCICE PÉ

Suite du compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1855), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1857 (novemb. et déc.)	EN 1858.	EN 1859.	EN 1860.	TOTAL.
REPORT. . . fr.	88,527 25	17,650 56	41,865 35	15,877 82	12,955 72	88,527 25
<b>SERVICES SPÉCIAUX (suite).</b>						
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1855 et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>						
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848).	112 77	"	"	"	"	"
Loi du 20 décemb. 1851. } Travaux à la Meuse ayant pour objet : A. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège . . . . .	260 "	"	260 "	"	"	260 "
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée. . . . .	2,665 22	2,608 41	54 81	"	"	2,665 22
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst (loi du 7 juin 1855). . . . .	59 72	59 72	"	"	"	59 72
	91,422 04	20,518 49	42,178 14	15,877 82	12,955 72	91,510 17
<b>RÉCAPITULATION.</b>						
SERVICE ORDINAIRE. } Dépenses arriérées des exercices antérieurs. . . . .	58,752 "	52,827 24	5,904 76	"	"	58,752 "
SERVICE ORDINAIRE. } Dépenses sur les crédits propres à l'exercice . . . . .	1,407,865 32	476,532 84	161,041 37	65,535 48	78,475 58	781,585 27
SERVICES SPÉCIAUX. } Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1855 . . . . .	91,422 04	20,518 49	42,178 14	15,877 82	12,955 72	91,510 17
	1,558,020 26	520,478 57	209,124 27	81,415 30	91,411 30	911,427 44

RIMÉ DE 1856.

à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1861.

JUSTIFICATION produite en 1861 du chef des dépenses sur ordonnances d'ouverture de crédits.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 <sup>er</sup> janvier 1861).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			OBSERVATIONS.
		ORDONNANCES frappées de sursis- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1861.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.	
"	"	"	"	"	
"	112 77	"	112 77	112 77	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	112 77	"	112 77	112 77	
"	"	"	"	"	
573,000	53,480 05	120	53,360 05	53,480 05	
"	111 77	"	112 77	112 77	
573,000	53,592 82	120	53,472 82	53,592 82	

366

**EXERCICES EN COURS D'APUREMENT**

DE 1857 A 1860.

---

**Situation des créances restant à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1862.**

---

## EXERCICE

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1858); y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits.	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1858 (novemb. et déc.)	EN 1859.
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
Ministère des travaux publics.	Exercice 1855 . . . . .	5,400 »	»
	— 1855 . . . . .	280 »	280 »
	— 1856 . . . . .	10,740 52	10,004 02
— des Affaires Étrangères.	— 1856 . . . . .	9,976 84	»
— de l'Intérieur . . . . .	— 1856 . . . . .	9,527 50	9,527 50
— de la Guerre . . . . .	— 1856 . . . . .	10,441 02	1,000 »
— des Finances . . . . .	— 1856 . . . . .	565 50	565 50
		44,951 18	21,577 02
			756 50
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique . . . . .		56,469 23	5,579 62
Ministère de la Justice . . . . .		218,508 21	124,569 »
— des Affaires Étrangères . . . . .		7,507 75	7,458 72
— de l'Intérieur . . . . .		621,576 19	90,567 03
— des Travaux publics . . . . .		116,183 13	90,882 50
— de la Guerre . . . . .		21,600 57	5,555 24
— des Finances . . . . .		1,754 54	1,471 95
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .		15,870 84	721 07
		1,059,450 06	524,766 05
			228,259 10
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1856, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.</i>			
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>			
Construction et ameublement d'écoles (restant disponible, à la clôture de l'exercice 1856, du crédit d'un million de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858) . . . . .		92,065 29	8,629 24
			46,559 59
<b>Ministère des Travaux publics.</b>			
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 <sup>e</sup> écluse et la sambre canalisée (loi du 12 mars 1856) . . . . .		168 »	»
Chemin de fer. — Stations et dépendances, maisons et loges de gardes (loi du 31 décembre 1856) . . . . .		252 »	252 »
		92,465 29	8,861 24
			46,559 59
<b>RÉCAPITULATION.</b>			
SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses arriérées des exercices antérieurs . . . . .		44,951 18	21,577 02
			756 50
		1,059,450 06	524,766 05
			228,259 10
SERVICES SPÉCIAUX. — Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1856 . . . . .		92,465 29	8,861 24
			46,559 59
		1,170,846 55	555,004 29
			276,554 99

1857.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1862.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1862, y compris les dépenses restant à justifier.	OBSERVATIONS.																																							
EN 1860.	EN 1861.	TOTAL.																																									
				<p><i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i></p> <p>D'après le compte définitif de l'exercice 1857, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'Etat, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 941,638 22 c<sup>s</sup>.</p> <p>L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :</p> <p>A. Annulation des droits reconnus irrécouvrables, et droits portés en sur-séance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,</p> <p>Savoir :</p> <table border="0"> <tr> <td>Impôts. . . . .</td> <td>Enregist. et domaines. fr.</td> <td>7,568 78</td> </tr> <tr> <td>Péages. . . . .</td> <td>—</td> <td>767 25</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus. —</td> <td>—</td> <td>530 82</td> </tr> <tr> <td>Remboursements. —</td> <td>—</td> <td>2,979 41</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">11,666 23</td> </tr> </table> <p>B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi,</p> <p>Savoir :</p> <table border="0"> <tr> <td>Impôts. . . . .</td> <td>Accises . . . . . fr.</td> <td>28,317 67</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>Enregist. et domaines. . .</td> <td>152,175 01</td> </tr> <tr> <td>Péages. . . . .</td> <td>—</td> <td>18 "</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus. —</td> <td>—</td> <td>101,665 01</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>Trésor public . . . . .</td> <td>20,518 16</td> </tr> <tr> <td>Remboursements. —</td> <td>Enregist. et domaines . .</td> <td>481,241 66</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>Trésor public . . . . .</td> <td>50,236 48</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">929,971 99</td> </tr> </table> <p>Somme égale. . . . . fr. 941,638 22</p> <p>On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr. 929,971 99 c<sup>s</sup>, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1856, qui se trouve joint au présent compte général.</p>	Impôts. . . . .	Enregist. et domaines. fr.	7,568 78	Péages. . . . .	—	767 25	Capitaux et revenus. —	—	530 82	Remboursements. —	—	2,979 41			11,666 23	Impôts. . . . .	Accises . . . . . fr.	28,317 67	—	Enregist. et domaines. . .	152,175 01	Péages. . . . .	—	18 "	Capitaux et revenus. —	—	101,665 01	—	Trésor public . . . . .	20,518 16	Remboursements. —	Enregist. et domaines . .	481,241 66	—	Trésor public . . . . .	50,236 48			929,971 99
Impôts. . . . .	Enregist. et domaines. fr.	7,568 78																																									
Péages. . . . .	—	767 25																																									
Capitaux et revenus. —	—	530 82																																									
Remboursements. —	—	2,979 41																																									
		11,666 23																																									
Impôts. . . . .	Accises . . . . . fr.	28,317 67																																									
—	Enregist. et domaines. . .	152,175 01																																									
Péages. . . . .	—	18 "																																									
Capitaux et revenus. —	—	101,665 01																																									
—	Trésor public . . . . .	20,518 16																																									
Remboursements. —	Enregist. et domaines . .	481,241 66																																									
—	Trésor public . . . . .	50,236 48																																									
		929,971 99																																									
•	5,400 •	5,400 •	•																																								
•	•	280 •	•																																								
•	•	10,740 52	•																																								
•	•	"	9,976 84																																								
•	•	9,527 50	•																																								
9,441 02	•	10,441 02	•																																								
•	•	565 50	•																																								
9,441 02	5,400 •	54,954 54	9,976 84																																								
1,094 41	1,050 56	16,015 90	20,455 55																																								
50,153 90	2,725 •	217,272 45	1,355 76																																								
"	53 05	7,507 75	"																																								
19,741 68	45,544 94	239,514 85	562,061 56																																								
2,589 61	182 44	115,659 19	545 94																																								
22 52	"	91,561 07	39 50																																								
•	100 •	1,721 95	12 59																																								
65 52	169 17	15,046 17	824 67																																								
55,667 24	47,604 94	654,277 51	585,172 75																																								
19,279 46	17,797 •	92,065 20	•																																								
•	168 •	168 •	•																																								
•	•	252 •	•																																								
19,279 46	17,965 •	92,465 20	•																																								
9,441 02	5,400 •	54,954 54	9,976 84																																								
55,667 24	47,604 94	654,277 51	585,172 75																																								
19,279 46	17,965 •	92,465 20	"																																								
82,387 72	68,060 94	781,606 94	595,149 50																																								

## EXERCICE

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice octobre 1859.	PAYEMENTS EFFEC		
		EX 1859 (novemb. et déc.).	EX 1860.	
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>				
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>				
Ministère de la Guerre . . . . . Exercice 1856 . . . . .	2,500 .	.	.	
Dette publique . . . . . — 1857 . . . . .	672,550 .	.	.	
Ministère de l'Intérieur . . . . . — 1857 . . . . .	656 88	256 88	400 .	
— des Travaux publics. — 1857 . . . . .	16,261 58	16,201 58	.	
	691,728 26	16,498 26	400 .	
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
Dette publique . . . . .	506,074 60	5,096 07	6,168 40	
Ministère de la Justice . . . . .	128,109 01	112,112 29	15,237 12	
— des Affaires Étrangères . . . . .	45,751 07	25,054 24	12,992 94	
— de l'Intérieur . . . . .	292,546 44	73,452 85	145,456 35	
— des Travaux publics . . . . .	49,542 85	43,413 23	5,202 58	
— de la Guerre . . . . .	54,264 84	30,889 06	23,100 50	
— des Finances . . . . .	10,491 57	10,416 57	.	
Non- Valeurs et Remboursements . . . . .	2,557 07	650 40	1,167 70	
	980,128 42	501,074 91	205,415 66	
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>				
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1857 et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>				
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>				
Construction et aménagement d'écoles (restant disponible, à la clôture de l'exercice 1857, du crédit de 1,000,000 de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858) . . . . .	1,071 74	.	800 .	
<i>Ministère des Travaux publics.</i>				
Chemin de fer. — Créances diverses (loi du 19 décembre 1857) . . . . .	28 25	.	.	
	1,099 97	.	800 .	
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
<i>Ministère des Travaux publics.</i>				
Construction du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht (Loi du 5 mars 1858) . . . . .	410 55	.	410 55	
<b>RÉCAPITULATION.</b>				
SERVICE ORDINAIRE. {	Dépenses arriérées des exercices antérieurs . . . . .	691,728 26	16,498 26	400 .
	— propres à l'exercice . . . . .	980,128 42	501,074 91	205,415 66
SERVICES SPÉCIAUX. {	Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1857 . . . . .	1,099 97	.	800 .
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .	410 55	.	410 55
	1,078,375 98	517,573 17	207,054 90	

1858.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1862.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	OBSERVATIONS.
EN 1861.	TOTAL.		
			<i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i>
2,500 "	2,500 .	.	D'après le compte définitif de l'exercice 1858, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 1,001,576 93 c.
672,350 "	672,350 .	.	L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :
"	656 88	.	A. Annulation des droits reconnus irrécouvrables, et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,
"	16,261 58	.	
674,850 "	691,728 26	.	
			Savoir :
			Impôts . . . . . — Enregist. et domaines. . . fr. 148,005 24
			Capitaux et revenus . . . . . — — — — — 12,659 58
			Remboursements . . . . . — — — — — 481 25
			161,148 97
556,961 65	548,226 72	48,747 97	B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi,
1,650 "	126,999 41	1,200 50	
"	58,047 18	7,705 89	
145,087 75	250,976 95	52,569 51	
608 18	40,225 99	518 84	
40 65	54,120 88	145 96	
75 "	10,491 57	"	
" 50	1,827 60	520 47	
382,425 71	888,914 28	91,214 14	
			Savoir :
			Impôts . . . . . — Accises . . . . . fr. 27,817 68
			— — — — — Enregistrem. et domaines . . 1,840 46
			Péages . . . . . — — — — — 16 "
			Capitaux et revenus . . . . . — — — — — 171,873 44
			Remboursements . . . . . — — — — — 512,152 71
			— — — — — Trésor public . . . . . 46,156 50
			Ressources extraordinaires et fonds spéciaux. — Enregistre- ment et domaines . . . . . — — — — — 80,571 18
			840,427 96
			SOMME ÉGALE . . . . . fr. 1,001,576 93
			On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr. 840,427 96 c, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1856, qui se trouve joint au présent compte général.
94 74	894 74	177 .	
28 25	28 25	.	
122 97	922 97	177 .	
	419 33	.	
674,850 "	691,728 26	.	
382,425 71	888,914 28	91,214 14	
122 97	922 97	177 .	
"	419 33	.	
1,057,576 68	1,581,984 84	91,591 14	

## EXERCICE

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1860).	PAYEMENTS	
			EN 1860 (novemb. et décemb.).	
SERVICE ORDINAIRE.				
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>				
Ministère des Travaux publics.	Exercice 1855. . . . .	5,195 19	•	
	— 1857. . . . .	155 65	•	
	— 1858. . . . .	689 65	689 65	
	— de l'Intérieur . . . . .	— 1857. . . . .	578 10	578 10
		— 1858. . . . .	2,500 •	2,500 •
— de la Guerre . . . . .	1858. . . . .	19,000 •	19,000 •	
		28,098 57	22,767 75	
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
Dette publique . . . . .		68,605 88	11,755 15	
Ministère de la Justice . . . . .		276,584 •	152,916 06	
— des Affaires Étrangères. . . . .		15,566 75	1,160 95	
— de l'Intérieur . . . . .		814,754 71	124,815 04	
— des Travaux publics . . . . .		51,858 15	47,955 06	
— de la Guerre . . . . .		68,971 55	52,556 42	
— des Finances . . . . .		1,155 19	1,117 15	
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .		8,450 07	2,456 26	
		1,505,904 06	594,706 05	
SERVICES SPÉCIAUX.				
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1858, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>				
Ministère des Travaux publics.				
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. (Loi du 20 décembre 1851) . . . . .		1 52	•	
Chemin de fer et lignes télégraphiques. Stations et dépendances, maisons et loges de gardes. (Loi du 31 décembre 1854) . . . . .		66 •	•	
Chemin de fer. (Loi du 21 mai 1854) . . . . .		84 60	•	
Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France. (Loi du 8 mars 1858) . . . . .		6 07	•	
		157 99	•	

1859.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1862.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	OBSERVATIONS.																																																
EN 1861.	TOTAL.																																																		
			<p><i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i></p> <p>D'après le compte définitif de l'exercice 1859, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 791,417 95 c.</p> <p>L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :</p> <p>A. Annulation des droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,</p> <p>SAVOIR :</p> <table> <tr> <td>Impôts . . . . .</td> <td>—</td> <td>Enregist. et domaines . . . fr.</td> <td>2,866 18</td> </tr> <tr> <td>Péages . . . . .</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>159 82</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus . . . . .</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>1,478 95</td> </tr> <tr> <td>Remboursements . . . . .</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>4,982 17</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">3,484 10</td> </tr> </table> <p>B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette suivant l'article 28 de la même loi,</p> <p>SAVOIR :</p> <table> <tr> <td>Impôts . . . . .</td> <td>—</td> <td>Accises . . . . . fr.</td> <td>22,023 69</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>—</td> <td>Enregist. et domaines . . . . .</td> <td>2,082 68</td> </tr> <tr> <td>Péages . . . . .</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>253 »</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus . . . . .</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>207,081 31</td> </tr> <tr> <td>Remboursements . . . . .</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>309,654 06</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>—</td> <td>Trésor public . . . . .</td> <td>40,857 11</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">781,935 85</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">SOMME ÉGALE. . . . . fr. 791,417 95</p> <p>On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr. 781,935 85 c, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1856, qui se trouve joint au présent compte général.</p>	Impôts . . . . .	—	Enregist. et domaines . . . fr.	2,866 18	Péages . . . . .	—	—	159 82	Capitaux et revenus . . . . .	—	—	1,478 95	Remboursements . . . . .	—	—	4,982 17				3,484 10	Impôts . . . . .	—	Accises . . . . . fr.	22,023 69	—	—	Enregist. et domaines . . . . .	2,082 68	Péages . . . . .	—	—	253 »	Capitaux et revenus . . . . .	—	—	207,081 31	Remboursements . . . . .	—	—	309,654 06	—	—	Trésor public . . . . .	40,857 11				781,935 85
Impôts . . . . .	—	Enregist. et domaines . . . fr.		2,866 18																																															
Péages . . . . .	—	—		159 82																																															
Capitaux et revenus . . . . .	—	—		1,478 95																																															
Remboursements . . . . .	—	—		4,982 17																																															
				3,484 10																																															
Impôts . . . . .	—	Accises . . . . . fr.		22,023 69																																															
—	—	Enregist. et domaines . . . . .		2,082 68																																															
Péages . . . . .	—	—		253 »																																															
Capitaux et revenus . . . . .	—	—		207,081 31																																															
Remboursements . . . . .	—	—	309,654 06																																																
—	—	Trésor public . . . . .	40,857 11																																																
			781,935 85																																																
5,195 19	5,195 19	.																																																	
155 65	155 65	.																																																	
»	689 65	»																																																	
»	578 10	»																																																	
»	2,500 »	»																																																	
»	10,000 »	»																																																	
5,530 82	28,098 57	.																																																	
5,551 02	17,105 07	51,498 81																																																	
108,442 01	201,558 07	15,225 95																																																	
»	1,160 95	14,405 80																																																	
410,955 00	541,760 15	272,988 58																																																	
2,950 95	50,885 90	974 16																																																	
10,020 80	68,577 51	594 02																																																	
5 48	1,120 61	14 58																																																	
4,523 17	6,959 45	1,470 64																																																	
554,225 40	948,951 54	556,972 52																																																	
»	»	1 32																																																	
66 »	66 »	»																																																	
84 60	84 60	»																																																	
6 07	6 07	»																																																	
156 67	156 67	1 32																																																	

## EXERCICE

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer. à la clôture de l'exercice (31 octobre 1860).	PAYEMENTS	
		EN 1860 (novemb. et décemb.).	
<b>SERVICES SPÉCIAUX (suite).</b>			
—			
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>			
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 31 mai 1859.) . . . . .	5,868 57	.	
<b>Ministère des Travaux publics.</b>			
Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés. (Loi du 8 septembre 1859). . . . .	9 50	.	
	5,878 07	.	
<b>RÉCAPITULATION.</b>			
—			
SERVICE ORDINAIRE. {	Dépenses arriérés des exercices antérieurs . . . . .	28,008 57	22,767 75
	— propres à l'exercice. . . . .	1,505,004 06	394,706 05
SERVICES SPÉCIAUX. {	— sur les crédits transférés de l'exercice 1858 . . . . .	157 90	.
	— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	5,878 07	.
		1,540,058 69	417,475 80

1859 (suite).

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1862.

EFFECTUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1862	OBSERVATIONS.
EN 1861.	TOTAL.		
5,868 57	5,868 57	.	
9 50	9 50	.	
5,878 07	5,878 07	.	
5,550 82	28,098 57	.	
554,225 40	948,031 54	556,972 59	
156 07	156 07	1 32	
5,878 07	5,878 07	.	
565,591 05	985,064 85	356,973 84	

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1861), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits.	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1861 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
Ministère des Travaux publics . . . . .	{ Exercice 1858 . . . . .	775 27	775 27
	{ — 1859 . . . . .	11,251 68	11,251 68
— de l'Intérieur . . . . .	— 1859 . . . . .	2,515 90	.
— des Finances . . . . .	— 1859 . . . . .	2,289 85	1,805 10
		16,810 70	15,810 05
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique . . . . .		540,627 65	716 66
Dotations. Cour des comptes . . . . .		295 "	295 "
Ministère de la Justice . . . . .		241,255 12	210,089 67
— des Affaires Étrangères . . . . .		9,598 50	2,251 80
— de l'Intérieur . . . . .		696,967 72	115,025 08
— des Travaux publics . . . . .		90,458 26	90,584 58
— de la Guerre . . . . .		62,579 02	62,079 86
— des Finances . . . . .		15,415 59	15,150 15
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .		2,855 67	1,057 96
		1,465,612 51	506,208 54
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1859 et transférées conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Chemin de fer. — Créances diverses (loi du 19 décembre 1857) . . . . .		18 21	"
Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre (loi du 5 mars 1858) . . . . .		546 95	"
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst (loi du 5 mars 1858) . . . . .		2,226 70	"
Loi du 8 sept. 1859. { Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense.		1,246 85	"
{ Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège . . . . .		60,000 "	"
Ministère de l'Intérieur.			
Construction et ameublement de maisons d'école (loi du 51 mai 1859) . . . . .		99,488 95	18,482 51
		165,527 62	18,482 51
RÉCAPITULATION.			
SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses arriérées des exercices antérieurs . . . . .		16,810 79	15,810 05
{ — propres à l'exercice . . . . .		1,465,612 51	506,208 54
SERVICES SPÉCIAUX. — sur les crédits transférés de l'exercice 1859 . . . . .		165,527 62	18,482 51
		1,645,750 92	558,501 10

1860.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1862.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1862, y compris les dépenses restant à justifier	OBSERVATIONS.																											
	<i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i>																											
	D'après le compte définitif de l'exercice 1860, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à fr. 913,871 25 c.																											
	L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :																											
2,515 99	A. Annulation des droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,																											
486 75																												
3,000 74	SAVOIR :																											
	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Impôts. . . . .</td> <td style="width: 30%;">— Enregistrement et domaines . . . . .</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">fr. 14,580 06</td> </tr> <tr> <td>Péages . . . . .</td> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: right;">286 25</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus . . . . .</td> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: right;">44,468 96</td> </tr> <tr> <td>Remboursements . . . . .</td> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: right;">462,594 91</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">521,927 18</td> </tr> </table>	Impôts. . . . .	— Enregistrement et domaines . . . . .	fr. 14,580 06	Péages . . . . .	— — — — —	286 25	Capitaux et revenus . . . . .	— — — — —	44,468 96	Remboursements . . . . .	— — — — —	462,594 91			521,927 18												
Impôts. . . . .	— Enregistrement et domaines . . . . .	fr. 14,580 06																										
Péages . . . . .	— — — — —	286 25																										
Capitaux et revenus . . . . .	— — — — —	44,468 96																										
Remboursements . . . . .	— — — — —	462,594 91																										
		521,927 18																										
539,910 07	B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi,																											
22,145 45																												
7,166,70 70	SAVOIR :																											
581,044 64	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Impôts. . . . .</td> <td style="width: 30%;">— Contributions, etc. . . . .</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">fr. 18,245 45</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td>— Enregistrement et domaines. . . . .</td> <td style="text-align: right;">3,490 49</td> </tr> <tr> <td>Péages . . . . .</td> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: right;">513 24</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td>— Travaux publics. . . . .</td> <td style="text-align: right;">70 »</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus . . . . .</td> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: right;">41,818 58</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td>— Enregistrement et domaines . . . . .</td> <td style="text-align: right;">234,548 15</td> </tr> <tr> <td>Remboursements . . . . .</td> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: right;">55,818 95</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td>— Trésor public. . . . .</td> <td style="text-align: right;">40,945 24</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">391,944 07</td> </tr> </table>	Impôts. . . . .	— Contributions, etc. . . . .	fr. 18,245 45	— — — — —	— Enregistrement et domaines. . . . .	3,490 49	Péages . . . . .	— — — — —	513 24	— — — — —	— Travaux publics. . . . .	70 »	Capitaux et revenus . . . . .	— — — — —	41,818 58	— — — — —	— Enregistrement et domaines . . . . .	234,548 15	Remboursements . . . . .	— — — — —	55,818 95	— — — — —	— Trésor public. . . . .	40,945 24			391,944 07
Impôts. . . . .	— Contributions, etc. . . . .	fr. 18,245 45																										
— — — — —	— Enregistrement et domaines. . . . .	3,490 49																										
Péages . . . . .	— — — — —	513 24																										
— — — — —	— Travaux publics. . . . .	70 »																										
Capitaux et revenus . . . . .	— — — — —	41,818 58																										
— — — — —	— Enregistrement et domaines . . . . .	234,548 15																										
Remboursements . . . . .	— — — — —	55,818 95																										
— — — — —	— Trésor public. . . . .	40,945 24																										
		391,944 07																										
5,853 88	SOMME ÉGALE. . . . . fr. 913,871 25																											
299 16																												
285 40	* On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés sur ladite somme de fr. 391,944 07 c., aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1836, qui se trouve joint au présent compte général.																											
1,797 71																												
959,403 07																												
18 21																												
546 95																												
2,226 70																												
1,246 85																												
60,000 0																												
81,006 42																												
144,845 11																												
3,000 74																												
959,403 07																												
144,845 0																												
1,107,240 82																												

378

# COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1861,

*suivi de la situation de la dette flottante et des divers services publics et spéciaux,  
ainsi que de la situation de l'actif et du passif de l'Administration des Finances,  
au 1<sup>er</sup> janvier 1862.*



## NOTE

## SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1861.

Le compte du *service de trésorerie*, pour l'année 1861, expose les opérations qui ont modifié la situation des effets à payer, des comptes courants et autres créances passives de l'Administration des Finances, ainsi que des créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les valeurs de caisse et de portefeuille, formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

A ce compte sont annexés des états de développement, qui ont notamment pour objet de présenter la situation générale de chaque spécialité de service, ainsi que celle des comptables dépositaires des valeurs de caisse et de portefeuille, situation qui s'établit par la combinaison des résultats des opérations de ladite année 1861 avec les soldes de la gestion antérieure.

Il est, en outre, appuyé d'un bilan ou résumé des écritures tenues en exécution de l'art. 5 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et des articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, présentant le résultat, par exercice et par nature principale de service, des opérations développées dans les comptes des *Budgets* et de *Trésorerie*, lesquelles ont produit l'actif et le passif de l'Administration des Finances au 1<sup>er</sup> janvier 1862. Dans ce bilan, les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1861 sont mises en regard des résultats de la situation au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, et expliquent la situation nouvelle qui se constate à l'époque où s'arrête le compte.

On va donner l'analyse des résultats offerts par ces divers tableaux, en la faisant précéder d'une définition des matières, par branche principale de service.

## CRÉANCES PASSIVES.

Les *créances* ou *dettes passives* à rembourser par le service de trésorerie, résultent des émissions d'effets à payer, ainsi que des dépôts de fonds effectués, tant pour le compte des correspondants du trésor que pour celui des correspondants des comptables des finances.

Les *effets à payer* sont : 1° les bons du trésor ou titres de la dette flottante, dont l'émission a lieu en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens ou de lois spéciales, soit pour faciliter le service du trésor, soit pour subvenir momentanément à des dépenses extraordinaires; 2° les mandats délivrés par les agents du service de la dette publique, en paiement des arrérages de rentes et des intérêts des capitaux inscrits en nom, sur le grand-livre de la même dette; 3° les coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée; 4° les mandats à ordre que le Ministre délivre sur la caisse de l'État, pour disposer des fonds nécessaires aux services particuliers de la trésorerie.

Les émissions d'effets à payer de la première catégorie (bons du trésor), représentent les versements faits en obtention de ces titres; il est à remarquer toutefois que l'émission de

bons du trésor a été suspendue à partir de l'année 1860, de sorte que les opérations relatives à la dette flottante se réduisent dans le présent compte au remboursement des bons restés en circulation. Les renseignements relatifs aux autres effets à payer, résultent de virements de comptes opérés dans la comptabilité générale des finances, pour constater, en dépense à charge du Budget ou des fonds des tiers, le montant des créances liquidées ou mandatées, et établir, en même temps, recette de pareille somme au compte des effets à payer, sur lesquels sont imputés les payements réels.

*Les correspondants du trésor* s'entendent des fonds reçus en compte courant pour les divers services publics et particuliers, qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances; ils se divisent en trois catégories, savoir : 1° *Divers services publics*, qui comprennent notamment les services distincts chargés de l'amortissement des emprunts et de l'administration des fonds des cautionnements divers; 2° *Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre*, qui sont des sommes versées en dehors du Budget, mais dont on ne dispose, toutefois, qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes; 3° *Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre*, se composant uniquement de fonds étrangers à l'État, tels que les recouvrements opérés pour le compte des provinces, du fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860 portant abolition des octrois, des diverses caisses de pensions, de la caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850 et d'autres institutions particulières, des Gouvernements étrangers, des sociétés concessionnaires de chemin de fer, etc., et dont le remboursement n'a lieu qu'en vertu d'une autorisation ou d'un mandat du Ministre.

*Les correspondants des comptables des Finances* représentent les fonds recouvrés par les préposés aux recettes de l'État, ou consignés entre leurs mains, pour le compte de tiers, et qui ne se distinguent des autres fonds de tiers rangés parmi les correspondants du trésor, que parce qu'ils sont remboursés sans l'intervention du Ministre, par les comptables mêmes qui ont reçu les fonds, au moyen de prélèvements sur leurs recettes courantes; tels sont les impôts communaux, les consignations de toute nature, le produit d'amendes diverses, les articles d'argent confiés à la poste, etc.

Les créances passives, dont on vient de donner la définition, présentent la situation ci-après :

*Effets à payer.*

Au 1<sup>er</sup> janvier 1861, il y avait en circulation :

Bons du trésor . . . . . fr.	80,500	»	}	
Mandats de la dette publique . . . . .	978,399	80 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>		
Coupons d'intérêts sur les titres au porteur de la dette consolidée . . . . .	771,254	37 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>		
Mandats du Ministre des Finances . . . . .	465,646	58		
				2,295,800 76

Pendant l'année 1861, il a été émis :

Bons du trésor . . . . . fr.		»	}	
Mandats de la dette publique . . . . .	11,919,510	35 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>		
Coupons d'intérêts échus, etc . . . . .	12,218,077	62 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>		
Mandats du Ministre des Finances . . . . .	23,547,861	14		
				47,485,449 12

	A REPORTEUR . . . fr.			47,485,449 12		2,295,800 76
--	-----------------------	--	--	---------------	--	--------------

REPORT. . . . fr. 47,485,449 12 2,295,800 76

Et il a été remboursé :

Bons du trésor. . . . . fr.	75,500	} 47,451,369 67
Mandats de la dette publique . . . . .	11,574,921 79½	
Coupons d'intérêts échus . . . . .	12,290,123 37½	
Mandats du Ministre des Finances. . . . .	23,490,824 50	

Les émissions ayant ainsi excédé les remboursements de . . . . fr. 54,079 45

au 1<sup>er</sup> janvier 1862, les effets à payer en circulation étaient portés à fr. 2,349,880 21

SAVOIR :

Bons du trésor. . . . . fr.	5,000	} 2,349,880 21
Mandats de la dette publique . . . . .	1,322,988 36½	
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée. . . . .	699,208 62½	
Mandats du Ministre des Finances. . . . .	322,683 22	
TOTAL. . . . . fr.	2,349,880 21	

*Correspondants du trésor.*

Au 1<sup>er</sup> janvier 1861, il y avait en caisse pour leur compte :

Divers services publics . . . . . fr.	39,044,517 88	} 44,748,459 60½
Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre . . . . .	258,456 07	
Fonds de tiers . . . . .	5,445,505 65½	

Pendant l'année 1861, il a été reçu :

Divers services publics . . . . fr.	14,121,910 80	} 41,627,962 72
Fonds spéciaux . . . . .	622,666 82	
— de tiers . . . . .	26,883,385 10	

Et il a été payé :

Divers services publics . . . . fr.	24,398,783 25	} 49,694,747 99
Fonds spéciaux . . . . .	459,187 48	
— de tiers . . . . .	24,836,777 26	

Les opérations de l'année 1861 se résumant ainsi en un excédant de la dépense sur la recette de . . . . . fr. 8,066,785 27

au 1<sup>er</sup> janvier 1862, le solde en faveur des correspondants du trésor ne s'élevait plus qu'à . . . . . fr. 36,681,674 33½

## SAVOIR :

Divers services publics . . . . .	fr. 28,767,645 43
Fonds spéciaux rattachés aux Budgets des recettes et dépenses pour ordre . . . . .	421,915 41
Fonds de tiers. . . . .	7,492,113 49½
	<hr/>
	Fr. 36,681,674 33½
	<hr/>

*Correspondants des comptables des Finances.*

Au 1 <sup>er</sup> janvier 1861, il y avait en dépôt pour leur compte . . . . .	fr. 12,496,696 10
Pendant l'année 1861, il a été reçu . . . . .	fr. 25,857,851 07
et il a été payé. . . . .	26,508,843 72
	<hr/>
Les opérations de l'année 1861 ayant ainsi déterminé une diminution de passif de . . . . .	650,992 65
	<hr/>
au 1 <sup>er</sup> janvier 1862, l'avoir des correspondants des comptables des finances ne s'élevait plus qu'à . . . . .	fr. 11,845,703 45
	<hr/>

Considérées dans leur ensemble, les créances passives de la trésorerie,  
qui, au 1<sup>er</sup> janvier 1861, présentaient un total de . . . . . fr. 59,540,956 46½

## SAVOIR :

Effets à payer . . . . .	fr. 2,295,800 76
Correspondants du trésor . . . . .	44,748,459 60½
— des comptables . . . . .	12,496,696 10
	<hr/>
	Fr. 59,540,956 46½
	<hr/>

ont été réduites, pendant 1861, d'une somme de . . . . . fr. 8,663,698 47

## SAVOIR :

D'une part,	
Les émissions des effets à payer ont excédé les rem- boursements de . . . . .	fr. 54,079 45
D'autre part,	
Les dépenses pour le compte des correspondants du trésor ont été supérieures aux recettes de fr. 8,066,785 27	} 8,717,777 92
et les dépenses pour le compte des corres- pondants des comptables des finances ont également dépassé les recettes de . . fr. 650,992 65	
	<hr/>
Différence pareille à la diminution constatée ci-dessus fr.	8,663,698 47
	<hr/>

De sorte qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1862, il ne restait plus à rembourser que fr. 50,877,257 99½

## SAVOIR :

Effets à payer . . . . .	fr.	2,349,880 21
Correspondants du trésor . . . . .		56,681,674 33 $\frac{1}{2}$
— des comptables. . . . .		11,845,703 45
	Fr.	<u>50,877,257 99<math>\frac{1}{2}</math></u>

## CRÉANCES ACTIVES.

*Les créances ou dettes actives à recouvrer par le service de trésorerie proviennent d'avances faites pour des services publics ou en vertu de conventions particulières, ainsi que du placement à intérêt, pour le compte du trésor, des fonds de la caisse des dépôts et consignations.*

Au 1<sup>er</sup> janvier 1861, les créances actives s'élevaient à une somme de fr. 20,491,571 58

Pendant l'année 1861, elles ont été atténuées par les remboursements de . . . . . fr. 9,913,481 81  
et augmentées par de nouvelles avances de . . . . . 10,021,587 51

Les avances ayant ainsi été supérieures aux recettes de . . . . . fr. 108,105 70

au 1<sup>er</sup> janvier 1862, il restait à recouvrer, du chef des créances actives, fr. 20,599,677 28

## MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.

Les renseignements présentés sous cette dénomination comprennent,

## SAVOIR :

1<sup>o</sup> Les envois de numéraire que les comptables de l'administration de l'enregistrement, ainsi que les percepteurs des postes, se font entre eux, à titre de subsides, pour effectuer le remboursement, les uns de consignations, et les autres des articles d'argent dont le transport a été confié à la poste, comme aussi pour acquitter d'autres dépenses assignées sur leurs caisses.

2<sup>o</sup> Les opérations relatives aux versements opérés dans la caisse de l'État, à leur régularisation conformément à l'article 4 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, ainsi qu'à leur emploi dans les comptes.

En ce qui concerne les mouvements de fonds de la première catégorie, la comptabilité ne constatait aucun solde ou fonds en route, du chef des envois de numéraire antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1860.

Pendant l'année 1861, des envois ont été faits pour une somme de fr. 1,057,684 95

SAVOIR :

Par les comptables de l'administration de l'enregistrement . . . . . fr.	135,789 95
Par les percepteurs des postes. . . . .	921,895 »
	<hr/>
Fr.	1,057,684 95
	<hr/> <hr/>

Et les fonds reçus et portés en recette par les comptables destinataires s'étant élevés à une somme pareille, il ne restait également rien à constater du chef de ces envois au 1<sup>er</sup> janvier 1862.

Les mouvements de fonds de la seconde catégorie offrent les diverses situations ci-après,

SAVOIR :

D'après le compte précédent, il restait à soumettre au *visa* exigé par l'article 4 de la loi de comptabilité, des récépissés du chef des versements antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1861, pour une somme de . . . . . fr. 366 65

Pendant l'année 1861, il a été fait des versements dans la caisse de l'État pour . . . . . 176,036,872 91

Le total des récépissés à viser a été ainsi de . . . . . fr. 176,037,239 56  
et les parties versantes ayant rempli cette formalité à concurrence de la somme de . . . . . 176,037,218 06

au 1<sup>er</sup> janvier 1862, il restait des versements à régulariser pour . . . fr. 21 50

Sur les versements antérieurs à l'année 1861, il restait à porter en dépense par les comptables . . . . . fr. 48,585 84

Les versements régularisés par le *visa* pendant la même année s'étant élevés, comme on vient de le dire, à . . . . . 176,037,218 06

Les comptables avaient ainsi à faire emploi dans leur comptabilité d'une somme totale de . . . . . 176,085,801 90

Et ceux-ci n'ayant renseigné des versements que pour . . . . . 175,986,296 62

au 1<sup>er</sup> janvier 1862, il restait à faire emploi de . . . . . fr. 99,505 28

En résumé, les mouvements de fonds dont il s'agit ont laissé à charge du service de trésorerie, à l'époque où s'arrête le présent compte,

SAVOIR :

Pour versements à régulariser par le <i>visa</i> . . . . . fr.	21 50
— — non encore portés en dépense par les comptables. . . . .	99,505 28
	<hr/>
TOTAL. . . . . fr.	99,526 78
	<hr/> <hr/>

## BUDGETS.

Cette partie du bilan de l'Administration des Finances présente la situation du trésor, telle qu'elle est résultée des faits accomplis pour le service des Budgets (recettes opérées et dépenses liquidées définitivement). Cette situation se résume comme il suit :

Le compte général rendu pour l'année 1860 constatait, sur l'ensemble des opérations des Budgets, un solde actif, au 1<sup>er</sup> janvier 1861, de . . fr. 66,800,013 22

Pendant l'année 1861 (*voir* la note sur le compte rendu des opérations de cette année), les recettes ayant excédé les paiements de . . . . . 7,327,793 31

au 1<sup>er</sup> janvier 1862, le service de trésorerie se trouvait grevé à raison du service des Budgets d'un solde actif de . . . . . fr. 74,127,808 53

## VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Les valeurs de caisse et de portefeuille représentent, savoir :

1° Les encaisses constatés par les comptes de gestion de tous les comptables chargés de la perception des impôts et revenus publics, ainsi que du caissier de l'État (*voir* le tableau litt. *L*);

2° Les paiements effectués sur les ordonnances collectives en cours de dépôt et en portefeuille, chez les agents du service de trésorerie dans les provinces (agents du trésor), tels que la situation en est établie dans les comptes rendus par ces agents, et sur lesquels la Cour des comptes a porté son arrêt (*voir* le tableau litt. *M* et l'état modificatif y annexé);

3° Les dépenses faites par les divers comptables, soit à titre d'avance, soit en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit, ainsi que les autres dépenses constatées par la comptabilité générale des finances, dont les pièces justificatives sont en cours de régularisation sur les Budgets, près les Départements ministériels et la Cour des comptes (*voir* le tableau litt. *N*).

Au 1<sup>er</sup> janvier 1861, l'actif de la trésorerie, du chef de ces diverses valeurs, se composait comme il suit :

Encaisse des comptables	} Numéraire . . . . . fr. 73,505,299 82	} 80,775,189 56
des finances . . . . .		
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor . . . . .		5,825,036 85½
— — en cours de régularisation sur les Budgets . . . . .		21,298,122 18
		<hr/>
		Fr. 105,898,348 59½

REPORT . . . . . fr. 105,898,348 59½

Au 1<sup>er</sup> janvier 1862, cet actif présentait la situation suivante :

Encaisse des comptes des finances.	{ Numéraire. fr. 70,474,169 04 Pièces de dépense . . . . . 8,771,217 89 }	79,245,386 93
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor . . . . .	fr.	3,559,833 28½
Pièces de dépense en cours de régularisation . . . . .		21,699,695 81
		<hr/> 104,504,916 02½

En conséquence, les variations qu'ont éprouvées, pendant l'année 1861, les valeurs de caisse et de portefeuille, se résument en une diminution de . . . . . fr. 1,393,432 57

Cette diminution de fr. 1,393,432 57 s'explique par les résultats ci-après des opérations de l'année 1861,

SAVOIR :

D'une part, excédant des recettes sur les dépenses.	{ Mouvements de fonds . fr. 50,576 29 Service des B <sup>anques</sup> . . . . . 7,327,795 31 }	7,378,371 60
D'autre part, excédant des dépenses sur les recettes.	{ Créances passives . . . . . 8,663,698 47 — actives . . . . . 408,405 70 }	8,771,804 17

Différence pareille à celle établie ci-dessus par la comparaison des valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1861 . . . . . fr. 1,393,432 57

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,  
AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

D'après ce qui vient d'être exposé, la situation générale de l'Administration des Finances, à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1862, s'établit ainsi qu'il suit, par la combinaison des résultats des opérations de l'année 1861 avec ceux de la situation au commencement de cette année :

SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.		RÉSULTATS des opérations de l'année 1861.		SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.		
ACTIF.	PASSIF.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des paiements.	ACTIF.	PASSIF.	
<i>Créances passives. (Dettes diverses à rembourser.)</i>	» 69,540,936 46 $\frac{1}{2}$	»	8,663,698 47	»	60,877,237 99 $\frac{1}{2}$	
<i>Créances actives. (Avances, créances et débits à recouvrer.)</i>	20,491,571 58	»	108,103 70	20,599,677 28	»	
<i>Mouvements de fonds. (Excédants des versements regularisés et de ceux portés en dépense par les comptables, sur les versements opérés dans la caisse de l'État)</i>	» 48,930 49	50,576 29	»	»	99,528 78	
<i>Budgets. (Excédant à charge du service de trésorerie, tel qu'il ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques.)</i>	» 66,800,013 23	7,327,793 31	»	»	74,127,808 53	
	20,491,571 58	126,389,920 17 $\frac{1}{2}$	7,378,371 60	8,771,804 17	20,599,677 28	125,104,593 30 $\frac{1}{2}$
<i>Valeurs de caisse et de portefeuille. (Encaisse des comptables et dépenses diverses à regulariser sur les Budgets.)</i>	103,898,348 59 $\frac{1}{2}$	1,393,432 57		104,504,916 02 $\frac{1}{2}$	»	
	126,389,920 17 $\frac{1}{2}$	126,389,920 17 $\frac{1}{2}$		125,104,593 30 $\frac{1}{2}$	125,104,593 30 $\frac{1}{2}$	

**COMPTE DE TRÉSORERIE.**

---

**État général des recettes et des paiements de l'année 1861.**

---

INDICATION des états de développement.		VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1861.			
		NOBÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL.	
		Receveurs des contributions directes, douanes et accises. . . . .	1,405,606 46	5,610,257 74	7,101,844 20
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines . . . . .	604,957 10	1,396,817 27	2,001,774 57
L.	Comptables dépositaires des valeurs. . . . .	Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes. . . . .	271,344 95	176,854 75	448,179 68
		Comptables de l'administration de la marine . . . . .	9,827 75	"	9,827 75
		Caissier de l'État . . . . .	71,215,565 56	"	71,215,565 56
M.		Agents du trésor dans les provinces. . . . .	"	3,825,056 85½	3,825,056 85½
N.	Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes . . . . .		"	21,208,122 18	21,208,122 18
			73,561,209 82	52,505,048 77½	105,808,548 50½
<b>RECETTE.</b>					
<i>Recettes en augmentation des créances passives.</i>					
A.		Bons du trésor remis à divers . . . . .			
B.	Émissions d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement des créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. {	Mandats . . . . .	1,919,510 35½	47,485,440 12
C.			Coupons d'intérêts, etc. . . . .	12,218,077 62½	
D.			Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses . . . . .	25,547,861 14	
E.		Divers services publics . . . . .	14,121,010 30		
F.	Recette pour le compte des correspondants du trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget de Recettes et Dépenses pour ordre . . . . .	622,665 82	41,627,062 72	114,971,262 01
G.		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre. . . . .	26,885,585 10		
H.	Recette pour le compte des correspondants des comptables des finances. . . . .	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre. . . . .		25,857,851 07	
<i>Recettes en atténuation des créances actives.</i>					
I.		Remboursements par divers . . . . .			9,915,481 81
<i>Mouvements de fonds.</i>					
K.		Fonds reçus . . . . .			177,004,557 86
<i>Budgets et services spéciaux.</i>					
		Excédant des recettes sur les paiements de l'année. . . . .			7,527,705 51
					415,205,446 48½

## TRÉSORERIE.

des paiements de l'année 1861.

INDICATION des états de développement.		DÉPENSES.			
		<i>Payements en atténuation des créances passives.</i>			
LITT. A.		Bons du trésor remis à divers . . . . .	75,500		
— B.	Remboursements d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats . . . . .	11,574,021 79 $\frac{1}{2}$	47,451,569 67
— C.			Coupons d'intérêts, etc. . . . .	12,290,123 57 $\frac{1}{2}$	
— D.		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses. . . . .	25,400,824 50		
— E.		Divers services publics . . . . .	24,598,785 25		
— F.	Dépense pour le compte des correspondants du trésor . . . . .	Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre . . . . .	459,187 48	49,694,747 99	125,054,961 58
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre . . . . .	24,850,777 26		
— H.	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances . . . . .	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre . . . . .	26,508,845 72		
		<i>Payements en augmentation de créances actives.</i>			
— I.	Avances à divers . . . . .				10,021,587 51
		<i>Mouvements de fonds.</i>			
— K.	Fonds remis et récépissés de versements produits en dépense. . . . .				177,043,981 57
VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1862.					
			NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL.
— L.	Comptables dépositaires des valeurs . . . . .	Receveurs des contributions directes, douanes et accises . . . . .	1,806,638 60	7,457,120 75	9,263,759 55
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines . . . . .	279,424 84	1,055,644 64	1,355,069 48
		Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes . . . . .	278,938 85	258,452 52	557,391 55
		Comptables de l'administration de la marine. . . . .	11,722 19	"	11,722 19
		Caissier de l'État . . . . .	68,097,444 58	"	68,097,444 58
— M.		Agents du trésor dans les provinces. . . . .	"	5,559,853 28 $\frac{1}{2}$	5,559,853 28 $\frac{1}{2}$
— N.	Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes . . . . .		"	21,600,695 81	21,600,695 81
			70,474,169 04	54,030,746 98 $\frac{1}{2}$	104,504,916 02 $\frac{1}{2}$
					415,205,446 48 $\frac{1}{2}$



PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.  
(Trésor.)

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

GAND.	AUDE- NARDE.	TR- MONDE	MONS.	CHAR- LEROI.	TOURNAY.	LIÈGE.	HUY.	VERVIERS.	HASSELT.	TONGRES	ARLON	TOTAL A REPORTER à la page suivante



## PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.  
trésor.)

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

TOTAL.	PHILIPPEVILLE.	DINANT.	NAMUR.	NEUFCHÂTEAU.	MARCHE.	TOTAL reporté DE LA PAGE suivante.	
"	"	"	"	"	"	"	Janvier 1861.
61,500 "	"	"	"	"	"	61,500 "	Février —
500 "	"	"	"	"	"	500 "	Mars —
500 "	"	"	500 "	"	"	"	Avril —
"	"	"	"	"	"	"	Mai —
5,000 "	3,500 "	"	"	"	"	1,500 "	Juin —
6,500 "	"	"	"	"	"	6,500 "	Juillet —
"	"	"	"	"	"	"	Août —
"	"	"	"	"	"	"	Septembre —
"	"	"	"	"	"	"	Octobre —
1,500 "	"	"	"	"	"	1,500 "	Novembre —
"	"	"	"	"	"	"	Décembre —
75,500 "	75,500 "	3,500 "	500 "	"	"	71,500 "	
5,000 "	Solde ou montant des bons restant en circulation et à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.						
80,500 "							

BONS REMBOURSÉS CHAQUE MOIS.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission  
(Bons du

SITUATION AU

TOTAL A REPORTER à la page précédente	ARLON.	TONGRES	HASSULT.	VERVIERS.	HUY	LIÈGE.	TOURNAY.	CHAR- LEROY.	MONS.	TERMONDE.	AUDE- NARDE.	GAND.
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
61,500 "	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
500 "	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1,500 "	"	"	"	"	1,500 "	"	"	"	"	"	"	"
6,500 "	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1,500 "	"	"	"	"	500 "	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
71,500 "	"	"	"	"	2,000 "	"	"	"	"	"	"	"

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

et au remboursement d'effets à payer.  
trésor.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

YPRES.	FURNES.	COURTRAI.	BRUGES.	MIVELLES.	LOUVAIN.	BRUXELLES.	TURNHOUT.	MALINES.	ANVERS.	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Janvier 1861.
"	"	"	"	"	"	2,500	"	"	50,000	Février —
"	"	"	"	"	"	500	"	"	"	Mars —
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Avril —
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Mai —
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Juin —
"	"	"	"	"	"	6,500	"	"	"	Juillet —
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Août —
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Septembre —
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Octobre —
"	"	"	"	"	"	1,000	"	"	"	Novembre —
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Décembre —
"	"	"	"	"	"	10,500	"	"	50,000	

SONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

*ÉTAT des opérations relatives à l'émission*  
(Mandats sur les crédits ouverts chez le caissier)

SITUATION AU

OBJET DES CRÉDITS OUVERTS.	SOLDES DISPONIBLES au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.	OPÉRATIONS DE			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris les soldes disponibles au commencement de l'année.
		DATES des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.	
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 . . . . .	"	{ 1 <sup>er</sup> janvier . . . . . 1 <sup>er</sup> juillet . . . . .	{ 150,000 " . . . . . 150,000 " . . . . .	{ 500,000 " . . . . .	300,000 "
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842. . . . .	"	{ 1 <sup>er</sup> janvier . . . . . 1 <sup>er</sup> juillet . . . . .	{ 425,280 " . . . . . 425,280 " . . . . .	{ 846,560 " . . . . .	846,560 "
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. o/o, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du même traité. . . . .	54,854 54	{ 1 <sup>er</sup> janvier . . . . . 1 <sup>er</sup> juillet . . . . .	{ 2,751,520 59 } 2,751,520 59 }	{ 5,502,640 78 }	5,557,475 52
Arrérages des inscriptions nominatives de rentes dérivant de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. o/o, autorisé par la loi du 18 juin 1856 . . . . .	1,895 "	{ 1 <sup>er</sup> janvier . . . . . 1 <sup>er</sup> juillet . . . . .	{ 150,500 " . . . . . 150,500 " . . . . .	{ 278,600 " . . . . .	280,495 "
Idem dérivant de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. o/o, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. o/o, émis en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1840 . . . . .	6,507 50	{ 1 <sup>er</sup> février . . . . . 1 <sup>er</sup> août . . . . .	{ 225,845 " . . . . . 225,065 " . . . . .	{ 450,910 " . . . . .	457,417 50
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. o/o, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations émises en vertu de la loi de conversion du 21 mars 1844 . . . . .	116,399 76	{ 1 <sup>er</sup> mai . . . . . 1 <sup>er</sup> novembre. . . . .	{ 541,044 10 } 547,685 55 }	{ 689,329 45 }	805,729 21
Idem dérivant de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. o/o, autorisé par la loi du 22 mars 1844. . . . .	220,564 25 1/2	{ 1 <sup>er</sup> mai . . . . . 1 <sup>er</sup> novembre. . . . .	{ 578,694 37 1/2 } 597,588 75 }	{ 1,176,283 12 1/2 }	1,596,847 58
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. o/o, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et du 14 juin 1855. . . . .	407,029 50	{ 1 <sup>er</sup> mai . . . . . 1 <sup>er</sup> novembre. . . . .	{ 880,285 25 } 905,791 50 }	{ 1,786,074 75 }	2,194,004 25
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. o/o, sur un capital de 24,382,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 . . . . .	188,815 25	{ 1 <sup>er</sup> mai . . . . . 1 <sup>er</sup> novembre . . . . .	{ 425,155 " . . . . . 465,959 25 }	{ 889,112 25 }	1,077,925 50
Différences de capital sur les obligations à 5 p. o/o soumises à la conversion décrétée par la loi du 21 mars 1844 . . . . .	16 "	. . . . .	. . . . .	. . . . .	16 "
Intérêts du 1 <sup>er</sup> février 1845 au 1 <sup>er</sup> février 1847, sur la dette d'un capital nominal de 7,624,000 francs, à 5 p. o/o, créée pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution (loi du 24 décembre 1846, art. 2, § 2). . . . .	1,440 "	. . . . .	. . . . .	. . . . .	1,440 "
	978,399 80 1/2			1,919,510 55 1/2	12,897,910 16

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

et au remboursement d'effets à payer.  
de l'État, pour le service de la dette publique.

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

L'ANNÉE 1861.			SOLDES DISPONIBLES au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	DÉCOMPOSITION du solde ci-contre		Observations.
DÉPENSE.		TOTAL DE LA DÉPENSE.		PIÈCES ACQUITTEES, en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces.	RESTANTS A PAYER sur les crédits OUVERTS AUX AGENTS du trésor dans les provinces.	
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur le caissier de l'État.	Par virement dans les écritures cen- trales du trésor pu- blic, pour établir recette au profit du trésor du montant des arrérages de rentes dont la pres- cription est ac- quise pour cause de non-paiement dans les délais fixés.					
300,000 "	"	300,000 "	"	"	"	
846,560 "	"	846,560 "	"	"	"	
5,359,076 08	875 36	5,359,052 34	177,522 08	141,182 41	36,540 57	
278,426 25	"	278,426 25	2,068 75	648 75	1,420 "	
447,101 25	"	447,101 25	10,516 25	5,096 25	5,920 "	
668,221 08	"	668,221 08	157,508 13	115,050 44	22,457 69	
1,154,813 87½	"	1,154,813 87½	242,053 50½	206,471 57½	35,562 13	
1,700,077 50	"	1,700,077 50	493,026 75	406,527 75	87,399 "	
819,769 50	"	819,769 50	258,156 "	224,426 25	33,720 75	
"	"	"	16 "	"	16 "	
"	"	"	1,440 "	"	1,440 "	
11,574,046 45½	875 36	11,574,021 70½	1,322,088 56½	1,000,405 22½	223,583 14	

*ÉTAT des opérations relatives à l'émission*  
(Coupons d'intérêts échus et titres au porteur

SITUATION AU

DÉSIGNATION  DES COUPONS ET TITRES AU PORTEUR  DE LA DETTE PUBLIQUE.	COUPONS d'intérêts écus et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.	OPÉRATIONS			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE : y compris les coupons échus et les titres en circulation au commencement de l'année.
		DATE des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.	
Coupons de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. <sup>o</sup> / <sub>100</sub> , autorisé par la loi du 18 juin 1856 .	4,500 "	{ 1 <sup>er</sup> janvier . . . 1 <sup>er</sup> juillet . . .	{ 181,020 " 172,280 " }	355,500 "	557,800 "
Coupons des obligations s'élevant au capital de 95,442,852 francs, à 4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> p. <sup>o</sup> / <sub>100</sub> , émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (con- version).	169,560 "	{ 1 <sup>er</sup> mai . . . . 1 <sup>er</sup> novembre . .	{ 1,275,128 75 1,244,452 50 }	2,517,581 25	2,687,141 25
Coupons de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> p. <sup>o</sup> / <sub>100</sub> , autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44 . . . . .	201,558 12 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	{ 1 <sup>er</sup> mai . . . . 1 <sup>er</sup> novembre . .	{ 1,009,209 57 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> 1,070,617 50 }	2,169,916 87 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2,571,275 "
Coupons des obligations s'élevant au capital de 157,615,500 francs, à 4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> p. <sup>o</sup> / <sub>100</sub> , émises en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et du 14 juin 1855 . . . . .	552,554 25	{ 1 <sup>er</sup> mai . . . . 1 <sup>er</sup> novembre . .	{ 2,504,475 " 2,460,501 75 }	4,970,976 75	5,505,511 "
Coupons des obligations s'élevant au capital de 60,582,000 francs, à 4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> p. <sup>o</sup> / <sub>100</sub> , émises en vertu de la loi de conversion du 28 mai 1856 et de la loi d'emprunt du 8 septembre 1859.	62,169 "	{ 1 <sup>er</sup> mai . . . . 1 <sup>er</sup> novembre . .	{ 1,126,624 50 1,079,678 25 }	2,206,502 75	2,268,501 75
Fractions d'obligations à 5 p. <sup>o</sup> / <sub>100</sub> de 8 et de 20 francs, non échangeables contre des titres à 4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> p. <sup>o</sup> / <sub>100</sub> , et dont le remboursement doit être effectué en numéraire, en vertu de l'ar- ticle 4 de la loi du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 . . . .	128 "	"	"	"	128 "
Coupons de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. <sup>o</sup> / <sub>100</sub> , autorisé par la loi du 20 décembre 1851 . . . . .	975 "	"	"	"	975 "
	771,254 57 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>			12,218,077 62 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	12,980,552 "

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

et au remboursement d'effets à payer.  
remboursables de la dette publique.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

DE L'ANNÉE 1861.						COUPONS d'intérêts écus et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	Observations.
DÉPENSE.					TOTAL DE LA DÉPENSE.		
PAR LE CAISSIER de l'État.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.			TOTAL DES VIREMENTS.			
	Pour établir au crédit de MM. de Rothschild frères, à Paris, le montant des coupons acquittés par leurs soins.	Pour établir recette au profit du trésor du montant des coupons d'intérêts dont la prescription est ac- quise pour cause de non-paiement dans les délais fixés.	Pour constater l'émission de mandats sur le caissier de l'État.				
522,040 »	27,720 »	140 »	»	27,860 »	350,800 »	(1) 7,500 »	
1,838,610 »	709,402 50	1,385 75	»	710,876 25	2,540,486 25	(2) 137,655 »	
1,755,579 37 $\frac{1}{2}$	473,208 75	2,531 25	»	475,850 »	2,231,409 37 $\frac{1}{2}$	(3) 139,865 02 $\frac{1}{2}$	
3,766,027 50	1,215,627 75	2,603 25	»	1,218,231 »	4,984,258 50	(4) 319,232 50	
1,866,928 50	307,365 75	»	»	307,365 75	2,174,294 25	(5) 94,207 50	
»	»	»	»	»	»	(6) 128 »	
»	»	175 »	»	175 »	175 »	(7) 800 »	
9,549,785 37 $\frac{1}{2}$	2,753,504 75	6,833 25	»	2,740,338 »	12,290,123 37 $\frac{1}{2}$	609,208 62 $\frac{1}{2}$	

(1) A voir l'état ci-annexé, présentant la situation, par échéance, des coupons en circulation.

(2) Même observation.

(3) Même observation.

(4) Même observation.

(5) Même observation.

(6) Ce résultat représente, savoir :

1 <sup>o</sup> Un mandat de 8 francs émis et non présenté au paiement . . . . . fr.	8 »
2 <sup>o</sup> Quinze mandats de 8 francs non émis . . . . .	120 »
<b>TOTAL ÉGAL . . . . . fr.</b>	<b>128 »</b>

(7) Voir l'état ci-annexé, présentant la situation, par échéance, des coupons en circulation.

ÉTAT présentant la situation, par échéance, des sommes restant à payer  
de la dette publique. ( Emprunts

COUPONS DE L'EMPRUNT de 30 millions de francs, à 4 p. 0/0, autorisé par la loi du 18 juin 1836.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 93,442,832 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (conversion).			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 <sup>er</sup> janv. 1862.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 <sup>er</sup> janv. 1862.
Sem. au 1 <sup>er</sup> janv. 1857.	250,560 "	250,440 "	120 "	Sem. au 1 <sup>er</sup> mai 1857.	1,502,606 25	1,502,045 75	652 50
— juillet 1857.	251,800 "	251,500 "	300 "	— nov. 1857.	1,472,973 75	1,472,975 75	"
— janv. 1858.	224,540 "	224,520 "	220 "	— mai 1858.	1,427,163 75	1,426,508 75	855 "
— juillet 1858.	216,880 "	216,640 "	240 "	— nov. 1858.	1,507,562 50	1,506,181 25	1,181 25
— janv. 1859.	207,900 "	207,740 "	160 "	— mai 1859.	1,572,713 75	1,571,802 50	911 25
— juillet 1859.	205,600 "	205,460 "	200 "	— nov. 1859.	1,554,473 "	1,552,765 "	1,710 "
— janv. 1860.	196,020 "	195,880 "	140 "	— mai 1860.	1,522,547 50	1,520,210 "	2,157 50
— juillet 1860.	189,400 "	189,220 "	180 "	— nov. 1860.	1,296,955 75	1,292,150 "	4,805 75
— janv. 1861.	181,020 "	180,580 "	440 "	— mai 1861.	1,275,128 75	1,250,797 50	22,551 25
— juillet 1861.	172,280 "	166,980 "	5,500 "	— nov. 1861.	1,244,452 50	1,141,580 "	105,072 50
			7,500 "				157,658 "

COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 60,582,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu de la loi de conversion du 28 mai 1856 et de la loi d'emprunt du 8 septembre 1859.				COUPONS DE L'EMPRUNT de 26 millions de francs, à 5 p. 0/0, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 <sup>er</sup> janv. 1862.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 <sup>er</sup> janv. 1862.
Sem. au 1 <sup>er</sup> mai 1858.	445,452 25	445,292 75	150 50	Sem. au 1 <sup>er</sup> mai 1857.	491,788 02	491,565 02	425 "
— nov. 1858.	589,750 "	589,675 "	117 "	— nov. 1857.	519,775 "	510,400 "	575 "
— mai 1859.	582,652 75	582,551 50	101 25				
— nov. 1859.	556,721 75	556,575 25	148 50				
— mai 1860.	1,545,567 25	1,544,840 75	526 50				
— nov. 1860.	1,205,799 75	1,203,588 "	2,211 75				
— mai 1861.	1,126,624 50	1,112,152 25	14,492 25				
— nov. 1861.	1,079,678 25	1,005,207 50	76,470 75				
			94,207 50				800 "

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

au 1<sup>er</sup> janvier 1862, pour intérêts liquidés sur les titres au porteur  
négociés sans aucune entremise.)

COUPONS DE L'EMPRUNT de 84,636,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 23 mars 1844, n° 44.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 157,615,300 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1832 et du 14 juin 1833.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 <sup>er</sup> janv. 1862.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 <sup>er</sup> janv. 1862.
Sem. au 1 <sup>er</sup> mai 1857.	1,267,098 75	1,266,592 50	506 25	Sem. au 1 <sup>er</sup> mai 1857.	2,816,718 75	2,815,652 25	1,066 50
— nov. 1857.	1,245,251 87 1/2	1,242,575 75	658 12 1/2	— nov. 1857.	2,757,595 "	2,755,995 50	1,599 50
— mai 1858.	1,204,098 75	1,205,451 87 1/2	646 87 1/2	— mai 1858.	2,735,167 50	2,735,500 25	1,067 25
— nov. 1858.	1,180,752 50	1,179,560 "	1,572 50	— nov. 1858.	2,707,872 75	2,705,460 75	2,412 "
— mai 1859.	1,190,585 "	1,198,018 12 1/2	1,566 87 1/2	— mai 1859.	2,669,190 75	2,666,700 "	2,490 75
— nov. 1859.	1,150,056 87 1/2	1,147,635 "	2,401 87 1/2	— nov. 1859.	2,604,901 50	2,601,355 25	5,566 25
— mai 1860.	1,132,481 25	1,129,460 62 1/2	3,020 62 1/2	— mai 1860.	2,557,890 "	2,551,214 25	6,675 75
— nov. 1860.	1,115,238 12 1/2	1,108,257 50	5,000 62 1/2	— nov. 1860.	2,554,177 25	2,520,184 50	15,992 75
— mai 1861.	1,099,299 57 1/2	1,075,657 50	25,641 87 1/2	— mai 1861.	2,504,475 "	2,452,788 "	51,687 "
— nov. 1861.	1,070,617 50	969,367 50	101,250 "	— nov. 1861.	2,466,501 75	2,232,207 "	234,294 75
			159,865 62 1/2				319,252 50

*ÉTAT des opérations relatives à l'émission*  
(Mandats directs du Ministre des

SITUATION AU

IMPUTATION DES MANDATS.		MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.
<i>Dépenses à régulariser sur le Budget de l'État</i>	Trésor public, S/C d'avances à régulariser sur le Budget . . . . .	
	Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique à régulariser sur le Budget . . . . .	
<i>Payements en atténuation des créances passives.</i>	Correspondants du trésor. Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables . . . . .	405,646 58
	Divers services publics. Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger . . . . .	
	Administration des contributions directes, S/C d'avances pour le trésor . . . . .	
	Fonds communal (loi du 18 juillet 1860) . . . . .	
	Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice . . . . .	
	— — — des Affaires Étrangères . . . . .	
	— — — de l'Intérieur . . . . .	
	— — — des Finances . . . . .	
	— — — des Travaux publics . . . . .	
	— — — de l'ordre judiciaire . . . . .	
	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur . . . . .	
	Correspondants du trésor. Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires . . . . .	
	Fonds de tiers déposés au trésor. Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains . . . . .	
	Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État . . . . .	
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre . . . . .		
Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .		
Recettes par l'entremise de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation . . . . .		
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation . . . . .		
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor pour le compte de tiers . . . . .		
<i>Payements en augmentation des créances actives.</i>	Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consignations . . . . .	
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise . . . . .		
Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers . . . . .		
Administration des contributions directes, S/C de subsides du trésor . . . . .		
Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique, gestion 1861 . . . . .		

## PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.  
Finances sur le caissier de l'État.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1861.			MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	Observations.
RECETTE.	DÉPENSE.			
Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater l'émission des mandats.	TOTAL DE LA RECETTE, y compris les mandats en circulation au commencement de l'année.	1 <sup>o</sup> Par mandats acquittés par le caissier de l'État; 2 <sup>o</sup> Par virement dans les écritures centrales.		
4,482 54				
2,346 »				
8,750 »				
0,051 87				
2,000 »				
11,981,216 88				
45,011 72				
51,507 15				
54,778 92				
87,077 08				
151,444 47				
48,005 60				
12,273 60				
20,609 26				
48,802 91	23,347,861 14	23,813,507 72	23,490,824 50	a) 522,683 22
66,061 50				
515,586 73				
52,311 68				
2,857,423 »				
15,707 90				
500,539 23				
2,635,500 »				
2,000,000 »				
175,241 03				
54,000 »				
2,170,901 60				
				<p>a) Ce solde à payer se décompose ainsi qu'il suit :</p> <p>Mandat n° 261, émis en 1859, sur Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique . . . . . 13 50</p> <p>Mandats n°s 861 et 1010, émis en 1860, sur Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique . . . . . 6 75</p> <p>Mandats n°s 266, 306, 497, 500, 520, 903, 905, 907, 911, 945, 949, 951, 959, 964, 971, 973, 976, 1054, 1056, 1059, 1063, 1068, 1066, 1069, 1083, 1088, 1090, 1101, 1102, 1103, 1116, 1124, 1125, 1126, 1127, 1158, 1159, 1172 et 1173, sur Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique . . . . . 174,822 08</p> <p>Mandats n°s 249, 251, 253, 257, 262, 275, 276, 277, 281, 284, 286, 291, 292, 297, 300, 303, 307, 308, 309, 311, 312 et 316, sur Fonds communal . . . . . 127,587 91</p> <p>Mandat n° 1164, sur Administration des contributions, SIC de subsides du trésor . . . . . 9,000 »</p> <p>Mandat n° 1139, sur Recettes pour compte de tiers (chemin de fer). . . . . 6,058 38</p> <p>Mandats n°s 393, 783, 1104, 1169 et 1160, sur Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre . . . . . 4,850 »</p> <p>Mandat n° 1154, sur Caisse des dépôts et consignations, SIC de cautionnements d'agents comptables et de contribuables . . . . . 500 »</p> <p>Mandats n°s 035 et 1171, sur Divers, L/C de fonds déposés au trésor. . . . . 64 60</p> <p>Somme totale. . . . . fr. 522,683 22</p>

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées  
(Divers ser

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOLDE		OPÉRATIONS DE			
	EN CAISSE	au 1 <sup>er</sup> janv. 1861.	RECETTE.			Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
			Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 et 4).	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	
Caisse d'amortissement, S/C de crédits ouverts sur le caissier de l'État, pour effectuer le rachat des titres de la dette publique . . . . .	1,545,070 21	"	8,271,767 06	8,271,767 06	9,816,857 87	
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables . . . . .	12,679,145 09	1,289,066 18	"	1,289,066 18	15,969,111 27	
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.	1,059,079 10	787,780 15	"	787,780 15	1,846,859 25	
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, S/C de crédits ouverts chez le caissier de l'État . . . . .	18 16	"	20,994 06	20,994 06	27,015 12	
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger. . . . .	"	"	9,951 87	9,951 87	9,951 87	
Département des Travaux publics, S/C de fonds réservés sur le produit de l'emprunt du 18 juin 1856, pour le rachat de la Sambre canalisée . . . . .	10,517 54	"	"	"	10,517 54	
Emprunt de 45 millions de francs, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859 . . . . .	23,748,887 98	5,755,470 "	"	5,755,470 "	27,484,357 98	
Administration des contributions directes, douanes et accises, S/C d'avances. . . . .	2,000 "	"	"	"	2,000 "	
TOTAUX. . . . . fr.	59,044,517 88	5,815,216 51	8,508,694 49	14,121,910 80	53,166,428 68	

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

pour le compte des correspondants du trésor.  
vices publics.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

L'ANNÉE 1861.				SOLDE		Observations.
DÉPENSE.				EN CAISSE		
Par le caissier de l'État		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	Total	au		
AVEC l'intervention des agents du trésor.	SANS l'intervention des agents du trésor.			1 <sup>er</sup> janv. 1862.		
7.	8.	9.	10.	11.	12.	
						(1) Ce solde en caisse de . . . . . fr. 2,054,348 21 s'accorde avec celui présenté à la même date par le compte du caissier de l'État; mais, comparé au résultat constaté par le compte spécial de la caisse d'amortissement, et qui s'élève à . . . . . 1,538,565 05
	7,762,480 00		7,762,480 00	2,054,348 21		il offre une différence en plus de . . . . . fr. 515,783 16
880,760 00		8,750	898,510 00	15,070,600 37		qui s'explique de la manière suivante: D'une part, la comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus le solde dû à la caisse des dépôts et consignations, ci . . . fr. 510,868 81 D'autre part, elle constate en moins,
570,215 65			570,215 65	1,270,645 58		Savoir: 1 <sup>o</sup> Le solde dû par MM. de Roths- child frères, à Paris, ci . . . . . fr. 46 50 2 <sup>o</sup> Le montant des avances faites par la caisse d'amortissement pour des frais de courtage et de commis- sion, dont le remboursement n'a eu lieu qu'en 1862 . . . . . fr. 4,030 15
	26,073 65		26,073 65	30 49		4,088 68
		0,031 87	0,031 87			<b>DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . . fr. 515,783 16</b>
				10,517 34		(2) Le compte spécial de la caisse des dépôts accuse à la même date un solde en caisse de fr. 13,071,000 37 et, soit une différence en plus de 400 francs. Cette différence provient de ce que ladite caisse n'a fait dépense qu'en 1862 du mandat de pareille somme délivré par l'administration du trésor public, le 14 octobre 1861, sous le n° 898, pour remboursement de versements faits à titre de cautionnements.
		15,122,663 54	15,122,663 54	12,561,694 44		(3) Ce résultat s'accorde avec celui présenté par la caisse des dépôts.
		2,000	2,000			(4) Ce solde est le même que celui présenté à la même époque par le compte spécial de l'institution et par le compte du caissier de l'État.
1,405,974 55	7,789,465 29	15,143,345 41	24,598,785 25	28,767,645 43		(5) Cette réserve s'élevait primitivement à fr. 1,000,000 » En 1856 il a été remboursé fr. 300,000 » 1845. . . . . 230,000 » 1846. . . . . 114,682 66 1847. . . . . 100,000 » 1848. . . . . 25,000 »
						<b>ENSEMBLE. . . . . fr. 989,682 66</b>
						Par conséquent, il reste disponible la somme indiquée ci-contre de . . . . . fr. 10,317 54
						(6) L'emprunt de 45 millions de francs, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, à concurrence d'une somme de 37,800,000 francs, aux dépenses spéciales autorisées par l'ar- ticle 1 <sup>er</sup> de ladite loi, et de celle de 7,200,000 francs aux dé- penses de même nature autorisées par la loi du 2 juin 1861. Les recouvrements opérés sur cet emprunt jus- qu'au 31 décembre 1861 se sont élevés à . . . fr. 41,417,770 » Sur cette somme, il a été prélevé et rattaché pour les dépenses dont il s'agit :
						à l'exercice 1859 . . . . . 470,686 33 — 1860 . . . . . 15,462,728 69 — 1861 . . . . . 15,122,663 54
						<b>ENSEMBLE. . . . . fr. 29,056,075 56</b>
						De sorte qu'il reste disponible sur les recouvre- ments déjà effectués, le solde indiqué ci-contre de 12,361,694 44

*ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées*  
(Fonds spéciaux rattachés au Budget)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	SOLDE		OPÉRATIONS			
	EN CAISSE au 1 <sup>er</sup> janv. 1861.		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.
			Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	PAR VIREMENT dans les dépenses centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 et 4).	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	
Subsides offerts par les provinces, des communes et des particuliers, pour construction de routes (loi du 10 mars 1838).	61,056 62	109,410 40	°	109,410 40	170,476 02	
Subsides divers, pour travaux d'utilité publique . . . . .	197,370 45	505,000 02	°	505,000 02	702,470 07	
Cautionnement des entrepreneurs défailants . . . . .	°	8,147 80	°	8,147 80	8,147 80	
	258,436 07	622,666 82	°	622,666 82	881,102 89	

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

pour le compte des correspondants du trésor.  
des Recettes et Dépenses pour ordre.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

DE L'ANNÉE 1861.							SOLDE EN CAISSE	Observations.
DÉPENSE.								
RESTANTS à payer au 1 <sup>er</sup> Janv. 1861, sur les dépenses ordonnées.	DÉPENSES ordonnées pendant l'année 1861.	TOTAL (colonnes 7 et 8).	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS en 1861.	RESTANTS à payer au 1 <sup>er</sup> Janv. 1862, sur les dépenses ordonnées.	PAR VIREMENT dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL de la dépense (col. 10 et 12).	au 1 <sup>er</sup> Janvier 1862.	15.
7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	
8 .	06,886 11	06,804 11	80,877 58	7,016 73	.	89,877 38	80,508 64 ( <sup>1</sup> )	
.	580,815 28	580,815 28	360,510 10	20,505 18	.	360,510 10	535,168 97 ( <sup>2</sup> )	
.	.	.	.	.	.	.	8,147 80 ( <sup>3</sup> )	
8 .	486,609 50	486,707 50	459,187 48	27,510 01	.	459,187 48	491,015 41	

(<sup>1</sup>) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

1 <sup>o</sup> Ordonnances en circulation sur l'exercice 1861. . . . .	fr.	7,016 75
2 <sup>o</sup> Fonds libres . . . . .		73,581 91
	Fr.	80,598 64

(<sup>2</sup>) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

1 <sup>o</sup> Ordonnances en circulation sur l'exercice 1861. . . . .		20,505 18
2 <sup>o</sup> Fonds libres . . . . .		312,665 79
	Fr.	333,168 97

Cette somme de fr. 333,168 97 e<sup>t</sup> sera augmentée, en 1862, de 13,000 francs pour un versement opéré à Bruxelles le 3 avril 1860, n° 2967, par la société du chemin de fer de Dendre et Waes, versement qui a été compris dans les recettes accidentelles du trésor public de l'exercice 1860.

(<sup>3</sup>) Fonds libres.

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées  
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE		OPÉRATIONS				
	au 1 <sup>er</sup> janv. 1861.		RE				
	AVANCES du Trésor.	EN CAISSE	Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'en- registrement, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer.	Par LES COMPTABLES de l'administration de la marine.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	
Fonds provinciaux . . . . .	•	2,475,270 48	5,800,157 07	414,582 41	•	•	
Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	•	125,721 17	•	•	•	•	
Fonds communal (loi du 18 juillet 1860) . . . . .	•	1,004,260 34	12,715,411 03	•	2,153,222 12	•	
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée . . .	51,828 51	•	•	•	•	•	
— — du Dép. de la Justice . . . . .	•	26,104 01	•	•	•	•	
— — — des Affaires Étrang. . . . .	•	6,640 00 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	•	•	•	
— — — de l'Intérieur . . . . .	•	21,237 31	•	•	•	•	
— — — des Finances . . . . .	•	157,166 04 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	406,500 48	93,944 01	•	•	
— — — des Trav. publics . . . . .	•	60,885 75 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	•	•	•	•	
— — — de l'ordre judiciaire . . . . .	•	40,478 10	•	•	•	•	
— — — des professeurs de l'ens. sup.	•	7,055 56	•	•	•	•	
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires . . . . .	•	247 56	•	•	•	•	
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains . . . . .	•	15,420 04	•	•	•	•	
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État . . . . .	•	21,285 26	•	•	•	•	
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre . . .	20,863 74	•	•	492,825 38	•	•	
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation . . . . .	•	870,567 50	•	•	5,521,118 27	•	
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation . . . . .	•	56 15	•	•	•	71,501 20	
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850.	•	88 07	8,752 07	•	•	•	
Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (loi du 50 mars 1861) . . . . .	•	•	•	•	•	•	
Fonds des remplacements militaires (loi du 8 avril 1857).	•	700,000 •	•	•	•	•	
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers . . . . .	•	1,505 50	•	•	•	•	
Fonds de souscriptions pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture . . . . .	•	•	•	•	•	•	
		81,092 25	5,527,107 00 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	10,928,826 85	1,001,152 70	5,454,340 30	71,501 20
			5,445,505 05 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>				

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

pour le compte des correspondants du trésor.  
déposés au trésor.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

DE L'ANNÉE 1861.								SOLDE	
CETTE.				DÉPENSE.				au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	
Par DES VIREMENTS directs, pour le compte de l'Administration du trésor public.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 4 à 9).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse ou déduction faite de l'avance au commencement de l'année.	Par les comptes de l'Administration des contributions directes, etc.	Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'État.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	AVANCES du Trésor.	EN CAISSE.
8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.
674,854 31	•	4,880,594 69	7,562,674 17	•	4,763,352 62	•	4,763,352 62	•	2,500,341 53
250,372 03	•	250,372 03	385,095 20	•	271,013 48	•	271,013 48	•	115,179 72
•	280,005 02	15,135,650 07	16,150,890 41	1,295,265 36	•	11,981,216 88	15,274,482 24	•	2,865,417 17
415,075 60	•	415,075 00	363,845 09	•	484,446 80	•	484,446 80	120,601 71	•
83,046 28	•	83,046 28	109,841 19	•	39,871 42	43,611 72	85,483 14	•	26,358 03
45,510 54	66 66	45,577 •	52,326 00½	•	15,594 64	51,307 13	46,701 77	•	5,524 52½
98,104 88	•	98,104 88	119,542 10	•	45,098 54	54,871 80	100,870 45	•	18,471 70
208,266 •	•	708,681 50	845,847 45½	•	015,685 52	87,077 08	703,662 40	•	142,185 03½
528,356 40	•	528,356 40	589,222 13½	•	180,357 04	151,444 47	551,802 41	•	57,410 72½
148,832 74	•	148,832 74	195,310 84	•	105,952 60	48,095 60	154,048 20	•	41,262 64
37,713 55	•	37,713 55	44,768 91	•	25,107 •	12,273 60	37,380 60	•	7,388 51
108,192 42	•	198,192 42	198,459 98	•	143,622 09	20,609 20	170,251 55	•	28,208 63
85,873 81	42 •	85,915 81	101,344 85	•	50,145 51	51,444 75	81,588 26	•	19,756 59
75,017 44	2,581 84	76,109 28	97,484 54	•	13,068 45	67,003 59	80,072 02	•	17,412 52
50,110 50	•	548,935 88	519,072 14	•	•	515,586 73	515,586 73	•	3,485 41
2,093 52	•	3,523,211 70	4,202,770 38	•	•	3,266,053 45	3,266,053 45	•	935,845 95
207 70	•	71,508 90	71,565 05	57,837 10	•	13,707 90	71,545 •	•	20 05
26,662 12	•	35,415 09	35,504 06	7,929 •	•	26,994 96	34,923 96	•	580 10
80,052 70	•	80,852 70	80,852 70	•	4,388 51	52,511 68	56,700 19	•	23,952 51
•	•	•	700,000 •	•	•	•	•	•	700,000 •
306,851 40	535 •	307,384 40	308,979 99	•	•	307,072 23	307,072 23	•	1,907 76
4,587 40	410 •	4,997 40	4,997 40	•	•	•	•	•	4,997 40
8,135,128 04	292,038 52	20,883,585 10	32,328,800 75½	1,350,031 46	6,739,282 90	16,733,462 90	24,836,777 26	120,601 71	7,612,715 20½

(1) A voir, pour l'explication des soldes, la suite du présent tableau.

(1) 7,492,113 49½

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées  
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE. ou 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	
	AVANCES du trésor.	EN CAISSE.
Fonds provinciaux . . . . .	»	( <sup>1</sup> ) 2,509,341 55
Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales . . . . .	»	( <sup>2</sup> ) 115,170 72
Fonds communal. (Loi du 18 juillet 1860.) . . . . .	»	( <sup>3</sup> ) 2,865,417 17
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée . . . . .	( <sup>4</sup> ) 120,601 71	»
Id. du Département de la Justice . . . . .	»	( <sup>5</sup> ) 26,558 05
A REPORTER . . . . .	120,601 71.	5,604,296 49

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

pour le compte des correspondants du trésor.  
déposés au trésor.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

## OBSERVATIONS.

(1) Voir, pour les développements, l'annexe n° 1.

(2) Id. id. n° 2.

(3) Ce solde forme la somme restant à rembourser sur le fonds communal recouvré pendant l'année 1861 sur l'exercice 1861.  
Le compte spécial à rendre en exécution de l'art. 17 de la loi du 18 juillet 1860, qui institue ce fonds, se trouve annexé au projet du Budget des Recettes et Dépenses pour l'exercice 1863, déposé dans la séance de la Chambre des Représentants du 8 avril 1862.

(4) La situation de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, accuse, d'après le présent tableau, un déficit de . . . . . fr. 120,601 71  
qui s'accroît :

1<sup>o</sup> Du montant des pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor, ci . . . . . fr. 88,285 42  
2<sup>o</sup> Des restants à payer chez les mêmes agents, ci . . . . . 24,000 92  
112,376 54

De sorte que le déficit dont il s'agit s'élève en définitive à . . . . . fr. 232,976 05  
( Voir la déclaration jointe à l'appui du présent compte.)

(5) Ce solde en caisse de . . . . . fr. 26,538 05  
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au Département de la Justice, ci . . . . . 17,650 15  
présente une différence en plus de . . . . . fr. 8,707 90

Cette différence s'explique comme il suit :

D'une part, la comptabilité du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les intéressés, savoir :

Agence de Bruxelles, 18 décembre 1861, n° 11551 . . . . . fr. 55 15  
Id. 23 id. n° 11677 . . . . . 26 25

Et elle renseigne en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor . . . . . fr. 5,090 71  
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents. . . . . 4,008 46  
9,099 17

9,160 54

D'autre part, la comptabilité spéciale de la caisse comprend en plus, en recette, des retenues ordonnancées en 1861, mais dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1862, savoir :

Sur l'agence d'Anvers . . . . . fr. 74 »  
Id. de Bruxelles . . . . . 177 56  
Id. de Bruges . . . . . 52 50  
Id. de Gand . . . . . 55 47  
Id. d'Audenarde . . . . . 12 67  
Id. de Mons . . . . . 25 76  
Id. de Tournay . . . . . 18 58  
Id. de Liège . . . . . 28 »  
Id. de Verviers . . . . . 48 86  
Id. d'Arlon . . . . . 5 46  
452 65

Reste une somme égale de . . . . . fr. 8,707 90

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées  
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE DU 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	
	AVANCES du trésor.	EN CAISSE.
REPORT. . . . . fr.	120,601 71	5,604,206 49
Caisse des veuves et orphelins du Département des Affaires Etrangères . . . . .	"	( <sup>1</sup> ) 5,524 52½
Id. id. de l'Intérieur . . . . .	"	( <sup>2</sup> ) 18,471 76
Id. id. des Finances . . . . .	"	( <sup>3</sup> ) 142,185 03½
A REPORTER . . . . . fr.	120,601 71	5,770,477 61

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

pour le compte des correspondants du trésor.  
déposés au trésor.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

## OBSERVATIONS.

( <sup>1</sup> ) Ce solde en caisse de . . . . . fr.	5,624 52½
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au Département des Affaires Etrangères, ci . . . . .	2,573 90½
présente une différence en plus de . . . . . fr.	2,950 33
Cette différence se forme :	
1 <sup>o</sup> Du montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor, ci . . . . . fr.	630 50
2 <sup>o</sup> Des sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents . . . . .	2,319 83
SOMME ÉGALE. . . . . fr.	2,950 33
( <sup>2</sup> ) Ce solde en caisse de . . . . . fr.	18,471 76
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration au Département de l'Intérieur, ci . . . . .	7,115 04
présente une différence en plus de . . . . . fr.	11,356 72
Cette différence provient des causes ci-après, savoir :	
1 <sup>o</sup> La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, dans la recette, un versement fait à l'agence de Bruxelles, le 24 décembre 1861, n° 11,683, dont le récépissé n'avait pas encore été communiqué au conseil par l'intéressé, ci . . . . . fr.	75 »
2 <sup>o</sup> Elle comprend en moins, en dépense :	
a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor, ci . . . . .	6,954 06
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents . . . . .	4,347 66
SOMME PARIELLE. . . . . fr.	11,356 72
( <sup>3</sup> ) Ce solde en caisse de . . . . . fr.	142,185 03½
comparé à l'excédant de dépense constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département des Finances, ci . . . . .	11,533 83½
présente une différence de . . . . . fr.	153,740 87
Cette différence s'explique de la manière suivante :	
1 <sup>o</sup> La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, dans la recette :	
a. Du chef des parts ordinaires dans la répartition des amendes, saisies et confiscations recouvrées par les comptables de l'administration des contributions directes, etc. . . . .	1 »
b. Pour les versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les parties intéressées, savoir :	
Agence de Bruxelles, 2 juillet 1860, n° 6892 . . . . . fr.	17 85
— d'Anvers, 23 décembre 1861, n° 4303 . . . . .	25 »
— de Bruxelles, 8 janvier » n° 93 . . . . .	17 85
— — 20 juin » n° 6021 . . . . .	17 85
— — 25 décembre » n° 11666 . . . . .	40 »
— — 23 » » n° 11667 . . . . .	12 »
— — 23 » » n° 11679 . . . . .	12 »
— — 23 » » n° 11680 . . . . .	4 50
— de Mons, 28 décembre » n° 7088 . . . . .	160 42
— d'Arlon, 17 janvier » n° 42 . . . . .	46 99
— — 28 février » n° 220 . . . . .	9 60
	363 97
	Fr. 364 97
2 <sup>o</sup> Elle comprend en moins, en dépense :	
a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en porte- feuille chez les agents du trésor, ci . . . . . fr.	96,047 27
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents. . . . .	86,432 63
	182,480 90
SOMME PARIELLE . . . . . fr.	153,740 87

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées  
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	
	AVANCES du trésor.	EN CAISSE.
REPORT. . . . . fr.	120,601 71	5,770,477 61
Caisse des veuves orphelins du Département des Travaux publics. . . . .	.	(1) 57,410 72½
Caisse des veuves et orphelins de l'Ordre judiciaire . . . . .		(2) 41,262 64
A REPORTER. . . . . fr.	120,601 71	5,869,150 97½

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

pour le compte des correspondants du trésor.  
déposés au trésor.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

## OBSERVATIONS.

(<sup>1</sup>) Ce solde en caisse de . . . . . fr. 37,419 72<sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département des  
Travaux publics, ci . . . . . 10,399 54<sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
présente une différence en plus de . . . . . fr. 47,020 18

Cette différence s'explique comme il suit, savoir :

D'une part, la comptabilité du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore  
été communiqués au conseil par les intéressés, savoir :

Agence de Bruxelles, 23 novembre 1861, n° 10762. . . . .	fr.	27 50
— — 16 décembre » n° 11465. . . . .		158 20
— — 23 » » n° 11669. . . . .		112 90
— de Gand, 31 » » n° 4696. . . . .		20 »
— de Courtrai, 31 » » n° 2528. . . . .		16 35

332 02

et elle renseigne, en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor . . . . .	fr.	26,208 81
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents. . . . .		20,417 04

46,715 82

47,047 84

D'autre part, la comptabilité spéciale de la caisse comprend en plus, en recette, des retenues ordonnancées en  
1861, mais dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1862, savoir :

Sur l'agence de Malines. . . . .	fr.	2 50
— de Turnhout . . . . .		3 76
— de Bruges . . . . .		7 75
— de Furnes . . . . .		3 35
— de Gand . . . . .		2 50
— d'Audenarde . . . . .		7 85

27 66

RESTE UNE SOMME ÉGALE DE. . . . . fr. 47,020 18

(<sup>2</sup>) Ce solde en caisse de . . . . . 41,262 64  
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de la caisse au Département de la  
Justice, ci . . . . . 15,922 00  
présente une différence en plus de . . . . . fr. 27,339 63

laquelle se forme, savoir :

1° Du montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor . . . . .	fr.	12,894 21
2° Des sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents . . . . .		14,445 44

SOMME ÉGALE DE. . . . . fr. 27,339 63

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées  
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	
	AVANCES du trésor.	EN CAISSE.
REPORT. . . . . fr.	120,601 71	5,869,159 97 $\frac{1}{2}$
Caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur . . . . .	•	(1) 7,388 31
Fonds des caisses provinciales des instituteurs primaires. . . . .	•	(2) 28,208 65
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains . . . . .	•	(3) 19,756 59
A REPORTER. . . . . fr.	120,601 71	5,924,513 50 $\frac{1}{2}$

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

pour le compte des correspondants du trésor.  
déposés au trésor.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

## OBSERVATIONS.

(1) Ce solde en caisse de . . . . .	fr.	7,388 31
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de l'Intérieur, ci . . . . .		837 43
présente une différence en plus de . . . . .	fr.	<u>6,550 88</u>
qui provient, savoir :		
1 <sup>o</sup> Du montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor . . . . .	fr.	4,104 54
2 <sup>o</sup> Des sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents . . . . .		2,366 34
	Somme égale de . . . . .	<u>6,530 88</u>

(2) A voir, pour les développements, l'annexe n° 3.

(2) Ce solde en caisse de . . . . .	fr.	19,766 30
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de l'Intérieur, ci . . . . .		8,816 33
présente une différence en plus de . . . . .	fr.	<u>10,940 24</u>
Cette différence provient des causes ci-après, savoir :		
D'une part, la comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette :		
1 <sup>o</sup> Des versements faits en 1861, dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les intéressés et montant à la somme de . . . . .	fr.	4,093 45
2 <sup>o</sup> Un versement fait à Louvain, le 24 septembre 1861, n° 1806, qui a été reconnu appartenir aux caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires, et qui n'a été transféré au profit de cette institution qu'en 1862, ci . . . . .		15 »
et elle comprend en moins, en dépense :		
1 <sup>o</sup> Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor, ci . . . . .	fr.	4,516 54
2 <sup>o</sup> Les sommes restant à payer chez les mêmes agents sur les dépenses ordonnancées, ci . . . . .		2,339 25
		<u>6,855 79</u>
	Fr.	10,964 24
D'autre part, la comptabilité spéciale de la caisse renseigne en plus, dans la recette, un versement fait à Neuchâteau, le 8 août 1861, n° 403, indûment porté à l'avoir des caisses provinciales des instituteurs primaires dans la comptabilité du trésor public, et qui n'a été l'objet d'un transfert au profit de l'institution à laquelle appartient la recette, qu'en 1862, ci . . . . .	fr.	24 »
		<u>10,940 24</u>
	RESTE UNE SOMME ÉGALE DE . . . . .	fr.

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées  
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	
	AVANCES du trésor.	EN CAISSE.
A REPORTER. . . . . fr.	120,601 71	5,024,515 50 $\frac{1}{2}$
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État. . . . .	•	( <sup>1</sup> ) 17,412 52
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre . . . . .	•	( <sup>2</sup> ) 3,485 41
A REPORTER. . . . . fr.	120,601 71	5,045,411 45 $\frac{1}{2}$

## PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORIERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

pour le compte des correspondants du trésor.  
déposés au trésor.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

## OBSERVATIONS.

(1) Ce solde en caisse de . . . . . fr. 17,412 53  
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de  
l'Intérieur, ci . . . . . 14,631 49

présente une différence en plus de . . . . . fr. 2,781 10

Cette différence s'explique de la manière suivante :

1<sup>o</sup> L'administration du Trésor public comprend en plus en recette dans sa comptabilité des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil, savoir :

Agence de Termonde,	20 mars	1860, n° 726.	fr.	15 60
— d'Anvers,	23 décembre	1861, n° 4317.		75 50
— de Malines,	22 mars	» n° 301.		123 35
— de Mons,	23 décembre	» n° 6992.		999 51
— de Hasselt,	30 —	» n° 2031.		81 18
— de Namur,	31 —	» n° 2070.		7 49

530 63

2<sup>o</sup> Elle comprend, en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor, ci . . . . . fr.	1,482 38
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents, ci . . . . .	768 09

2,250 47

SOMME ÉGALE DE . . . . . fr. 2,781 10

(2) Ce solde en caisse de . . . . . fr. 3,485 41  
comparé avec celui constaté à la même époque par l'arrêt rendu par la Cour des comptes du 11 juillet 1862, sur le compte spécial de  
l'institution, ci . . . . . 47,902 82

offre une différence en moins de . . . . . fr. 44,417 41

laquelle provient des causes ci-après, savoir :

D'une part, la comptabilité du trésor comprend en recette deux sommes de fr. 317 46 c<sup>s</sup>, qui n'ont été portées en recette au Département de la Guerre qu'en 1862, ci . . . . . fr. 634 92

D'autre part, la comptabilité spéciale de l'institution n'a pas fait dépense en 1861 du prix d'un capital de 45,000 francs de la dette à 4 1/2 p. 0/0, acquis en décembre de cette dernière année, ci . . . . . 45,412 33

DIFFÉRENCE FAIBLE . . . . . fr. 44,417 41

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées  
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	
	AVANCES du trésor.	EN CAISSE.
REPORT. . . . . fr.	120,001 71	5,945,411 45 $\frac{1}{2}$
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation . . . . .	"	(1) 935,845 95
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation . . . . .	"	(2) 20 05
A REPORTER. . . . . fr.	120,001 71	6,881,277 45 $\frac{1}{2}$

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

pour le compte des correspondants du trésor.  
déposés au trésor.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

## OBSERVATIONS.

(<sup>1</sup>) Les recouvrements opérés pendant l'année 1861, par l'administration des chemins de fer, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., s'élevèrent à la somme de fr. 3,321,118 27 c<sup>5</sup>.

La somme de fr. 2,093 52 c<sup>5</sup>, portée au présent tableau comme ayant été versée directement dans la caisse de l'État, provient des différences de change et des frais de courtage liquidés sur le Budget de l'État, du chef des achats de traites pour acquitter des soldes de comptes dus à la direction royale des télégraphes prussiens; ces soldes, qui sont exprimés et payables en thalers, ont été portés d'une part en recette au profit des tiers dans la comptabilité de l'administration du trésor public, au taux normal de fr. 3 76 c<sup>5</sup> par thaler, tandis que, d'autre part, l'on a fait dépense du prix intégral des traites acquises à des taux supérieurs, de sorte que les versements dont il s'agit ont dû avoir lieu pour compenser les différences existant entre la recette et la dépense.

Ces différences sont celles qui suivent :

1 <sup>o</sup> Sur l'achat d'une traite sur Berlin pour solder le décompte du 4 <sup>me</sup> trimestre 1860 . . . . .	fr.	829 62
2 <sup>o</sup> — — — — — 1 <sup>er</sup> — 1861 . . . . .		952 06
3 <sup>o</sup> — — — — — 2 <sup>me</sup> — — — — — . . . . .		331 85
SOMME ÉGALE. . . . .		fr. 2,093 52

Quant au solde renseigné ci-contre, le remboursement en a eu lieu de la manière suivante, savoir :

Par mandat sur le caissier de l'État du 6 janvier 1862, n <sup>o</sup> 3 . . . . .	fr.	8,038 59
— — — — — n <sup>o</sup> 4 . . . . .		207 70
— — — — — n <sup>os</sup> 10 et 11. . . . .		17,854 85
— — — — — n <sup>o</sup> 18 . . . . .		68,181 98
— — — — — n <sup>o</sup> 23 . . . . .		126,302 07
— — — — — n <sup>o</sup> 36 . . . . .		4,685 52
— — — — — n <sup>os</sup> 58 et 59. . . . .		41,342 97
— — — — — 1 février — n <sup>os</sup> 71 et 72. . . . .		8,615 87
— — — — — 4 — — — n <sup>o</sup> 75 . . . . .		2,515 90
— — — — — 5 — — — n <sup>o</sup> 78 . . . . .		6,091 34
— — — — — 8 — — — n <sup>os</sup> 81 et 82 . . . . .		176,873 39
— — — — — 15 — — — n <sup>o</sup> 87 . . . . .		39,116 90
— — — — — 17 — — — n <sup>o</sup> 89 . . . . .		84 95
— — — — — 22 — — — n <sup>os</sup> 97 et 98 . . . . .		18,258 84
— — — — — 11 mars — n <sup>os</sup> 127 et 129 . . . . .		39,599 65
— — — — — 15 — — — n <sup>o</sup> 145 . . . . .		157,026 94
— — — — — 18 — — — n <sup>os</sup> 148 et 155 . . . . .		11,418 45
— — — — — 24 — — — n <sup>o</sup> 174 . . . . .		512 16
— — — — — 3 avril — n <sup>o</sup> 188 à 194 . . . . .		152,686 78

Achat d'une traite sur Berlin pour acquitter le solde du décompte avec la direction des télégraphes prussiens pour le 4<sup>me</sup> trimestre 1861. . . . . fr. 39,746 10

A déduire les frais de courtage et la différence de change . . . . . 230 62

39,515 48

Émission d'un mandat sur MM. de Rothschild frères, à Paris, pour solder le décompte avec l'administration des télégraphes français pour le 4<sup>me</sup> trimestre 1861 . . . . .

17,804 38

56,319 86

A déduire la différence de change et les frais de courtage du chef d'une traite sur Berlin acquise en 1861, et qui n'ont été l'objet d'un versement qu'en 1862 . . . . .

588 72

SOMME ÉGALE. . . . . fr. 55,731 14

(<sup>2</sup>) A voir l'état de situation joint à l'appui des pièces justificatives de dépenses qui font l'objet de l'accusé de réception de la Cour des comptes, du 6 juin 1862, 3<sup>e</sup> d<sup>on</sup>, n<sup>o</sup> 162,372.

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées  
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	
	AVANCES du trésor.	EN CAISSE.
REPORT. . . . . fr.	120,601 71	6,881,277 45½
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850 . . . . .	•	( <sup>1</sup> ) 580 10
Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux. . . . .	•	( <sup>2</sup> ) 25,952 51
Fonds des remplacements militaires (loi du 8 avril 1857) . . . . .	•	( <sup>3</sup> ) 700,000 "
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers . . . . .	•	( <sup>4</sup> ) 1,907 76
Fonds de souscriptions pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture. . . . .	•	( <sup>5</sup> ) 4,907 40
	120,601 71	7,612,715 20½
		7,492,113 49½

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORAIRE  
POUR L'ANNÉE 1861.

pour le compte des correspondants du trésor.  
déposés au trésor.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

## OBSERVATIONS.

(1) Le solde présenté à la même époque par le compte spécial de la caisse générale de retraite est de fr. 530 10 c. La différence de 30 francs qui existe entre ces deux résultats, provient de ce que huit mandats, s'élevant ensemble à la même somme, émis en décembre 1861 sur le receveur des contributions directes de Landen, n'ont été portés en dépense par ce comptable qu'en janvier de l'année suivante.

(2) Ce solde en caisse de . . . . .	fr.	23,952 51
comparé à l'excédant de dépense constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de l'Intérieur, ci . . . . .		17,127 81
présente une différence en plus de . . . . .	fr.	<u>41,080 32</u>

Cette différence s'explique comme il suit :

D'une part, la comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les intéressés, pour une somme de . . . . . fr. 41,080 32

D'autre part, la comptabilité spéciale de la caisse renseigne en plus, en recette, les versements suivants, indûment attribués aux fonds locaux dans les écritures du trésor, et dont le transfert au profit de cette institution n'a eu lieu qu'en 1862, savoir :

Agence de Termonde, 24 septembre 1861, n° 2408 . . . . .	fr.	10 50
— — 11 novembre — n° 2872 . . . . .		7 50
		<u>18 »</u>
RESTE UNE SOMME ÉGALE DE . . . . .	fr.	<u>41,080 32</u>

(2) Cette somme de 700,000 francs représente le montant des versements opérés dans la caisse de l'État en exécution de la disposition de la loi du 8 avril 1837, ainsi conçue : « Toutefois la partie des fonds versés pour les remplaçants qui, dans les temps ordinaires, n'est pas indispensable à la marche régulière du service des corps, sera déposée dans les caisses de l'État, jusqu'à concurrence de la moitié, au maximum, des versements. »

(4) A voir, pour les développements, l'annexe n° 4.

(5) Ce fonds a été institué par l'arrêté royal du 25 novembre 1859. Le solde indiqué ci-contre représente le montant des versements opérés pendant l'année 1861. Antérieurement, le produit des souscriptions recueillies était déposé à l'administration des beaux-arts, au Ministère de l'Intérieur.

## DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.			OPÉRATIONS DE L'ANNÉE			
	D'après LES ÉCRITURES des agents du trésor.	RECETTES constatées en 1859 et 1860, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1861 ou aura lieu ultérieurement.	TOTAL. (colonnes 2 et 3.)	RECETTE.			
				Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc.	Par DES VERSÉMENTS directs pour le compte de l'administration du trésor public.	TOTAL. (colonnes 5 à 7.)
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Anvers. . . . .	154,250 00	45,525 58	197,575 64	582,902 62	51,171 00	80,891 54	514,965 25
Brabant . . . . .	717,706 70	104,412 87	822,119 57	806,584 10	112,015 50	285,662 90	1,204,060 50
Flandre occidentale . . . . .	509,541 25	86,811 52	456,152 77	491,967 41	108,074 10	21,265 .	621,304 60
Flandre orientale . . . . .	554,268 28	48,571 61	582,859 89	481,158 22	43,545 74	195,513 90	720,017 86
Hainaut . . . . .	( <sup>1</sup> ) 45,253 34	1,119 59	46,572 93	552,705 98	"	5,000 05	557,805 01
Liège . . . . .	55,570 02	41,291 "	76,861 02	375,700 10	"	3,756 86	577,465 02
Limbourg. . . . .	80,515 42	17,406 85	97,722 25	135,865 27	66 52	36,597 63	170,529 42
Luxembourg. . . . .	123,984 75	57,564 88	161,540 03	241,233 89	22,771 07	12,165 40	276,170 36
Namur. . . . .	188,911 19	45,574 59	232,285 78	246,256 32	76,940 50	54,104 05	357,280 67
	2,049,401 01	425,878 47	2,475,279 48	3,800,157 97	414,382 41	674,854 31	4,889,304 69

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds provinciaux.

1861.		SOLDE EN CAISSE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1862.				Observations.
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 9.	DÉPENSE. PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État. 10.	D'après les écritures cen- trales de l'administration du trésor public. 11.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.			
			RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor. 12.	RECETTES constatées en 1859, 1860 et 1861, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'aura lieu qu'en 1862 ou ultérieurement.	VERSEMENTS régularisés. 13.	
						15.
712,540 89	450,047 65	262,403 24	172,838 08	87,932 14	1,702 44	Versements de 1860 . . . . . fr. 18 05 Id. de 1861 . . . . . 1,684 50 fr. 1,702 44
2,110,180 07	1,395,372 41	720,007 66	504,731 81	100,508 82	25,577 05	Versements de 1860 . . . . . fr. 985 » Id. de 1861 . . . . . 24,592 05 fr. 25,577 05
1,077,457 57	670,297 85	407,150 52	325,663 48	80,507 70	1,188 34	Versements de 1859 . . . . . fr. 350 » Id. de 1860 . . . . . 650 » Id. de 1861 . . . . . 188 34 fr. 1,188 34
1,102,857 75	600,067 21	402,890 54	446,880 28	46,001 20	»	
604,175 04	401,603 23	112,570 71	(*) 51,791 87	01,813 50	»	(*) Dédaction faite de la différence de fr. 4,776 06 constatée dans le compte précédent.
454,124 04	382,777 85	71,546 21	52,895 15	58,455 08	»	(*) Ce solde excède l'avoir de la province de la différence de fr. 1,054 66, qui sera rectifiée en 1862.
268,051 67	160,967 21	98,084 46	80,400 80	17,283 66	400 »	Versements de 1861 . . . . . fr. 400 »
437,719 99	261,816 10	185,003 80	147,107 04	58,779 66	17 10	Versements de 1861 . . . . . fr. 17 10
589,566 45	541,281 04	248,285 41	205,740 11	44,545 30	»	
7,562,074 17	4,765,532 62	2,500,341 55	2,056,066 18	515,425 12	28,884 91	

## DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1861.		
		RECETTE.		DÉPENSE.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.
1.	2.	3.	4.	5.
Anvers . . . . .	64 16	57,554 04	57,618 20	56,740 10
Brabant . . . . .	2,137 37	11,287 15	15,424 50	7,886 48
Flandre occidentale . . . . .	50,510 29	78,207 65	128,726 94	90,294 68
Flandre orientale . . . . .	15,016 83	44,556 47	59,575 50	50,027 45
Hainaut . . . . .	8,485 50	12,222 58	20,707 77	15,938 09
Liège . . . . .	975 47	9,754 83	10,728 50	7,916 50
Limbourg . . . . .	4,672 22	17,860 44	22,541 66	20,029 50
Luxembourg . . . . .	42,654 70	55,508 56	78,165 06	52,116 45
Namur . . . . .	1,107 74	12,411 73	15,609 47	12,985 25
	125,721 17	259,372 05	585,093 20	271,913 48

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds locaux.

SOLDE EN CAISSE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1862.				Observations.
D'après LES ÉCRITURES centrales de l'administration du trésor public. 6.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.			
	RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor. 7.	Recettes constatées en 1859, 1860 et 1861, mais dont la transcription, par une ouver- ture de crédit, n'aura lieu qu'en 1862, ou ultérieurement.		
		Versements RÉGULARISÉS. 8.	Versements NON RÉGULARISÉS. 9.	10.
869 10	•	816 95	52 15	Versé en 1861.
5,538 02	3,243 53	2,204 49	•	
58,432 26	56,080 04	1,361 65	390 37	Versé en 1861.
29,545 85	24,218 68	5,100 59	226 58	Versé en 1861.
6,769 68	5,537 11	886 11	326 46	Versé en 1861.
2,811 80	276 01	2,535 79	•	
2,512 16	170 55	2,320 61	15 •	Versé en 1860.
26,046 63	22,166 41	3,873 06	7 16	Versé en 1861.
654 22	502 48	212 20	150 54	Versé en { 1859 . . . . . } 4 50 1860 . . . . . } 10 20 1861 . . . . . } 93 84 Fr. 139 54
113,179 72	92,614 81	19,407 45	1,157 46	

## DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux recettes et dépenses

DÉSIGNATION DES CAISSES.	SOLDE EN CAISSE au 1 <sup>er</sup> janvier 1861, d'après les écritures centrales de l'administration du trésor public.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1861.		
		RECETTE.		DÉPENSE.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.
1.	2.	3.	4.	5.
Caisse de la province d'Anvers . . . . .	151,064 50	15,175 17	146,250 50	9,684 90
— — de Brabant . . . . .	215,505 12	27,583 70	240,886 82	17,711 60
— — de la Flandre occidentale . . . . .	105,297 18	15,680 45	120,986 65	14,583 76
— — — orientale . . . . .	112,775 80	10,132 00	151,008 70	10,865 27
— — de Hainaut . . . . .	205,507 65	41,683 25	245,190 86	25,855 05
— — de Liège . . . . .	140,565 24	21,245 08	161,806 02	16,754 54
— — de Limbourg . . . . .	68,810 48	9,425 50	78,244 87	6,561 28
— — de Luxembourg . . . . .	152,780 46	23,097 15	156,777 50	18,555 15
— — de Namur . . . . .	85,520 35	24,461 68	107,791 01	23,276 58
	1,191,640 05	198,192 42	1,380,853 05	145,022 09

Fonds appliqués à l'acquisition successive d'un capital de 1,258,500 francs de la dette publique, à 4 1/2 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'arrêté royal de 10 décembre 1852.

Encaisse réelle au 1<sup>er</sup> janvier 1862. . . . .

**PASSIVES.**

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

*des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.*

SOLDE EN CAISSE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1862.				Observations.
D'après LES ÉCRITURES centrales de l'administration du trésor public.	D'après les écritures des agents du trésor.	DIFFÉRENCES présentées par la colonne 7.		
		EN PLUS.	EN MOINS.	
6.	7.	8.	9.	10.
136,554 57	136,554 57	"	"	
225,175 15	225,175 15	"	"	
106,402 87	106,402 87	"	"	
121,045 52	121,045 52	"	"	
219,557 85	219,557 85	"	"	
145,072 58	145,072 58	"	"	
71,885 50	71,885 59	"	"	
138,224 44	138,580 07	(1) 156 25	"	(1) Cette différence sera rectifiée en 1862 dans la comptabilité de l'agence que la chose concerne.
84,514 45	84,514 45	"	"	
1,246,210 96	1,246,567 19	156 25	"	
1,218,002 55				
28,208 65				

## DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.	CONSTATÉ pendant l'année 1861.
			Dépôts divers faits au trésor pour couvrir le montant des coupons d'intérêt indûment détachés des obligations à 5 p. %, soumises à la conversion du 1 <sup>er</sup> décembre 1852.	1,287	"
Anvers.	1860. 10 décembre.	4429	Intérêts et frais afférents au déficit constaté à charge du sieur Conard . . . . .	507	07
Verviers.	— 31 —	2512	Excédant constaté dans la comptabilité de l'agent du trésor à Verviers, en 1859. . . . .	1	52
Mons.	— 28 —	7288	Amendes perçues au profit de la province de Hainaut. . . . .	"	50 40
Bruxelles.	1861 6 février.	958	Versement fait par la société des chemins de fer de l'Est-Belge, en exécution de la convention intervenue le 1 <sup>er</sup> janvier 1861 entre l'État et elle . . . . .	"	40,000
Bruges.	— 25 mars . .	540	Quote-part de la ville d'Ostende dans les traitements des agents attachés à l'écluse des bassins de commerce en 1861, et frais d'entretien de cette écluse en 1861 et 1862.	"	2,020
Hasselt.	— 2 — . . . .	276	Somme remboursée à la commune de Tilleur par le receveur communal de Tessenderloo, du chef de sa créance du 15 août 1855 . . . . .	"	48 50
Bruxelles.	— 6 mai . . . .	4163	Arrérages de rentes inscrites au grand-livre de la dette publique, pour être affectées aux charges de mariage des officiers de l'armée . . . . .	"	85,855
Id.	— 28 juin . . .	5986	Solde des décomptes de l'exploitation faite par la compagnie des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, pour le Gouvernement, pendant l'année 1857 et les 7 premiers mois de 1858 . . . . .	"	87,400 50
Id.	— 20 juillet . .	6505	Droits fraudés et amendes perçus en matière de taxe sur les chiens . . . . .	"	1 90
Id.	— 31 — . . . .	7932	Même objet . . . . .	"	42 75
Louvain.	— 29 — . . . .	1409	Retenues opérées au profit de la Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains . . . . .	"	54 "
Contraï.	— 15 — . . . .	1540	Première annuité de la taxe pour l'obtention d'un brevet d'invention. . . . .	"	10 "
Anvers.	— 28 juin . . . .	2051	Retenues faites aux marins pour remboursements d'avances d'agents diplomatiques ou consulaires . . . . .	"	251 64
Mons.	— 30 octobre . .	3856	Ameude payée par le sieur Vanveveren à l'administration des chemins de fer. . . . .	"	249 56
Bruxelles.	— 2 novembre.	10117	Arrérages de rentes inscrites au grand-livre de la dette publique, pour être affectées aux charges de mariage des officiers de l'armée . . . . .	"	90,949 50
Id.	— 7 — . . . . .	10361	Montant de 6 coupons d'intérêts indûment détachés d'une obligation à 5 p. %, soumise à la conversion du 28 mai 1856 . . . . .	"	150 "
Anvers.	— 25 septembre.	5060	Dépôt à la caisse des consignations, au profit de l'administration des ponts et chaussées, par le sieur Dermine, pour la réparation des dégâts commis par son bateau au pont de Wyneghem. . . . .	"	404 56
Id.	— 28 — . . . .	3157	Retenues faites aux marins à titre de remboursements d'avances d'agents diplomatiques ou consulaires . . . . .	"	242 75
Malines.	— 22 janvier . .	70	Remboursement d'un cens foncier au bureau de bienfaisance de Boisschot . . . . .	"	59 60
A REPORTER. . . . .				1,595 50	505,818 53

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

*nature, versés dans la caisse du trésor, pour le compte de tiers.*

REMBOURSEMENTS.			SOLDE A REMBOUSER au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
Arrêtés qui les autorisent.		MONTANT.		
DATES.	NUMÉROS			
			1,287 "	
1861. 23 janvier .	10	507 07	"	Par suite du double emploi constaté avec un autre versement effectué pour le même objet.
— 25 — . . .	18	1 52	"	Pour remboursement à ce comptable de l'excédant ci-contre, attendu qu'il en a effectué le paiement de ses propres deniers.
— 22 octobre .	927	50 40	"	Pour être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement, à Soignies, afin d'en faire la remise au receveur particulier de la province de Hainaut.
— 22 mars . . .	158	40,000 "	"	Pour opérer un nouveau versement sur les produits de l'administration de l'enregistrement, etc., qui doit renseigner cette somme dans sa comptabilité.
— 23 avril . . .	262	2,020 "	"	Pour faire deux versements distincts, l'un de fr. 1360, somme définitivement acquise au trésor, l'autre de fr. 660, montant du crédit à mettre à la disposition du département des Travaux publics.
— 6 mai . . . .	346	48 50	"	Pour être versés de nouveau sur les produits de l'administration des contributions directes, au nom du receveur de Jemeppe, chargé d'en constater la recette.
— 6 — . . . .	350-402	85,855 "	"	Cette somme devant être mise à la disposition des ayants droit.
— 10 juillet . .	663	87,400 50	"	L'administration des chemins de fer devant renseigner cette recette dans sa comptabilité, il y a eu lieu de faire un autre versement sur les produits de cette administration.
— 10 septembre.	820	1 00	"	Pour en faire un nouveau versement sur les produits de l'administration des contributions chargée d'en constater la recette.
— 10 — . . . .	821	42 75	"	Même motif.
— 24 août . . .	772	54 "	"	Une partie de cette somme appartenant à la caisse de l'enseignement moyen, il y avait lieu de faire deux versements distincts.
— 21 septembre	824	10 "	"	Pour faire un nouveau versement sur les produits de l'administration de l'enregistrement, etc., chargée des recouvrements de l'espèce.
— 11 juillet . .	664	251 04	"	Pour être mis à la disposition de M. le Ministre des Affaires Étrangères, ce versement ayant été fait par erreur.
— 22 novembre.	1110	249 56	"	Cette somme devant être renseignée dans la comptabilité de l'administration des chemins de fer, il a dû être fait un nouveau versement sur les produits de cette administration.
— 31 octobre . .	009-1051	90,940 50	"	Pour être mis à la disposition des ayants droit.
— Divers . . . .	"	100 "	50 "	Par suite de la production de quatre coupons de 25 francs.
— 14 octobre . .	890	404 56	"	A l'effet d'opérer deux versements distincts, l'un de fr. 1 26 <sup>cs</sup> pour intérêts définitivement acquis au trésor, l'autre de fr. 403 50 <sup>cs</sup> , montant du crédit à mettre à la disposition du Département des Travaux publics.
— 21 — . . . .	924	242 75	"	Ce versement ayant été fait par erreur.
— 24 — . . . .	935	50 60	"	Cette somme devant être versée à la caisse d'épargne au profit dudit bureau de bienfaisance.
		300,077 12	1,357 "	

## Suite du Développement des opérations relatives aux fonds de toute

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.	CONSTATÉ pendant l'année 1861.
			A REPORTER. . . . . fr.	1,505 50	305,818 53
Arlon . . .	1861. 19 octobre . .	974	Part revenant à la province de Luxembourg dans la répartition de l'excédant des droits d'encan sur les frais d'adjudication . . . . .	"	462 11
			Dépôts divers faits au trésor en 1859 et 1860, pour couvrir le montant des coupons d'intérêts détachés des obligations à 5 p. <sup>o</sup> / <sub>o</sub> , soumises à la conversion du 28 mai 1856, et dont le montant a été porté indûment dans les écritures du trésor, à titre de recettes accidentelles . . . . .	"	487 50
Id.	— 5 septembre.	"	Droits de chancellerie perçus par la légation belge à Paris et versés dans la caisse de MM. de Rothschild frères, en la même ville . . . . .	"	535 "
Furnes. . .	— 4 mai . . . .	251	Fonds de la masse d'habillement et d'équipement des gardiens de la maison de sûreté à Arlon . . . . .	"	85 26
				1,595 50	507,384 40
					508,079 00

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

autre nature, versés dans la caisse du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE A REMBOURSER au 1 <sup>er</sup> Janvier 1862.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
Arrêtés qui les autorisent.		MONTANT.		
DATES.	NUMÉROS.			
		306,077 12	1,337 »	
1861. 10 décembre.	140	462 11	»	Pour mettre cette somme a la disposition du receveur de l'enregistrement chargé d'en faire le recouvrement.
»	»	»	487 50	
14 octobre	»	533 »	»	Pour cause de double emploi.
»	»	»	83 26	
		307,072 23	1,907 76	
		308,979 99		

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées pour le  
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE EN CAISSE au 1 <sup>er</sup> janvier 1861. 2.	RECETTE.		
		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes. 5.	Par les COMPTABLES de l'administration d'É l'enregistrement. 4.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes. 5.
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (Caisse du contentieux) . . . . .	17,822 50	96,888 53	"	"
Fonds réservés dans le produit des amendes, saisies et confiscations.	11,273 98	10,216 83	"	"
Frais d'expertise pour l'assiette de la contribution personnelle . . .	" 04	3,034 39	"	"
Impôts et produits recouverts au profit des communes. . . . .	3,917,458 91	4,151,793 52	"	"
Masse d'habillement et d'équipement de la douane. . . . .	37,863 84	151,686 34	"	"
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus . . . . .	63,435 67	345,340 90	"	"
Fonds pour le service des irrigations dans la Campine. (Loi du 20 juin 1855). . . . .	45 "	1,061 45	"	"
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie . . . . .	1,012,877 48	"	683,092 03	"
Amendes et frais de justice en matière forestière . . . . .	9,338 60	"	20,264 34	"
Consignations de toute nature . . . . .	7,172,436 13	"	4,637,881 04	"
Primes ou remises, en cas d'exportation, sur le prix des tarifs, pour le transport des marchandises. . . . .	5,200 "	"	"	2,000 "
Encaissements et paiements effectués pour le compte de tiers, par suite de transport des marchandises. . . . .	91,805 36	"	"	9,933,504 28
Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays. (Ports au delà) . . . .	"	"	"	177,999 26
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue . . . . .	155,749 21	"	"	5,643,078 96
Prix des abonnements aux journaux et paiements divers encaissés par les agents du service des postes, pour le compte de tiers.	908 48	"	"	"
	12,496,696 10	4,760,030 96	3,341,237 61	15,756,582 50

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

compte des correspondants des comptables des finances.  
déposés au trésor.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1861.						SOLDE EN CAISSE	Observations.
TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	DÉPENSE.			Total DE LA DÉPENSE.		
		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		12.	13.
6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.
96,888 55	114,711 05	102,504 75	"	"	102,504 75	12,116 28	
10,216 85	21,400 81	11,505 "	"	"	11,505 "	10,095 81	
3,034 30	3,035 35	"	"	"	"	3,035 35	
4,151,795 52	8,000,252 45	4,109,624 20	"	"	4,109,624 20	(1) 3,959,608 14	
151,686 34	180,550 18	152,251 02	"	"	152,251 02	57,299 16	
545,540 00	408,785 57	519,005 65	"	"	519,005 65	88,881 92	
1,061 45	1,106 45	1,011 30	"	"	1,011 50	95 06	
685,002 05	1,695,969 51	"	917,904 20	"	917,904 20	777,975 22	
20,264 34	50,105 14	"	17,594 20	"	17,594 20	12,508 85	
4,657,881 04	11,810,517 17	"	5,154,695 85	"	5,154,695 85	6,655,821 32	
2,000 "	7,200 "	"	"	2,000 "	2,000 "	5,200 "	
9,955,504 28	10,025,300 64	"	"	9,878,209 74	9,878,209 74	147,090 90	
177,909 26	177,909 26	"	"	177,909 26	177,909 26	"	
5,643,078 96	5,798,828 17	"	"	5,665,570 19	5,665,570 19	135,257 98	
"	908 48	"	"	"	"	908 48	
25,857,851 07	38,354,547 17	4,696,780 10	6,090,284 43	15,721,779 19	26,508,843 72	11,845,705 45	

(1) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

Centimes communaux sur les impôts directs . . . . .	fr. 3,877,264 12
Id. id. pour la voirie vicinale . . . . .	1,524 81
Droits de magasin des entrepôts revenant aux communes . . . . .	80,819 21

Somme égale . . . . . fr. 3,959,608 14

## ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION  DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDES		RECETTE.	
	DÉBITEUR#			
	au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.		Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement et des domaines.	Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.
1.	2.	3.	4.	
<i>Avances pour le service public.</i>				
Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de subsides du trésor pour le remboursement des consignations . . . . .	"	2,629,500	"	"
Département des Travaux publics, <i>S/C</i> de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers . . . . .	24,090 50	"	"	355,442 16
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise . . . . .	340,307 14	"	"	"
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> de coupons d'intérêts payables chez eux dont l'acquittement a eu lieu en Belgique. . . . .	"	"	"	"
Administration des contributions directes, etc, <i>S/C</i> de subsides du trésor . . . . .	"	25,000	"	"
Divers, <i>L/C</i> d'achats de titres de la dette publique, gestion 1860 . . . . .	285,077 69	"	"	285,077 69
Idem. . . . . idem. . . . . gestion 1861 . . . . .	"	"	"	1,046,677 25
<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>				
Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de placements . . . . .	10,840,200 25	"	"	28,277 56
	20,401,571 58	2,054,500	2,594,574 66	

## ACTIVES.

du trésor et ses créances à charge de divers.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1861.							SOLDES au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	
Par virement dans les écritures centrales du trésor public. 5.	TOTAL (colonnes 5 à 8). 6.	DÉPENSE.					DÉBITEURS. 12.	CRÉDITEURS. 13.
		Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public. 9.	TOTAL (colonnes 7 à 9). 10.	Total DE LA DÉPENSE, y compris les soldes débiteurs au commencement de l'année. 11.		
		Avec l'intervention des agents du trésor dans les provinces. 7.	Sans l'intervention des agents du trésor dans les provinces. 8.					
•	2,635,500 •	•	•	2,635,500 •	2,635,500 •	2,635,500 •	6,000 •	•
•	355,442 10	•	•	355,613 04	355,613 04	381,610 44	48,168 28	•
4,257,087 15	4,257,087 15	•	•	2,885,674 37	2,885,674 37	5,224,071 51	•	1,035,015 64
406,620 •	406,620 •	•	406,620 •	•	406,620 •	406,620 •	•	•
•	25,000 •	•	•	34,000 •	34,000 •	34,000 •	9,000 •	•
•	285,977 69	•	•	•	•	285,977 69	•	•
•	1,946,677 25	•	•	2,176,901 64	2,176,901 64	2,176,901 64	250,224 59	•
•	28,277 56	•	•	1,528,277 56	1,528,277 56	21,568,477 81	21,540,200 25	•
4,664,607 15	9,913,481 81	•	406,620 •	9,614,067 51	10,021,587 51	50,513,150 09	21,653,592 92	1,035,015 64

(1) A voir, pour les explications, la suite du présent tableau.

(1) 20,509,677 28

Suite de l'État des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDES au 1 <sup>er</sup> janvier 1882.	
	DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.
Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de subsides du trésor pour le remboursement des consignations.	6,000 »	»
Département des Travaux publics, <i>S/C</i> de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers.	48,168 28	»
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le payement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	»	1,035,915 64
Administration des contributions directes, <i>S/C</i> de subsides du trésor.	0,000 »	»
Divers, <i>L/C</i> d'achats de titres de la dette publique	250,224 50	»
Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de placements	21,540,200 25	»
	21,655,592 02	1,035,915 64
	20,590,677 28	

## ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

## OBSERVATIONS.

Le comptable qui a reçu ce subside l'a porté en recette dans sa comptabilité de l'année 1862.

Montant de divers effets fournis dans les derniers jours de l'année 1861, pour effectuer des paiements à l'étranger, et dont la contre valeur n'a été versée au trésor qu'en 1862, savoir :

Effet sur Paris . . . . .	fr.	15,000	»
— Paris . . . . .		16,214	08
— Paris . . . . .		5,450	»
— Paris . . . . .		6,800	»
— Paris . . . . .		4,958	15
— Berlin . . . . .		18	90
— Paris . . . . .		4,080	15
	Fr.	48,168	28

Les emprunts à 5 p. 0/0, autorisés par les lois des 16 décembre 1831, 26 juin 1840 et 29 septembre 1842, ayant été convertis en une dette à 4 1/2 p. 0/0, en exécution des lois des 21 mars 1844 et 31<sup>er</sup> décembre 1852, le 3 p. 0/0 de 1858 est le seul des divers emprunts contractés par l'entremise de M<sup>rs</sup>. de Rothschild frères, à Paris, dont les conditions primitives restent maintenues. Aux termes du contrat qui régit ce dernier emprunt, ces Messieurs sont chargés du paiement des intérêts semestriels, et, à cette fin, des fonds doivent leur être remis, quinze jours avant l'échéance, toutefois après déduction du montant des arrérages sur les inscriptions nominatives qui ne sont payables qu'en Belgique.

Outre ces paiements, pour lesquels l'intervention de la maison de Rothschild est obligatoire, elle est chargée, ainsi qu'on peut le voir par l'extrait de son compte courant annexé au présent tableau litt. I, de diverses autres opérations pour le compte du trésor, et notamment d'acquitter les coupons d'intérêts des emprunts contractés directement par le Gouvernement; ainsi que des dettes provenant de conversion, à cause de la faculté qui est donnée aux détenteurs des titres de toucher à Paris le montant des coupons d'intérêts échus; des fonds doivent également être mis à la disposition de M<sup>rs</sup>. de Rothschild, pour faire face à ces éventualités.

Ordinairement ils restent dépositaires à la fin de l'année d'une certaine somme non encore employée aux paiements dont ils sont chargés; ce n'est donc que par exception qu'au 31 décembre 1861, ils se trouvent être créanciers de la somme indiquée ci-contre, circonstance qui provient du retard qu'ils ont apporté dans l'information des paiements qu'ils ont fait au delà des fonds mis à leur disposition.

Le comptable qui a reçu ce subside en a fait recette dans sa comptabilité du mois de janvier 1862.

Le Gouvernement ayant reconnu l'utilité de prêter son concours aux établissements publics, tels que les bureaux de bienfaisance, les hospices civils, les fabriques d'église, les fondations de bourses d'études, etc., pour le placement en fonds de l'État des sommes dont ils pourraient disposer, leur a fait connaître, par l'intermédiaire des Gouverneurs des diverses provinces, que le Département des Finances se chargerait, sur leurs demande, d'acquiescer pour leur compte des titres de la dette publique.

Les établissements dont il s'agit ayant donc eu recours à l'intervention qui leur était offerte, le solde débiteur, fr. 230,224 59 c<sup>t</sup> indiqué ci-contre, représente les avances non remboursées au trésor du chef des placements de cette nature effectués pendant l'année 1861.

Il est à remarquer toutefois que les titres achetés par les soins du Département des Finances restent déposés au trésor, et ne sont convertis en inscriptions au nom des établissements acquiesceurs, qu'après qu'ils ont effectué le versement du prix d'achat.

Ce solde représente les capitaux de la caisse des dépôts et consignations appliqués à l'achat de fonds nationaux, ainsi que le constate le compte spécial de la caisse des dépôts, rendu pour l'année 1861.

RÉSUMÉ des opérations portées au compte courant de  
du trésor public,

## DÉBIT.

SOLDE DÉBITEUR à nouveau, au 1 <sup>er</sup> janvier 1861. . . . . fr.		340,397 14
Revirement du montant des arrérages, payables en Belgique, sur les inscriptions nominatives de l'emprunt à 3 p. % contracté en 1838,		
SAVOIR :		
Semestre au 1 <sup>er</sup> février 1861. . . . . fr.	225,845	»
— au 1 <sup>er</sup> août 1861. . . . .	225,005	»
	450,910	»
Revirement du montant des coupons d'intérêt de la dette à 3 p. %, acquittés en Belgique par le caissier de l'État . . .	400,020	»
Remises de fonds par le caissier de l'État . . . . .	2,000,000	»
Remises en divers effets payables à Paris . . . . .	9,951	87
Versement de droits de chancellerie perçus par la légation belge à Paris . . . . .	13,558	50
Versements sur fonds déposés au trésor (voir tableau litt. G, annexe n° 4) . . . . .	555	»
Revirement de coupons 3 p. % prescrits, et commission. . . . .	2,121	»
SOLDE CRÉDITEUR à nouveau, au 1 <sup>er</sup> janvier 1862. . . . .		1,055,915 64
		Fr. 4,257,987 15

## ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

MM. de Rothschild frères, à Paris, avec l'administration  
pendant l'année 1861.

## CRÉDIT.

Intérêts de la dette publique à payer par leur entremise, en exécution des contrats d'emprunt,

Savoir :

Emprunt à 3 p. % contracté en 1858.	{	Semestre au 1 <sup>er</sup> février 1861 . . . . . fr.	461,650	»
		— au 1 <sup>er</sup> août 1861 . . . . .	448,265	»
			909,895	»

Intérêts de la dette publique acquittés par leurs soins, en vertu d'arrangements particuliers,

Savoir :

Emprunt à 4 p. % contracté en 1858 . . . . . fr.	27,720	»
Dette à 4 1/2 p. % résultant de la conversion opérée en 1844 . . . . .	709,492	50
Emprunt à 4 1/2 p. % contracté en 1844. . . . .	475,298	75
Dette à 4 1/2 p. % (lois des 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et 14 juin 1855) . . . . .	1,215,027	75
Dette 4 1/2 p. % (lois des 28 mai 1856 et 8 septembre 1859) . . . . .	307,565	75
2,735,504 75		
Commissions allouées pour le payement des intérêts prémentionnés, et frais divers relatifs à la dette publique . . . . .	23,171	06
Dispositions sur eux par des mandats du Ministre des Finances, pour remboursements divers. . . . .	501,415	74
Fr. 4,257,987 15		

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE au 1 <sup>er</sup> janvier 1961.	OPÉRATIONS				
		RECETTE.				
		Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes.	Par LE CAISSIER de l'État	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Receveurs de l'enregistrement et des domaines . . . . .	"	155,789 95	"	"	155,789 95	155,789 95
Percepteurs des postes . . . . .	"	"	921,895	"	921,895	921,895
Caissier de l'État. Récépissés à talon soumis au visa du chef des versements opérés sur les produits de l'administration des contributions directes, douanes et accises . . . . .	40,485 67	"	"	77,256,862 67	77,256,662 67	77,277,148 34
Idem. Idem de l'administration de l'enregistrement et des domaines.	4,141 90	"	"	41,661,039 45	41,661,039 45	41,665,181 35
Idem. Idem de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes . . . . .	3,956 27	"	"	59,940,422 37	59,940,622 37	59,944,578 84
Idem. Idem de l'administration de la marine . . . . .	"	"	"	1,211,012 12	1,211,012 12	1,211,012 12
Idem. Idem de l'administration du trésor public. . . . .	"	"	"	15,987,514 60	15,987,514 60	15,987,514 60
Idem. Récépissés à talon non soumis au visa . . . . .	366 65	"	"	21 50	21 50	388 15
	48,950 49	155,789 95	921,895	176,036,872 91	177,094,557 86	177,143,508 35

## COMPTABLES ENTRE EUX.

entre les comptables des finances.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.1<sup>er</sup> JANVIER 1862.

DE L'ANNÉE 1861						SOLDE EN CAISSE au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	Observations
DÉPENSE							
Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enve- gistrement, etc	Par LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	Par les AGENTS COMPTABLES de l'administration de la marine	Par l'administration du trésor public, pour les récépissés de versement rela- tifs aux recettes qu'elle a constatées sans l'intervention des comptables	Total DE LA DÉPENSE.		
8	9.	10	11.	12.	13	14.	15
"	135,780 05	"	"	"	135,780 95	"	
"	"	921,805 "	"	"	921,805 "	"	
77,204,902 29	"	"	"	"	77,204,902 29	72,246 05	
"	41,655,897 09	"	"	"	41,655,897 09	11,284 26	
"	"	59,928,605 87	"	"	59,928,605 87	15,974 97	
"	"	"	1,211,012 12	"	1,211,012 12	"	
"	"	"	"	15,987,514 60	15,987,514 60	"	
"	"	"	"	566 65	566 65	21 50	
77,204,902 29	41,789,687 04	40,850,498 87	1,211,012 12	15,987,881 25	177,045,981 57	99,526 78	

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs de caisse  
pendant

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 1861.		RECETTE pendant l'année 1861.
	NUMÉRIQUE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises . . . . .	1,405,606 46	5,696,257 74	96,540,878 11
Receveurs de l'enregistrement et des domaines . . . . .	604,957 10	1,596,817 27	50,024,567 58
Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes . . . . .	271,544 95	170,854 75	56,661,489 73
Agents comptables de l'administration de la marine . . . . .	9,827 75	"	1,212,906 56
Caissier de l'État . . . . .	71,213,563 56	"	176,056,872 01
	73,505,299 82	7,209,889 74	
	80,775,189 56		580,476,714 89

et de portefeuille chez les comptables des finances,  
l'année 1861.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

TOTAL au 31 décembre 1861.	DÉPENSE justifiée PENDANT L'ANNÉE 1861.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1862.		OBSERVATIONS.
		NUMÉRIQUE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
103,042,722 31	94,378,962 98	1,806,638 60	7,457,120 75	
52,026,541 95	50,691,272 47	279,424 84	1,055,644 64	
57,109,869 41	56,572,278 06	278,938 85	258,452 52	
1,222,734 81	1,211,012 12	11,722 19	.	
247,250,450 47	170,152,991 80	68,097,444 58	.	
		70,474,169 04	8,771,217 89	
461,251,904 45	332,006,517 52	70,245,386 93		

RÉSIDENCES DES AGENTS DU TRÉSOR.	PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.	PIÈCES DE DÉPENSE acquittées pendant l'année 1861.	TOTAL au 31 décembre 1861.	PIÈCES DE DÉPENSE produites en justification pendant l'année 1861.
Anvers. . . . .	10 -	13,875,935 04½	13,875,945 04½	13,875,945 04½
Malines . . . . .	22,135 72½	2,862,029 24½	2,884,164 97	2,848,071 61½
Turnhout. . . . .	58,927 24	587,043 82	646,871 06	606,493 28
Bruxelles. 1 <sup>er</sup> bureau. Arrêté royal du 28 octobre 1850.	1,496,512 55	51,534,823 89	52,831,150 24	51,787,383 56
Bruxelles. 2 <sup>me</sup> bureau. Arrêté royal du 28 juin 1856. .	-	8,731,502 54	8,731,502 54	8,731,502 54
Louvain . . . . .	152,296 25½	3,068,898 32	3,801,194 35½	3,092,976 15
Nivelles . . . . .	12,371 36	946,201 85½	958,573 19½	894,730 57½
Bruges . . . . .	110,823 15½	3,834,115 02	5,944,930 07½	5,807,247 89
Courtrai . . . . .	26,728 62	918,959 77	945,688 59	935,628 72
Furnes . . . . .	8,554 25	590,660 54	599,194 79	585,383 29
Ypres . . . . .	62,858 42	1,063,807 77	1,126,666 19	1,000,900 06
Gand . . . . .	191,780 00	7,906,971 04½	8,098,752 03½	7,952,102 61
Audenarde . . . . .	18,669 76	711,042 15	729,711 91	723,545 17
Termonde . . . . .	50,000 42	2,722,210 53	2,778,309 95	2,729,518 44
Mons . . . . .	280,667 12	5,227,888 00½	5,508,556 08½	5,032,368 85½
Tournay . . . . .	16,707 24	2,777,136 25	2,793,843 49	2,770,641 03
Charleroy. . . . .	104,802 52½	3,804,531 16	5,909,533 68½	3,815,227 76½
Liège . . . . .	358,481 75	10,506,369 70	10,865,051 43	10,445,370 88½
Huy . . . . .	77,273 35½	712,702 72	790,066 07½	707,149 43½
Verviers . . . . .	71,225 06½	306,000 58	877,314 54½	807,244 47½
Hasselt . . . . .	144,656 93½	3,538,517 92	3,683,154 87½	3,503,337 78
Tongres . . . . .	92,775 52½	698,344 52	791,320 04½	684,017 20
Arlon . . . . .	101,069 15	1,920,780 54	2,021,840 69	1,923,012 79
Neufchâteau . . . . .	69,219 59	768,981 21	838,200 80	792,979 27
Marche . . . . .	33,304 81	357,325 67	610,650 48	381,637 79
Namur . . . . .	125,725 93	3,388,692 86	3,714,418 79	3,378,280 58
Dinant. . . . .	63,633 59½	837,281 75	920,933 34½	894,419 53½
Philippeville . . . . .	25,967 72	369,274 54	395,242 06	372,306 22
	3,783,046 85½	137,889,320 50½ (1)	141,672,367 36	138,134,734 07½ (2)

de portefeuille chez les agents du trésor  
provinces.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	OBSERVATIONS.									
36,095 35 $\frac{1}{2}$	( <sup>1</sup> ) Cette somme de fr. 137,889,520 30 $\frac{1}{2}$ ct, formant le montant des paiements effectués sur le <i>visa</i> des agents du trésor, pendant l'année 1861, s'accorde avec les renseignements fournis par le caissier de l'État, dans son compte de la même année.									
40,375 78	( <sup>2</sup> ) Les pièces justificatives produites par les agents du trésor dans les provinces à l'appui de leurs comptes de gestion de l'année 1861, concernent les dépenses suivantes, savoir :									
1,045,752 88	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Paiements sur ordonnances particulières et collectives imputées sur les Budgets de l'État . . . . .</td> <td style="width: 30%; border-left: 1px solid black;"> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Exercices clos . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">fr. 2,210,009 30</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">— 1860 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">17,884,064 69</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">— 1861 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">58,641,119 75</td> </tr> </table> </td> <td style="width: 20%; text-align: right; vertical-align: middle;">78,756,993 72</td> </tr> </table>	Paiements sur ordonnances particulières et collectives imputées sur les Budgets de l'État . . . . .	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Exercices clos . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">fr. 2,210,009 30</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">— 1860 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">17,884,064 69</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">— 1861 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">58,641,119 75</td> </tr> </table>	Exercices clos . . . . .	fr. 2,210,009 30	— 1860 . . . . .	17,884,064 69	— 1861 . . . . .	58,641,119 75	78,756,993 72
Paiements sur ordonnances particulières et collectives imputées sur les Budgets de l'État . . . . .	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Exercices clos . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">fr. 2,210,009 30</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">— 1860 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">17,884,064 69</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">— 1861 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">58,641,119 75</td> </tr> </table>	Exercices clos . . . . .	fr. 2,210,009 30	— 1860 . . . . .	17,884,064 69	— 1861 . . . . .	58,641,119 75	78,756,993 72		
Exercices clos . . . . .	fr. 2,210,009 30									
— 1860 . . . . .	17,884,064 69									
— 1861 . . . . .	58,641,119 75									
108,218 40 $\frac{1}{2}$	Idem imputées sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre, ci . . . . . 459,187 48									
65,855 62	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Paiements sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État . . . . .</td> <td style="width: 30%; border-left: 1px solid black;"> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Exercice 1860 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">1,190,680 87</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">— 1861 Budgets ordinaires . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">57,300,589 26</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">— — Fonds spéciaux . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">609,648 86</td> </tr> </table> </td> <td style="width: 20%; text-align: right; vertical-align: middle;">39,100,718 99</td> </tr> </table>	Paiements sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État . . . . .	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Exercice 1860 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">1,190,680 87</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">— 1861 Budgets ordinaires . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">57,300,589 26</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">— — Fonds spéciaux . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">609,648 86</td> </tr> </table>	Exercice 1860 . . . . .	1,190,680 87	— 1861 Budgets ordinaires . . . . .	57,300,589 26	— — Fonds spéciaux . . . . .	609,648 86	39,100,718 99
Paiements sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État . . . . .	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Exercice 1860 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">1,190,680 87</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">— 1861 Budgets ordinaires . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">57,300,589 26</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">— — Fonds spéciaux . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">609,648 86</td> </tr> </table>	Exercice 1860 . . . . .	1,190,680 87	— 1861 Budgets ordinaires . . . . .	57,300,589 26	— — Fonds spéciaux . . . . .	609,648 86	39,100,718 99		
Exercice 1860 . . . . .	1,190,680 87									
— 1861 Budgets ordinaires . . . . .	57,300,589 26									
— — Fonds spéciaux . . . . .	609,648 86									
157,691 18 $\frac{1}{2}$	Idem imputées sur les fonds des cautionnements des comptables, (capitaux) . . . . . 889,760 90									
12,059 67	Idem id. des cautionnements des entrepreneurs, etc. (capitaux). . . . . 578,215 65									
15,811 50	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Paiements sur bons du trésor . . . . .</td> <td style="width: 30%; border-left: 1px solid black;"> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Capitaux . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">75,500 »</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Intérêts . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">3,020 »</td> </tr> </table> </td> <td style="width: 20%; text-align: right; vertical-align: middle;">78,520 »</td> </tr> </table>	Paiements sur bons du trésor . . . . .	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Capitaux . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">75,500 »</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Intérêts . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">3,020 »</td> </tr> </table>	Capitaux . . . . .	75,500 »	Intérêts . . . . .	3,020 »	78,520 »		
Paiements sur bons du trésor . . . . .	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Capitaux . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">75,500 »</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Intérêts . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">3,020 »</td> </tr> </table>	Capitaux . . . . .	75,500 »	Intérêts . . . . .	3,020 »	78,520 »				
Capitaux . . . . .	75,500 »									
Intérêts . . . . .	3,020 »									
55,706 13	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Paiements sur les fonds provenant de liquidations pour le paiement des arrérages de rentes inscrites sur le grand-livre de la dette publique.</td> <td style="width: 30%; border-left: 1px solid black;"> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Pièces en portefeuille au 31 décembre 1860 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">792,475 47 <math>\frac{1}{2}</math></td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Paiements de l'année 1861 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">10,781,570 96</td> </tr> </table> </td> <td style="width: 20%; text-align: right; vertical-align: middle;">11,574,046 45 <math>\frac{1}{2}</math></td> </tr> </table>	Paiements sur les fonds provenant de liquidations pour le paiement des arrérages de rentes inscrites sur le grand-livre de la dette publique.	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Pièces en portefeuille au 31 décembre 1860 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">792,475 47 <math>\frac{1}{2}</math></td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Paiements de l'année 1861 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">10,781,570 96</td> </tr> </table>	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1860 . . . . .	792,475 47 $\frac{1}{2}$	Paiements de l'année 1861 . . . . .	10,781,570 96	11,574,046 45 $\frac{1}{2}$		
Paiements sur les fonds provenant de liquidations pour le paiement des arrérages de rentes inscrites sur le grand-livre de la dette publique.	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Pièces en portefeuille au 31 décembre 1860 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">792,475 47 <math>\frac{1}{2}</math></td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Paiements de l'année 1861 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">10,781,570 96</td> </tr> </table>	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1860 . . . . .	792,475 47 $\frac{1}{2}$	Paiements de l'année 1861 . . . . .	10,781,570 96	11,574,046 45 $\frac{1}{2}$				
Pièces en portefeuille au 31 décembre 1860 . . . . .	792,475 47 $\frac{1}{2}$									
Paiements de l'année 1861 . . . . .	10,781,570 96									
160,640 42 $\frac{1}{2}$	Paiements sur les fonds provinciaux . . . . . 4,765,352 62									
6,166 74	— sur les fonds locaux . . . . . 271,915 48									
48,791 51	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Paiements sur les fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins.</td> <td style="width: 30%; border-left: 1px solid black;"> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Pièces en portefeuille au 31 décembre 1860 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">242,200 34</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Paiements de l'année 1861 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">1,518,234 37</td> </tr> </table> </td> <td style="width: 20%; text-align: right; vertical-align: middle;">1,560,431 71</td> </tr> </table>	Paiements sur les fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins.	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Pièces en portefeuille au 31 décembre 1860 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">242,200 34</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Paiements de l'année 1861 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">1,518,234 37</td> </tr> </table>	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1860 . . . . .	242,200 34	Paiements de l'année 1861 . . . . .	1,518,234 37	1,560,431 71		
Paiements sur les fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins.	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Pièces en portefeuille au 31 décembre 1860 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">242,200 34</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Paiements de l'année 1861 . . . . .</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">1,518,234 37</td> </tr> </table>	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1860 . . . . .	242,200 34	Paiements de l'année 1861 . . . . .	1,518,234 37	1,560,431 71				
Pièces en portefeuille au 31 décembre 1860 . . . . .	242,200 34									
Paiements de l'année 1861 . . . . .	1,518,234 37									
476,187 25	Paiements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires . . . . . 145,622 09									
14,201 58										
94,105 92	Fr. 138,154,734 07 $\frac{1}{2}$									
421,480 56 $\frac{1}{2}$										
82,916 62										
70,070 07										
179,797 09 $\frac{1}{2}$										
107,502 84 $\frac{1}{2}$										
98,856 90										
45,221 55										
28,072 69										
156,158 21										
26,515 99										
22,035 84										
3,517,855 28 $\frac{1}{2}$										

ÉTAT MODIFICATIF des valeurs en portefeuille chez les  
et à la fin de l'année 1861, pour

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1861 . . . . .	fr. 3,783,046 85½
A AUGMENTER :	
1° Du débit de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de la même résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État . . . . .	42,000 "
	3,825,046 85½
ET A DIMINUER :	
2° De la somme payée en trop, à Anvers, sur l'ordonnance collective émise le 12 décembre 1860, n° 105, à charge de la Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics, excédant qui sera couvert par un versement dans la Caisse de l'État, en 1861. . . . .	10 "
	Fr. 3,825,036 85½

agents du trésor dans les provinces, au commencement ?  
en établir la situation réelle.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1862. . . . . fr. 3,517,833 28  $\frac{1}{2}$

A AUGMENTER :

Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de la même résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État . . . . . 42,000 .

---

Fr. 3,559,833 28  $\frac{1}{2}$

---

**ÉTAT** présentant le mouvement des pièces de dépense en cours de  
et de la Cour des comptes,

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 <sup>er</sup> Jan- vier 1861.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1861.
<i>Avances des receveurs des contributions directes, douanes et accises, à régulariser sur les Budgets de l'État</i> . . . . .	4,566,550 98	11,118,109 53
<i>Avances des receveurs de l'enregistrement et des domaines, à régulariser sur les Budgets de l'État</i> . . . . .	1,175,269 40	2,811,501 "
<i>Dépenses des receveurs des contributions directes, douanes et accises, sur ordonnances liquidées préalablement.</i> . . . . .	"	159 80
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Dette publique. Exercice 1860 (Intérêts de cautionnements d'entrepreneurs, etc.) . . . . .	25,695 74	"
— — 1861. ( — — — — ) . . . . .	"	28,059 99
Ministère de la Justice. Exercice 1860 . . . . .	890,070 90	18,921 72
— — — 1861 . . . . .	"	578,584 90
— des Affaires Étrangères. Exercice 1857 . . . . .	9,976 84	"
— — — 1860 . . . . .	"	99,528 66
— — — 1861 . . . . .	290,890 46	801,741 68
— de l'Intérieur. Exercice 1856 . . . . .	575,000 "	"
— — — 1857 . . . . .	578,854 49	"
— — — 1860 . . . . .	937,465 92	7,759 04
— — — 1861 . . . . .	"	1,285,552 10
— des Travaux publics. Exercice 1860 . . . . .	1,963,799 86	219,201 42
— — — 1861 . . . . .	"	6,010,915 88
— de la Guerre. Exercice 1860 . . . . .	10,095,835 05	845,270 05
— — — 1861 . . . . .	"	28,795,554 71
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les allocations pour des services spéciaux.</i>		
Ministère des Travaux publics. Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 20 décembre 1851.) . . . . .	106,666 66	"
— — — Extension des lignes télégraphiques. (Loi du 27 mai 1859.) . . . . .	2,695 "	9,267 35
— — — Chemin de fer. (Loi du 8 septembre 1859, § 15.) . . . . .	64,887 91	559,718 75
— — — Chemin de fer. Extension du matériel (Loi du 18 juillet 1860.) . . . . .	"	8,662 80
— — — Agrandissement du Palais royal de Bruxelles (Loi du 8 septembre 1859.) . . . . .	"	220,000 "
— de l'Intérieur. Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Müller. (Loi du 2 juin 1861, § 4.) . . . . .	"	52,000 "
A REPORTER. . . . . fr.	20,870,426 19	53,030,209 12

régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels  
pendant l'année 1861.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

TOTAL au 31 décembre 1861.	PIÈCES régularisées et admisses en compte pendant l'année 1861.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 <sup>er</sup> Jan- vier 1862.	OBSERVATIONS.
15,484,446 31	9,194,539 99	6,289,006 52 (1)	(1) A voir pour les développements le tableau ci-annexé.
5,984,570 40	2,501,836 92	1,302,735 48 (2)	(2) Même observation.
139 80	139 80	"	
25,095 74	25,095 74	"	} A voir pour ces dépenses, le compte spécial de la caisse des dépôts et consignations.
28,059 99	"	28,059 99	
908,992 62	908,992 62	"	
378,584 90	57,598 03	320,985 97	
9,976 84	"	9,070 84	
99,528 06	94,983 06	4,545 "	
1,092,652 14	541,085 78	551,566 36	
575,000 "	575,000 "	"	
378,854 49	10,521 74	559,312 75	
945,224 06	945,224 96	"	
1,285,552 10	785,171 55	500,380 55	
2,185,001 28	2,185,001 28	"	
6,010,915 88	4,530,050 23	1,671,885 65	
10,941,105 06	10,941,105 06	"	} A voir pour les dépenses sur ordonnances d'ouverture de crédit, les comptes de gestion des agents du trésor dans les provinces.
28,795,554 71	19,323,287 80	9,472,266 01	
106,666 66	106,666 66	"	
11,960 53	9,747 24	2,213 09	
404,606 64	310,324 45	94,282 21	
8,662 80	6,005 70	1,759 10	
220,000 "	"	220,000 "	
52,000 "	"	52,000 "	
75,909,692 31	52,957,838 09	20,951,854 22	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1861.
REPORT. . . . . fr.	20,879,423 19	53,030,260 12
<i>Dépenses diverses imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Intérêts de la dette publique . . . . .	•	24,596,572 98
Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique . . . . .	6,079 53	25,517 66
Escompte, à 2 1/2 p. 0/0 par an, sur les versements anticipés de l'emprunt de 45 millions de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (arrêté royal du 12 janvier 1860). . . . .	415,864 64	26,763 22
Trésor public, S/C d'avances et remboursements divers . . . . .	25 •	4,482 34
— S/C d'avances à régulariser sur le Budget de la Dette publique de l'exercice 1860. . . . .	•	280,005 02
21,501,592 18		
Intérêts des bons du trésor . . . . .	3,185 •	3,020 •
Prime de un demi pour cent allouée sur le capital des titres de l'emprunt de 26 millions de francs, à 5 p. 0/0, présentés à la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1856 (art. 6 de l'arrêté royal du 21 mars 1857) . . . . .	85 •	15 •
3,270 •		
21,298,122 18      77,975,645 34		

de régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels pendant l'année 1861.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

TOTAL au 31 décembre 1861.	PIÈCES régularisées et admissibles en compte pendant l'année 1861.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 <sup>er</sup> jan- vier 1862.	OBSERVATIONS.																					
73,909,892 31	52,937,838 09	20,951,854 22	<p>(1) Ce restant à régulariser se décompose comme il suit :</p> <table border="0"> <tr> <td>Frais de la dette à 3 p. 0/0, liquidés le 20 mars 1862, n° 27,291.</td> <td>fr.</td> <td>951 20</td> </tr> <tr> <td>— à 4 p. 0/0, — n° 27,292.</td> <td></td> <td>158 60</td> </tr> <tr> <td>— à 4 1/2 p. 0/0, 1<sup>re</sup> série, — n° 27,293.</td> <td></td> <td>4,080 60</td> </tr> <tr> <td>— à 4 1/2 p. 0/0, 2<sup>me</sup> — n° 27,294.</td> <td></td> <td>2,643 35</td> </tr> <tr> <td>— à 4 1/2 p. 0/0, 3<sup>me</sup> — n° 27,295.</td> <td></td> <td>6,888 15</td> </tr> <tr> <td>— à 4 1/2 p. 0/0, 4<sup>me</sup> — n° 27,296.</td> <td></td> <td>4,716 85</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">SOMME ÉGALE.</td> <td>fr. 16,418 71</td> </tr> </table>	Frais de la dette à 3 p. 0/0, liquidés le 20 mars 1862, n° 27,291.	fr.	951 20	— à 4 p. 0/0, — n° 27,292.		158 60	— à 4 1/2 p. 0/0, 1 <sup>re</sup> série, — n° 27,293.		4,080 60	— à 4 1/2 p. 0/0, 2 <sup>me</sup> — n° 27,294.		2,643 35	— à 4 1/2 p. 0/0, 3 <sup>me</sup> — n° 27,295.		6,888 15	— à 4 1/2 p. 0/0, 4 <sup>me</sup> — n° 27,296.		4,716 85	SOMME ÉGALE.		fr. 16,418 71
Frais de la dette à 3 p. 0/0, liquidés le 20 mars 1862, n° 27,291.	fr.	951 20																						
— à 4 p. 0/0, — n° 27,292.		158 60																						
— à 4 1/2 p. 0/0, 1 <sup>re</sup> série, — n° 27,293.		4,080 60																						
— à 4 1/2 p. 0/0, 2 <sup>me</sup> — n° 27,294.		2,643 35																						
— à 4 1/2 p. 0/0, 3 <sup>me</sup> — n° 27,295.		6,888 15																						
— à 4 1/2 p. 0/0, 4 <sup>me</sup> — n° 27,296.		4,716 85																						
SOMME ÉGALE.		fr. 16,418 71																						
24,596,572 98	24,596,572 98	.																						
51,597 01	15,178 50	(1) 10,418 71	<p>(2) Ce solde forme le restant à liquider sur les paiements effectués par le caissier de l'État, en 1860 et 1861.</p>																					
442,627 80	.	(2) 442,627 86	<p>(3) L'article 38 de l'arrêté royal du 10 juin 1857, qui pourvoit à l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> mai de la même année, sur les jurys d'examen pour la collation des grades académiques, ayant disposé que les dépenses y relatives doivent être imputées sur le Budget du Ministère de l'Intérieur, le solde du produit des examens à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1859, qui s'élevait à fr. 66,350 80 et, a été transféré des recettes pour ordre au compte du Budget de l'exercice 1859.</p>																					
4,507 34	4,482 34	(3) 25 .	<p>La somme de 25 francs dépensée en 1860, n'a pu, par conséquent, être couverte par une recette et a été ultérieurement imputée sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1861.</p>																					
289,005 02	.	(4) 289,005 02	<p>(4) L'article 13, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 18 juillet 1860 portant abolition des octrois, dispose, entre autres, que le revenu annuel qui est attribué aux communes par l'article 2 de cette loi, est fixé au minimum de 15,000,000 de francs jusqu'au 31 décembre 1861.</p>																					
99,274,002 52	.	21,699,950 81	<p>La mise en exécution de ladite loi a été fixée au 21 dudit mois de juillet, par arrêté royal du 19, de sorte que le minimum de revenu pour le temps à s'écouler depuis cette date jusqu'au 31 décembre suivant, était de . . . . . fr. 6,721,311 48</p>																					
165 .	.	(5) 165 .	<p>Le revenu du fonds communal pour ladite période ne s'étant élevé qu'à . . . . . fr. 6,452,506 46</p>																					
.	.	.	<p>La différence à suppléer par le trésor est de . . . . . fr. 289,005 02</p>																					
.	.	.	<p>Cette différence, qui a été provisoirement imputée sur le Budget de la Dette publique de l'exercice 1860, devra être l'objet d'une disposition dans la loi de compte du même exercice.</p>																					
.	.	.	<p>(5) Cet excédant de pièces regularisées représente les intérêts restant à payer,</p>																					
70 .	.	(6) 70 .	<p>Savoir :</p> <table border="0"> <tr> <td>Sur les bons émis en 1847.</td> <td>fr.</td> <td>48 .</td> </tr> <tr> <td>— en 1855.</td> <td></td> <td>40 .</td> </tr> <tr> <td>— en 1858.</td> <td></td> <td>80 .</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">SOMME ÉGALE . . . . .</td> <td>fr. 168 .</td> </tr> </table>	Sur les bons émis en 1847.	fr.	48 .	— en 1855.		40 .	— en 1858.		80 .	SOMME ÉGALE . . . . .		fr. 168 .									
Sur les bons émis en 1847.	fr.	48 .																						
— en 1855.		40 .																						
— en 1858.		80 .																						
SOMME ÉGALE . . . . .		fr. 168 .																						
255 .	.	255 .	<p>(6) Cette somme de 70 francs, liquidée en plus que les paiements effectués en 1857, 1858, 1859, 1860 et 1861, forme le montant des primes restant à payer pour solde.</p>																					
99,273,767 52	77,574,071 71	21,699,695 81	<p>(7) Les pièces de dépense regularisées sur les Budgets, admises en compte pendant l'année 1861, s'élèvent, suivant le présent compte, à la somme totale de . . . . . fr. 77,574,071 71</p>																					
.	(7)	.	<p>Si l'on y ajoute, Savoir :</p>																					
.	.	.	<p>1<sup>o</sup> Le montant des ordonnances partielles et collectives acquittées par le caissier de l'État, sur le visa des agents du trésor (tableau litt. M), ci . . . . . fr. 78,756,995 72</p>																					
.	.	.	<p>2<sup>o</sup> Le montant des ordonnances émises au profit du trésor et de la caisse d'amortissement, lesquelles ont été portées en dépense, par des virements de comptes, dans la comptabilité générale des finances :</p>																					
.	.	.	<p>A. Sur le Budget de l'exercice 1860 . . . . . fr. 758,388 07</p>																					
.	.	.	<p>B. — 1861 . . . . . fr. 6,438,747 94</p>																					
.	.	.	<p>7,197,536 01</p>																					
.	.	.	<p>3<sup>o</sup> Le montant des ordonnances prescrites sur l'exercice 1856, et dont il a été fait recette au compte du Budget de l'exercice 1861, ci . . . . . fr. 55,472 82</p>																					
.	.	.	<p>On trouve une somme pareille au montant des dépenses publiques, constatées au compte des opérations de l'année 1861, ci . . . . . fr. 163,561,874 26</p>																					

TABLEAU de développement des avances des comptables pour  
sur les Budgets de l'État,

DÉSIGNATION DES COMPTABLES QUI ONT FAIT LES AVANCES.	GESTIONS pendant lesquelles les avances ont été portées en dépense.	MONTANT DES AVANCES, PAR	
		DETTE PUBLIQUE. Exercice 1861.	JUSTICE. Exercice 1861.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	Janvier 1861 . . . .	"	"
	Février — . . . .	"	"
	Mars — . . . .	"	"
	Avril — . . . .	"	"
	Mai — . . . .	"	"
	Juin — . . . .	"	"
	Juillet — . . . .	"	"
	Août — . . . .	"	"
	Septembre — . . . .	"	"
	Octobre — . . . .	"	"
	Novembre — . . . .	"	"
	Décembre — . . . .	"	"
	TOTAUX . . . .	"	"
Receveurs de l'enregistrement et des domaines.	Janvier 1861 . . . .	"	"
	Février — . . . .	"	"
	Mars — . . . .	"	"
	Avril — . . . .	"	"
	Mai — . . . .	"	58,289 08
	Juin — . . . .	67,340 70	29,777 51
	Juillet — . . . .	"	45,155 46
	Août — . . . .	"	54,895 28
	Septembre — . . . .	"	27,642 81
	Octobre — . . . .	"	42,178 76
	Novembre — . . . .	"	45,679 45
	Décembre — . . . .	140,855 33	55,498 08
	TOTAUX . . . .	208,174 05	315,115 05

lesquelles les pièces acquittées étaient en cours de régularisation,  
à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1862.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

BUDGET ET PAR EXERCICE.		TOTAL des pièces acquittées en cours de régularisation au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.	Observations.
FINANCES. Exercice 1861.	NON-VALEURS et Remboursements. Exercice 1861.		
"	"	"	
"	"	"	
"	"	"	
"	"	"	
521,994 05	142,619 26	664,615 91	
560,666 08	186,481 61	747,146 29	
605,448 25	251,558 97	856,987 20	
547,101 98	226,552 58	773,654 56	
508,896 50	254,090 65	822,986 95	
578,586 03	508,011 80	886,597 85	
551,979 62	231,112 71	785,092 55	
592,258 48	182,768 75	775,027 25	
4,526,929 00	1,762,976 53	6,289,906 52	

"	5,881 28	5,881 28
"	28,608 81	28,608 81
"	12,609 14	12,609 14
71,425 45	11,522 18	82,945 61
70,855 56	16,502 45	125,625 47
75,475 02	19,858 26	192,451 49
77,859 40	12,070 47	155,065 59
69,507 79	22,955 51	147,154 38
74,172 55	18,606 77	120,422 15
74,060 98	17,518 94	155,767 68
74,110 15	15,296 19	153,085 79
81,156 07	19,648 85	275,116 51
668,367 81	201,076 61	1,592,735 48

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1861, les opérations

DÉSIGNATION DES SERVICES.		Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.		Opérations de	
		ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.	
<b>SERVICE DES BUDGETS.</b>					
Budget de l'exercice	1860 . . . . .	"	62,214,195 75	5,780,853 22	
—	1861 . . . . .	"	536,303 50	105,108,850 35	
—	1862 . . . . .	"	887,578 82	"	
Budget clos de l'exercice	1856; S/C d'ordonnances en circulation . . . . .	"	620,592 82	"	
—	1857; — — . . . . .	"	464,110 55	"	
—	1858; — — . . . . .	"	1,148,767 82	"	
—	1859; — — . . . . .	"	922,564 80	"	
—	1860; — — . . . . .	"	"	"	
			60,800,013 22		
<b>SERVICE DE TRÉSORERIE.</b>					
CRÉANCES PASSIVES.	Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers . . . . .	"	80,500 "	"
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. } Mandats . . . . .	"	978,599 80 $\frac{1}{2}$	11,010,510 35 $\frac{1}{2}$
			Coupons d'intérêts, etc. . . . .	"	771,254 57 $\frac{1}{2}$
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses . . . . .	"	405,646 58	23,547,861 14
		Divers services publics . . . . .	"	30,044,517 88	14,121,010 80
		Correspondants du trésor. } Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre . . . . .	"	258,436 07	622,666 82
			Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre . . . . .	"	5,445,505 65 $\frac{1}{2}$
		Correspondants des comptes des finances. } Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre . . . . .	"	12,496,696 10	25,857,851 07
		CRÉANCES ACTIVES . . . . .		20,401,571 58	"
MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES . . . . .		"	48,950 49	177,094,557 86	
			20,401,571 58	120,389,920 17 $\frac{1}{2}$	472,868,972 15
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTFEUILLE . . . . . fr.		105,898,548 50 $\frac{1}{2}$	"	1,503,452 57	
			126,389,920 17 $\frac{1}{2}$	126,389,920 17 $\frac{1}{2}$	

## TION DES FINANCES,

de l'année 1861, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1862.DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1861.

l'année 1861.	Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 1862.		OBSERVATIONS.
	PAYEMENTS.	ACTIF.	
46,482,358 14	"	21,512,670 83	<p>(1) Le Budget de cet exercice présente, d'après son compte définitif, un boni de fr. 19,866,919 91 c. La différence en plus de fr. 1,648,760 92 c. qu'offre ce résultat avec celui qui est indiqué ci-contre, forme le montant des ordonnances en circulation et restant à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1861). Les paiements faits sur ces ordonnances, pendant les deux derniers mois de ladite année 1861, s'élèvent à la somme de fr. 538,501 10 c., renseignée au présent tableau.</p>
114,222,484 55	"	51,422,745 41	
"	"	887,378 82	
626,592 82	"	"	
68,909 04	"	396,140 50	
1,057,376 68	"	91,391 14	
565,591 05	"	356,973 84	
538,501 10	538,501 10	"	
	538,501 10	74,666,509 65	
		74,127,808 55	
75,500 "	"	5,000 "	
11,574,921 79 $\frac{1}{2}$	"	1,322,088 36 $\frac{1}{2}$	
12,200,123 37 $\frac{1}{2}$	"	699,208 62 $\frac{1}{2}$	
23,400,824 50	"	322,683 22	
24,598,783 25	"	28,767,645 45	
459,187 48	"	421,915 41	
24,856,777 26	"	7,492,113 40 $\frac{1}{2}$	
26,508,845 72	"	11,845,705 45	
10,021,587 51	20,599,677 28	"	
177,043,981 57	"	90,528 78	
474,262,404 72	20,599,677 28	125,104,593 50 $\frac{1}{2}$	
	104,504,916 02 $\frac{1}{2}$	"	
	125,104,593 30 $\frac{1}{2}$	125,104,593 30 $\frac{1}{2}$	

460 .

**COMPTE**  
**DE LA DETTE PUBLIQUE**

**POUR L'EXERCICE 1861.**



## NOTE

## SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1861.

Le compte de la dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

## DETTE ORDINAIRE.

*Rentes créées sans expression de capital.*

*Dette à 2½ p. 0/0.*

*Dette résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 43. — Rente 4½ p. 0/0, 1<sup>re</sup> série.*

*Emprunt de 84,656,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente 4½ p. 0/0, 2<sup>e</sup> série.*

*Dette de 7,624,000 francs, créée en vertu des lois du 1<sup>er</sup> mai 1842 (Bull. offic. n° 250) et du 24 décembre 1846 (Moniteur n°s 360-361). Rente 5 p. 0/0.*

*Un capital de fr. 23,862,027 29 c<sup>s</sup>, faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4½ p. 0/0, 3<sup>e</sup> série.*

*Un capital de 25,700,000 francs, faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 253). Rente 4½ p. 0/0. — 4<sup>e</sup> série.*

*Pensions de toute nature.*

*Rentes viagères.*

## DETTE EXTRAORDINAIRE,

*créée pour la construction du chemin de fer, des routes, canaux et entrepôts.*

*Emprunt de 30,000,000 de francs de capital, rente 4 p. 0/0.*

— 50,850,800 — 3 »

*Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c<sup>s</sup>, et de la consolidation de 10,000,000 de francs de la dette flottante. — Rente 4½ p. 0/0, 1<sup>re</sup> série.*

*Un capital de fr. 133,753,272 71 c<sup>s</sup>, restant de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4½ p. 0/0, 3<sup>e</sup> série.*

*Dette de 24,382,000 francs*, résultant de conversion (loi du 28 mai 1856, (*Moniteur* n° 152), et un capital de 21,300,000 francs, restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (*Moniteur* n° 253). — Rente 4 1/2 p. 0/0. 4<sup>e</sup> série.

Divers tableaux dont se compose ce compte font connaître :

*Pour la dette à 2 1/2 p. 0/0* : la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1860 et 1861. (*Voir le tableau n° 1.*)

*Pour la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1<sup>re</sup> série, résultant de conversion* : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1860 et 1861. (*Tableaux n°s 2, 3 et 4.*)

*Pour l'emprunt de 84,656,000 francs* : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement, et la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1860 et 1861. (*Tableaux n° 5, 6 et 7.*)

*Pour les pensions* : leurs différentes natures, la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1861, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, la situation des crédits accordés pour le paiement pendant l'année 1861, ainsi que la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, du montant et du nombre des pensions existantes. (*Tableaux n°s 8 et 9.*)

*Pour les rentes viagères* : la désignation des classes, les époques de la naissance des rentiers inscrits, la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1861, du nombre des rentiers inscrits et du montant des rentes à payer, le mouvement pendant l'année 1861, en augmentation ou en diminution, et enfin la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1862. (*Tableau n° 10.*)

*Pour l'emprunt de 30,000,000 de francs* : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1860 et 1861. (*Tableaux n°s 11, 12 et 13.*)

*Pour l'emprunt de 50,850,800 francs et la dette de 7,624,000 francs* : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1860 et 1861. (*Tableaux n°s 14, 15 et 16.*)

*Pour la dette de 157,615,300 francs* : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1860 et 1861. (*Tableaux n°s 17, 18 et 19.*)

*Pour la dette de 24,382,000 francs et l'emprunt de 45,000,000 de francs* : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1860 et 1861. (*Tableaux n°s 20, 21 et 22.*)

Les principaux résultats des tableaux du compte de la dette publique se résument, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, ainsi qu'il suit :

## PREMIÈRE PARTIE.

## GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions seulement figurent sur ce grand-livre :

L'une, de 846,560 francs de rente annuelle inaliénable, créée au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1<sup>er</sup> de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

L'autre de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

Par arrêté du collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, en date du 11 juillet 1843, cette inscription de 300,000 francs de rente a été immobilisée et spécialement affectée en faveur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 14,000,000 de francs, contracté le 4 janvier 1843, par la ville de Bruxelles avec ladite Société générale.

Les deux rentes ci-dessus énoncées, ensemble de 1,146,560 francs, ont été créées et inscrites sur le grand-livre, avec jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1843. Les arrérages en sont exigibles par semestre, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

## GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2 POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de deux et demi pour cent, dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription sur le grand-livre des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire. . . . .	fr.	24,475,767	20
§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c <sup>s</sup> , divisé comme il suit :			
<i>A et B.</i> Au profit de corporations et établissements publics, et de comptables belges . . . . .		7,266,666	66
Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 19 juillet 1843. . . . .		941,798	0
<i>C.</i> Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention) . . . . .		967,194	80
Au profit du fonds (dit <i>leges</i> ) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention). . . . .		211,005	08
A REPORTER. . . . .	fr.	33,862,451	74

	REPORT. . . . . fr.	53,862,431 74
§ 4 du même article 63.—Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842. . . . .		14,814,800 »
§ 5 du même article 63.—Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842. . . . .		2,116,400 »
§ 6 du même article 63.—Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement . . . . .		169,312,000 »
§ 7 du même article 63.—Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 <sup>er</sup> juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article . . . . .		169,312,000 »
	TOTAL. . . . . fr.	389,417,631 74
Dont il a été racheté, conformément au § 8 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, un capital nominal de . . . . .		169,312,000 »
	RESTE. . . . . fr.	<u>220,105,631 74</u>

Ce capital de fr. 220,105,631 74 c<sup>t</sup> formait le solde, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, de 2,086 comptes ouverts au grand-livre de la dette publique à 2<sup>1</sup>/<sub>2</sub> p. 0/0.

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,502,640 78 c<sup>t</sup> l'an, payable par moitié le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet.

Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette.

Le tableau ci-joint, n° 1, présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, de l'emploi des crédits alloués pour le paiement des intérêts de la dette à 2<sup>1</sup>/<sub>2</sub> p. 0/0, par les Budgets des exercices 1860 et 1861.

#### DETTE A 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub> POUR CENT,

*résultant de la CONVERSION autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42)*

La dette à 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub> p. 0/0, 1<sup>re</sup> série, s'élève à 95,442,832 francs de capital nominal, répartis comme il suit :

DETTE ORDINAIRE. 1 <sup>o</sup>	Fr. 84,341,632 »	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0 . . . . .	} dont la conversion en rentes 4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> p. 0/0 a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2 <sup>o</sup>	» 1,380,200 »	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c <sup>t</sup> , à 5 p. 0/0. . . . .	
IDEN. 3 <sup>o</sup>	» 9,721,000 »	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'article 3 de ladite loi.	
	<u>Fr. 95,442,832 »</u>		

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs . . . . .	fr.	43,500,000	»
47,598 . — — de 1,000 — . . . . .		47,598,000	»
3,000 — — de 500 — . . . . .		1,500,000	»
<hr/>			
ENSEMBLE 72,348 obligations, représentant un capital de . . . . .	fr.	92,598,000	»

Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de . . . . . fr. 2,844,832 »  
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur le grand-livre de la dette publique à 4 1/2 p. 0/0, 1<sup>re</sup> série, aux termes de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (*Bull. offic.* n° 43).

TOTAL ÉGAL. . . . .	fr.	<u>95,442,832</u>	»
---------------------	-----	-------------------	---

Les obligations dont il s'agit portent intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1844. Elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, à Paris, à Bruxelles, à Anvers et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 1/2 p. 0/0, 1<sup>re</sup> série, faite à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1861, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives, qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 695,370 70 c<sup>s</sup> de rente, représentant un capital nominal de fr. 15,452,682 22 c<sup>s</sup>.

Les dépenses qu'occasionne cette dette se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit . . . . .	fr.	4,294,927 44
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 du même capital, soit. . . . .		954,428 32
<hr/>		
ENSEMBLE. . . . .	fr.	<u>5,249,355 76</u>

Quoique le capital de la dette se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de ladite dette.

L'amortissement se fait par le Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Son action est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes, le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation d'amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, sont tenus en réserve pour être employés au rachat d'une partie du capital après l'époque du 1<sup>er</sup> mai 1852, et ce conformément au § 3 de l'art. 8 de la loi du 21 mars 1844.

Aux termes de l'art. 6 de la même loi, l'exercice du droit de *remboursement au pair* des obligations de la présente dette a été *suspendu* pendant huit ans, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1844.

Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette, pour les années 1844 à 1861, ont été réparties de la manière suivante : (Voir les tableaux n<sup>os</sup> 2 et 3.)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1844 à 1859. . . . . fr.	58,025,390 64	20,720,994 39	78,746,385 03
Année au 1 <sup>er</sup> novembre 1860. . . . .	3,296,618 20	1,952,737 56	5,249,355 76
— — 1861. . . . .	3,206,910 70	2,042,445 06	5,249,355 76
Fr.	64,528,919 54	24,716,177 01	89,245,096 55

Le fonds d'amortissement pour ces dix-huit années, consiste en une somme de fr. 24,716,177 01 c<sup>e</sup>, qui a servi à amortir un capital de fr. 25,703,883 83 c<sup>e</sup>, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 69,738,948 17 c<sup>e</sup>.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

1<sup>o</sup> De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme de 15,000 francs, conformément à l'article 2 de la loi du 21 mars 1844*).

2<sup>o</sup> De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement.

3<sup>o</sup> Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n<sup>o</sup> 4 ci-joint présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1860 et 1861.

#### EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

( Rente 4 1/2 p. 0/0, 2<sup>me</sup> série. )

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 1/2 p. 0/0, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel n<sup>o</sup> 44*) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n<sup>o</sup> 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. 0/0 du capital nominal et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. 0/0, de l'inscription de 169,312,000 francs de capital, portée au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. 0/0, litt. P, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (*Bull. offic. n° 24*).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,386,240 francs, a été portée en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du sudit emprunt, il a été émis les obligations suivantes :

1°	16,000	obligations de 2,000 francs de capital	fr.	32,000,000	»	
2°	51,100	— de 1,000 —		51,100,000	»	
3°	2,512	— de 500 —		1,256,000	»	
4°	1,200	— de 250 —		300,000	»	
<b>ENSEMBLE</b>				<b>70,812 obligations, représentant un capital nominal de</b>	<b>fr. 84,656,000</b>	<b>»</b>

Ces obligations portent intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an ; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, à Bruxelles, à Anvers et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 1/2 p. 0/0, 2<sup>me</sup> série, faite à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1861, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 1,195,177 50 c<sup>s</sup> de rente, représentant un capital nominal de 26,559,500 francs.

Les dépenses qu'occasionne l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre ;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement ;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit . . . . . fr. 3,809,520 »

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1/2 p. 0/0 du même capital, soit . . . . . 423,280 »

**ENSEMBLE.** . . . . . fr. **4,232,800** »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi des sommes consacrées à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits par les soins du Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. L'action de l'amortissement est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes : le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation dudit amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, doivent servir à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction, et ultérieurement à telle autre destination à désigner par la loi.

Le remboursement au pair des obligations ne pouvait avoir lieu avant le 1<sup>er</sup> mai 1852.

Les obligations amorties sont détruites en public, à l'expiration des semestres, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis publié au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1845 à 1861, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 193 (voir les tableaux n° 5 et 6).

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1845 à 1859 . . . . . fr.	56,414,390 00	405,826 67	8,700,182 73	65,608,400 "
Année au 1 <sup>er</sup> novembre 1860 . . . . .	5,585,057 50	"	847,742 50	4,252,800 "
— — — 1861 . . . . .	5,546,200 "	"	886,000 "	4,252,800 "
Fr.	65,145,648 10	405,826 67	10,434,525 23	74,074,000 "

Le fonds d'amortissement pour ces dix-sept années, consiste en une somme totale de fr. 10,928,351 90 c<sup>s</sup>, dont fr. 493,826 67 c<sup>s</sup> ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 10,434,525 23 c<sup>s</sup> ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de fr. 10,955,797 74 c<sup>s</sup>, ce qui a réduit son capital primitif à fr. 73,700,202 26 c<sup>s</sup>.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme annuelle de 13,000 francs, conformément à l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844*);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement ;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 7 ci-joint présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, de l'emploi des crédits accordés pour le susdit emprunt, par les Budgets des exercices 1860 et 1861.

**DETTE DE 7,624,000 FRANCS,**

*réunie, le 1<sup>er</sup> janvier 1847, au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs.*

(Rente 5 p.  $\frac{0}{10}$ )

---

Voir ci-après la deuxième partie.

---

**UN CAPITAL DE FR. 23,862,027 29 C<sup>t</sup>,**

*faisant partie de la dette de 157,645,300 francs, créée en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852 (Moniteur n° 337), et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).*

(Rente 4  $\frac{1}{2}$  p.  $\frac{0}{10}$ , 5<sup>me</sup> série.)

---

Voir ci-après la deuxième partie.

---

**UN CAPITAL DE 25,700,000 FRANCS,**

*faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé avec jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1859, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 255)*

(Rente 4  $\frac{1}{2}$  p.  $\frac{0}{10}$ , 4<sup>me</sup> série.)

---

Voir ci-après la deuxième partie.

---

**DETTE FLOTTANTE.**

---

Pendant l'année 1861, il n'a pas été émis de bons du trésor.

Sur les émissions des années 1858 et antérieures, il restait à rembourser, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, un capital de 5,000 francs.

---

## PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Les pensions à charge du Budget de la Dette publique ont été accordées en vertu :

- a. De l'arrêté-loi du 22 février 1814 (inséré au *Staats-Courant*), sur les pensions militaires;
- b. De l'arrêté-loi du 14 septembre 1814 (*Journ. offic.* n° 91), sur les pensions civiles;
- c. De la loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad* n° 3), sur les pensions de l'ordre militaire de Guillaume;
- d. De la loi du 29 septembre 1815 (*Journ. offic.* n° 32), sur les pensions des frères de l'ordre du Lion Belgique;
- e. De l'arrêté royal du 21 août 1815, n° 77, sur les pensions ecclésiastiques;
- f. De l'arrêté royal du 25 septembre 1816, n° 65, sur les pensions des professeurs des universités;
- g. De l'arrêté royal du 29 mai 1822, n° 19, sur les pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances, lesquelles ont été mises à la charge du trésor public par l'article 58 de la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157);
- h. De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic.* n° 30) et de la loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic.* n° 195), sur les pensions civiques;
- i. De l'arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur le fonds dit de Waterloo;
- k. De la loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic.* n° 514), sur les pensions de l'ordre de Léopold;
- l. De la loi du 24 mai 1838 (*Bull. offic.* n° 195), des lois du 27 mai 1840 (*Bull. offic.* n° 195 et 198) et de celle du 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), sur les pensions militaires;
- m. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 158), sur les pensions des Ministres, abrogée par celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50);
- n. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157) et de celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), sur les pensions civiles et ecclésiastiques.

Les tableaux ci-joints, n° 8, 9 et 10, présentent la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1861 et au 1<sup>er</sup> janvier 1862, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

## DEUXIÈME PARTIE.

## EMPRUNT DE 50,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4 p. 0/0.)

L'emprunt de 50,000,000 de francs de capital, à l'intérêt de 4 p. 0/0, a été créé avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1856, en vertu de la loi du 18 juin 1856, n° 527, et conformément à l'arrêté royal du 5 juillet même année (*Bulletin officiel* n° 351). Il a été réalisé au prix de 92 p. 0/0 du capital nominal, et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de fr. 27,364,165 74 c'.

Il a été spécialement affecté :

1° Au remboursement des bons du trésor, émis en 1834, pour la construction du chemin de fer, en vertu de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1834.

2° Au remboursement de 1,490,000 francs de bons du trésor, émis par suite de la transaction, approuvée par la loi du 26 septembre 1855, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, et au paiement du million de francs tenu en réserve, en exécution de l'article 10 de ladite transaction.

3° Jusqu'à concurrence du complément dudit capital, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, conformément à la loi du 2 mai 1856, et à la continuation des travaux du chemin de fer décrété par la loi du 1<sup>er</sup> mai 1834, dans la proportion des besoins respectifs de ces travaux.

L'emprunt est divisé en 50,000 obligations de 1,000 francs chacune, lesquelles portent intérêt à 4 p. 0/0 l'an; ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels payables au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, à Bruxelles et à Anvers, à Londres et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives d'un même total et représentant les mêmes numéros, au grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois inscrites au grand-livre, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 p. 0/0, faite à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1862, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 277,680 francs de rente, représentant un capital nominal de 6,942,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit . . . . .	fr.	1,200,000	»
La dotation annuelle de l'amortissement est de 1 p. 0/0 du même capital (au moins), soit . . . . .		300,000	»
		1,500,000	»
	ENSEMBLE. . . . .	fr.	1,500,000

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi de la dotation affectée à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits à la bourse; ce mode d'amortissement n'a lieu que lorsque les rachats peuvent s'effectuer au pair ou au-dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fait publiquement au Ministère des Finances à Bruxelles, par tirage au sort; le remboursement des obligations sorties a lieu au pair, à l'expiration du semestre dans lequel le tirage a eu lieu. Les numéros de ces obligations sont insérés à trois reprises différentes, et au moins un mois avant l'expiration du semestre, dans un journal de chacune des villes de Bruxelles et d'Anvers, avec invitation aux porteurs de venir recevoir le remboursement : passé cette époque, lesdites obligations cessent de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs doivent être rapportés avec l'obligation, sans être exigibles.

Le Gouvernement peut ne point user de la faculté du tirage au sort susmentionné; dans ce cas, les fonds affectés à l'amortissement, pendant l'année, peuvent recevoir une autre destination.

Le tirage au sort pour l'amortissement, ainsi que l'annulation des obligations rachetées ou remboursées, se font publiquement par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. — Il est dressé procès-verbal de ces opérations.

Il a été appliqué au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, pour les années 1837 à 1861, une somme de 38,250,000 francs, répartie comme il suit (*voir les tableaux n° 11 et 12*):

	INTÉRÊTS	AMORTISSEMENT.	TOTAL
Années 1837 à 1859 . . . fr.	22,921,040 »	12,328,960 »	35,250,000 »
Année 1860 . . . . .	649,500 »	850,700 »	1,500,000 »
— 1861 . . . . .	614,340 »	885,660 »	1,500,000 »
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Fr.	24,184,680 »	14,065,320 »	38,250,000 »
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Le fonds d'amortissement pour ces vingt-cinq années consiste en une somme de 14,065,320 francs, qui a servi à amortir un capital de fr. 15,313,508 86 c, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 14,686,491 14 c.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

1° De la commission de paiement d'un demi pour cent sur les coupons d'intérêt payés à Paris et à Londres;

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour perte de change entre ces deux places, frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 14 ci-joint présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1860 et 1861.

## EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS.

( Rente 3 p. % )

L'emprunt de 2,002,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 40 c., un capital de 50,850,800 francs, à l'intérêt de 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, n° 188, a été contracté le 21 juin 1838, avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> août 1838, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. De Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part. Il a été réalisé au taux de 73 1/2 p. % du capital nominal et a produit, déduction faite de la commission et des divers frais, une somme effective de fr. 35,778,053 70 c.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés :

1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis en vertu de la loi du 12 novembre 1837, n° 593, pour les besoins respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;

2° A la continuation des travaux du chemin de fer.

Il a été émis, pour le capital de l'emprunt :

3,200 obligations de 4,000 francs de capital.	fr.	12,800,000	»
10,275 — de 2,000	—	20,550,000	»
17,500 — de 1,000	—	17,500,000	»
1 — de 800	—	800	»
<u>ENSEMBLE 30,976 obligations, représentant un capital de</u>		<u>fr. 50,850,800</u>	<u>»</u>

La dette de 7,624,000 francs à 3 p. % a été créée avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> février 1843, en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1842 (*Bulletin officiel* n° 250), sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1846 (*Moniteur* n° 360-361) et de l'arrêté royal du 26 décembre même année (*Moniteur* n° 365), ce capital de 7,624,000 francs a été réuni au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs à 3 p. %, et il jouit des mêmes conditions d'amortissement.

La dotation d'amortissement à 1 p. % du capital de cette nouvelle dette, a été allouée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1847.

Les obligations portent intérêt à 3 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> août de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 40 c.; soit à Francfort, en monnaie du pays, au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 3 p. 0/0, faite à l'échéance du 1<sup>er</sup> août 1861, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 450,150 francs de rente, représentant un capital de fr. 15,004,333 33 c'.

Les dépenses qu'occasionnent les deux dettes 3 p. 0/0 se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre ;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement ;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à		
3 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis, soit . . . . . fr.	1,754,244	»
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 des mêmes capitaux, soit . . . . .	584,748	»
	<hr/>	
ENSEMBLE. . . . . fr.	2,338,992	»
	<hr/> <hr/>	

Quoique le capital se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt et de la dette.

Aux termes du contrat d'emprunt, la moitié au moins de la somme destinée à l'amortissement doit être employée chaque semestre, au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. De Rothschild frères. Les rachats pour l'autre moitié peuvent être effectués soit à la bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la bourse de Paris, par MM. De Rothschild frères, selon qu'il est déterminé par M. le Ministre des Finances de Belgique.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des comptes et d'un représentant de MM. De Rothschild frères; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des comptes, et l'autre est détruite, séance tenante, en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signent procès-verbal. Il est donné connaissance au public de cette opération par un avis inséré dans les journaux.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1839 à 1861, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat. (Voir les tableaux nos 14 et 15.)

	INTERÊTS.	AMORTISSEMENT	TOTAL
Années 1839 à 1859 . . . fr.	28,063,235	» 18,469,790 33	46,533,025 33
Année au 1 <sup>er</sup> août 1860 . . .	963,085	» 1,375,907	» 2,338,992
— — 1861 . . .	909,895	» 1,429,097	» 2,338,992
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Fr.	29,936,215	» 21,274,794 33	51,211,009 33
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Le fonds d'amortissement pour ces vingt-trois années consiste en une somme de fr. 21,274,794 33 c<sup>s</sup>, qui a servi à amortir un capital de fr. 29,461,579 26 c<sup>s</sup>, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette réunis, à fr. 29,013,220 74 c<sup>s</sup>.

Les frais relatifs aux mêmes dettes consistent :

- 1° Dans la commission de 1 p. 0/0 allouée à MM. De Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement;
- 2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 40 c<sup>s</sup> par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres;
- 3° Dans les frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris sur les sommes destinées au paiement des intérêts et aux rachats pour l'amortissement;
- 4° Dans les frais divers, tels que frais d'insertion, dans différents journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 16 ci-joint présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, de l'emploi des crédits accordés pour les deux dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1860 et 1861.

UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS,

*faisant partie de la dette de 95,462,832 francs, à 4 1/2 p. 0/0, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).*

Voir ci-devant la première partie.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

*résultant de la conversion décrétée par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852 (Moniteur n° 357), des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).*

(Rente 4 1/2 p. 0/0, 3<sup>me</sup> série.)

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

DETTE ORDINAIRE . . .	fr. 23,862,027 29	}	fr. 8,862,005 29	restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 ( <i>Moniteur</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles du Département de la Guerre jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,513,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0.
			15,000,000	" capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays
			24	" dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
			79,107,128	" capital restant de l'emprunt de 80,940,000 francs, à 5 p. 0/0, de 1840.
DETTE EXTRAORDINAIRE . . .	133,753,272 71	}	26,569,408	" capital restant de l'emprunt de fr. 28,021,718 40 c <sup>s</sup> , à 5 p. 0/0, de 1842.
			28,076,736 71	capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0, de 1848.
	<u>Fr. 157,615,300</u>			

La dette extraordinaire précitée de fr. 133,753,272 71 c<sup>s</sup> de capital nominal a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 157,615,300 francs, à 4½ p. % , dont il s'agit, 130,650,700 francs ont été remis aux détenteurs des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes 4½ p. %.

Les 26,964,600 francs restants ont été négociés en vertu de la loi du 14 juin 1853. Ils se composaient de :

Fr. 11,264,436	»	montant des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué, en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 1 <sup>er</sup> décembre 1852.
700,140	»	montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles qui sont inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. % des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé, fractions qui ont été payées en numéraire, conformément à l'article 4 de la loi du 1 <sup>er</sup> décembre 1852.
24	»	compris dans le capital à négocier en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 14 juin 1853, et ce afin d'arrondir le capital total de la dette.
15,000,000	»	dont la négociation a été autorisée par l'article 3 de la même loi, pour le produit venir en déduction de la dette flottante.
<hr/>		
Fr. 26,964,600	»	

Ce capital nominal de 26,964,600 francs a été négocié par contrat du 19 juin 1854, approuvé par arrêté royal du 21 du même mois, au prix de 90 p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> mai 1854, savoir : 1<sup>o</sup> 8,260,200 francs à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants; 2<sup>o</sup> 4,852,200 francs à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles; 3<sup>o</sup> 8,852,200 francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et 5,000,000 de francs au public.

Le capital de la dette de 157,615,300 francs, à 4½ p. %, était représenté originairement par :

	15,500 obligations au porteur de 2,000 francs . . . . .	fr. 31,000,000	»
1 <sup>o</sup>	100,000 — — de 1,000 — . . . . .	100,000,000	»
	10,000 — — de 500 — . . . . .	5,000,000	»
	20,000 — — de 200 — . . . . .	4,000,000	»
	14,870 — — de 100 — . . . . .	1,487,000	»

160,370 obligations au porteur, montant ensemble à . . . . . fr. 141,487,000 »

Et 2<sup>o</sup> les inscriptions nominatives portées d'office sur le grand-livre des 4½ p. %, 3<sup>me</sup> série, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1852 (*Moniteur* n° 337), montant à fr. 725,773 50 c<sup>s</sup> de rente 4½ p. %, au capital de . . . . . 16,128,300 »

TOTAL DE LA DETTE. . . . . fr. 157,615,300 »

Les obligations portent intérêt à 4 1/2 p. % l'an, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1853. Elles sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, au choix des détenteurs. (Art. 6 de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1852, *Moniteur* n° 337.)

Elles peuvent être converties en inscriptions de rentes nominatives au grand-livre de la dette publique, lesquelles sont susceptibles d'être reconstituées en titres au porteur. (Art. 9 du même arrêté.)

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (bureau de l'agent-payeur de la dette publique), et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4 1/2 p. %, 3<sup>me</sup> série, faite à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1861, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 7 de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1852, et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur le grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de 1,811,583 francs de rente, représentant un capital nominal de 40,257,400 francs, dérivant de la dette dont il s'agit.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette une dotation annuelle d'un demi pour cent, indépendamment des intérêts des titres amortis, et ce à partir du 1<sup>er</sup> mai 1853. (Art. 6 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852.)

Les dépenses qu'occasionne la même dette se divisent en trois catégories :

- La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;
- La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;
- Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. % du capital de la dette, soit . . . . . fr.	7,092,688 50
La dotation de l'amortissement à 1/2 p. %, soit . . . . .	788,076 50
ENSEMBLE. . . . . fr.	7,880,765 50

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair (le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant), l'action de l'amortissement est suspendue. Les fonds d'amortissement non employés pendant deux semestres consécutifs peuvent recevoir une autre destination. (Art. 6 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852.)

Aux termes de l'article 3 de ladite loi, l'exercice du droit de remboursement de cette dette à 4 1/2 p. % a été suspendu pendant huit années, à compter du 1<sup>er</sup> mai 1853.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre délégué de la Cour des comptes, d'un membre délégué de la commission de surveillance et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette précitée à 4 1/2 p. %, ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1853 à 1861. (Voir les tableaux n° 17 et 18.)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1853 à 1859. . . . . fr.	45,512,027 75	5,912,944 75	51,224,972 50
Année 1860 . . . . .	6,806,353 50	1,074,411 50	7,880,765 »
— 1861 . . . . .	6,757,051 50	1,123,713 50	7,880,765 »
Fr.	<u>58,875,432 75</u>	<u>8,111,069 75</u>	<u>66,986,502 50</u>

Le fonds d'amortissement pour ces neuf années consiste en une somme de fr. 8,111,069 75 c., au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 8,298,094 18 c., ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 149,517,205 82 c.

Les frais relatifs à cette dette se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transports d'espèces, etc.

Le tableau n° 19, ci-joint, présente la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1862, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1860 et 1861.

#### DETTE DE 24,382,000 FRANCS ET EMPRUNT DE 26,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4 1/2 p. %, 4<sup>me</sup> série.)

La dette de 24,382,000 francs, à 4 1/2 p. %, résulte de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856 (*Moniteur* n° 152), dont l'exécution a été réglée par les arrêtés royaux du 21 mars et du 25 avril 1857 (*Moniteur* n° 81 et 120).

Elle fait partie de la dette extraordinaire, comme représentant le capital restant de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, qui a été contracté, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 356), pour couvrir la dépense à résulter de divers travaux d'utilité publique.

Le capital de 24,382,000 francs, à 4 1/2 p. %, dont l'intérêt a pris cours le 1<sup>er</sup> novembre 1857, se compose de :

- 1° Fr. 17,179,200 » délivrés aux détenteurs de titres à 5 p. % de l'emprunt de 26,000,000 de francs, qui en ont accepté la conversion en rente 4 1/2 p. %.
- 2° 7,202,800 » négociés en vertu de l'article 4 de la loi précitée du 28 mai 1856, et constituant exactement le capital des titres à 5 p. % dudit emprunt, qui ont été remboursés en exécution de cette loi et de l'arrêté royal du 21 mars 1857.

ENSEMBLE fr. 24,382,000 »

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal, augmentée successivement des intérêts des capitaux rachetés, est affectée, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1857, à l'amortissement de cette dette.

L'exercice du droit de remboursement est suspendu, pendant huit années, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1857.

L'emprunt de 45,000,000 de francs, à 4 1/2 p. 0/0, a été autorisé par l'article 3 de la loi du 8 septembre 1859 (*Moniteur* n° 253) et négocié, au pair, aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860 (*Moniteur* n° 14).

Sur ce capital, qui porte intérêt à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1859, il a été mis à la disposition du public une somme de 30,000,000 de francs. Les 15,000,000 restants ont été vendus à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants, par contrat du 13 janvier 1860.

Le capital de l'emprunt est réparti comme il suit,

SAVOIR :

DETTE ORDINAIRE . . .	fr. 25,700,000 »	montant de la partie imputable sur l'emprunt, des crédits alloués par le § 1 <sup>er</sup> et les §§ 14 à 19 de la loi du 8 septembre 1859, pour travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers, pour la continuation des travaux de défense du pays, et pour frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, travaux hygiéniques, etc.
DETTE EXTRAORDINAIRE . . .	21,500,000 »	représentant la partie prélevée sur l'emprunt, des autres crédits accordés par ladite loi du 8 septembre 1859, et des crédits alloués par la loi du 2 juin 1861 ( <i>Moniteur</i> n° 171), pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux.
	<u>Fr. 45,000,000 »</u>	

Il est consacré à l'amortissement de cet emprunt une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal. Cette dotation, qui a pris cours le 1<sup>er</sup> mai 1860, s'accroît progressivement des intérêts des capitaux rachetés.

Le Gouvernement s'est interdit la faculté de rembourser au pair les titres dudit emprunt avant le 1<sup>er</sup> novembre 1865.

L'emprunt de 45,000,000 de francs est rattaché et fait suite à la dette de 24,382,000 francs dont il s'agit ci-dessus. En conséquence, l'emprunt et la dette sont confondus et considérés comme ne formant qu'une seule et même dette (arrêté royal précité du 12 janvier 1860).

Le capital primitif des deux dettes réunies, montant à 69,382,000 francs, était originai-  
rement représenté par :

1 <sup>o</sup> {	10,000 obligations au porteur de 2,000 francs . . . . .	fr. 20,000,000 »
	39,000 — — de 1,000 — . . . . .	39,000,000 »
	5,000 — — de 500 — . . . . .	2,500,000 »
	9,500 — — de 200 — . . . . .	1,900,000 »
	15,938 — — de 100 — . . . . .	1,593,800 »
	<u>79,438 obligations au porteur, montant ensemble à . . . . .</u>	<u>fr. 64,993,800 »</u>

Et 2<sup>o</sup> les inscriptions nominatives, dérivant de la dette de 24,382,000 francs, qui ont été portées d'office sur le grand-livre des 4 1/2 p. 0/0, 4<sup>me</sup> série, conformément à l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1857 (*Moniteur* n° 81), et dont le montant est de 197,469 francs de rente 4 1/2 p. 0/0, au capital de . . . . .

4,388,200 »

TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 69,382,000 »

Les obligations sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, soit en Belgique chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement, soit à Paris, au choix des porteurs.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les faire reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions des §§ 49 à 52 du règlement sur la dette publique, en date du 18 février 1851 (*Moniteur* n° 51).

Les arrrages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (bureau de l'agent-payeur de la dette publique), et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4 1/2 p. 0/0, 4<sup>me</sup> série, faite à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1861, qu'à cette époque il existait, sur ce grand-livre, des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 951,918 50 c<sup>t</sup> de rente, représentant un capital nominal de 20,709,300 francs.

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des obligations. Les rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. Toutefois, en cas d'élévation du cours au-dessus du pair net, l'action de l'amortissement est suspendue, et les sommes non employées pendant deux semestres consécutifs peuvent recevoir une autre destination.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, en présence d'un membre de la Cour des comptes, d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et d'un délégué du Ministre des Finances. Cette annulation est constatée par procès-verbal.

Les sommes affectées au paiement des intérêts et à l'amortissement ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1858 à 1861. (*Voir les tableaux n<sup>os</sup> 20 et 21.*)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années au 1 <sup>er</sup> novembre 1858 et 1859.	fr. 2,188,987 50	252,212 50	2,438,200 »
Année au 1 <sup>er</sup> novembre. . . . . 1860.	» 3,109,252 50	247,347 50	3,356,600 »
— — — — — 1861.	» 3,095,413 »	373,685 »	3,469,100 »
	<u>Fr. 8,590,655 »</u>	<u>873,245 »</u>	<u>9,263,900 »</u>

Le fonds d'amortissement pour ces quatre années consiste en une somme de 873,245 francs, au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 872,879 36 c<sup>s</sup>, ce qui a réduit le capital de la dette et de l'emprunt réunis à fr. 68,509,120 64 c<sup>s</sup>.

Les frais relatifs aux mêmes dettes se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
  - 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- et 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 22 ci-joint présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, de l'emploi des crédits accordés pour les dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1860 et 1861.

En résumant le compte de la dette publique, on trouve qu'à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1862 il présentait le résultat suivant :

### PREMIÈRE PARTIE.

#### DETTE ORDINAIRE.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Rentes créés sans expression de capital.</i> . . . . fr.	"	1,146,500 "	"	"
<i>Dette à 2½ p. %.</i> . . . . .	220,105,651 74	5,502,640 75	"	220,105,651 74
<i>Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4½ p. %).</i> . . . . .	84,541,652 "	3,795,373 44	22,714,199 55	61,827,452 67
<i>Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4½ p. %).</i> . . . . .	84,656,000 "	5,809,520 "	10,955,797 74	73,700,202 26
<i>Dette de 7,624,000 francs (rente 3 p. %).</i> . . . . .	7,624,000 "	228,720 "	2,172,582 02	5,451,017 98
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1855 (rente 4½ p. %).</i> . . . . .	25,862,027 29	1,073,791 22	1,256,282 54	22,605,744 75
<i>Partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé en 1860 (rente 4½ p. %).</i> . . . . .	25,700,000 "	1,066,500 "	181,046 46	23,518,955 54
<i>Dette flottante. — Bons du trésor restant à rembourser.</i> . . . . .	"	"	"	5,000 "
<i>Pensions de toute nature.</i> . . . . .	"	6,577,770 "	"	"
<i>Rentes viagères.</i> . . . . .	"	1,501 61	"	"
<b>Fr.</b>	<b>444,280,201 05</b>	<b>25,002,177 05</b>	<b>37,270,708 00</b>	<b>407,014,582 94</b>

### DEUXIÈME PARTIE.

#### DETTE EXTRAORDINAIRE,

*créée pour construction de chemins de fer, routes, canaux, etc.*

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Emprunt de 50,000,000 de francs (rente 4 p. %).</i> . . . . .	50,000,000 "	1,200,000 "	15,515,508 86	14,686,491 14
<i>— 50,850,800 francs (rente 3 p. %).</i> . . . . .	50,850,800 "	1,525,524 "	27,289,197 24	23,561,602 76
<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c, et de 10,000,000 de francs de la dette flottante.</i> . . . . .	11,101,200 "	499,554 "	2,989,684 50	8,111,515 50
<i>Restant de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1855 (rente 4½ p. %).</i> . . . . .	155,753,272 71	6,018,897 28	7,041,811 64	120,711,461 07
<i>Dette de 24,582,000 francs, résultant de conversion (Loi du 28 mai 1856), et un capital de 21,500,000 francs, restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé en 1860 (rente 4½ p. %).</i> . . . . .	45,682,000 "	2,055,690 "	691,852 90	44,990,107 10
<b>Fr.</b>	<b>271,587,272 71</b>	<b>11,200,665 28</b>	<b>53,326,035 14</b>	<b>218,061,237 57</b>

**RÉCAPITULATION.**

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Première partie.</i> . . . . . fr.	444,280,291 05	25,002,177 05	37,270,708 09	407,014,582 94
<i>Deuxième partie</i> . . . . .	271,587,272 71	11,200,665 28	55,326,035 14	218,061,237 57
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 1862 . . . . . fr.	<u>715,676,563 74</u>	<u>54,501,842 33</u>	<u>90,605,743 25</u>	<u>625,075,820 51</u>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1861, la rente à payer était de . . . . . fr. <sup>1</sup>		<u>54,237,543 40</u>		
DIFFÉRENCE en faveur de la situation au 1 <sup>er</sup> janvier 1861. . . fr.		<u>64,296 95</u>		
Cette différence provient :				
D'une part, d'une augmentation de 64,384 francs sur les pensions de toute nature . . . . . fr.				64,384 .
et, d'autre part, d'une diminution de fr. 87 07 c, sur les rentes viagères . . . . .				87 07
				<u>64,296 95</u>
				<u>DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . . fr. 64,296 95</u>

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1862, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1860.	
	Service du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1860.	
	Loi du 26 décembre 1859, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 3 et 4.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,502,640 78	Frais. Fr. 1,200 .
Intérêts . . . . .	5,502,640 78	"
Frais divers. . . . .	"	926 26
TOTAUX. . . . .	5,502,640 78	926 26
Sommes disponibles. . . . .	"	275 74

74 C<sup>m</sup> DE CAPITAL, A 2½ POUR CENT L'AN,

du traité conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1860 ET 1861.

EXERCICE 1861. Service du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1861.		OBSERVATIONS.
Loi du 20 décembre 1860, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 3 et 4.		
Intérêts et amortissement. Fr. 5,502,640 78	Frais. Fr. 1,200 »	
2,751,520 50	»	
»	»	
2,751,520 50	»	
2,751,520 50	1,200 »	

TABLEAU N° 2.

## DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

*créée avec jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1844, et résultant*

## MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1860.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur. . . . .	58,771,000 •	57,641,500 •
— des inscriptions nominatives . . . . .	14,989,682 22	15,125,182 22
	75,751,082 22	72,764,682 22
Capital amorti . . . . .	21,691,149 78	22,678,149 78
TOTAUX. . . . . fr.	95,442,852 •	95,442,852 •

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1860.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur. . . . .	1,322,547 50	1,296,953 75
— des inscriptions nominatives . . . . .	337,065 35	340,271 60
	1,659,412 85	1,637,205 35
6 mois d'intérêt du capital amorti. . . . .	488,050 87	510,258 37
TOTAUX. . . . . fr.	2,147,463 72	2,147,463 72

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

*de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.*

## A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1861.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
56,585,500 "	55,500,000 "	
15,184,182 22	15,452,682 22	
71,767,682 22	70,761,682 22	
25,675,140 78	24,681,149 78	
95,442,852 "	95,442,852 "	

## A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1861.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
1,275,128 75	1,244,452 50	
341,644 10	547,685 55	
1,614,772 85	1,592,157 85	
552,690 87	555,525 87	
2,147,465 72	2,147,465 72	

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1844 A 1859.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1860.
1 <sup>er</sup> mai 1860 . . . . .	{ 1/2 p. % du capital de la dette . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 21,691,149 78 c <sup>ts</sup> . . . . .
1 <sup>er</sup> novembre 1860. . . . .	{ 1/2 p. % du capital de la dette . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 22,678,149 78 c <sup>ts</sup> . . . . .
	ANNÉE 1861.
1 <sup>er</sup> mai 1861 . . . . .	{ 1/2 p. % du capital de la dette . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 23,675,149 78 c <sup>ts</sup> . . . . .
1 <sup>er</sup> novembre 1861. . . . .	{ 1/2 p. % du capital de la dette . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 24,681,149 78 c <sup>ts</sup> . . . . .

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
14,322,473 43 } 6,398,520 96 }	20,720,994 39	21,690,382 88	95 54
477,214 16 } 488,050 87 } 477,214 16 } 510,258 37 }	1,952,737 56	1,984,164 46	98 42
477,214 16 } 532,690 87 } 477,214 16 } 555,325 87 }	2,042,443 06	2,029,336 49	100 65
24,716,177 01	25,703,883 83	96 16	

## DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

*créée avec jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1844, et résultant*SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1862, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1860.	
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1859 au 31 octobre 1860.	
	Loi du 26 décembre 1859, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 9 et 10.	
	Intérêts et amortissement. FR. 5,249,355 76	Frais. FR. 15,000 00
Intérêts . . . . .	5,206,618 20	"
Amortissement . . . . .	1,952,737 56	"
Commission de paiement des intérêts, à Paris . . . . .	"	1,534 25
Courtage relatif à l'amortissement . . . . .	"	1,934 53
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	"	1,169 12
TOTAUX. . . . .	5,249,355 76	4,437 70
Sommes disponibles. . . . .	"	8,562 30

## FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

## ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1860 ET 1861.

EXERCICE 1861. — Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1860 au 31 octobre 1861		OBSERVATIONS.
Loi du 28 décembre 1860, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 9 et 10.		
Intérêts et amortissement. Fr. 5,240,555 76	Frais Fr. 15,000 "	
5,200,910 70	"	
2,042,445 00	"	
"	"	
"	1,001 77	
"	520 "	
5,240,555 76	1,530 77	
"	11,669 25	

## MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1860.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	50,532,500 »	49,477,250 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	25,105,500 »	25,551,750 »
	75,438,000 »	75,000,000 »
Capital amorti . . . . .	9,218,000 »	9,647,000 »
TOTAUX. . . . . fr.	84,650,000 »	84,656,000 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1860.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	1,132,481 25	1,113,238 12 <sup>5</sup>
— des inscriptions nominatives . . . . .	564,875 75	574,464 37 <sup>5</sup>
	1,697,355 »	1,687,702 50
6 mois d'intérêt du capital amorti . . . . .	207,405 »	217,057 50
TOTAUX. . . . . fr.	1,904,760 »	1,904,760 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1861.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
48,857,750 »	47,583,000 »	
26,710,750 »	26,550,500 »	
74,577,500 »	74,142,500 »	
10,078,500 »	10,513,500 »	
84,556,000 »	84,656,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1861.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
1,099,299 37 <sup>s</sup>	1,070,617 50	
578,604 37 <sup>s</sup>	597,588 75	
1,677,993 75	1,668,206 25	
226,766 25	230,553 75	
1,904,760 •	1,904,760 »	

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1848 A 1859.
	Dotation de l'amortissement . . . . . 6,560,840 »
	Intérêt du capital amorti . . . . . 2,653,169 40
	9,194,009 40
	ANNÉE 1860.
1 <sup>er</sup> mai 1860 . . . . .	{ 1/4 p. % du capital de l'emprunt . . . . . 211,640 »
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 9,218,000 francs. . . . . 207,403 »
	847,742 50
1 <sup>er</sup> novembre 1860.	{ 1/4 p. % du capital de l'emprunt . . . . . 211,640 »
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 9,647,000 francs. . . . . 217,057 50
	847,742 50
	ANNÉE 1861.
1 <sup>er</sup> mai 1861 . . . . .	{ 1/4 p. % du capital de l'emprunt . . . . . 211,640 »
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 10,078,500 francs . . . . . 226,766 25
	847,742 50
1 <sup>er</sup> novembre 1861.	{ 1/4 p. % du capital de l'emprunt . . . . . 211,640 »
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 10,513,500 francs . . . . . 256,553 75
	847,742 50
	886,600 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1844.

## D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
LA DETTE FLOTTANTE. (Loi du 22 mars 1844.)	L'EMPRUNT.			
493,826 67	8,700,182 73	9,247,710 50	94 39	
»	847,742 50	859,957 15	98 58	
»	886,600 »	878,150 41	400 96	
	10,434,528 23	10,955,797 74	95 24	

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1862, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1860.	
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1859 au 31 octobre 1860.	
	Loi du 26 décembre 1859, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 11 et 12.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 4,232,800 »	FR. 10,000 »
Intérêts . . . . .	3,585,057 50	»
Amortissement . . . . .	847,742 50	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris . . . . .	»	400 36
Courtage relatif à l'amortissement . . . . .	»	838 84
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	»	204 80
TOTAUX. . . . .	4,232,800 »	1,453 »
Sommes disponibles. . . . .	»	8,547 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub> POUR CENT L'AN,du 1<sup>er</sup> mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1860 ET 1861.

EXERCICE 1861.		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1860 au 31 octobre 1861.		
Loi du 20 décembre 1860, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 11 et 12.		
Intérêts et amortissement.	Frais:	
Fn. 4,252,800 »	Fn. 10,000 »	
5,346,200 »	»	
886,600 »	»	
»	»	
»	433 86	
»	584 40	
4,252,800 »	1,018 26	
»	8,081 74	

TABLEAU N° 8.

## EXERCICE 1861. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1<sup>er</sup> janvier

NATURE DES PENSIONS.	MONTANT DES PENSIONS.				NOMBRE DE PENSIONS.			
	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1861.	MOUVEMENT pendant l'année 1861.		SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1862.	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1861.	MOUVEMENT pendant l'année 1861.		
		Accroissm.	Décroissm.			Accroissm.	Décroissm.	
Ecclesiastiques ci-devant tiercées . . . . .	0,906	-	2,581	7,415	18	-	5	
Civiles, accordées avant 1850 . . . . .	50,178	-	774	58,404	104	-	4	
Civiques . . . . .	81,940	-	4,600	77,540	224	-	15	
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . . . .	400,180	-	5,421	594,759	727	20	50	
Militaires. . . . .	5,428,640	18,066	-	5,440,706	5,192	218	519	
Ordre de Léopold . . . . .	50,200	500	-	50,500	502	20	17	
Marine. — Militaires. . . . .	12,488	-	420	12,068	17	4	2	
<i>Pensions civiles.</i>								
Département des Affaires Étrang. <sup>es</sup> {	Marine . . . . .	16,558	2,769	-	19,107	24	5	1
	Affaires Étrangères . . . . .	50,804	752	-	51,626	11	1	-
Justice {	Ecclesiastiques . . . . .	146,924	3,220	-	150,144	255	50	26
	Civiles . . . . .	147,075	1,800	-	148,905	142	15	14
Intérieur . . . . .	175,909	20,002	-	203,811	112	20	0	
Travaux publics. . . . .	185,988	-	1,974	184,014	344	22	24	
Guerre. . . . .	50,754	-	1,037	28,817	32	2	4	
Finances . . . . .	1,555,842	50,155	-	1,565,097	1,754	161	125	
Cour des comptes . . . . .	12,627	-	5,761	8,866	6	-	1	
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas . . . . .	5,824	-	805	5,019	27	-	5	
Secours sur le fonds dit de <i>Waterloo</i> . . . . .	6,589	-	377	6,212	76	-	4	
TOTAUX. . . . .	6,515,386	87,054	22,650	6,577,770	9,345	516	619	
		Augmentation : 64,584 francs.			Diminution : 105 pensions.			

## — PENSIONS DE TOUTE NATURE.

1862, des pensions inscrites.

SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1862.	MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.		MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.		Observations.
15	"		5	pensions éteintes par suite de décès	
100	"		4	— — — —	
211	"		12	— — — —	
			1	— — — par suite de révision.	
697	20 pensions accordées par suite de révision.		44	— — — de décès	
			6	— — — les titulaires ayant atteint leur 18 <sup>e</sup> année.	
			310	— — — par suite de décès.	
5,091	216 — — — nouvellement . . . . .		4	— — — de révision.	
	2 — — — par suite de révision.		5	— — — de prescription.	
			14	— — — de décès.	
505	20 — — — nouvellement . . . . .		3	— — — de nomination au grade d'officier.	
19	4 — — — — — — — — — —		2	— — — par suite de décès.	
26	5 — — — — — — — — — —		1	— — — — — — — — — —	
12	1 — — — — — — — — — —		1	— — — — — — — — — —	
237	50 — — — — — — — — — —		26	— — — — — — — — — —	
143	15 — — — — — — — — — —		14	— — — — — — — — — —	
125	17 — — — — — — — — — —		8	— — — — — — — — — —	
	5 — — — — — par suite de révision		1	— — — — — de révision.	
342	19 — — — — — nouvellement . . . . .		24	— — — — — de décès.	
	5 — — — — — par suite de révision				
30	2 — — — — — nouvellement . . . . .		4	— — — — — — — — — —	
1,792	159 — — — — — — — — — —		121	— — — — — — — — — —	
	2 — — — — — par suite de révision.		2	— — — — — de révision.	
5	"		1	— — — — — de décès.	
24			3	— — — — — — — — — —	
72			4	— — — — — — — — — —	
9,242	516 pensions.		619 pensions.		

TABLEAU N° 9.

## EXERCICE 1861. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, des crédits

NATURE DES PENSIONS.	CRÉDITS ALLOUÉS PAR LES LOIS.				
	Pour L'EXERCICE 1861.	MOUVEMENT pendant l'année 1861.		Pour L'EXERCICE 1862.	
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
Ecclésiastiques ci-devant tiercées . . . . .	15,000	»	0,000	9,000	
Civiles accordées avant 1850. . . . .	42,000	»	5,000	39,000	
Civiques . . . . .	85,000	»	4,000	81,000	
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite . . . . .	430,000	»	50,000	400,000	
Militaires . . . . .	3,452,000	»	»	3,452,000	
Ordre de Léopold . . . . .	50,000	4,000	»	54,000	
Marines. — Militaires . . . . .	9,000	3,000	»	12,000	
<i>Pensions civiles.</i>					
Département des Affaires Étrangères. {	Marine . . . . .	17,000	2,000	»	19,000
	Affaires Étrangères . . . . .	85,000	»	5,000	60,000
— de la Justice . . . . . {	Ecclésiastiques . . . . .	140,000	26,000	»	166,000
	Civiles . . . . .	140,000	25,000	»	165,000
— de l'Intérieur . . . . .	200,000	»	»	200,000	
— des Travaux publics . . . . .	226,000	»	»	226,000	
— de la Guerre . . . . .	34,000	»	»	34,000	
— des Finances . . . . .	1,510,000	»	»	1,510,000	
Cour des Comptes . . . . .	15,000	»	»	15,000	
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas . . . . .	7,000	»	1,000	6,000	
Secours sur le fonds dit de Waterloo . . . . .	7,000	»	»	7,000	
TOTALS. . . . .	6,402,000	60,000	49,000	6,413,000	
Augmentation : 11,000 francs.					

## — PENSIONS DE TOUTE NATURE.

*accordés pour le paiement des pensions.*

MONTANT DES PENSIONS.				Observations.
PENSIONS existantes AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1861.	MOUVEMENT pendant l'année 1861.		PENSIONS existantes AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1862.	
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
0,000	•	2,581	7,415	
30,178	•	774	58,404	
81,040	•	4,000	77,540	
400,180	•	5,421	304,759	
5,428,640	18,066	•	5,446,706	
30,200	300	•	50,500	
12,488	•	420	12,068	
16,358	2,760	•	19,107	
50,804	732	•	51,626	
146,024	5,220	•	150,144	
147,075	1,800	•	148,065	
175,000	20,002	•	205,811	
185,988	•	1,074	184,014	
50,754	•	1,957	28,817	
1,555,842	50,155	•	1,563,097	
12,627	•	3,761	8,866	
5,824	•	805	5,019	
6,580	•	377	6,212	
6,315,586	87,054	22,650	6,377,770	
Augmentation : 64,384 francs.				

TABLEAU N° 10.

EXERCICE 1861. — DETTE

SITUATION au

DÉSIGNATION.	ÉPOQUE de la NAISSANCE DES RENTIERS inscrits, ET NOMBRE, PAR ÉPOQUE, au 1 <sup>er</sup> janvier 1861.		SITUATION AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1861.	
			NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.
INSCRIPTIONS SUR UNE TÊTE . . . . .	de 1772 à 1780	4	9	1,388 68
	de 1780 à 1791	5		

## PUBLIQUE. — RENTES VIAGÈRES.

1<sup>er</sup> janvier 1862.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1861.				SITUATION AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1862.		Observations.
AUGMENTATION.		DIMINUTION.		NOMBRE des RENTES INSCRITES.	MONTANT des RENTES.	
NOMBRE des TITRES PRÉSENTÉS.	MONTANT des RENTES A PAYER.	NOMBRE des DÉCÈS NOTIFIÉS.	MONTANT des RENTES ÉTEINTES.			
»	»	1	87 07	8	1,301 61	

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

*créé avec jouissance*

## MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1860.	
	1 <sup>er</sup> JUILLET 1860.	1 <sup>er</sup> JANVIER 1861.
Capital des obligations au porteur . . . . .	9,470,000 »	9,051,000 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	6,979,000 »	6,965,000 »
	16,449,000 »	16,016,000 »
Capital amorti . . . . .	13,551,000 »	13,984,000 »
TOTAUX. . . . .	30,000,000 »	30,000,000 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1860.	
	1 <sup>er</sup> JUILLET 1860.	1 <sup>er</sup> JANVIER 1861.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur. . . . .	189,400 »	181,020 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	139,580 »	139,300 »
	528,980 »	520,320 »
6 moins d'intérêt du capital amorti . . . . .	271,020 »	279,680 »
TOTAUX. . . . . fr.	600,000 »	600,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> juillet 1856.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1861.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> JUILLET 1861.	1 <sup>er</sup> JANVIER 1862.	
8,614,000 "	8,196,000 "	
6,965,000 "	6,942,000 "	
15,579,000 "	15,158,000 "	
14,421,000 "	14,862,000 "	
50,000,000 "	50,000,000 "	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1861.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> JUILLET 1861.	1 <sup>er</sup> JANVIER 1862.	
172,280 "	165,920 "	
159,500 "	158,840 "	
511,580 "	502,760 "	
288,420 "	297,240 "	
600,000 "	600,000 "	

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1857 A 1859.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1860.
1 <sup>er</sup> juillet 1860. . . . .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 15,551,000 francs . . . . .
	—
1 <sup>er</sup> janvier 1861 . . . . .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 15,984,000 francs . . . . .
	ANNÉE 1861.
1 <sup>er</sup> juillet 1861 . . . . .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 14,421,000 francs . . . . .
	—
1 <sup>er</sup> janvier 1862 . . . . .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 14,862,000 francs . . . . .

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> juillet 1836.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
7,050,000 » 5,278,960 »	12,328,960 »	13,530,620 36	90 98
150,000 » 271,020 »	850,700 »	870,315 54	97 75
150,000 » 279,680 »			
150,000 » 288,420 »	885,660 »	892,572 96	99 23
150,000 » 297,240 »			
14,065,520 »	15,313,508 86	91 85	

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1862, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1860.	
	Service du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1860.	
	Loi du 26 décembre 1859, chap. I <sup>er</sup> , art. 7 et 8.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,500,000 »	Frais. Fr. 1,500 »
Intérêts . . . . .	649,500 »	»
Amortissement . . . . .	850,700 »	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris . . . . .	»	95 30
Courtage relatif à l'amortissement . . . . .	»	842 58
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	»	55 16
TOTAUX . . . . .	1,500,000 »	960 04
Sommes disponibles . . . . .	»	550 96

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,  
du 1<sup>er</sup> juillet 1836.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1860 ET 1861.

EXERCICE 1861.		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1861		
Loi du 20 décembre 1860, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 7 et 8.		
Intérêts et amortissement.	Frais	
FR. 1,500,000 »	FR. 1,500 »	
511,580 »	»	
458,420 »	»	
»	»	
»	»	
»	33 16	
750,000 »	33 16	
750,000 »	1,466 84	

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

*contracté avec jouissance*

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR

## MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1860.	
	1 <sup>er</sup> FÉVRIER.	1 <sup>er</sup> AOÛT.
	Capital des obligations au porteur. . . . .	17,551,000 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	14,990,353 53	14,987,353 53
	32,541,353 53	31,664,353 53
Capital amorti . . . . .	25,933,466 67	26,810,466 67
TOTAUX. . . . . fr.	58,474,800 »	58,474,800 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1860.	
	1 <sup>er</sup> FÉVRIER.	1 <sup>er</sup> AOÛT.
	6 mois d'intérêt des obligations au porteur. . . . .	263,265 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	224,855 »	224,810 »
	488,120 »	474,965 »
6 mois d'intérêt du capital amorti. . . . .	389,002 »	402,157 »
TOTAUX. . . . . fr.	877,122 »	877,122 »

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> août 1838.CENT L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1847.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1861.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> FÉVRIER.	1 <sup>er</sup> AOÛT.	
15,719,000 "	14,880,000 "	
15,056,553 53	15,004,553 53	
50,775,553 53	29,884,553 53	
27,609,466 67	28,500,466 67	
58,474,800 "	58,474,800 "	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1861.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> FÉVRIER.	1 <sup>er</sup> AOÛT.	
255,785 "	225,200 "	
225,845 "	225,065 "	
461,650 "	448,265 "	
415,492 "	428,857 "	
877,122 "	877,122 "	

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

*contracté avec jouissance*

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR

SITUATION DU FONDS .

<b>TERMES D'AMORTISSEMENT.</b> — <i>Semestre au</i>	<b>FONDS D'AMORTISSEMENT.</b>
	<b>ANNÉES 1859 A 1859.</b>
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	<b>ANNÉE 1860.</b>
1 <sup>er</sup> février 1860 . . . . .	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis . . . . . 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. 0/0 de fr. 25,935,466 67 c <sup>s</sup> . . . . .
1 <sup>er</sup> août 1860 . . . . .	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis . . . . . 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. 0/0 de fr. 26,810,466 67 c <sup>s</sup> . . . . .
	<b>ANNÉE 1861.</b>
1 <sup>er</sup> février 1861 . . . . .	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis . . . . . 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. 0/0 de fr. 27,699,466 67 c <sup>s</sup> . . . . .
1 <sup>er</sup> août 1861 . . . . .	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis . . . . . 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. 0/0 de fr. 28,590,466 67 c <sup>s</sup> . . . . .

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> août 1838,CENT L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1847.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
11,638,021 33 } 6,831,769 » }	18,469,790 33	25,933,067 61	71 22
292,374 » 389,002 » }	1,375,907 »	1,766,025 92	77 91
292,374 » 402,157 » }	1,429,097 »	1,762,485 75	81 08
292,374 » 428,857 » }	21,274,794 33	29,461,579 26	72 21

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

*contracté avec jouissance*

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1862, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1860.	
	Service du 1 <sup>er</sup> août 1859 au 31 juillet 1860.	
	Loi du 26 décembre 1859, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 5 et 6.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 2,358,992 »	Fr. 50,000 »
Intérêts . . . . .	965,085 »	»
Amortissement . . . . .	1,375,907 »	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris . . . . .	»	9,650 85
Commission et courtage relatifs à l'amortissement . . . . .	»	14,441 10
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	»	288 45
TOTAUX. . . . .	2,358,992 »	24,560 40
Sommes disponibles. . . . .	»	5,659 60

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> août 1858,CENT L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1847.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1860 ET 1861.

EXERCICE 1861.		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> août 1860 au 31 juillet 1861.		
Loi du 20 décembre 1860, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 5 et 6.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 2,338,992 »	Fr. 30,000 »	
900,895 »	»	
1,429,097 »	»	
»	9,098 95	
»	7,429 51	
»	»	
2,338,992 »	16,528 46	
»	15,471 54	

## MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1860.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	113,684,000 »	112,630,100 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	37,838,300 »	38,552,200 »
	151,522,300 »	150,982,300 »
Capital amorti . . . . .	6,093,000 »	6,635,000 »
TOTAUX. . . . . fr.	157,615,300 »	157,615,300 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS, A

	ANNÉE 1860.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	2,537,890 »	2,534,177 25
— des inscriptions nominatives . . . . .	851,561 75	862,924 50
	3,409,251 75	3,397,101 75
6 mois d'intérêt du capital amorti . . . . .	137,092 50	149,242 50
TOTAUX. . . . . fr.	3,546,344 25	3,546,344 25

## FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1853.

## DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1861.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
111,510,000 »	109,622,500 »	
59,125,700 »	40,257,400 »	
150,455,700 »	149,879,700 »	
7,181,600 »	7,735,000 »	
157,615,500 »	157,615,500 »	

## DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1861.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
2,504,475 »	2,466,501 75	
880,283 25	905,791 50	
3,384,758 25	3,372,293 25	
161,586 »	174,051 »	
3,546,344 25	3,546,344 25	

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1855 A 1859.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1860.
1 <sup>er</sup> mai 1860 . . . . .	{ 1/4 p. % du capital de la dette . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 6,093,000 francs . . . . .
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1860. . . . .	{ 1/4 p. % du capital de la dette . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 6,635,000 francs . . . . .
	ANNÉE 1861.
1 <sup>er</sup> mai 1861 . . . . .	{ 1/4 p. % du capital de la dette. . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 7,484,600 francs . . . . .
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1861. . . . .	{ 1/4 p. % du capital de la dette . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 7,735,600 francs. . . . .

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1853.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
5,122,497 25 } 790,447 50 }	5,912,944 75	6,092,774 31	97 05
394,058 25 137,092 50	1,074,411 50	1,088,050 58	98 75
394,058 25 149,242 50	1,123,713 50	1,117,289 29	100 57
394,058 25 161,586 » 394,058 25 174,051 »	8,141,069 75	8,298,094 18	97 75

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1862, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1860.		
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1859 au 31 octobre 1860.		
	Loi du 26 décembre 1859, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 13 et 14.		
	Intérêts et amortissement.	Frais.	
	Fr. 7,880,765 *	Fr. 20,000 *	
Intérêts . . . . .	6,800,555 50	»	
Amortissement . . . . .	1,074,411 50	»	
Commission de paiement des intérêts, à Paris . . . . .	»	3,815 74	
Courtage relatif à l'amortissement . . . . .	»	1,062 47	
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	»	954 95	
	<b>TOTAUX.</b> . . . . .	7,880,765 *	5,835 14
	Sommes disponibles. . . . .	»	14,166 86

## FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1853.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1860 ET 1861.

EXERCICE 1861.		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1860 au 31 octobre 1861.		
Loi du 20 décembre 1860, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 13 et 14.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fn. 7,880,765 °	Fn. 20,000 °	
6,757,051 50	°	
1,123,713 50	°	
°	°	
°	551 52	
°	°	
7,880,765 °	551 52	
°	10,448 48	

TABLEAU N° 20.

## DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

*créée avec jouissance du*

ET EMPRUNT DE 43,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4%,

## MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1860.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	59,794,100 .	55,591,100 .
— des inscriptions nominatives . . . . .	9,533,900 .	15,469,900 .
	69,328,000 .	69,061,000 .
Capital amorti . . . . .	254,000 .	321,000 .
	69,582,000 .	69,382,000 .
TOTALS . . . . .	69,582,000 .	69,382,000 .

## MONTANT DES INTÉRÊTS, A

	ANNÉE 1860.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur. . . . .	1,345,567 25	1,205,799 75
— des inscriptions nominatives . . . . .	210,012 75	348,072 75
	1,555,580 .	1,553,872 50
6 mois d'intérêt du capital amorti . . . . .	5,713 .	7,222 50
	1,561,093 .	1,561,095 .
TOTALS . . . . . fr.	1,561,093 .	1,561,095 .

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

1<sup>er</sup> novembre 1857.POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1859.

## DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1861.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
50,072,200 »	47,085,700 »	
18,806,800 »	20,700,300 »	
68,879,000 »	68,095,000 »	
505,000 »	687,000 »	
69,382,000 »	69,582,000 »	

## DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1861.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
1,126,624 50	1,070,678 25	
423,153 »	465,959 25	
1,549,777 50	1,545,637 50	
11,517 50	15,457 50	
1,561,095 »	1,561,095 »	

## DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

*créée avec jouissance du*

ET EMPRUNT DE 45,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	<b>ANNÉES 1858 ET 1859.</b>
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	<b>ANNÉE 1860.</b>
1 <sup>er</sup> mai 1860 . . . . .	{ 1/4 p. % du capital de la dette . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 254,000 francs . . . . .
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1860.	{ 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 321,000 francs . . . . .
	<b>ANNÉE 1861.</b>
1 <sup>er</sup> mai 1861 . . . . .	{ 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 503,000 francs . . . . .
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1861.	{ 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 687,000 francs . . . . .

## FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

1<sup>er</sup> novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1859.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
243,820 » } 8,392 50 }	252,212 50	253,361 40	99 55 -
60,955 » } 5,715 » } 173,455 » } 7,222 50 }	247,347 50	248,831 39	99 40
173,455 » } 41,317 50 } 373,685 » }	370,686 57	370,686 57	100 81
173,455 » } 15,457 50 }	873,245 »	872,879 36	100 04

## DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,582,000

*créée avec jouissance du*

ET EMPRUNT DE 45,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1862, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1860.	
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1859 au 31 octobre 1860.	
	Loi du 6 juillet 1860, chap. I <sup>er</sup> , art. 15, 16, 23 <sup>bis</sup> et 23 <sup>ter</sup> . Restant de crédit transféré de l'exercice 1859, art. 17 <sup>bis</sup> .	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 3,556,000 "	Fr. 505,522 50 Fr. 40,964 03
Intérêts . . . . .	3,109,252 50	"
Amortissement. . . . .	247,347 50	"
Commission de payement des intérêts à Paris. . . . .	"	158 25
Courtage relatif à l'amortissement . . . . .	"	244 01
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	"	2,158 10
Frais de la négociation de l'emprunt de 45,000,000 de francs . . . . .	"	451,900 70
TOTAUX. . . . .	3,556,000 "	454,441 06
Sommes disponibles. . . . .	"	92,043 47

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

1<sup>er</sup> novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1859.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1860 ET 1861.

EXERCICE 1861.		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1860 au 31 octobre 1861.		
Loi du 20 décembre 1860, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 15 et 16. Parties de crédits transférées à l'exercice 1861, art. 17 <sup>bis</sup> du Budget de 1859 et art. 23 <sup>ter</sup> du Budget de 1860.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 5,460,100 »	Fr. 8,000 » Fr. 87,085 83	
3,095,415 »	»	
373,685 »	»	
»	»	
»	183 12	
»	1,377 71	
»	14,000 »	
3,460,100 »	15,560 83	
»	79,525 »	

